## **MARDI 20 AVRIL 2010**

### PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

#### 1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 h 05.)

## 2. Ordre du jour

**Le Président**. – Au vu des derniers évènements et avec l'accord des groupes politiques, je voudrais proposer les modifications suivantes à l'ordre des travaux de mercredi. Certaines choses ont changé par rapport à ce que nous avons adopté hier à 17 h 30. Il y a de nouveaux changements.

Premièrement, nous retirons de l'ordre des travaux l'heure des questions au Conseil. Le Conseil m'a fait savoir qu'en raison des problèmes de transport rencontrés cette semaine, M. López Garrido devra quitter Strasbourg mercredi à 18 heures, nous ne pourrons donc pas organiser une heure des questions au soir. Deuxièmement,

nous retirons de l'ordre des travaux le rapport de M<sup>me</sup> Țicau sur la performance énergétique des bâtiments, car il n'a pas été adopté en commission lundi. Troisièmement, nous inscrivons une question orale au sujet de l'interdiction de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière au point 3 de l'ordre du jour de l'après-midi, immédiatement après les débats sur «SWIFT» et sur «PNR» (il s'agit des dossiers passagers). De cette manière, la séance de mercredi se terminera à 19 heures. Je le répète très rapidement: nous avons retiré les points qui ne pouvaient pas être abordés et, par conséquent, la séance de mercredi se terminera non pas à 24 heures, mais à 19 heures. Je répète que ces décisions ont été prises en consultation avec les présidents des groupes politiques.

**Paul Rübig (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais seulement demander si des séances auront tout de même lieu au Parlement jeudi, si les comités comme le comité «Évaluation des choix scientifiques et technologiques (STOA)» et d'autres se réuniront, si les interprètes seront disponibles pour les séances et si les groupes de visiteurs seront acceptés au Parlement ce jeudi.

**Le Président.** – Je suis en train de préparer un courriel à l'adresse de tous les députés, que je signerai personnellement. Certains d'entre nous n'ont même pas pu rejoindre Strasbourg et souhaitent également connaître ces informations. Ce courriel sera envoyé aux environs de 11 heures et contiendra le maximum de réponses possibles aux questions que nous avons déjà résolues.

Jeudi, toutes les réunions des comités pourront avoir lieu, mais il n'y aura pas de vote. Les services du Parlement européen seront assurés. Il n'y aura pas de séance plénière. Hormis celle-ci, tout le reste fonctionnera normalement. Les groupes qui viennent à Strasbourg pour visiter le Parlement seront accueillis (les groupes que nous avons invités), ils pourront visiter le Parlement et accéder à l'hémicycle, mais aucune procédure n'aura lieu.

La seule différence avec une journée ordinaire sera l'absence de séance plénière et de vote. Les autres activités se dérouleront normalement ce jeudi.

Jeudi et vendredi, vous pourrez signer la liste de présence.

Les autres informations figureront dans le courriel, que vous recevrez au plus tard avant le déjeuner.

Hier, une réunion de la Conférence des présidents s'est également tenue tout comme une réunion du Bureau. Un grand nombre de décisions ont été prises. Un groupe de travail va désormais entrer en activité et inclura les services parlementaires. Ce groupe est en contact permanent avec moi, et je m'entretiens également avec les présidents des groupes politiques, car nous devons maintenir un contact permanent au sujet de toutes les affaires qui concernent les décisions à prendre au sujet de cette semaine et des semaines à venir. Rappelez-vous que les commissions du Parlement européen vont se réunir la semaine prochaine et que nous ne devons pas les empêcher d'avancer normalement, c'est pourquoi il faut préparer la séance de Bruxelles comme d'habitude. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, mais cela devrait être le cas dans les prochains jours.

Attendez-vous à de brèves informations de ma part au sujet des décisions qui sont prises et de nos préparatifs pour l'avenir.

# 3. Perturbations du trafic aérien en Europe (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur les perturbations du trafic aérien en Europe.

Comme vous le savez tous, les décisions concernant les prochains jours doivent être prises par l'organe exécutif des institutions européennes. Ce sera, bien entendu, la mission de la Commission et du Conseil des ministres. Comme nous le savons, la Commission et le Conseil ont tous deux travaillé sur ce sujet depuis dimanche au moins, mais nous avons aussi, en tant que députés européens, des responsabilités à assumer. Elles concernent les réponses à long terme à apporter à la crise actuelle. Il va falloir que nous fassions participer nos commissions parlementaires à ces travaux. Nous devons également penser à la meilleure manière de répondre à la situation actuelle lors de la période de session à Bruxelles. Il se pourrait que nous le fassions à l'aide d'une résolution. Je vous parle des différentes manières de réagir. Je voudrais vous demander à tous de vous attacher, dans vos interventions, à la manière dont le Parlement peut participer à la résolution des problèmes actuels. Il s'agit avant tout des problèmes de nos concitoyens, les résidents de l'Europe. Nous rencontrons bien entendu des difficultés pour arriver jusqu'à Strasbourg et à Bruxelles, mais c'est notre problème et nous ne devons surtout pas en faire toute une histoire. Nous devons nous préparer à discuter des moyens de résoudre les problèmes rencontrés par les Européens dans un contexte de paralysie du trafic aérien. Le plus important est ce que nous, députés européens, pouvons entreprendre ces prochaines semaines pour améliorer la situation. Toutefois, vu que dans les premières heures et les premiers jours de la crise, la responsabilité principale incombe au pouvoir exécutif, je voudrais remercier les représentants du Conseil et de la Commission de nous avoir rejoints.

**Diego López Garrido,** *président en exercice du Conseil.* – (ES) Monsieur le Président, comme tout le monde le sait, le transport aérien est totalement stratégique par nature . Il touche tous les citoyens, leur vie quotidienne et leur droit à la libre circulation - un droit fondamental - et il a manifestement eu un effet décisif sur l'activité économique.

Lorsque le transport aérien connaît des problèmes, lorsque des perturbations touchent plusieurs pays, la nature stratégique du transport aérien s'affirme davantage et les dommages sont plus importants.

Quand ces perturbations affectent, comme ici, la majorité des États membres de l'Union européenne, elles deviennent un problème extrêmement grave que l'on peut qualifier de crise. Il s'agit bien entendu d'une crise inattendue et sans précédent qui doit être traitée de manière adéquate. De plus, paradoxalement, l'Union européenne en tant que telle n'a pas énormément de pouvoirs dans ce domaine, moins que dans d'autres matières, mais cela ne change pas le fait qu'elle doit réagir et agir.

Dans cette crise du trafic aérien en Europe, deux circonstances se sont produites simultanément: le niveau maximal de gravité – la crise a été très grave –, mais aussi le bas niveau de la capacité juridique immédiate accordée à l'Union européenne pour réagir. Il s'agit donc d'une situation qui n'est pas facile à traiter du point de vue de l'Union européenne, mais nous avons tout de même agi et réagi.

J'en arrive donc à la seconde partie de mon intervention: quelles ont été les actions entreprises pour traiter cette crise? Premièrement, les États membres et les autorités aéroportuaires ont appliqué le protocole en vigueur, en surveillant la carte de l'influence des cendres volcaniques réalisée par le Volcanic Ash Advisory Centre de Londres. Il s'agissait là d'une évaluation scientifique sur la base de laquelle il a été estimé qu'il fallait automatiquement restreindre les vols dans l'espace aérien. C'est la première action qui a été entreprise, et ce, avec la plus grande prudence et le minimum de risques, sur la base de cette première contribution d'Eurocontrol, qui était elle aussi fondée sur les informations du Volcanic Ash Advisory Centre de Londres, créé il y a de nombreuses années.

Toutefois, naturellement, cette situation s'est clairement propagée au-delà des Etats membres et par conséquent, dès le départ, l'Union européenne et ses institutions se sont mises au travail . Plus particulièrement, ces derniers jours, plusieurs réunions techniques se sont tenues, débouchant sur la décision politique prise hier par les ministres des transports.

Tout au long du week-end, le Conseil, la Présidence espagnole, la Commission - plus particulièrement le commissaire Kallas, que je remercie pour sa détermination et tout le travail qu'il a abattu pendant cette

période - et Eurocontrol ont travaillé afin d'apporter une réaction plus ciblée et beaucoup plus appropriée à ce qui était déjà en train de devenir une crise de plus longue durée et qui commençait à avoir de très graves conséquences pour l'ensemble de l'Union européenne et des autres pays.

Les travaux de ces derniers jours ont débouché sur la recommandation d'Eurocontrol, adoptée à l'unanimité, dans un premier temps lors de la réunion organisée hier à Bruxelles entre Eurocontrol, la Commission, le Conseil, les autorités aéroportuaires, les organisations du trafic aérien et tous les secteurs concernés, au sujet de la nécessité qu'Eurocontrol définisse dès aujourd'hui trois zones affectées par le volcan. La première zone serait celle présentant la plus forte concentration de cendres, dans laquelle la restriction serait totale, les vols y seraient strictement interdits; la deuxième zone serait, au contraire, une zone ne contenant absolument aucun type de cendre et où les vols seraient donc autorisés; enfin, la troisième zone serait une zone intermédiaire caractérisée par une faible concentration de cendres qui permettrait donc aux avions d'y voler sans risque. Les autorités nationales devront examiner cette zone, dès aujourd'hui, de manière coordonnée en tenant compte des données fournies par Eurocontrol, chaque jour et sans discontinuer, toutes les six heures, afin de déterminer s'il est nécessaire de définir des couloirs aériens ou des zones dans lesquels les vols seraient autorisés.

Cette recommandation technique, formulée et proposée par Eurocontrol, a été adoptée hier à l'unanimité par les 27 gouvernements de l'Union européenne, ce qui lui donne ainsi une dimension européenne ainsi qu'une vision européenne des actions actuellement nécessaires. En d'autres termes, l'Union européenne prend une décision et propose donc aux États membres d'agir en ce sens. Les gouvernements européens et la Commission ont convenu à l'unanimité, en accord avec la proposition d'Eurocontrol, d'agir de la sorte.

La sécurité est donc restée prioritaire. Il n'y a pas de place pour les compromis dans ce domaine, comme l'a indiqué le commissaire Kallas - ce week-end – et par conséquent, il existe une zone dans laquelle les vols sont totalement interdits, un accord pour l'interdiction totale des vols. Nous aurons une idée beaucoup plus claire des risques réels grâce aux données qui vont être utilisées par Eurocontrol, provenant non seulement de Londres, mais aussi des vols effectués à bord d'avions tests sans passagers et des données provenant des autorités nationales, des fabricants de pièces de moteurs d'avions et de l'Agence européenne de la sécurité aérienne à Cologne. Toutes ces données devront être prises en considération au moment de délimiter les zones convenues hier par les ministres des transports lors de la réunion extraordinaire du Conseil convoquée par la Présidence espagnole.

Il s'agit donc d'un modèle évolutif, plus dynamique et précis, que celui qui a été utilisé jusqu'à présent; il est principalement basé sur des données scientifiques, puis sur une décision technique d'Eurocontrol, et enfin sur une décision prise par les États membres au sujet de la zone intermédiaire, qu'ils doivent définir de manière coordonnée.

Ensuite, Monsieur le Président, le Conseil des ministres a adopté hier une position très claire, en signifiant aux États membres qu'ils devaient faire tout ce qui était en leur pouvoir pour proposer au public le plus de moyens de transport de remplacement possible, de manière à résoudre les très graves problèmes qui entravent la mobilité des citoyens d'Europe et d'ailleurs. Les ministres ont également abordé les conséquences économiques extrêmement graves de cette situation – comme l'expliquera le commissaire Kallas – au sein d'un groupe de travail, dirigé par le vice-président de la Commission, le commissaire Kallas, le commissaire Almunia et le commissaire Rehn, qui présentera la semaine prochaine un rapport sur l'ensemble des aspects économiques. Enfin, un nouveau conseil des ministres des transports sera organisé dès que possible pour discuter de toutes ces questions.

Dès lors, Monsieur le Président, il a été décidé de donner une dimension européenne ainsi qu'une vision européenne coordonnée aux évènements actuels, en tenant compte de la sécurité et de la nécessité d'agir avec la plus grande efficacité et la plus grande précision possibles lorsque des décisions sont prises au sujet des vols, tout en protégeant les droits des citoyens. Je suis ravi, Monsieur le Président, Monsieur Buzek, que le Parlement européen ait proposé un débat approfondi sur ce thème. Ce débat signifie d'ailleurs que vous avez eu le réflexe d'agir immédiatement, comme on peut l'attendre d'une assemblée qui représente les peuples d'Europe, et que vous pouvez réfléchir à plus long terme aux actions qui doivent être entreprises pour répondre à cette crise, totalement inédite et imprévue, qui a eu des conséquences extraordinaires et extrêmement graves sur la vie des citoyens européens.

**Le Président.** – Je voudrais assurer le Conseil des ministres ainsi que la Présidence espagnole, veuillez le leur faire savoir, que le Parlement européen est disposé à coopérer à tout moment et que nous sommes prêts à discuter de ces questions en commission. Nous sommes disposés à recevoir des représentants de la Commission européenne et du Conseil et à discuter de ces problèmes. Nous voulons participer à ces actions. Nous venons

de différentes régions de l'Union européenne, nous avons été élus au suffrage direct et nous sommes responsables des résidents de l'Union. C'est pourquoi notre implication est primordiale. Nous sommes prêts pour cela. Bien entendu, en tant qu'autorité législative, nos actions sont limitées. Nous ne pouvons pas prendre de décisions exécutives, mais nous voulons aider la Commission et le Conseil. Nous y sommes disposés. C'est pourquoi nous avons ce débat aujourd'hui.

**Siim Kallas,** vice-président de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je suis ravi de présenter au Parlement le rapport relatif aux mesures prises par la Commission au sujet des conséquences de la crise de l'espace aérien européen résultant de l'éruption du volcan Eyjafjallajökull. Comme le Parlement le sait probablement déjà, 84 000 vols ont été annulés, affectant des milliers de passagers.

Comme vous le savez, Eurocontrol a organisé, à notre demande, une conférence téléphonique lundi matin, et la Commission a participé activement, hier après-midi, à un Conseil extraordinaire des ministres des transports . D'après moi, à l'issue de ce Conseil, il y a quatre messages clés à faire passer.

Tous les ministres des transports sont favorables à une réponse européenne coordonnée à la crise. Les solutions nationales ne sont pas à même de traiter efficacement ce genre de problème qui affecte l'espace aérien du monde entier. Je dois souligner que les ministres des transports étaient animés d'un fort esprit de coopération et que nous avons eu plusieurs conversations téléphoniques durant lesquelles tous les participants ont indiqué être prêts à prendre leurs responsabilités et à coopérer.

La sécurité avant tout, c'est le deuxième point important. Il ne peut y avoir de compromis à ce sujet. La sécurité est et demeure notre principale préoccupation. Nous devons garantir les normes de sécurité les plus élevées pour nos concitoyens.

Le troisième principe est que les ministres se sont mis d'accord pour ouvrir progressivement et de manière coordonnée l'espace aérien européen, tout en garantissant la sécurité. Ce processus a commencé ce matin à 8 heures, sous la supervision d'Eurocontrol. Trois types de zones ont été déterminées dans cette décision, sur la base de leur niveau de pollution. La première zone se situe au cœur des émissions, là où les activités aériennes continueront à être totalement interdites, vu qu'il est impossible de garantir leur sécurité.

La deuxième zone est celle dans laquelle, en principe, le trafic aérien ne devrait pas être empêché, bien que des cendres soient toujours présentes. Cette zone devra être confirmée et les décisions relatives aux opérations seront prises de manière coordonnée par les autorités des États membres.

La troisième zone n'est pas touchée par les cendres et les opérations n'y font l'objet d'aucune restriction. Eurocontrol fournit toutes les six heures des cartes présentant les informations pertinentes pour les autorités nationales.

Quatrièmement, par ces mesures, nous préparons déjà la mise en œuvre du programme «Ciel unique européen» et notamment les fonctions du gestionnaire du réseau. Je sais que je peux compter sur le ferme soutien du Parlement, compte tenu de la réussite du second paquet «Ciel ouvert européen» l'année dernière.

Vous savez sûrement déjà, et le ministre l'a également indiqué, qu'un groupe de travail – un groupe de commissaires – a été créé pour discuter des questions relatives aux aides d'État. Hier, je me suis entretenu avec les représentants des compagnies aériennes et ceux-ci m'ont dit qu'ils n'étaient tout simplement pas encore prêts à évaluer leurs pertes. Leur principale préoccupation, compte tenu des conséquences économiques que cela implique, est de pouvoir reprendre les vols. Le modèle de reprise des vols est la priorité. Nous ne devons pas paniquer au sujet des aides d'État et des autres mesures éventuelles visant à aider le secteur du transport aérien.

Les droits des passagers constituent une autre question importante et nous devons veiller à ce qu'ils soient appliqués. Les règles sont bonnes. Tout le monde est de cet avis. Mais encore faut-il qu'elles soient appliquées, et une fois encore, cela incombe aux États membres. Nous devons vraiment insister sur ce point et nous avons plusieurs idées pour améliorer l'application de ces règles.

Je voudrais maintenant parler de ce qui constitue, selon moi, des tentatives délibérées visant à semer la confusion – sur qui doit faire quoi, qui a fait quoi et quels sont les modèles. Bien entendu, les élections arrivent dans certains pays, etc., mais après l'éruption volcanique, toutes les décisions prises étaient basées sur les modèles existants et convenus visant à traiter ce genre de situation.

Ce modèle est de nature intergouvernementale et l'espace aérien relève des compétences nationales. Ce n'est pas la Commission qui commande: il y a des règles qui gouvernent nos systèmes nationaux et notre modèle,

je le répète, est basé sur des informations existantes et des évaluations existantes. Il n'y a aucun problème avec ce modèle. Nous pouvons à présent réfléchir aux moyens de le modifier. Nous avons commencé à en discuter hier. Dire que le modèle européen est un échec total serait parfaitement erroné. Cette éruption était et demeure un évènement extraordinaire. L'éruption d'un tel volcan et la propagation inattendue de ce nuage de cendres sont des phénomènes qui ne se sont produits qu'à de très rares occasions dans le monde. Ce n'est pas comme la neige, ou d'autres perturbations qui arrivent souvent.

Il était déjà clair ce week-end que la situation prenait des allures d'évènement véritablement exceptionnel, et, durant le week-end, nous avons discuté à plusieurs reprises de la meilleure manière d'y faire face. Dire que les ministres des transports auraient dû intervenir immédiatement va totalement à l'encontre de notre vision de l'organisation en Europe. Les décisions de ce genre incombent aux experts et aux organismes indépendants. M. le ministre López Garrido et moi-même étions à Eurocontrol ce dimanche, et j'étais en contact avec les ministres des transports de tous les grands États membres. Nous étions prêts à prendre nos responsabilités et à réfléchir aux moyens de résoudre la situation. Toutefois, il ne peut pas s'agir de décisions arbitraires, car elles doivent être dans les mains d'un organe spécial. Cet organe a organisé une réunion, et nous avons discuté avec lui ce dimanche. Ces discussions ont été très difficiles, car leur enjeu était la vie des citoyens.

Lundi matin, un conseil extraordinaire d'Eurocontrol a eu lieu, débouchant sur l'adoption du modèle dit de «zones libres». Nous étions ravis qu'Eurocontrol se montre si coopératif. Encore une fois, l'Union n'est absolument pas compétente dans ce domaine, mais les évènements ont prouvé que les approches nationales étaient devenues obsolètes. Nous bénéficions à coup sûr aujourd'hui d'un meilleur élan pour apporter une réponse plus européenne aux évènements de ce genre et pour les réglementer. Nous devons aussi, bien entendu, évaluer les conséquences et les résultats.

Le plus important – comme tout le monde, y compris les compagnies aériennes, l'a dit – était de reprendre les vols. En ce qui concerne les passagers, le principal est de leur permettre de rentrer chez eux ou d'atteindre leurs destinations. Tel était le point principal de la réunion d'hier.

En résumé, nous travaillons d'arrache-pied avec le Conseil et Eurocontrol afin de surveiller la situation et de prendre de nouvelles décisions le cas échéant. Le modèle prévu jusqu'à présent permet tout à fait la reprise de la grande majorité des vols.

**Corien Wortmann-Kool**, *au nom du groupe PPE*. – (*NL*) Monsieur le Président, je remercie la Commission et le Conseil pour les informations qu'ils nous ont données au sujet de la crise de l'aviation européenne. Ce qui est apparu évident ces derniers jours, c'est que sans l'aviation, non seulement notre Parlement se retrouve en difficulté, mais notre coopération européenne et notre économie vont rencontrer également de gros problèmes. C'est pourquoi il est important que nous ayons ce débat de toute urgence aujourd'hui au Parlement. Des passagers se sont retrouvés bloqués, les compagnies aériennes, l'industrie du voyage et les entreprises qui dépendent du trafic aérien ont toutes été touchées de plein fouet, et tout ceci, en plus de la crise économique.

La sécurité est primordiale. Que ce soit bien clair. Les passagers doivent être transportés en toute sécurité, mais nous n'étions clairement pas suffisamment préparés à cette situation exceptionnelle. La fermeture de l'espace aérien, le premier jour, a été une réponse rapide apportée à un problème que nous méconnaissions jusqu'à présent en Europe, les nuages de cendres volcaniques. Mais qu'est-il arrivé les jours suivants? Les modèles informatiques indiquaient qu'il ne fallait pas voler, mais les vols tests se sont déroulés sans problème. Permettez-moi de rappeler que si la sécurité passe bien entendu avant tout, il est important de rouvrir l'espace aérien européen en se basant sur des faits et des hypothèses correctes. Il est nécessaire d'effectuer d'autres travaux adaptés aux circonstances spécifiques que nous connaissons. Le point positif, ce sont les premières mesures dans ce sens qui ont été prises hier, et nous devons les développer rapidement. Nous devons agir de manière décisive. La sécurité passe avant tout, mais nous devons également faire en sorte de pouvoir réexploiter très rapidement les zones sûres.

En outre, il nous faut des mesures structurelles. L'initiative «Ciel unique européen», qui a rencontré tellement de résistance parmi les États membres, est un élément qui pourrait également nous permettre de rendre l'aviation plus efficace.

Les compagnies aériennes ont subi d'énormes dommages économiques. De gros frais ont été encourus, non seulement en raison de l'interruption du trafic aérien, mais aussi parce qu'il a fallu venir en aide aux passagers bloqués. Les compagnies d'assurance ne couvrent rien dans ce domaine et on peut se demander s'il est possible de justifier tous les coûts qui reviennent aux compagnies aériennes. Je vous invite donc à examiner l'ampleur des coûts exposés, l'ampleur des dommages causés et la nature des indemnisations pouvant éventuellement

être accordées. Voici un exemple: les frais encourus par les compagnies aériennes, sur la base de la directive européenne sur les droits des passagers, et le type d'aide pouvant être octroyée en cas de catastrophe. N'est-il pas évident que nous devrions envisager la possibilité d'un financement, dans ce cas de force majeure, en utilisant le budget de l'Union européenne?

Monsieur le Commissaire Almunia, vous avez indiqué être favorable à l'idée d'une aide d'État, mais je dois vous prévenir qu'il va falloir éviter que les États membres ne se mettent à sponsoriser leurs compagnies vedettes nationales. Il est donc extrêmement important de coordonner ces aides au niveau européen, et pas seulement en contrôlant les aides d'État en elles-mêmes, mais aussi en s'assurant qu'elles sont accordées de manière efficace. C'est ce à quoi je vous demande de veiller.

Martin Schulz, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je pense que cette crise présente une dimension humaine dont nous devons absolument discuter aujourd'hui. De nombreuses personnes sont bloquées, par dizaines de milliers, dans le monde entier, et attendent de pouvoir rentrer chez elles. Je pense que ce matin, nous devons penser à ces gens-là. Nous avons presque tous, au sein de ce Parlement, connu des expériences similaires ces dernières semaines. Nous sommes des députés européens privilégiés qui peuvent profiter des infrastructures mises à notre disposition. Par contre, de nombreuses personnes sont bloquées à l'autre bout du monde, incapables de rentrer et de reprendre le travail, leurs enfants ne peuvent aller à l'école vu qu'ils n'ont pas pu rentrer de vacances et ils n'ont ni logement, ni argent. Je voudrais dire encore une fois que ce matin, toutes mes pensées vont vers ces gens-là. J'espère qu'ils pourront rentrer rapidement chez eux.

Les compagnies aériennes représentent un élément essentiel de notre système de transport, non seulement pour les voyageurs, mais aussi pour les marchandises. Les pertes financières occasionnées par cette éruption volcanique sont considérablement plus importantes que celles résultant des attentats du 11 septembre 2001, et c'est pourquoi je demande à la Commission de se montrer flexible en autorisant les aides nationales pour les compagnies aériennes en danger, si ces aides s'avèrent vraiment nécessaires.

Enfin, nous devons être conscients que le transport aérien fait partie de l'infrastructure hautement vulnérable que nous avons en Europe. En cas d'arrêt du transport aérien, nous ne sommes pas en mesure de pallier son absence de manière adéquate. C'est pourquoi je pense que le projet entamé il y a 20 ans, à savoir l'expansion des réseaux transeuropéens et notamment celle du transport ferroviaire, constitue une solution de remplacement crédible, significative et, comme nous le constatons aujourd'hui, essentielle à notre survie économique. Il est important que nous admettions ce fait une fois de plus aujourd'hui.

Mon collègue, M. El Khadraoui, abordera d'autres aspects de cette situation, mais je voudrais seulement rajouter une chose. Nous ne sommes pas encore parvenus à assurer l'interopérabilité des trains entre les différents pays. Les trains Intercity Express allemands ne peuvent pas ramener des voyageurs allemands d'Espagne et les TGV français ne peuvent pas aller jusqu'à Budapest. Nous n'avons donc pas réussi à mettre en place la situation que nous devions obtenir. Bien que nous ayons proposé des résolutions appropriées au Parlement, je pense que nous n'avons pas besoin de ces sursauts d'action périodiques. Nous ferions mieux d'adopter une attitude durable et permanente afin de mettre en œuvre ces nouveaux concepts.

**Gesine Meissner**, au nom du groupe ALDE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur Kallas, Monsieur López Garrido, dans cette affaire, nous avons pu constater à quel point la nature restait plus puissante que toutes les technologies dont nous disposons. Dans une certaine mesure, cela sert de leçon. Toutefois, en même temps, il est important de remarquer que cette situation nous a prouvé que nous n'avons pas accompli tous les progrès que nous aurions dû en Europe.

Cela fait 20 ans que nous parlons d'un marché intérieur du transport et d'un ciel unique européen. Cela n'aurait bien entendu pas empêché l'éruption volcanique, mais nous aurions peut-être ainsi pu agir plus efficacement et plus rapidement.

Nous réclamons depuis longtemps un ciel unique européen coordonné par Eurocontrol, mais il n'a toujours pas été mis en place. De même, et je rejoins sur ce point M. Schulz, nous n'avons toujours pas réalisé l'interopérabilité du réseau ferroviaire. Il n'est toujours pas possible d'acheter un billet de train qui vous permettre de traverser l'Europe du nord au sud, d'un bout à l'autre du continent. Ici encore, il apparaît clairement que nous avons pris énormément de dispositions sur papier et que nous avons discuté d'un grand nombre de questions en suspens, mais en réalité, il reste encore de nombreuses actions nécessaires à entreprendre.

De toute évidence, la réaction en Europe n'a pas été satisfaisante aux yeux des citoyens. Bien entendu, la situation était difficile et, bien entendu, les ministres des différents pays ne pouvaient pas ouvrir leur espace aérien tant qu'un institut à Londres envoyait des avertissements indiquant qu'il était dangereux de voler. En même temps, on peut déplorer qu'aucune mesure n'ait été effectuée à l'aide, par exemple, de montgolfières, et que tout le monde ait plutôt travaillé avec des extrapolations statistiques. Bon nombre de citoyens européens n'ont pas apprécié cette attitude. La position des compagnies aériennes est également compréhensible: elles souffraient financièrement et auraient aimé une réaction plus rapide.

Les compagnies aériennes ont subi des pertes financières et il est bien entendu très important que les passagers soient ramenés chez eux le plus tôt possible. Nous devons protéger leurs droits. Mais il est important, pour les droits des passagers en Europe, que ces derniers continuent à bénéficier de possibilités de transport et de voyage. C'est pourquoi je pense qu'il est essentiel que notre système de transport européen possède des lignes aériennes, ainsi que d'autres possibilités de transport que les passagers pourraient utiliser. Il est donc primordial d'examiner plus en détail la meilleure manière de répondre à cette situation, de venir en aide aux compagnies aériennes pendant la crise que le secteur des transports traverse déjà et de maintenir et de garantir la mobilité des citoyens européens, qui est une réalisation de taille.

En ce qui concerne l'indemnisation des dommages, cela ne sert à rien de vouloir approcher le volcan, car comme nous le savons déjà, cela ne nous mènera nulle part. La nature a ses lois, mais nous devons essayer d'y faire face en ayant à cœur l'intérêt des citoyens européens. C'est pourquoi, selon moi, il est très bon qu'un groupe de travail soit créé, avec M. Kallas comme président. Cette initiative est très importante et nous allons continuer à discuter de meilleurs moyens de tirer des conclusions de cette crise pour l'avenir.

**Michael Cramer,** *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ces six derniers jours ont vu la mobilité européenne changer radicalement de visage. Cette fois-ci, l'élément déclencheur n'a pas été un grave accident, des mesures visant à lutter contre le changement climatique ou les prix élevés du carburant destiné à la navigation aérienne. Cette fois, c'est la nature qui a joué un rôle décisif.

Le volcan islandais a montré une fois de plus à l'humanité le véritable pouvoir de la nature, et nous devons en tirer une leçon pour l'avenir. L'humanité n'est pas toute puissante et ne le sera jamais. Il est juste que ce soit l'Europe qui réagisse à cette éruption volcanique. Étant donné que les cendres volcaniques peuvent entraîner l'arrêt des moteurs des avions et obstruer la visibilité des fenêtres des avions, l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, Eurocontrol, a choisi d'agir de manière responsable en faisant de la sécurité des passagers sa priorité absolue.

Au nom du groupe Verts/Alliance libre européenne, je voudrais adresser mes remerciements les plus sincères à Eurocontrol et aux ministres des transports, qui ont soutenu Eurocontrol, et particulièrement le ministre des transports allemand, Peter Ramsauer. Nous devons également soutenir le syndicat des pilotes allemands, Cockpit, qui a été plus responsable que la direction des compagnies aériennes en refusant de voler selon les règles de vol à vue dans l'espace européen, car cela aurait été, selon lui, irresponsable. Soit l'espace aérien est sûr, soit il ne l'est pas. En fin de compte, peu importe sous quelles règles les avions volent ou sous quelles règles ils s'écrasent.

Par conséquent, les Verts voudraient dénoncer de la manière la plus ferme possible l'attitude des compagnies aériennes, qui voulaient privilégier le profit au détriment de la sécurité. Nous demandons à ce que l'espace aérien européen ne soit rouvert qu'à partir du moment où il n'y aura plus aucun risque. Nous enjoignons tous les politiciens à ne pas céder aux pressions exercées par les compagnies aériennes et de ne pas confier la responsabilité de la sécurité, par exemple, aux pilotes.

Nous avons malheureusement bien constaté, ces derniers jours, les lacunes des politiques nationales et européennes de transport appliquées ces dernières décennies, politiques qui ont négligé le système ferroviaire et qui continuent de le faire dans bon nombre de cas. Ces politiques ont été exclusivement axées sur le transport aérien. Chaque année, les compagnies aériennes européennes reçoivent 14 milliards d'euros de la part des contribuables européens, étant donné que contrairement au carburant utilisé par les chemins de fer, le kérosène n'est pas taxé. Cela relativise la perte temporaire de revenus des compagnies aériennes.

Il y a toutefois une conclusion que nous pouvons tirer de toute cette histoire. Les chemins de fer sont, non seulement, le moyen de transport le plus sûr, mais ils sont aussi essentiels pour garantir la mobilité et mettre fin au changement climatique. C'est pourquoi je voudrais remercier toutes les compagnies ferroviaires d'Europe qui ont aidé à acheminer les passagers vers leur destination.

L'éruption volcanique en Islande doit nous servir d'avertissement à tous. Ce que nous vivons aujourd'hui est la réalité de l'avenir des transports. Toutefois, les transports n'auront un avenir heureux que si les mesures nécessaires ne doivent pas être prises du jour au lendemain. C'est pourquoi nous enjoignons tous les États membres de l'Union européenne à revoir les priorités des politiques de transport nationales et internationales. Le transport ferroviaire doit être prioritaire, non seulement en parole, mais aussi en actes financiers, de manière à ce que nous n'ayons plus jamais à connaître ce genre de situation.

**Peter van Dalen**, au nom du groupe ECR. – (NL) Monsieur le Président, nous voilà une fois de plus témoins des effets retentissants que peuvent avoir la météo et le climat sur le transport. Un volcan de dimension raisonnable entre en éruption en Islande et c'est le trafic aérien de nombreuses régions européennes qui s'immobilise pendant plusieurs jours. Je pense qu'il est tout à fait normal que nous ayons aujourd'hui réussi à reprendre partiellement les vols. Je pense également que nous avons eu raison de le faire et que nous pouvions le faire, car les vols tests nous ont prouvé qu'il était possible de voler, pour autant, bien entendu, que persistent les bonnes conditions de visibilité actuelles.

Ceci dit, je pense que nous avons agi de manière trop rigide en interrompant de but en blanc la totalité du trafic aérien. Nous avons établi trop rapidement une comparaison avec le vol de la KLM qui a été pris dans la poussière volcanique du mont Redoubt, au-dessus de l'Alaska, en 1989, et nous avons fait trop rapidement référence à l'incident survenu au vol de British Airways au-dessus de l'Indonésie en 1982. N'oubliez pas que ces deux vols se sont retrouvés entièrement enveloppés par la poussière volcanique, qui venait d'être crachée quelques instants auparavant et qui était relativement proche. La densité et la chaleur des particules de poussière rencontrées lors de ces vols étaient d'un niveau incomparable avec les circonstances de la situation actuelle.

J'approuve donc une méthode prenant en considération les différences de concentration de poussière volcanique. Si l'on adhère à cette approche – comme cela semble s'avérer -, il est alors tout à fait légitime de rouvrir certaines parties de l'espace aérien, en tout cas dans certains couloirs et à certaines altitudes. Cette réouverture est désespérément nécessaire, selon moi, car la cendre islandaise est en train de consumer tout l'argent de nos compagnies aériennes. La possibilité que certaines compagnies en difficulté ne s'en remettent pas ne me préoccupe pas outre mesure. Mais nous ne pouvons pas laisser les grandes compagnies renommées qui auront fait primer la sécurité s'effondrer. Trop d'argent et trop d'emplois sont en jeu.

Par ailleurs, nous devons travailler en adoptant une attitude réaliste prenant en considération la concentration de particules de poussière. Il est normal que certaines zones de l'espace aérien soient aujourd'hui rouvertes. Nous devrons appliquer cette approche pragmatique à l'avenir également, de manière à pouvoir atteindre un équilibre sûr et surtout responsable entre la sécurité et l'économie.

**Lothar Bisky**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*DE*) Monsieur le Président, la décision prise par les autorités responsables de la sécurité aérienne de ne pas compromettre la sécurité des passagers a été tout à fait juste, même si elle impliquait la fermeture de l'espace aérien européen pendant plusieurs jours et des pertes financières pour les compagnies aériennes. Selon moi, il est irresponsable de la part des compagnies aériennes de demander à leurs pilotes de voler sous leur propre responsabilité. Que signifie véritablement «sous leur propre responsabilité» dans le cas présent?

Je me félicite du fait que la Commission envisage d'autoriser des aides d'État spéciales pour les compagnies aériennes, qui connaîtraient sans cela de graves difficultés financières en raison de la situation actuelle. Nous aborderons plus tard la question de l'emploi dans l'Union européenne. Si l'UE et les États membres peuvent au minimum aider à éviter que la situation ne s'empire, c'est une bonne chose. Toutefois, en échange de l'octroi d'une aide d'État, les compagnies aériennes doivent s'engager de manière contraignante à ne pas procéder à des réductions de personnel ou à des réductions salariales. Elles doivent également garantir qu'elles ne diminueront pas les congés payés et qu'elles ne déduiront pas de l'argent à leurs employés pour les jours où ils ne peuvent pas venir travailler en raison des problèmes de transport.

Il est grand temps que la Commission mette en place un système commun européen de contrôle permanent de la sécurité aérienne. Ce système de contrôle doit être spécifiquement conçu pour éviter le dumping social. Je voudrais rappeler à tout le monde les aides d'État accordées aux banques, qui en ont bénéficié, mais qui n'ont pris aucune initiative sociale pour les accompagner. Il ne faut pas laisser la concurrence et la recherche de profit primer sur la sécurité des vies humaines.

**Francesco Enrico Speroni,** au nom du groupe EFD. - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, selon moi, le problème engendré par le volcan a été géré de manière tardive et inefficace. La première véritable

réunion opérationnelle a eu lieu hier, lundi, alors que le volcan est entré en éruption jeudi dernier au matin. Il a donc fallu quatre jours pour parvenir à une décision opérationnelle.

Il est vrai que certaines restrictions ont peut-être été excessives, particulièrement lorsqu'il s'agit de sécurité. Mais pourquoi interdire les vols en Belgique lorsque le nuage était en Norvège? Pourquoi interdire aux avions monomoteurs à pistons de voler à une altitude de 500 mètres alors que les cendres étaient à plus de 8 000 mètres?

La règle qui a été appliquée a peut-être été celle que les aviateurs connaissent depuis des années, à savoir que le vol le plus sûr est celui où le pilote est au bar et l'avion au hangar. Mais ce n'est pas la bonne manière de répondre aux cas d'urgence, et je pense donc qu'à partir du moment où la garantie de la sécurité des passagers et des équipages était primordiale, ces mesures étaient une bonne idée, mais qu'elles ont juste été appliquées trop longtemps après la survenue du problème.

C'est pourquoi, à l'avenir, nous devrons tenir compte, dans un premier temps, des obligations de sécurité, mais aussi des obligations qui, lorsqu'elles sont précisément associées à la sécurité, impliquent non pas une simple interdiction totale des vols, mais plutôt des mesures reflétant la situation réelle, et non pas la situation statistique. Ainsi, dans l'intérêt d'un secteur vital pour l'économie globale, nous arriverons peut-être à éviter une reproduction des conséquences économiques négatives et des répercussions que nous avons connues au moment des attentats du 11 septembre 2001, non seulement pour le secteur du transport aérien et le secteur du tourisme, mais pour l'économie dans son ensemble.

Je réclame donc une action rapide, sérieuse et tenant compte de tous les faits.

**Angelika Werthmann (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la sécurité prime sur toutes les autres considérations. Nous ne pouvons prendre le risque qu'un avion rempli de passagers subisse une panne de moteur susceptible de le faire s'écraser dans une zone bâtie. Je voudrais rappeler à votre mémoire à tous l'avion de British Airways qui a volé dans un nuage de cendres, en chemin vers la Nouvelle-Zélande en 1982, et plus particulièrement de l'incident grave qui a impliqué en 1989 un Boeing 747 de la KLM qui était passé dans un épais nuage de cendres volcaniques. Ces deux avions sont passés tout près d'une catastrophe.

La vie humaine n'a pas de prix. Je suis favorable à la décision de fermer l'espace aérien pendant cette crise et de permettre ainsi aux pilotes de ne pas devoir assumer la responsabilité des passagers qui leur sont confiés. Des vols tests et de mesure ont été effectués, mais jusqu'à une altitude donnée seulement et selon les règles de vol à vue. Ces vols n'ont pas permis de réaliser de véritables analyses ou d'obtenir des résultats significatifs.

Je voudrais ajouter, à propos des vols à vue, que dans le cas de l'avion de la KLM, le nuage volcanique n'était pas visible. La nature nous enseigne le respect tout en nous montrant clairement les limites de la mondialisation. Nous sommes tous particulièrement conscients des graves conséquences financières. Mais une vie humaine vaut bien plus que des marchandises. C'est pourquoi, compte tenu des cas que je viens de mentionner, je voudrais demander que l'on fasse preuve de la plus grande responsabilité et de la plus grande prudence possible, notamment en ce qui concerne la division de l'espace aérien en trois zones.

**Mathieu Grosch (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur López Garrido, Monsieur Kallas, cette interdiction des vols nous renvoie au vaste débat sur la sécurité qui a souvent eu lieu au sein de ce Parlement et à l'issue duquel nous avons décidé que nous pourrions et que nous devions (par «nous», je veux dire le Parlement ainsi que, je pense, la Commission) introduire des règlementations à l'échelle européenne dans ce domaine, si les États membres le veulent. Nous avons souvent débattu sur ce point, non seulement au sujet du transport aérien, mais aussi au sujet des chemins de fer et des autres secteurs du transport. Dès lors, nous devrions aujourd'hui poser cette question aux organes qui sont à même d'y répondre: premièrement, les autorités du secteur de l'aviation dans les pays concernés et, bien entendu, l'organisation responsable de la coordination au niveau européen. Cette coordination s'est révélée particulièrement fructueuse.

Selon moi, la priorité absolue est la sécurité des passagers. L'aspect financier est moins important, même si nous ne devons pas le perdre de vue. Les différents pays ont pris la bonne décision. J'espère qu'à l'avenir, ce seront Eurocontrol et les autorités nationales de sécurité aérienne qui prendront les décisions, et non pas les différentes compagnies aériennes, car une fois de plus, nous nous trouvons face à des experts qui ont des avis divergents. C'est la raison pour laquelle nous devons nous montrer extrêmement prudents.

D'un point de vue économique, il s'agit bien entendu d'une catastrophe pour une industrie qui subit aujourd'hui sa troisième crise, après les attentats du 11 septembre et la crise économique. C'est pourquoi nous devons

prendre des mesures au niveau européen, et non pas national, et fournir des ensembles d'aides compatibles dans toute l'Europe qui ne créent aucune distorsion sur le marché, comme cela est souvent arrivé par le passé. L'aide est nécessaire, mais pas seulement au niveau national.

Les passagers se retrouvent aujourd'hui dans une situation pour laquelle la loi, en l'état, ne prévoit pas toute l'aide qu'ils sont en droit d'attendre. Nous avons évidemment discuté souvent de ce sujet au Parlement, mais je suppose que les compagnies aériennes et les autres entreprises affectées permettront aux passagers de faire valoir les droits dont ils disposent toujours.

Selon moi, l'avenir, c'est le ciel unique européen. Je voudrais souligner le fait que nous allons souvent aborder ce sujet au Parlement européen ces deux prochaines années.

**Saïd El Khadraoui (S&D).** – (*NL*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Commissaire, je pense que ce débat présente trois éléments importants. Premièrement, l'aide apportée aux passagers bloqués et leur rapatriement , qui doivent constituer la priorité absolue de toutes les autorités, à tous les niveaux. À cet égard, nous conviendrons que le règlement relatif aux droits des passagers a au moins apporté un minimum de confort et de soutien à un grand nombre d'entre eux. Toutefois, dans les faits - comme vous le savez bien -, nous avons bien entendu rencontré pas mal de problèmes: chaos dans les aéroports, manque d'informations, etc. Je préconise donc le lancement d'une enquête à l'échelle européenne, en coopération avec les compagnies aériennes et toutes les autres parties impliquées, de manière à étudier les moyens de venir en aide aux passagers dans ce genre de situation.

Par ailleurs, je voudrais également vous demander de créer une sorte de groupe de travail au niveau de la Commission et des États membres, chargé d'organiser le rapatriement le plus efficacement possible. Je sais que c'est une tâche qui incombe aux compagnies aériennes, mais certaines personnes sont bloquées dans des régions lointaines et devront attendre longtemps pour être rapatriées, même en cas de réouverture de l'espace aérien. Nous devons accorder notre attention à ce fait.

Un deuxième élément important, ou un deuxième chapitre, si vous préférez, est la procédure de déclaration d'interdiction des vols. Ce qui s'est passé est que nous avons une fois encore entendu des voix s'élever en faveur d'une coopération renforcée et d'une coordination accrue au niveau européen et le ciel unique européen – auquel il a déjà été fait référence – s'avèrera utile à l'avenir. Il est vrai que l'Union européenne ne dispose actuellement d'aucune compétence décisionnelle en ce qui concerne l'espace aérien des États membres et Eurocontrol, ce qui rend très difficile l'adoption de décisions efficaces et coordonnées.

Il est néanmoins tout aussi vrai que jusqu'à hier soir, nous utilisions un modèle mathématique plutôt conservateur au niveau européen. Ce modèle est en fait basé sur le scénario le plus pessimiste, ce qui signifie qu'un petit peu de poussière volcanique a pour ainsi dire été désigné comme un énorme nuage exigeant une interdiction des vols. Vous savez sûrement déjà que les États-Unis utilisent un autre modèle, qui ne prévoit d'interdiction des vols que pour la zone située directement au-dessus du volcan, et qui laisse les risques opérationnels entre les mains des compagnies aériennes. C'est un autre modèle. Mais le modèle à mi-chemin entre ces deux extrêmes, qui a déjà fait l'objet d'un accord - celui avec les trois zones -, voilà un bon modèle. Voyons comment il est possible de véritablement conjuguer sécurité et efficacité avec ce modèle.

Troisièmement et dernièrement, je voudrais aborder la manière dont nous traitons les conséquences économiques de cette situation. C'est une bonne idée d'énumérer les différentes possibilités, mais il nous faut une approche européenne. Enfin, permettez-moi d'ajouter que nous ne devons pas faire croire aux gens que nous allons pouvoir indemniser tout le monde pour les désagréments subis, car cela est tout bonnement impossible.

**Dirk Sterckx (ALDE).** – (*NL*) Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais m'adresser au ministre, c'est-à-dire au président en exercice du Conseil. Non pas à vous personnellement, mais à toutes les personnes qui ont un jour occupé votre poste, et peut-être aussi à certaines personnes qui l'occuperont à l'avenir. Comment avez-vous réussi à faire obstruction pendant tant d'années à une approche européenne de ce type? Combien de fois la Commission et le Parlement n'ont-ils pas dû forcer le Conseil à conclure des accords? Et même dans ces cas-là, il ne s'agissait jamais d'autre chose que de faibles compromis. Comment se fait-il que le Conseil pense toujours en termes intergouvernementaux et nationaux et jamais en termes européens? Telle est l'une des leçons que nous allons devoir retirer de cette crise. Mon confrère, M. El Khadraoui, a déjà indiqué qu'il y avait des possibilités d'améliorer la coopération, mais pas seulement en matière de gestion de l'espace aérien. La coordination entre les autorités nationales pourrait également être améliorée, mais vous avez souligné vous-même, Monsieur le Président en exercice, que l'Europe ne possède pas encore les

compétences pour effectuer ces améliorations. Et bien, donnez enfin à l'Europe ces compétences! Cela simplifierait énormément les choses.

Deuxièmement, je voudrais aborder le sujet des informations scientifiques. Nous avons un seul centre à Londres spécialisé uniquement dans certains domaines et qui a décidé, en accord avec Eurocontrol, que la sécurité devait être privilégiée. C'était en effet la bonne décision, mais est-ce suffisant? Ne devrions-nous pas renforcer le modèle européen en y incorporant certaines particularités et en créant un véritable centre européen pour la sécurité aérienne? L'éruption de ce volcan n'est pas prête d'arriver à terme. Lors de sa dernière éruption, il y a 200 ans, il est resté actif pendant 10 ans. Nous devons donc prendre des dispositions pour les années à venir. Je pense que nous devrions renforcer le modèle européen tout en garantissant – chose importante pour ce Parlement – le respect total des droits des passagers et en veillant à ce que les aides d'État soient distribuées de manière équitable à tout le monde.

Isabelle Durant (Verts/ALE). - Monsieur le Président, même si des milliers de personnes sont aujourd'hui en grande difficulté, je pense que cette éruption volcanique sonne comme un vrai rappel à l'ordre: un rappel à l'ordre qui nous presse de revoir notre rapport au temps dans les transports et, surtout, notre dépendance excessive à l'égard du transport aérien qui s'est progressivement, et parfois à notre insu, substitué à tous les autres modes de transport. Cela est d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui, personne ne peut, évidemment, dire si cette éruption volcanique va s'arrêter et comment ce nuage va bouger dans les semaines et les mois à venir.

Cela veut dire qu'il faut, d'abord, maintenir – et je soutiens à la fois la Commission et le Conseil là-dessus – le principe de précaution et de sécurité envers et contre tout, et je suis d'ailleurs étonnée de voir qu'à un moment donné, dans le secteur pharmaceutique, on a poussé les États et l'Europe, au nom du principe de précaution, à faire des dépenses, à mon sens, un peu inconsidérées. Aujourd'hui, un autre secteur voudrait, lui aussi, mettre en cause ou dénoncer la précaution que prennent les États ou le Conseil européen. Je trouve cela anormal. Il n'y a pas de précaution du portefeuille. La sécurité et le bien commun prévalent.

Pour le reste, je pense qu'il faut, évidemment, développer le transport ferroviaire. C'est la grande priorité et, comme le disait mon collègue, il est clair qu'on a ici une préfiguration de ce que devrait être notre transport, à savoir que le ferroviaire doit reprendre des parts de marché sur la petite et la moyenne distance. Je pense aussi que la diversité des transports et des modes de transport est importante. C'est tout l'objet, d'ailleurs, du livre blanc sur lequel nous devrons travailler en commission.

Je pense qu'à court terme, la priorité est, bien sûr, de rapatrier les personnes, d'indemniser les passagers et peut-être de voir ce qu'il sera nécessaire de faire pour les compagnies aériennes, mais de façon extrêmement ciblée. Je pense aussi que nous devons apporter structurellement un soutien nettement accru aux vidéoconférences. Elles restent un moyen extrêmement accessoire et peu significatif pour l'ensemble, non seulement du Parlement, bien sûr, mais également de manière plus générale. Je pense qu'un soutien à ces pratiques nous aiderait à diminuer notre dépendance à l'aérien.

Je pense, enfin, parce que le Président nous le demandait, que le Parlement européen pourrait peut-être, quant à lui, revoir son mode d'organisation, en envisageant, par exemple, de travailler cinq jours par semaine, pour deux semaines, plutôt que trois jours ou trois jours et demi par semaine. Ce serait aussi une façon de montrer l'exemple dans notre façon d'organiser nos travaux pour être moins dépendants à l'égard du transport aérien qui est, évidemment, extrêmement fragile et soumis, comme la nature nous le dit aujourd'hui, à des aléas sur lesquels nous n'avons pas prise.

Il s'agit vraiment de revoir l'ensemble du système, et on aura l'occasion, dans le cadre du livre blanc, mais aussi au sein du Parlement européen, de revoir notre manière à nous de soutenir d'autres modes de transport, y compris dans nos propres modes de travail.

#### PRÉSIDENCE DE M. MIGUEL ANGEL MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

Ryszard Czarnecki (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, je déplore vivement le fait qu'apparemment, bon nombre de mes confrères n'aient pas, avant de faire leurs interventions, demandé l'avis de professionnels, de personnes ayant déjà passé plusieurs milliers d'heures aux commandes d'un avion. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une discussion extrêmement politique et que tous les doigts accusateurs se pointent sur le Conseil, alors que celui-ci, à ce que je sache, n'est pas responsable des volcans. On peut sincèrement dire que la décision d'Eurocontrol a été trop précipitée et je pèse mes mots, car tout a été mélangé. La diversification de la situation

qui s'est produite n'a pas du tout été prise en considération. Nous sommes responsables du système de gestion permanente du trafic aérien et je pense qu'il y a ici une leçon à tirer de ces évènements. Mais je suis absolument certain que les décisions qui avaient déjà été prises sont restées en vigueur pendant trop longtemps et je suis convaincu qu'elles auraient très bien pu être différentes.

**Jacky Hénin (GUE/NGL).** - Monsieur le Président, chers collègues, je crois qu'en ces moments, il nous faut avoir des mots de soutien et de sympathie à l'attention de tous ceux qui ont été ou sont encore victimes, d'une manière ou d'une autre, de l'interruption du trafic comme il nous faut avoir des mots de sympathie à l'égard des salariés des sociétés aériennes qui, avec le peu de moyens qui étaient à leur disposition, ont essayé de répondre aux besoins des passagers.

Nous ne voulons pas mélanger notre voix avec ceux qui critiquent beaucoup mais proposent peu et prétendent toujours détenir la vérité une fois que l'orage est passé. Nous voulons dire ici que le principe de sécurité des usagers doit être réaffirmé comme étant le principe prioritaire. Il vaut mieux un usager mécontent mais vivant qu'un usager qui, malheureusement, décède dans le transport.

Je voudrais dire, dans le même temps, que l'Europe souffre de trop peu d'Europe crédible. Une meilleure coopération, l'unité auraient probablement permis de mieux communiquer, de mieux nous expliquer, de mieux aller à la rencontre de ceux qui voulaient tout simplement des informations.

Il est important, à notre avis, de renforcer les pouvoirs de l'Agence européenne de sécurité et de lui permettre de s'appuyer sur un conseil scientifique permanent, grâce auquel elle pourrait étayer en toutes circonstances ses décisions. Pour l'avenir, cela a déjà été dit, mais je crois qu'il faut réinsister, il nous faudra travailler encore plus à la complémentarité des moyens de transport irradiant le territoire européen en travaillant, là aussi, à une mise en cohérence des moyens.

Enfin, Monsieur le Président, si vous me le permettez, de manière à évacuer toutes les suspicions qu'il pourrait y avoir, je proposerais qu'une commission d'enquête du Parlement européen sur cette affaire soit mise en place.

**Anna Rosbach (EFD).** – (*DA*) Monsieur le Président, je voudrais aborder deux points importants. Premièrement, il est regrettable que l'Europe soit toujours au point mort et soit donc incapable d'être compétitive au niveau international, mais cela s'applique également aux compagnies aériennes américaines et asiatiques, qui ne peuvent pas atterrir dans l'UE.

Deuxièmement, je voudrais remercier toutes les parties impliquées pour leurs efforts.

Il reste à déterminer si les compagnies aériennes recevront ou non une indemnisation financière. La réponse à cette question sera donnée lors des débats des prochains jours. Il est bon d'entendre aujourd'hui parler d'un plan en trois étapes. J'en suis ravie. Le Financial Times critique les politiciens pour s'être «contentés» de tout fermer pour des raisons de sécurité et suggère que l'Europe adopte la stratégie américaine consistant à permettre aux compagnies aériennes de décider elles-mêmes de voler ou non. J'espère que nous, députés européens, rejetterons immédiatement ce modèle, qui serait catastrophique pour les passagers si une compagnie menacée de faillite décidait de voler uniquement pour préserver ses profits.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'une stratégie prospective: de meilleurs instruments de mesure de l'espace aérien, afin de mieux prévoir les changements atmosphériques, et la mise au point de moteurs d'avions plus économes en carburant et moins sensibles. Toutefois, les avions sont vulnérables non seulement face aux attaques terroristes, mais aussi face aux conditions météorologiques extrêmes. L'activité aérienne exige beaucoup d'énergie et pollue énormément. Impossible de construire des avions de ligne ou de transport fonctionnant à l'électricité ou à l'énergie solaire, mais ce que nous pouvons faire, c'est enfin commencer à travailler sur les trains à grande vitesse et sur l'établissement de liaisons ferroviaires directes à grande vitesse entre les grandes villes européennes. Les trains sont beaucoup plus faciles à écologiser que les avions et ils sont véritablement capables de concurrencer les avions pour les destinations à l'intérieur de l'Europe.

**Danuta Maria Hübner (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, depuis cette semaine, nous savons bien mieux à quel point un ciel sans avion coûte cher. Les coûts exposés par les compagnies aériennes ne se limitent pas à leurs pertes de recettes. D'autres industries sont également touchées, bien qu'il y ait tout de même certains secteurs qui profitent de la situation. Ce qui importe, c'est aussi le fait que cette nouvelle catastrophe vient ébranler une économie européenne déjà très fragile qui nécessite un assainissement budgétaire.

Je voudrais aborder deux points.

Le premier concerne les aides d'État. Ce n'est pas la première fois que des aides d'État visant à compenser les pertes des compagnies aériennes sont offertes: un sauvetage d'American Airlines a déjà eu lieu après les attentats du 11 septembre. La Commission européenne propose également des procédures accélérées visant à autoriser des aides d'État, un geste apprécié. Mais je voudrais demander à la Commission si nous avons déjà une estimation de l'ampleur de cette nouvelle charge pour des budgets nationaux qui souffrent déjà d'énormes déficits et d'énormes dettes et qui vont devoir subir un assainissement fiscal. Les aides d'État financées par les budgets nationaux sont-elles la meilleure solution? La Commission européenne envisage-t-elle d'autres possibilités?

Le deuxième point que je souhaite aborder concerne la capacité de l'Union européenne à gérer les crises. Nous avons appris que durant les premiers jours, aucune consultation ou coordination n'a eu lieu entre les autorités nationales compétentes, alors que la crise concernait 80 % de l'espace aérien européen. Je peux vous assurer, Monsieur le Commissaire, qu'il est possible d'assurer une coordination tout en restant totalement indépendant.

Nous pourrions également apprendre d'ici peu qu'une coordination nous aurait permis d'élaborer et d'appliquer une solution plus efficace. Par conséquent, d'après moi, le moment est venu de faire progresser la gestion des crises de l'UE. Il est clair que les catastrophes qui touchent nos citoyens peuvent également se produire hors du territoire européen, dans l'Espace économique européen ou même en dehors de celui-ci. Ma question à la Commission est la suivante: comment va-t-elle se servir de cette catastrophe pour renforcer la capacité de gestion des crises de l'Union européenne? Je peux vous assurer que nous, députés du Parlement européen, soutiendrons tous vos efforts visant à rendre notre gestion des crises plus efficace et plus concrète.

**Hannes Swoboda (S&D).** – (*DE*) Monsieur le Président, ces derniers jours, j'ai vu et testé les solutions de remplacement du transport aérien en Europe, d'abord lors d'un voyage en voiture de Belgrade à Vienne, puis à l'occasion d'un voyage en train de Vienne à Strasbourg. Bien qu'il y ait des problèmes sur les routes, l'infrastructure routière est relativement bien développée, même dans les régions frontalières à l'Europe. Toutefois, la situation des chemins de fer reste épouvantable. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Où en serions-nous aujourd'hui si nous avions mis en œuvre les dispositions du dénommé «plan Delors»? Nous aurions déjà mis en place les réseaux transeuropéens et nous aurions davantage de liaisons ferroviaires à grande vitesse et de trains à grande vitesse. Après seulement quelques heures, les toilettes du train étaient inutilisables, bien que les wagons soient modernes, étant donné que de nombreux passagers avaient dû rester debout ou assis par terre pendant plusieurs heures et que les trains étaient par conséquent bondés et que leurs installations sanitaires avaient débordé.

Je voudrais donc enjoindre M. Kallas à redonner un nouvel élan à la modernisation des chemins de fer, se traduisant par la mise en service d'autres trains à grande vitesse et la fourniture de réserves de capacités. Nous avons besoin d'une certaine quantité de réserves, non seulement aujourd'hui pendant cette éruption volcanique désastreuse, mais aussi en hiver, lorsque nous nous sommes rendu compte que les réserves étaient trop faibles et qu'il ne suffisait pas de se concentrer exclusivement sur le profit. Nous devons également insister davantage sur les commodités.

**Izaskun Bilbao Barandica (ALDE).** – (ES) Monsieur le Président, Monsieur López Garrido, Monsieur Kallas, merci beaucoup pour vos explications ainsi que pour votre travail.

Comme vous, je pense que la priorité est la sécurité et que la crise qui nous a touchés est compliquée, mais nous avons attendu trop longtemps pour communiquer, vu que nous l'avons seulement fait cinq jours après la première tentative.

Toutefois, afin de répondre aux attentes actuelles des citoyens, du public européen, les conclusions de ce débat doivent être claires, simples et concrètes. Elles doivent également avoir des effets immédiats que tout le monde pourra constater.

Dès lors, les contribuables, qui devront également payer pour cette crise, ont tout à fait le droit de se voir garantir au minimum trois choses: premièrement, une plus grande transparence en ce qui concerne les décisions de fermeture des aéroports et l'évolution de la situation. Ils n'ont pas été informés à temps lorsque la crise a débuté, ce qui, je pense, a aggravé les problèmes dans de nombreux aéroports et a également compliqué la tâche des passagers qui tentaient de trouver d'autres moyens de transport. Nous avons donc également besoin d'une plus grande transparence à présent que trois zones ont été définies. Nous voulons savoir où elles se trouvent et à quoi elles correspondent.

Deuxièmement, les passagers doivent pouvoir faire respecter entièrement leurs droits. Il nous faut de la clarté, il nous faut déterminer les responsables des droits des passagers, la portée de ces droits et les délais dans lesquels ils peuvent être exercés. Comme le commissaire Kallas, je pense qu'il faut également contrôler les processus que les compagnies aériennes vont utiliser pour permettre les indemnisations.

Enfin, il convient également de garantir les aides d'État accordées aux compagnies aériennes. Je vous demande de définir clairement la forme que prendront ces aides d'État et les critères de leur attribution. Nous devons également surveiller et contrôler les conséquences que pourrait avoir cette crise sur les employés des compagnies aériennes. Nous devons également maximiser les mesures de contrôle afin d'éviter que les compagnies aériennes ne profitent des circonstances comme celles-ci pour opérer des restructurations de personnel excessives ou non justifiées.

Ce que la crise actuelle a très clairement démontré, c'est qu'il est nécessaire de développer davantage la coordination et l'interopérabilité européennes.

**Philip Bradbourn (ECR).** – (*EN*) Monsieur le Président, comme d'autres orateurs l'ont dit avant moi, personne n'aurait pu prédire les récents événements qui se sont passés en Islande. L'industrie aéronautique fait face à des circonstances très imprévisibles, tant en raison de l'éruption volcanique que, bien entendu, du contexte économique général. Ayant ceci à l'esprit, nous devrions fonder une mesure aussi extrême que la fermeture de l'espace aérien européen sur des preuves scientifiques légitimes et faire en sorte, au moyen des technologies actuellement disponibles, que les perturbations soient réduites au minimum et que l'information soit communiquée efficacement.

À cet égard, Eurocontrol et les autorités nationales ont ajouté à la frustration par leur mauvaise gestion de la crise. La prolongation incessante, toutes les six à huit heures, de la fermeture de l'espace aérien européen a eu pour effet que les passagers n'ont pas pu organiser leur voyage par d'autres moyens et que les compagnies aériennes elles-mêmes ont été contraintes d'attendre une amélioration. Des outils de modélisation informatique et de technologie satellitaire sont disponibles, mais, malgré cette technologie de pointe, nous nous sommes pratiquement retrouvés dans une situation où il fallait mouiller notre doigt et le tendre en l'air pour savoir d'où venait le vent. C'est du moins la perception qu'en a l'opinion publique. C'est un désastre pour toutes les parties concernées. Nous avons besoin de prévisions à long terme, pas de décisions prises dans la précipitation.

**Christine De Veyrac (PPE).** - Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souligner que le principe de précaution mis en œuvre par la plupart des gouvernements européens en fermant leurs espaces aériens de manière ciblée et provisoire a été une décision sage et prudente.

La sécurité de nos concitoyens doit primer toute autre considération et, dans ces conditions, l'attitude de certaines compagnies aériennes, qui réclament l'ouverture totale et immédiate de l'espace aérien sur la foi d'un ou de deux vols d'essai, apparaît pour le moins indécente.

Je crois que c'est M. Hénin qui a parlé tout à l'heure de la complémentarité des modes de transport, particulièrement avec le train, et je saisis cette occasion pour dire combien je regrette que la paralysie aérienne ait été accentuée, dans certains pays, comme la France, par la désorganisation du transport ferroviaire due à des grèves irresponsables et incompréhensibles dans ces circonstances.

Pour en revenir à notre sujet, je souhaite saluer la décision de la Commission d'autoriser l'octroi d'aides publiques aux compagnies aériennes affectées par les perturbations en cours. C'est une décision de bon sens dans un contexte déjà marqué par la crise, mais ces aides doivent revêtir un caractère exceptionnel.

À cet égard, je souhaite que, parmi les critères retenus pour leur octroi, figure l'exemplarité dont les compagnies auront fait preuve dans l'indemnisation allouée à leurs clients victimes d'annulations de vol. En effet, il n'est pas acceptable que certaines compagnies abusent de la clause de force majeure afin d'échapper à leur obligation d'indemnisation des passagers, issue du règlement n° 261/2004. Les voyageurs sont victimes de la situation actuelle et, si aucune solution alternative ne leur est proposée, ils ne doivent pas, en plus, supporter le coût financier.

En outre, les agences de voyage sont exonérées d'obligation de rembourser aux voyageurs les vols non utilisés. Cela non plus n'est pas normal. Les compagnies comme les agences de voyage ont des assurances qui les couvrent dans des cas exceptionnels, comme celui que nous vivons depuis quelques jours, et il faut donc s'assurer que les voyageurs soient bien indemnisés pour les vols qui ont été annulés.

**Silvia-Adriana Țicău (S&D).** – (RO) Environ 2 millions de passagers utilisent chaque année le transport aérien dans l'UE à 27. 22 % d'entre eux se déplacent à l'intérieur du pays, 44 % à l'intérieur de l'UE et 34 % en dehors de l'UE.

L'éruption du volcan en Islande nous fait prendre conscience de la faiblesse du système de transport européen. Au cours des six derniers jours, plus de 17 000 vols ont été annulés et des millions de passagers sont restés coincés à divers endroits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'UE. Dans ces circonstances, la communication rapide d'informations précises aux passagers était une nécessité absolue.

La sécurité des passagers doit être notre premier souci. C'est pourquoi nous devons mettre en place, en particulier au sein de l'Union européenne, un système efficace d'acheminement des passagers vers d'autres formes de transport: le transport ferroviaire, maritime ou routier. Si ce type de système avait été opérationnel, 66 % des passagers retenus au sol durant cette période et ceux voyageant au sein d'un État membre ou de l'UE auraient atteint leur destination via d'autres modes de transport.

Il devient absolument vital d'allouer les moyens nécessaires au développement d'un réseau de transport transeuropéen, de manière à ce que des lignes ferroviaires à grande vitesse desservent non seulement toutes les capitales des États membres, mais aussi d'autres grandes villes européennes. Un autre aspect de plus en plus prépondérant est le développement du transport sur les voies navigables intérieures et des corridors maritimes européens. Faisons preuve de volonté politique et soyons fidèles à notre slogan: «Pour une Europe en mouvement!».

**Pat the Cope Gallagher (ALDE).** – (*GA*) Monsieur le Président, je voudrais saluer les efforts consentis par le commissaire Kallas et les ministres du transport pour résoudre ce problème.

-(EN) Bien que nous vivions dans l'ère de la technologie, cette situation nous rappelle que notre sort est plus que jamais entre les mains de Mère Nature.

Je viens d'un pays – l'Irlande – situé à deux traversées maritimes du continent européen. Je sais que les citoyens que je représente ont ressenti l'effet de ces événements peut-être plus que tout citoyen des autres États membres. Après les annonces d'hier soir, il y a eu un réel espoir que la situation s'apaise. Les choses ont toutefois à nouveau changé cette nuit, et les restrictions de notre espace aérien ont été prolongées jusqu'à aujourd'hui 13 heures.

De nombreux passagers sont bloqués dans diverses régions – d'Europe, mais aussi du reste du monde – et notre priorité doit être de tout mettre en œuvre pour aider ces gens, pour aider les nombreuses personnes qui ont un décès dans leur famille et ne peuvent pas rentrer chez elles. Les compagnies aériennes devraient donner la priorité à ces personnes, y prêter attention et ne pas les traiter de la même manière que tout autre passager.

L'impact économique est considérable et je me réjouis que le commissaire s'apprête à présider un groupe chargé d'établir les conséquences économiques de ces événements. Il est bien entendu essentiel – et je pense qu'il s'agit là de l'aspect principal - que le rôle d'Eurocontrol soit renforcé en raison de la crise, car les volcans ne font aucun cas des frontières économiques, géographiques ou politiques. Nous devons aborder ce problème de manière centralisée. L'aborder selon 27 perspectives nationales différentes n'aboutira à rien. L'un des problèmes majeurs auxquels les passagers sont confrontés aujourd'hui est la confusion ...

(Le président retire la parole à l'orateur)

**Vicky Ford (ECR).** – (EN) Monsieur le Président, le nuage de cendres a provoqué stress et anxiété chez plusieurs milliers de voyageurs et des pertes financières à de nombreuses entreprises. En effet, nombre de nos collègues issus de coins reculés d'Europe ont été bloqués chez eux cette semaine. La Présidence doit être remerciée d'avoir reconnu qu'il serait non démocratique de voter en leur absence – trop souvent, ceux d'entre nous qui venons de plus loin avons le sentiment que nous sommes tenus à l'écart dans l'intérêt d'alliances d'Europe centrale.

Le volcan nous rappelle également que nous ne maîtrisons pas cette planète et que nous n'avons pas les réponses à toutes les questions. Il apparaît clairement que nous avons besoin de connaissances plus approfondies sur les cendres et les gaz volcaniques, et nous devons encourager la recherche dans ce domaine.

Cette situation nous rappelle également à quel point nous sommes devenus dépendants du transport aérien. Nous savons que nous devrons réduire cette dépendance dans les années à venir. Nous devrions saluer les investissements réalisés dans des systèmes de communication avancés permettant des réunions virtuelles, ainsi que les investissements dans le transport ferroviaire à grande vitesse.

Enfin, il conviendrait d'accueillir favorablement les projets visant à réduire les déplacements inutiles. C'est certainement un domaine dans lequel le Parlement pourrait montrer l'exemple.

**Marian-Jean Marinescu (PPE).** – (RO) Les phénomènes naturels exceptionnels tels que cette éruption en Islande sont malheureusement encore imprévisibles. Une réponse inadéquate est justifiable dans de telles circonstances, mais pas plus d'une fois. Nous devons analyser minutieusement ce qui s'est produit et préparer une réponse efficace à la survenue éventuelle d'un phénomène similaire. L'information sur les conséquences de l'éruption a été inadéquate. Aujourd'hui, près d'une semaine après le déclenchement de cette situation chaotique, nous ne savons toujours pas combien de temps cela va durer ni quels en sont les risques réels.

Il convient de mettre sur pied un centre chargé de réaliser la surveillance appropriée, quel qu'en soit le coût, afin de donner la possibilité aux parties concernées, les compagnies et les passagers, de prendre les mesures nécessaires. La réponse des compagnies a été tardive et disparate, ce qui a créé d'importants problèmes pour les passagers. Les compagnies n'ont aucunement essayé de coopérer en vue de coordonner la gestion du flux de passagers et l'utilisation maximale des routes aériennes encore disponibles. La seule réponse logique à ce manquement est de créer le ciel unique européen et d'instituer un système de contrôle du trafic centralisé qui serait placé sous la responsabilité d'un seul organisme.

Monsieur le Président en exercice du Conseil, j'ai travaillé l'an dernier en tant que rapporteur de l'initiative sur le ciel unique européen et j'ai rencontré de grandes difficultés pour aboutir au format actuel de l'initiative au terme de négociations extrêmement ardues au Conseil. Cette année, la même chose se produit pour les corridors de fret européens.

Les États membres devraient tirer les leçons des événements actuels. Les États membres ont fourni une réponse inadéquate et se sont montrés incapables d'organiser le transport par d'autres moyens. Dans l'Europe actuelle, il est impossible d'acheter un billet de train de façon civilisée. La création d'un centre européen chargé de l'intervention et de la coordination dans le cadre de catastrophes naturelles exceptionnelles est une absolue nécessité. La modernisation du transport ferroviaire est également une priorité qui suscite de nombreux discours, mais trop peu d'actions.

J'espère que les États membres ont compris un message extrêmement important: il ne suffit pas d'être préparé chez soi; les mêmes conditions doivent être mises en place dans l'ensemble de l'Union européenne. On a besoin de coordination, de responsabilité et d'un instrument de prise de décision au niveau européen.

**Stavros Lambrinidis (S&D).** – (*EL*) Monsieur le Président, on reconnaît un bon capitaine dans la tempête. Pendant la tempête volcanique qui a frappé l'Europe, l'Union a fait preuve de lenteur dans sa capacité à prévoir, à réagir et à éviter la propagation des problèmes aux citoyens européens. Une lenteur similaire à celle qui a caractérisé notre réaction à la tempête économique, mais c'est une autre histoire.

Le débat d'aujourd'hui comprend deux aspects:

Le premier concerne l'interdiction des vols et la coordination. Il va de soi qu'il ne peut pas revenir aux compagnies de soupeser le risque pour la vie par rapport au coût et de décider quand et où elles volent. C'est une responsabilité qui appartient aux autorités nationales compétentes. Le seul résultat absolument positif de ces derniers jours est l'absence de victimes; nous n'avons pris aucun risque pour la vie. Toutefois, dans un contexte qui s'étendait bien au-delà des frontières européennes, c'est aux autorités nationales qu'il appartenait, dès les premiers instants, de collaborer avec Eurocontrol et les météorologistes pour évaluer s'ils pouvaient ouvrir les corridors, que nous déclarons ouvrir aujourd'hui – à tort selon moi – sous la pression financière des compagnies. Cela me terrifie.

Ensuite, dans une situation aussi chaotique, il est inacceptable que l'application du règlement européen sur l'indemnisation des passagers ait été contestée, un règlement qui – dans de telles circonstances – devrait être automatiquement activé. Savez-vous que peu de passagers bloqués se sont vus garantir par leur compagnie qu'elle leur paierait l'hébergement et que, parmi eux, la plupart n'ont été remboursés qu'après avoir mené d'âpres négociations avec les compagnies, tandis que la majorité d'entre eux n'a rien reçu? Le Parlement européen devrait enquêter sur la réaction des compagnies, confronter cette réaction au règlement et vérifier si les droits des passagers ont été respectés.

**Ivo Belet (PPE).** – (*NL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, bonjour. Nous faisons face, bien entendu, à des circonstances exceptionnelles. Les perturbations actuelles du trafic

aérien sont plus graves que celles qui ont suivi le 11 septembre, mais il apparaît clairement que nous n'étions pas aussi bien préparés que nous aurions pu l'être face à une telle situation d'urgence. Malgré tous les efforts réalisés par les voyagistes et le personnel aérien, de nombreux passagers ont tout simplement été abandonnés à leur triste sort et ont dû bricoler une solution par leurs propres moyens. Nous devons assurément tirer les leçons de ces événements et prendre des mesures appropriées.

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, tout d'abord, nous n'avons d'autre choix que d'adopter un plan d'urgence, un plan coordonné au niveau européen. L'essentiel est que ce plan procure aux passagers retenus au sol non seulement la sécurité, bien sûr, mais aussi des informations et de l'aide, afin que les personnes touchées puissent au moins se tourner vers quelqu'un et trouver un hébergement. Nous devons tirer profit de ces événements pour améliorer substantiellement le sort des passagers qui pourraient subir les mêmes désagréments à l'avenir. Au cours de ces derniers jours, nous avons également acquis la certitude que l'Europe va devoir investir beaucoup plus dans le développement d'un réseau ferroviaire à grande vitesse transeuropéen qui offrirait une alternative respectueuse de l'environnement à un réseau de transport aérien manifestement vulnérable. Effectuons de réels efforts, dans le cadre de la stratégie UE 2020, pour élaborer un projet décisif d'investissement ferroviaire qui bénéficiera au citoyen individuel, à l'environnement et à l'emploi.

**Jo Leinen** (**S&D**). – (*DE*) Monsieur le Président, comme si nous avions été en mesure de prévoir ce qui allait se produire, la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, qui est également responsable de la protection civile, prépare un rapport d'initiative sur l'approche communautaire en matière de prévention des catastrophes naturelles. Le rapporteur est M. Ferreira. Nous voterons sur ce rapport lors de la prochaine session et nous discuterons à cette occasion de notre expérience relative aux cendres volcaniques. La plénière sera très prochainement en mesure de formuler la position du Parlement en ces matières.

Je suis d'accord avec les députés qui ont déclaré que nous étions mal préparés aux catastrophes naturelles. Heureusement, l'Europe en connaît peu. Mais nous n'avons aussi qu'une expérience limitée dans ce domaine et notre gestion de la crise est manifestement médiocre. Selon moi, tout a traîné trop longtemps. Cinq jours avant de réaliser un vol d'essai et de recueillir des données réelles, c'est tout simplement trop long. Nous devons en tirer des leçons. Je ne veux pointer personne du doigt, mais l'expérience révèle que nous devrons améliorer notre réaction si de tels événements se reproduisent.

S'il y a une chose que le nuage volcanique a mise en évidence, c'est la nécessité de «plus d'Europe». Monsieur Kallas, vous avez dit que les autorités nationales avaient des responsabilités. Cela n'aide toutefois en rien les personnes qui ont été victimes de ces événements. Nous avons besoin de plus d'Europe en matière de protection civile et de politique de transport commune. Le traité de Lisbonne nous offre davantage de possibilités. À l'instar de M<sup>me</sup> Hübner, je voudrais vous demander comment vous comptez utiliser ces possibilités offertes par le traité de Lisbonne en termes de gestion de crise et de protection civile. Cette situation doit s'améliorer.

**Anne Delvaux (PPE).** - Monsieur le Président, pagaille, chaos, paralysie, cacophonie, catastrophe, désastre, les mots ne manquent pas dans la presse pour évoquer la fermeture de l'espace aérien européen et ses conséquences.

Je ne m'attarderai pas autour de ce qui a déjà été dit, notamment quant à l'ampleur de l'impact financier colossal – abyssal, serait-on tenté de dire – de cette crise en termes directs ou indirects. Si je me réjouis de la possibilité d'envisager l'octroi d'aides publiques exceptionnelles au secteur aérien, déjà fortement éprouvé depuis le 11 septembre 2001, je n'en reste pas moins perplexe sur la gestion européenne des événements.

Premièrement, sachant que 750 000 passagers européens ont été lésés, dont une bonne partie reste encore bloquée aux quatre coins du monde, sachant que les pertes économiques sont exponentielles avec le temps qui passe, comment expliquer qu'il a fallu, non pas un, deux, trois ou quatre, mais cinq jours pour que les ministres des européens des transports se réunissent par téléconférence pour coordonner leurs actions et décider de la création des zones différenciées de trafic?

Deuxièmement, personne ne conteste la nécessité d'appliquer, en priorité absolue – et j'insiste sur ce mot –, le principe de précaution, mais aujourd'hui, alors que l'on autorise de nouveau, progressivement, le trafic dans des zones sécurisées, à météo inchangée, et alors que le volcan est toujours actif, on est en droit de se demander quelles sont les garanties supplémentaires de sécurité pour les passagers que nous n'aurions pu fournir plus tôt, plus rapidement.

Troisièmement, alors qu'un modèle d'action évolutif a été mis au point – l'évolution, selon la météo, et l'activité du volcan peuvent changer d'heure en heure –, qui va continuer à procéder à l'évaluation actualisée de la sécurité des corridors? Ces vols-tests doivent-ils être effectués par l'aviation civile et les compagnies aériennes? Enfin, si cela dure, s'aggrave ou se reproduit – ce qui est probable –, le modèle de gestion mis en place devra prévoir une plus grande coordination des États membres et des procédures opérationnelles spéciales basées sur des données réelles, une meilleure coordination des autres moyens de transports dans des circonstances exceptionnelles mais prenant également en considération la nécessaire coordination de l'aide au rapatriement des dizaines de milliers de passagers bloqués qui ont, eux aussi, le droit à l'information et à l'assistance. Or, jusqu'ici, seules des initiatives isolées et nationales ont été prises.

**Inés Ayala Sender (S&D).** – (*ES*) Monsieur le Président, je me félicite de l'occasion que nous offre ce débat de faire face à nos responsabilités.

Pour répondre aux crises actuelles, la dimension nationale et les décisions intergouvernementales ne sont plus suffisantes, ni d'ailleurs les solutions simples, même si elles reposent sur des modèles statistiques.

Nous avons raison de nous féliciter de la rapidité avec laquelle, le lendemain de la fermeture de l'espace aérien, la Présidence espagnole du Conseil a saisi l'opportunité d'une approche européenne afin de trouver une solution au chaos qui se propageait déjà au-delà des gouvernements nationaux et, ce qui est plus important encore, plongeait des milliers de voyageurs dans une situation désespérée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières. Leur rapatriement doit être notre priorité.

Si les premières mesures ont été adéquates, dans le respect du principe de précaution et la garantie de la sécurité de tous les citoyens – ceux qui étaient en vol et ceux qui étaient sous la trajectoire de vol –, le manque de clarté quant à l'avenir et un sentiment croissant d'inquiétude, dû à la complexité des décisions intergouvernementales, ont suscité la grande question qui revient invariablement: que fait l'Europe? Nous devons reconnaître que le travail conjoint du commissaire Kallas et de la Présidence espagnole a réussi en un temps record – ce n'est jamais assez rapide, mais honnêtement, vu les difficultés, ils l'ont fait en un temps record – à changer d'approche. Bien qu'il s'agisse d'une approche de précaution, comme elle se doit de l'être, elle pose d'importantes questions.

Les conclusions de ce choix sont les suivantes: l'application des droits des passagers ne résiste pas à des circonstances exceptionnelles. Le travail effectué aux niveaux européen et national n'a pas été suffisant. À court terme, nous devons rapatrier et fournir des solutions d'urgence, mais à moyen terme, nous devons réaliser des progrès.

Le service d'action extérieure devrait être en mesure de répondre à ces urgences; dans certaines situations, il ne peut pas fermer le week-end.

Le secteur du trafic aérien, les agents de voyage, le secteur du tourisme, la logistique, etc., qui venaient juste d'entrevoir une fin à la crise, ont subi un énorme choc, et je salue la présence du commissaire Almunia, qui sera responsable de la gestion de la solution requise pour le secteur.

Mettre fin à l'incertitude dès que possible nous aidera aussi à sortir de cette crise. Enfin, nous avons clairement besoin d'un système de remplacement pour le transport aérien, même lorsqu'il y aura un ciel unique européen. Il n'a pas été possible de le remplacer en combinant chemins de fer, route et secteur maritime.

**Artur Zasada (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, Monsieur Kallas, nous faisons assurément face à une situation de crise. En Europe, le trafic aérien a été réduit de 70 %, et 80 % des aéroports ont été fermés. J'espère toutefois que nous pourrons en tirer plusieurs conclusions constructives. Premièrement, la Commission devrait tout mettre en œuvre pour garantir que l'éruption du volcan n'entraîne pas la faillite de transporteurs aériens européens, qui sont déjà dans une situation financière catastrophique. Je formule cette remarque dans le contexte du débat d'hier sur le financement de la sécurité du transport aérien et les réticences du Conseil à financer des mesures plus sévères en matière de sécurité.

Deuxièmement, procéder à des expériences avec de nouvelles technologies non éprouvées, telles que des scanners corporels et de liquides, n'améliorera certainement pas la sécurité, mais aura indéniablement un impact sur la situation financière des transporteurs aériens européens.

Troisièmement, la question des passagers. Je pense que la décision de retenir les avions au sol par souci de sécurité des passagers était judicieuse. Il s'agit toutefois de ne pas s'arrêter là et d'aider ceux qui, indépendamment de leur volonté, ont été bloqués dans les aéroports. Ces questions ont déjà été débattues plus d'une fois en séance du Parlement européen et, en particulier, au sein de la commission des transports

et du tourisme. Paradoxalement, seule l'éruption du volcan en Islande nous a cependant fait prendre conscience du caractère essentiel de l'industrie aérienne pour le fonctionnement adéquat de l'économie de l'Union européenne, et ceci est particulièrement vrai pour les représentants des institutions de l'UE qui, pour cette raison, n'ont pas pu assister aux funérailles à Cracovie ce dimanche.

**Jörg Leichtfried (S&D).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur Kallas, Monsieur López Garrido, Mesdames et Messieurs, je pense que la réaction de l'Union européenne et des États membres face à cette crise a été tout à fait satisfaisante et que toutes les mesures possibles ont été prises. Ils ont agi conformément au principe de primauté de la sécurité. On peut se demander si le nuage de cendres aurait dû faire l'objet d'une enquête plus rapide. Je pense que cela aurait été possible, mais la réaction a été acceptable sur le plan des principes.

Nous devons maintenant débattre et réfléchir attentivement aux mesures qui devraient être prises pour les personnes, les citoyens européens, qui sont retenus au sol. Trois personnes se trouvant dans cette situation m'ont appelé hier. Le premier cas concerne des membres d'une famille qui attendent dans un aéroport thaïlandais et qui ont été informés qu'ils pourront probablement rentrer par avion le 29 avril. Ils ont déjà passé une semaine complète à l'aéroport. Le deuxième cas est celui de jeunes gens bloqués à New York à qui on a conseillé de ne pas quitter leur hôtel pendant au moins une semaine, car on pourrait venir les chercher à tout moment. Le troisième cas est celui d'une famille de retraités sur une île dans la mer de Norvège qui n'ont plus les moyens de payer leur hébergement, mais sont dans l'incapacité de partir.

Le Parlement européen doit réfléchir à ces situations et en discuter. Nous devons offrir à ces gens des solutions, leur apporter notre aide et leur faire des propositions utiles. Nous ne pouvons pas abandonner les citoyens européens qui se trouvent dans cette situation, nous devons les aider.

**Le Président.** – Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs. Nous faisons face à une situation extrême, car le sujet du débat d'aujourd'hui est tellement urgent et pénible pour de nombreuses personnes, et en particulier pour le public, que nous recevons plus de requêtes à main levée que jamais auparavant.

C'est un record, puisque nous atteignons, je pense, 13 ou 15 requêtes, et que des députés demandent encore la parole. Mais nous ne pouvons évidemment pas écouter 20 personnes.

Nous allons quand même essayer de donner à chacun la possibilité de s'exprimer, en tout cas jusqu'à l'arrivée du Président, qui a dû s'absenter un moment et que je remplace de manière impromptue. Étant donné que je ne souhaite pas entamer le débat suivant, nous poursuivrons la procédure «main levée» jusqu'au retour du Président ou jusqu'à la fin de la liste des intervenants.

**Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je remercie le commissaire et le ministre de la Présidence espagnole de leurs interventions et du travail réalisé.

Il n'y a aucun doute sur le fait que la priorité, dans cette situation d'urgence, est de garantir la sécurité, et la sécurité a été garantie, car le bilan de cette catastrophe, de ce phénomène naturel inattendu, c'est que le nuage n'a causé aucun accident d'avion.

L'objectif de sécurité a donc été rempli, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Il reste deux problèmes aujourd'hui: d'abord celui des délais. Est-ce qu'on aurait pu agir plus tôt? Est-ce que des mesures auraient pu être prises plus tôt? Aurait-on pu intervenir plus tôt et rouvrir plus rapidement la zone de trafic aérien la plus sûre, compte tenu de l'énorme impact économique de cette catastrophe sur le trafic aérien et les compagnies aériennes? Aurait-on pu agir plus tôt? Des réponses s'imposent.

Deuxième point: des milliers de passagers sont toujours retenus au sol et sont contraints de rester à l'hôtel, de changer ...

(Le président retire la parole à l'orateur)

**Marc Tarabella (S&D).** - Monsieur le Président, ce débat a donné lieu à beaucoup d'interventions de spécialistes du transport. C'est vrai que nous nous sommes beaucoup focalisés sur les problèmes économiques que cette situation particulière et imprévisible engendre.

Il y a aussi des aspects humains, cela a été dit, et je me place davantage dans l'optique du défenseur des citoyens consommateurs qui, aujourd'hui, pour plusieurs centaines de milliers d'entre eux, sont bloqués quelque part dans le monde et ne peuvent pas être rapatriés. C'est davantage à eux que je pense, notamment à ceux qui n'ont plus les moyens de rester sur place, sont bloqués et n'ont pas d'autre solution.

Par rapport à ce ciel qui est vide et à ces aéroports qui sont pleins de gens en détresse, peut-être faudra-t-il réfléchir à la refonte des directives concernant le transport, notamment aérien. Probablement va-t-on revoir celle qui concerne les voyages à forfait. Ne pourrait-on penser – cela n'a pas encore été dit jusqu'à présent – à la nécessaire souscription d'une assurance qui veillerait à ce que, dans les cas de force majeure, il y ait couverture de ces personnes, notamment pour ne pas les laisser en détresse?

**Jarosław Leszek Wałęsa (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, la situation actuelle nous fait prendre conscience et témoigne de notre impuissance devant les forces de la nature. Toutefois, une organisation sérieuse comme l'Union européenne devrait être mieux préparée à ce genre d'événements et devrait en particulier être prête à réagir efficacement à des situations d'urgence. Il est difficile, bien sûr, de préparer quelque chose qui pourrait ou non se produire tous les 150 ans, mais on peut constater que l'infrastructure et le réseau de correspondances ferroviaires sont actuellement insuffisants. Nous devons répondre ici à la question de savoir comment y apporter des améliorations.

D'autres questions doivent être débattues dans cette enceinte: d'abord, quel type d'aide publique sera mis à la disposition des entreprises menacées? Nous savons que des sommes d'argent considérables seront nécessaires pour rétablir la situation financière de ces entreprises. Nous devons aussi nous demander quelle stratégie développer pour nous préparer à long terme à réagir et à réaliser des améliorations ...

(Le président retire la parole à l'orateur)

**Antonio Masip Hidalgo (S&D).** – (ES) Monsieur le Président, le commissaire a déclaré que les procédures étaient absurdes et obsolètes. Soyons dès lors cohérents.

Nous avons gâché de trop nombreuses occasions, de trop nombreux traités, quand nous aurions pu introduire des compétences communautaires dans les domaines liés à l'espace aérien européen. Pourtant, si nous n'avons pas été capables d'agir comme il se doit dans les airs, nous pouvons le faire au sol. Par exemple, nous pouvons contrôler le respect des droits des passagers et intervenir en tant que médiateur ou demander une trêve dans le cadre des différents contentieux industriels en matière de transport terrestre. Il ne devrait pas y avoir de service minimum, mais bien un service maximum pour tous.

Czesław Adam Siekierski (PPE). – (PL) Monsieur le Président, j'espère que les difficultés auxquelles le transport européen fait face actuellement ne s'éterniseront pas et ne déboucheront pas sur une véritable crise du transport. L'expérience que nous en retirons est trop coûteuse, mais très instructive. Nous devons en tirer les bonnes conclusions, et en voici quelques-unes que les circonstances suggèrent immédiatement. Premièrement, la sécurité du transport, à la fois en termes de qualité et de capacité des citoyens à voyager, est une obligation prioritaire que nous avons en commun. Deuxièmement, un développement équilibré de toutes les formes de transport est nécessaire, et il convient en particulier de ne pas négliger le transport ferroviaire. Troisièmement, un transport efficace est le poumon de l'économie. Le transport de marchandises et la mobilité de la force de travail sont des éléments décisifs du développement, et nous devrions nous en rappeler, en particulier en ces temps de crise économique. Enfin, nous avons besoin de procédures adéquates, de coordination, d'une aide distincte pour les compagnies aériennes, de soutien mutuel et de solidarité européenne pour le bien de nos concitoyens.

**Piotr Borys (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, Monsieur Kallas, cette catastrophe révèle que l'Union européenne ne dispose pas de procédures pour gérer des catastrophes comme celle induite par cette éruption volcanique.

Premièrement, l'Union européenne devrait coordonner les questions liées à la sécurité et décider si les avions peuvent voler ou non. Cette décision ne doit pas appartenir exclusivement aux États membres. Deuxièmement, nous devons réfléchir à la question de la responsabilité économique. Je pense que la solution devrait venir de l'instauration d'un système européen d'assurance contre ce type de situation, ou peut-être de régimes d'assurance nationaux. Troisièmement, en ce qui concerne la logistique des passagers bloqués en transit dans différents pays, il y a eu un manque de mobilité réelle au niveau des réseaux de transport et TNT ainsi que des trains à grande vitesse. Enfin, concernant les passagers qui ont été retenus au sol en dehors de l'Union européenne, le service d'action extérieure européen devrait élaborer des procédures précises pour leur venir en aide. J'espère que ces procédures rapides seront introduites.

**Kriton Arsenis (S&D).** – (*EL*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos vies ont subi un bouleversement sans précédent à la suite des événements de ces derniers jours. Les avions, dont nous dépendons pour nous déplacer de nos régions vers Bruxelles et Strasbourg, ne sont plus disponibles. Les

bouleversements ont été considérables; nous avons dû prendre le train, le bateau et le bus, tout a pris plus de temps et beaucoup de collègues députés nous ont rejoints très difficilement.

Le constat à dresser de ces derniers jours est que nous sommes totalement dépendants des avions; il existe des alternatives, mais l'infrastructure ferroviaire actuelle de l'Europe est inadéquate; elle est obsolète. Pouvons-nous envisager une Union européenne disposant d'un réseau complet de trains à grande vitesse, une Europe dans laquelle tous les trajets de moins de 1 000 kilomètres sont parcourus en train et dans laquelle l'avion ne serait utilisé que pour les longs déplacements?

L'impact du transport aérien sur le climat de l'Union européenne est énorme. Il est supérieur à celui des raffineries et des sidérurgies ...

(Le président retire la parole à l'orateur)

**Magdalena Alvarez (S&D).** – (ES) Monsieur le Président, les réponses que nous pouvons apporter aujourd'hui ne feront qu'atténuer la situation actuelle, mais elles n'empêcheront pas qu'elle se reproduise.

En matière de transport, il n'y a pas de raccourci, il n'y a pas de solutions à court terme, et il faudrait profiter de ces événements – d'autant plus que le livre blanc est en cours de rédaction – pour inclure, introduire et instaurer les mesures nécessaires à la diminution de notre dépendance excessive vis-à-vis des liaisons aériennes. Nous devons équilibrer ces liaisons en facilitant et en renforçant les alternatives, qui sont actuellement bien moins développées comme le transport ferroviaire et maritime.

C'est pourquoi je pense que M. Kallas et M. Grosch, qui est le rapporteur de ce rapport, auront pris note des demandes formulées par tous les députés concernant la nécessité de renforcer les chemins de fer et les réseaux transeuropéens pour ce mode de transport.

**Bendt Bendtsen (PPE).** – (*DA*) Monsieur le Président, on a entendu beaucoup de paroles avisées durant le débat de ce matin, mais je pense que nous devons regarder un peu vers l'avenir. Les événements actuels se reproduiront. Les experts islandais affirment que la question n'est pas de savoir si, mais bien quand il y aura de nouvelles éruptions. C'est pourquoi nous devons nous tourner quelque peu vers l'avenir et réfléchir à la manière dont nous gérerons ce type de situation dans le futur. Dans ce contexte, nous devons selon moi commencer à réfléchir à la mise en place de liaisons ferroviaires à grande vitesse entre les capitales européennes et aux modalités d'instauration de l'interopérabilité nécessaire.

**Tanja Fajon (S&D).** – (*SL*) Mesdames et Messieurs, nous sommes évidemment tous bien conscients que la sécurité des passagers doit être notre première priorité et que si nous menons aujourd'hui ce débat, c'est parce que la nature vient de nous le rappeler. Des vols ont été annulés dans presque toute l'Europe, des passagers attendent indéfiniment, des compagnies aériennes plongent dans le rouge, des ouvriers industriels ont peur de perdre leur emploi, les dommages économiques sont immenses. De toute évidence, les compagnies aériennes ont le droit de penser que, si les agriculteurs peuvent revendiquer des dommages et intérêts en cas de catastrophe naturelle, elles aussi peuvent demander une indemnité. Concernant l'environnement, nous lui avons certainement accordé une grande faveur au cours de ces derniers jours.

L'interconnexion - tirons-en l'enseignement que l'Europe a besoin d'une meilleure intégration du trafic aérien, ferroviaire et routier, que nous devons allouer des moyens financiers pour les trains à grande vitesse et que nous devons réduire la pollution. Nous devons réagir immédiatement et de façon responsable et, avant toute chose, en ayant à l'esprit la sécurité des passagers.

**Judith A. Merkies (S&D).** – (*NL*) Monsieur le Président, je voudrais avant tout exprimer ma sympathie à tous ceux qui sont touchés par cette crise. «Crise» est un mot que nous entendons beaucoup trop souvent de nos jours: crise économique, crise financière, crise du transport, pour n'en citer que quelques-unes. Si une chose est claire, c'est que notre société est très vulnérable face à ce genre de crise. Nous avons besoin d'un filet de sécurité. Nous avons tendance à parler beaucoup de société verte, mais une société verte doit aussi inclure le transport, et nous n'avons manifestement pas encore terminé notre travail en la matière.

De nombreux membres de mon groupe et d'autres groupes l'ont déjà dit: il est très urgent que nous investissions dans le transport écologique et dans des connexions plus efficaces et plus rapides au sein de l'UE - et, bien entendu, dans des connexions plus efficaces et plus rapides en dehors de l'UE également, si nous pouvons intervenir à ce sujet - en train et pourquoi pas en bateau également, si nécessaire? Ce serait bénéfique pour l'économique, pour le climat ainsi que pour la stabilité de cette société, car elle en a désespérément besoin.

**Gesine Meissner (ALDE).** – (*DE*) Monsieur le Président, il ne fait plus aucun doute que l'élément essentiel de ce débat est le sort des passagers. Nous voulons que les passagers européens soient transportés en toute sécurité. Nous voulons la sécurité, mais nous voulons aussi des options de transport. Je pense que nous avons besoin de tous les moyens de transport actuellement disponibles. Nous avons besoin des avions, car nous ne pouvons remplacer le transport aérien par une autre solution. Beaucoup de choses ont été dites sur les trains à grande vitesse. Il serait bien sûr positif d'en avoir davantage, mais en quoi le meilleur train à grande vitesse est-il utile s'il doit s'arrêter à la frontière?

C'est pourquoi nous devrions selon moi avancer pas à pas. Premièrement, nous devons assurer la continuité entre les systèmes ferroviaires européens, de la même manière que nous avons besoin du ciel unique européen. Puisque toutes les parties plaident pour une plus grande coordination entre les États membres, je voudrais appeler à nouveau chacun d'entre vous à passer à l'action, car ce sont les partis des différents États membres qui sont responsables du blocage des avancées dans ce domaine. Veuillez faire en sorte que les partis nationaux soient véritablement en faveur de l'ouverture du transport en Europe. Si nous parvenons tous à convaincre nos partis, la situation s'améliorera à l'avenir.

**Corina Crețu (S&D).** – (RO) Il a énormément été question ces derniers jours des pertes financières subies par les compagnies aériennes. C'est un fait réel. Il ne fait plus aucun doute qu'il convient d'adopter un mécanisme d'aide à l'attention de ces compagnies, d'autant plus que cette crise causée par l'éruption du volcan islandais pourrait se prolonger.

Je pense toutefois que la sécurité des passagers et la protection des consommateurs doivent avoir la priorité sur tout le reste. On relève un degré élevé de mécontentement chez les passagers, dont le traitement varie d'un pays à l'autre ou d'une compagnie à l'autre. Il va de soi qu'il importe de standardiser les pratiques dans ce domaine, ce qui constituerait un grand pas en avant pour les passagers qui voyagent actuellement d'un endroit à l'autre, dans le contexte d'incertitude qui entoure la réouverture de l'espace aérien.

**Gilles Pargneaux (S&D).** - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, cette crise que nous connaissons depuis quelques jours montre également – cela n'a pas été suffisamment dit – l'échec de la stratégie de Lisbonne, que l'Union européenne a pu mettre en œuvre cette dernière décennie.

Cet échec, qui a pour fondement les dérégulations et la mise en concurrence effrénée, montre aujourd'hui, avec cette crise, que l'Union européenne a été incapable de coordonner l'approche nécessaire qui aurait permis non seulement de protéger celles et ceux qui sont coincés dans ces aéroports, mais également de tracer une perspective en laissant faire, par exemple, les compagnies aériennes pour les tests. Je demande donc que l'Union européenne se reprenne.

On dit qu'il faut plus d'Europe, oui, il faut un service public renforcé de la part de l'Union européenne dans un secteur aussi éminent que le transport aérien.

**Elisa Ferreira (S&D).** – (*PT*) Monsieur le Président, c'est une crise qui était bien entendu imprévue et le principe de précaution doit naturellement primer. Il y a toutefois des enseignements à en tirer, le premier d'entre eux étant qu'aucune voix européenne suffisamment forte et politiquement responsable ne s'est fait entendre au cours des cinq derniers jours. Cette voix est absente en matière de protection des intérêts des passagers, de clarification de leurs droits, de recherche de transports alternatifs et de coordination des solutions.

Une seconde conclusion est que la sortie de la crise ne doit pas ressembler pour le citoyen ordinaire à une lutte de pouvoir entre ceux qui souhaitent éviter des pertes économiques et ceux qui souhaitent sauvegarder le principe de précaution. Il doit y avoir une transparence et une objectivité manifestes quant aux conditions dans lesquelles nous résolvons cette situation, qui a causé la fermeture de tout l'espace aérien européen. Dès lors, l'amélioration des tests scientifiques ainsi que la coordination au niveau, ...

(Le président retire la parole à l'oratrice)

**Robert Goebbels (S&D).** - Monsieur le Président, le principe de précaution est devenu un principe d'irresponsabilité. Face au moindre risque, le principe de précaution est devenu une invitation à l'abandon de toute responsabilité. Plus aucun soi-disant responsable n'ose assumer ses responsabilités.

Une possibilité de pandémie de grippe? Et hop, des milliards de personnes sont invitées à se faire vacciner. Un volcan qui explose? Et hop, tout l'espace aérien européen est fermé, même si l'expérience a prouvé que les cendres volcaniques ne sont réellement dangereuses que pour les avions devant traverser un nuage compact.

Mais, principe de précaution oblige, nos sociétés subissent la démission des responsables, la lâcheté des experts et l'impuissance de la politique, qui s'est mise à parloter sur la nécessité de réduire notre trop grande dépendance à l'égard des transports aériens et d'investir davantage dans les réseaux ferroviaires, probablement en les prolongeant jusqu'en Asie, aux Amériques, en Afrique, à l'Océanie et à toutes les îles.

# PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

**Diego López Garrido,** *président en exercice du Conseil.* – (ES) Monsieur le Président, je crois qu'il y a un consensus manifeste pour dire que nous devons avant tout nous concentrer sur la nature. M. Cramer l'a dit très clairement, et je suis d'accord avec lui, car il s'agit d'un message important pour nous tous. Nous devons aussi, bien sûr, nous concentrer sur l'Union européenne, sur l'action européenne, face à une crise qui a une importance européenne et un impact très sérieux sur des millions de citoyens d'Europe et d'autres pays extérieurs à l'Union européenne, ainsi que sur l'économie de grands secteurs européens.

On a constaté dès le départ que les événements ont dépassé l'action des États membres, qui ont la compétence décisionnelle d'ouvrir les aéroports, et, par conséquent, l'Union européenne est intervenue immédiatement. Je répète, Monsieur Speroni et Madame Ferreira, que l'action a été immédiate. Vendredi, il est devenu évident qu'une situation grave se déclarait. Dès ce moment-là, la Commission européenne, de concert avec la Présidence espagnole du Conseil et Eurocontrol, s'est mise immédiatement au travail, et dimanche – comme l'a dit tout à l'heure M. Kallas – la Commission et la Présidence ont fait une apparition publique – M. Kallas et moi-même – pour expliquer la situation et exposer les mesures nécessaires. Ces mesures ont consisté en une réunion tenue hier par Eurocontrol et en la décision d'organiser une réunion extraordinaire du Conseil, convoquée par le gouvernement espagnol et présidée par le ministre espagnol des travaux publics, qui a eu lieu hier.

Des mesures ont donc été prises. Des mesures ont été prises afin d'aboutir à une décision, une action, une approche, une perspective de nature européenne. Aujourd'hui, la décision prise hier par le Conseil des ministres extraordinaire est mise en œuvre. Ce matin, à 8 heures, Eurocontrol a défini quatre zones avec un périmètre de sécurité élargi au sein desquelles il est interdit de voler, et d'autres zones dans lesquelles les vols sont autorisés pour autant qu'il y ait un accord et une coordination entre les États membres. L'espace aérien est donc progressivement rouvert, mais cela dépendra évidemment des conditions et de la nature. Cela dépendra naturellement de ces circonstances, mais la décision prise hier est déjà en œuvre aujourd'hui, et nous agirons toujours, bien entendu, sur la base du principe de précaution et de la nécessité de garantir la sécurité.

Je pense que l'on a constaté immédiatement, en la matière, que l'approche européenne a permis d'adopter une décision bien plus équilibrée. L'approche européenne a permis la prise en compte de différents facteurs qui devraient toujours être pris en considération lorsqu'un événement extraordinaire tel que celui-ci se produit. Premièrement, elle a pour effet que le modèle d'appréciation du risque est beaucoup plus précis, plus exact. Monsieur Sterckx, pour répondre à vos propos à ce sujet, je voudrais dire qu'Eurocontrol tient compte des décisions prises par le Centre d'étude sur les cendres volcaniques de Londres, mais qu'il tiendra compte également des vols d'essai, des informations des autorités nationales, des informations des fabricants d'avions, et des informations de l'Agence européenne de la sécurité aérienne à Cologne, dont le rôle, je suis d'accord, doit être renforcé. Tout ceci sera pris en considération en vue de dresser une carte plus précise. C'est ce qui se produit en ce moment même par le biais de la proposition technique présentée par Eurocontrol sur la base de données scientifiques.

L'approche européenne signifie que la sécurité, qui est un principe essentiel, fondamental, qui surplombe tous les autres principes, peut être prise en considération parallèlement, et je rejoins donc ceux qui ont tenu de tels propos. Cela signifie que les conséquences économiques peuvent être prises en considération, et la Commission a créé un groupe de travail – que vous avez également très bien accueilli – chargé de présenter un rapport la semaine prochaine sur des aspects économiques. Cela signifie aussi que les droits des citoyens et leur mobilité peuvent être pris en considération. C'est pourquoi j'appelle à nouveau tous les gouvernements de l'Union européenne à aider les gens à rentrer chez eux, à utiliser tous les moyens de communication possibles, et à réaliser un effort spécial et extraordinaire pour y parvenir, car il s'agit du droit principal de chaque citoyen: celui de rentrer à la maison, de se rendre où ils le souhaitent. Nous appelons donc au respect de leur droit à la libre circulation.

Pour l'avenir, je crois que cette situation nous ouvre de larges perspectives quant à l'organisation d'un débat très approfondi, et le Parlement européen est le lieu idéal pour ce débat. Ce débat doit examiner le problème des droits des passagers dans ces circonstances exceptionnelles, ainsi que la nécessité d'un plan d'urgence,

ce qui exige également de la transparence – comme l'a dit M<sup>me</sup> Bilbao – dans les actions de l'Union européenne, de manière à ce qu'il puisse y avoir des réformes structurelles, sous la forme d'un renforcement des réseaux ferroviaires transeuropéens en Europe. Ceci devient un objectif absolument stratégique qui, toutes choses considérées, consiste simplement en la structuration de l'Europe, puisque historiquement, la structuration de l'État moderne s'est appuyée sur le développement des communications et des connexions routières,

ferroviaires et aussi maritimes. Dans le futur, la structuration de l'Europe, l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle, ne sera pas achevée si elle ne passe pas par les infrastructures de communication, en l'occurrence principalement par les chemins de fer.

Ces deux choses sont étroitement liées, et le développement de ces infrastructures de transport est une question hautement politique, symbolique et réelle qui devient un objectif central de l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle.

À cet égard, je pense que M. Swoboda, M. Schulz, M<sup>me</sup> Álvarez et d'autres orateurs ont choisi exactement le bon endroit et le moment opportun pour évoquer ces réformes, qui constituent indubitablement un élément de l'avenir que l'Union européenne doit viser.

Gay Mitchell (PPE). – (EN) Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, puis-je vous demander de prolonger ce débat, car cet échange de vues est beaucoup trop poli? Des personnes sont traitées comme des ordures dans des gares ferroviaires, par des compagnies aériennes et par des autorités aéroportuaires. Nous sommes beaucoup trop polis. Nous devrions faire usage du pouvoir de l'UE au Conseil et à la Commission pour imposer l'ouverture de points d'information. La gare de Bruxelles-Central compte six points d'information; quatre d'entre eux sont fermés.

Ce débat devrait être prolongé et davantage de députés devraient être autorisés à prendre la parole. Je ne suis pas du tout satisfait des mesures prises par le Conseil et la Commission pour servir les intérêts de citoyens qui dorment actuellement dans des gares.

**Le Président.** – Cette remarque a été formulée plusieurs fois aujourd'hui. Tous les membres du Parlement européen qui sont intervenus avant vous ont évoqué ces questions.

**Siim Kallas,** *vice-président de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, je souhaite remercier les députés pour l'ensemble de leurs remarques. Je formulerai quatre observations supplémentaires.

Tout d'abord, ces événements nous ont donné beaucoup de matière à réflexion concernant nos plans stratégiques. L'une des questions les plus intéressantes et cruciales est celle de l'intermodalité et de la flexibilité entre les modes de transport, ainsi que de la capacité des chemins de fer à proposer une sorte d'alternative. Nous examinerons prochainement cette question, dans le cadre des discussions relatives à la refonte du premier paquet ferroviaire et au livre blanc sur l'avenir du transport.

C'est une question très sérieuse. Hier, nous en avons également discuté au Conseil des ministres. Je peux vous promettre que nous prenons cette question très au sérieux – en ce compris le télétravail et d'autres facteurs visant à limiter le transport et les déplacements inutiles.

En ce qui concerne l'impact économique, nous prendrons tous les aspects en considération et formulerons des propositions. Nous devrions toutefois nous montrer prudents. L'argent ne tombe pas du ciel, et il convient d'être équitable vis-à-vis de tous les autres acteurs économiques. Notre approche doit être très équilibrée. Il ne peut pas y avoir de miracle.

À propos des droits des passagers, les règles sont très claires. Certains députés ont évoqué les règles et l'éventualité de leur réexamen. Je ne pense pas que nous devrions revoir les règles adoptées par les décideurs européens, dont fait partie le Parlement européen. Elles sont bonnes. La question est tout autre. C'est celle de la mise en œuvre et de l'exécution, qui est de la responsabilité des États membres. Notre plan est clair quant aux modalités de mise en œuvre de ces règles et à la manière d'influencer les États membres. Il n'y a aucun doute sur ce qu'il convient de mettre en place aujourd'hui concernant les droits des passagers.

Venons-en à une autre question, dont l'importance est moindre: plusieurs députés et les médias nous ont reproché notre réaction tardive et notre manque de préparation. Et bien, je n'ai pas cessé de travailler. Je suis allé chez Eurocontrol. J'ai été en contact avec les ministres. Cette Assemblée est confrontée aujourd'hui au même dilemme que tous les experts et décideurs ont connu, mais c'est une question qui relève de la compétence des experts et des autorités de sécurité, pas des politiques. Le dilemme est identique: sécurité contre flexibilité.

Nous étions préparés à une éruption volcanique, mais nous disposions de différents types de preuve concernant l'éruption. Il en a également été question dans ce débat. Un vol de British Airways et un vol de KLM ont été perturbés par l'éruption volcanique, et des règles ont donc été établies sur la base de l'existence d'un risque sérieux. Les autorités ont réagi en s'appuyant sur l'hypothèse qu'il y avait un risque sérieux et que des vols devraient être annulés.

Notre approche est plus différenciée aujourd'hui. Dimanche, la majorité des vols d'essai ont eu lieu et des informations ont été transmises à Eurocontrol, où nous avons discuté de ces questions — les vols d'essai et les résultats définitifs de ces vols. Nous avons aujourd'hui la flexibilité, et la question relève toujours de la responsabilité des États membres. Nous poursuivons le projet du ciel unique, qui est un projet européen très prometteur, et les ministres sont d'accord pour dire que c'est la voie à suivre, à travers une meilleure coordination au niveau européen.

C'est une occasion unique. Voilà les commentaires que je souhaitais formuler. Je voulais dire qu'en matière d'information, la Commission a diffusé jeudi et vendredi des communiqués de presse sur les droits des passagers. Nous avons dit que les droits des passagers devaient être considérés avec le plus grand sérieux. L'information sur les droits des passagers est venue immédiatement de la Commission, et dès dimanche, nous avons commencé à traiter de manière plus approfondie toutes les questions que l'on a maintenant, depuis hier, passées en revue.

Voilà le tableau. L'affaire n'est pas classée. La majorité des vols ne reprendront pas avant au moins trois ou quatre jours. La reprise des vols est la solution pour l'économie et pour les passagers, les compagnies aériennes ramenant les passagers chez eux ou les conduisant vers leur destination finale. La situation reste difficile et nous devons en gérer les conséquences.

Je vous remercie de vos remarques. Nous aurons de multiples occasions de débattre ultérieurement de cette question.

**Le Président.** – Le débat qui touche à sa fin était assurément le point le plus important de notre ordre du jour. Rien que pour ce débat, il valait la peine de se réunir ici à Strasbourg. Nos concitoyens attendent de notre part que nous menions ce débat – que nous faisions face à ces problèmes, et c'est exactement ce dont nous avons discuté ce matin. C'est le point le plus important.

Je voudrais également adresser mes remerciements aux 14 commissaires de la Commission européenne qui ont pris part à ce débat final. Il est très important qu'ils aient écouté nos remarques.

Le débat est clos.

#### Déclarations écrites (article 149)

**Kinga Göncz (S&D)**, par écrit. -(HU) Bien que, grâce à l'intervention des autorités aéronautiques, le nuage de cendres volcaniques n'ait heureusement occasionné aucune perte de vie humaine, le niveau d'information et de coordination en Europe n'a pas été satisfaisant. La fermeture des espaces aériens a causé des difficultés à des centaines de milliers d'Européens en les empêchant d'atteindre leur destination. Tout le monde tente de faire face à ce problème inattendu, mais la transmission inadéquate des informations a aggravé la situation. Souvent, les passagers n'ont pas été informés correctement par téléphone ou via internet. La confusion a été renforcée par les informations contradictoires fournies par les autorités aéronautiques et les compagnies aériennes. On a également observé un manque de coordination entre le transport aérien et terrestre. Nous nous sommes personnellement rendu compte de l'importance qu'il y avait de moderniser les liaisons de transport public entre les États membres et de développer les réseaux de transport transeuropéens. Je salue les mesures fermes que la Commission a prises pour gérer la crise. Le groupe de travail créé à cet effet doit renforcer la coordination entre les autorités aéronautiques et celles qui contrôlent le trafic aérien, et il serait également utile d'examiner si les mesures de sécurité introduites dans les années 1980 sont encore valables aujourd'hui. J'estime que dans ce genre de situations de crise, le Parlement européen ne devrait pas compliquer un système de transport déjà chaotique en maintenant la navette entre Bruxelles et Strasbourg. Il devrait organiser ses sessions plénières à Bruxelles.

**Filip Kaczmarek (PPE),** *par écrit.* – (*PL*) Monsieur le Président, notre débat sur la situation de l'aviation européenne ne doit pas se limiter à la question triviale de savoir comment se rendre à la session partielle du Parlement européen à Strasbourg. Se focaliser excessivement sur cet aspect donnera l'impression d'un égocentrisme injustifié de la part des députés du Parlement européen. Nous devrions utiliser notre imagination. Les effets sociaux, économiques et même politiques de la fermeture prolongée de l'espace aérien européen

pourraient constituer un défi colossal pour toute l'Europe. En Pologne, des responsables politiques et des journalistes demandent par exemple pourquoi certaines personnes n'ont pas pu se rendre à Cracovie dimanche, alors que d'autres y étaient présentes. Ils demandent également pourquoi il n'a pas été possible de rejoindre Cracovie par la route ou le rail, alors que ces moyens de transport ont été utilisés lundi pour venir à Strasbourg. Les événements qui ont suivi l'éruption volcanique en Islande auront également une très forte dimension mondiale. On ne s'interroge habituellement pas sur l'importance considérable du transport aérien. Les pertes de l'Éthiopie à elles seules, en raison de l'impossibilité d'exporter des fleurs vers l'Europe, s'élèvent à 3 millions d'euros par jour. Nous devons procéder à une analyse très sérieuse des répercussions de la fermeture du ciel sur le marché du travail, notre compétitivité et l'ensemble de l'économie, ainsi que sur la vie des citoyens ordinaires. Qui sait – il se peut que cet événement anodin en Islande ne détermine l'avenir de l'Union européenne. Merci beaucoup.

Ádám Kósa (PPE), par écrit. – (HU) En raison des restrictions et des annulations de vols induites depuis plusieurs jours par l'éruption du volcan en Islande, des milliers de personnes sont bloquées dans des aéroports dans des conditions difficiles. Malgré les retards considérables (plus de 2 heures pour des trajets de moins de 1 500 km), les compagnies aériennes n'ont fourni aucune ou pratiquement aucune aide et n'ont pas communiqué d'informations précises à leurs passagers sur les alternatives de transport disponibles. Elles n'ont pas fait en sorte que les passagers aient accès gratuitement à un téléphone, un fax, une messagerie électronique ou à internet, et elles n'ont offert ni le transfert ni l'hébergement, bien que les passagers soient censés recevoir une telle assistance en vertu des règlements européens en vigueur. Les passagers présentant un handicap, les personnes âgées et les familles avec enfants en bas âge sont encore plus vulnérables dans des situations aussi exceptionnelles, et c'est le cas aujourd'hui également. Cette situation inattendue montre que les droits des passagers, qui étaient précédemment tant respectés, peuvent être mis de côté en l'espace de quelques minutes, et que la nécessité d'une charte des passagers, que j'ai personnellement appelée dans le passé, est particulièrement urgente, et ce, afin d'éviter à l'avenir ce désarroi des compagnies aériennes et des organismes compétents. Dans le même temps, je plaide pour l'obligation, en cas de changement exceptionnel, d'envoyer sur le téléphone portable de chaque passager des informations et un message concernant les solutions alternatives.

Jacek Olgierd Kurski (ECR), par écrit. – (PL) Le nuage volcanique causé par l'éruption du volcan islandais Eyjafjöll a bien perturbé le trafic aérien en Europe au cours de ces derniers jours. À ce jour, des dizaines de milliers de vols ont été annulés, retenant au sol de nombreux passagers. Pour toute l'Europe, et pour les autorités nationales et de l'UE, c'est une leçon dont nous devrons tirer des conclusions, notamment pour que des événements similaires ne paralysent pas les travaux du Conseil européen ou de notre Assemblée. Parmi ceux qui ont été touchés figurent aussi des membres du Parlement européen qui, comme moi, n'ont pas pu venir à Strasbourg cette semaine pour assister à la période de session Notre réunion à Strasbourg cette semaine a suscité une grande controverse, puisque certains députés n'ont pas pu s'y rendre depuis leurs circonscriptions. Nous n'avons su qu'en toute dernière minute si la période de session serait ou non organisée. Nous bénéficierions tous de la mise en place de procédures qui nous permettraient de faire face à l'avenir à des circonstances similaires.

**Tiziano Motti (PPE)**, par écrit. – (IT) Monsieur le Président, l'actualité nous a habitués à des fléaux, de cause naturelle ou malveillante, qui ébranlent les structures et la société d'une nation et créent des situations d'urgence en matière de transport et d'approvisionnement. Les fonds du budget européen qui ont été mis à disposition et la coordination entre différents organismes de la protection civile sont déjà opérationnels, grâce à l'expérience acquise. Une urgence telle que celle causée par le volcan islandais n'était cependant pas du tout attendue. Nos concitoyens n'oublieront pas les tableaux d'affichage des aéroports signalant l'annulation de tous les vols, la prison qu'étaient devenues jour après jour les zones de transit des aéroports, et les files d'attente interminables dans les gares, les sociétés de location de voitures et à proximité des bornes de taxi. Les compagnies aériennes ont subi les pertes financières les plus importantes. Les citoyens risquent pourtant d'être les dindons de la farce: outre les désagréments et les coûts imprévus qu'il sera compliqué de récupérer, le prix des billets d'avion pourrait être revu à la hausse afin de compenser les pertes encourues. Cette option doit être évitée. Comme elle le fait lors d'une catastrophe naturelle, l'Union européenne devra réagir en indemnisant les citoyens qui ont été confrontés à des frais imprévus afin de minimiser leurs désagréments, ainsi que les compagnies aériennes, tout en évitant de décrire cette indemnisation comme une aide d'État, ce qui n'est pas autorisé. Les citoyens doivent avant tout recevoir l'assurance que l'Union européenne les aidera, de manière à ce qu'ils se sentent protégés, à la fois directement et indirectement. Jusqu'à présent, beaucoup d'entre eux n'ont pas encore le sentiment d'être protégés. Depuis cette Assemblée, considérablement réduite en raison de l'absence de nombreux députés qui n'ont pas pu être présents, nous demandons l'adoption urgente d'un plan d'action européen de coordination entre les gouvernements et les organismes nationaux et d'une forme organisée de protection des citoyens. De la sorte, nous voudrions obtenir cette réponse rapide aux besoins des citoyens que les gouvernements n'ont bizarrement pas été en mesure de garantir aujourd'hui.

**Sławomir Witold Nitras (PPE),** *parécrit.* – (*PL*) Mesdames et Messieurs, nous avons assisté ces derniers jours au blocage des aéroports dans la totalité ou presque du continent européen. La situation est inhabituelle, car elle n'est pas la résultante de grèves, mais d'une catastrophe naturelle causée par l'éruption d'un volcan en Islande. Cette paralysie qui nous touche tous de l'une ou l'autre façon a engendré une série de conséquences, notamment des problèmes financiers pour les compagnies aériennes et une importance croissante du transport terrestre et maritime. C'est sur ce dernier point que je voudrais attirer votre attention. Ces dernières années, le transport aérien a clairement pris le dessus sur les autres modes de transport. Il était plus rapide, plus sûr, et plus commode pour les passagers. Pourtant, dans la situation actuelle, il est essentiel d'adopter des mesures qui permettront au transport terrestre et maritime de mieux compenser les désagréments causés par la paralysie du transport aérien.

**Cristian Dan Preda (PPE),** par écrit. – (RO) Aucune justification n'est requise pour la sécurité du trafic aérien. Depuis l'éruption volcanique en Islande, voyager en avion semble non seulement ne plus être une option viable, mais presque une impossibilité. Je suis fermement convaincu qu'une plus grande coordination au niveau européen aurait bénéficié aux citoyens de l'UE qui sont coincés dans des aéroports du monde entier ou qui sont dans l'impossibilité totale de se faire rembourser les voyages planifiés. J'espère que le ciel unique européen sera un jour une réalité.

Comme vous le savez, l'interdiction totale de voler de ces derniers jours a également perturbé notre Parlement, ou plutôt l'organisation des sessions plénières. Je pense que rien ne justifie un report du vote ni le retrait d'un jour à la session, même si 65 % seulement des députés européens étaient présents lundi matin, le 19 avril. Selon moi, la session doit se dérouler normalement.

# 4. Programme législatif et de travail de la Commission pour 2010 (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle la déclaration de M. Barroso, président de la Commission européenne, relative au programme législatif et de travail de la Commission pour 2010.

Je voudrais souligner la présence dans l'Assemblée de nombreux commissaires. La Commission est là en force, car le thème d'aujourd'hui nous tient tous particulièrement à cœur. À la suite d'un remaniement de l'ordre du jour, nous avons dû légèrement écourter la discussion. Après l'intervention de M. Barroso, nous écouterons la position des présidents des groupes politiques sur la proposition de programme de la Commission pour 2010. Ensuite, nous donnerons à nouveau la parole à M. Barroso. Il pourra ainsi réagir aux observations des présidents de groupe.

**Le Président.** - Monsieur le Président Barroso, merci d'être parmi nous aujourd'hui. Venir à Strasbourg n'a pas été une sinécure et de nombreux députés ne sont pas arrivés au Parlement européen, raison pour laquelle les rangs sont clairsemés. Nous avons décidé de ne pas voter durant cette session afin de donner à tous l'occasion de se prononcer. Or, aujourd'hui, certains députés ne sont pas à Strasbourg. Cette session plénière sera donc régie par de nouvelles règles.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter aujourd'hui le premier programme de travail de cette Commission, qui est aussi le premier programme de travail depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. J'ai l'honneur et le plaisir de le faire en étant accompagné de pratiquement toute mon équipe, la Commission européenne, en signe de respect pour votre Parlement.

Ce programme est présenté à un moment décisif pour l'Europe car c'est maintenant qu'il faut agir. Ce programme découle directement de notre dialogue politique. Après des consultations intensives fondées sur les orientations politiques que j'ai présentées pour les cinq prochaines années, ce Parlement m'a confié en septembre la responsabilité d'un second mandat. À l'issue d'auditions approfondies, qui ont permis de forger une vision commune des actions qui sont posées, le collège, dans son intégralité, a reçu votre confiance en février. Autrement dit, ce programme de travail fait apparaître une forte convergence avec les priorités politiques exprimées par votre institution. De ce fait, il constitue une plate-forme solide pour atteindre des résultats ambitieux.

Notre toute première priorité doit être de sortir de la crise et de jeter les bases d'une croissance durable et génératrice d'emplois. Tout d'abord, les questions urgentes: nous avons récemment débattu des résultats du

Conseil européen. Entre-temps, le mécanisme annoncé de soutien financier en faveur de la Grèce a finalement été mis en place le 11 avril. La Commission jouera un rôle important dans la mise en œuvre de ce mécanisme quand la Grèce en demandera l'activation. C'est la conséquence logique du fait que la Commission s'est fortement impliquée, et ce depuis le début, dans la recherche d'une solution aux problèmes financiers rencontrés par la Grèce et dans le maintien de la stabilité à l'intérieur de la zone euro. Nous l'avons toujours fait dans le respect des principes de solidarité, mais aussi de responsabilité.

Mais nous devons en faire davantage et nous demander pourquoi ces problèmes se sont posés et comment empêcher qu'ils ne se reproduisent. C'est la raison pour laquelle nous reverrons le pacte de stabilité et de croissance afin d'approfondir la surveillance économique et de l'étendre au-delà de la seule question des déficits. Nous avons besoin d'un mécanisme permanent de résolution des crises. Bref, il nous faut montrer que l'Union européenne – notamment la zone euro – est à la hauteur des défis du moment et il nous faut exploiter toutes les possibilités qu'offre le traité de Lisbonne.

Voilà pourquoi l'une des premières initiatives majeures de la Commission, le mois prochain, consistera à présenter une communication sur la coordination renforcée des politiques économiques. Nous savons tous qu'il en va, ici, de l'intérêt collectif de l'Europe. L'Union doit renforcer le système et prendre en considération tout l'éventail des risques et des déséquilibres économiques. Nous avons besoin d'améliorer les mécanismes internes. En se dotant de structures plus solides et d'une approche mieux coordonnée, l'Europe peut faciliter le retour des finances publiques à une trajectoire viable et créer un cadre propice à une reprise plus large et durable.

Mesdames et Messieurs les députés, sur les dix-huit derniers mois, nous avons accompli d'énormes progrès vers la mise en place d'un système financier plus éthique, solide et responsable. Nous devons persévérer dans cette voie, combler les dernières lacunes subsistant dans la réglementation et nous assurer que nos structures de surveillance restent en phase avec un secteur en évolution constante.

Je suis convaincu que notre proposition sur les fonds alternatifs et de capital-investissement va bientôt franchir une étape décisive. La Commission pense que l'autorité législative se ralliera à notre objectif commun, qui est de faire en sorte que la nouvelle architecture européenne de surveillance du secteur financier soit pleinement opérationnelle dès le début de l'année prochaine.

En 2010, la Commission entend présenter plusieurs propositions dans des domaines-clés, comme les marchés dérivés, les systèmes de garantie des dépôts et les abus de marché. La protection des consommateurs ordinaires de services financiers recevra une attention toute particulière. Nous travaillerons aussi sur d'autres aspects majeurs liés aux contrats d'échanges sur défaut (CDS) et aux ventes à découvert, et nous proposerons prochainement des orientations sur la mise en place de fonds de résolution des faillites bancaires.

(EN) Monsieur le Président, chers députés, la présente Commission a pris le taureau par les cornes. En présentant la stratégie Europe 2020 dès notre prise de fonctions, nous avons jeté les bases de la reprise européenne qui ouvrira la voie à une croissance intelligente, durable et fondée sur l'inclusion. Dorénavant, le Parlement européen, les États membres et la Commission doivent travailler main dans la main pour accélérer le rythme et pouvoir le maintenir.

Pour que, d'ici à 2020, notre vision d'une économie sociale de marché puisse devenir réalité, tous les niveaux décisionnels et toutes les franges de la société doivent faire d'énormes efforts. Au niveau européen, nos interventions doivent présenter une véritable valeur ajoutée. C'est l'objectif des initiatives phares de la stratégie Europe 2020 – la stratégie numérique pour l'Europe, une politique industrielle à l'ère de la mondialisation, un programme européen en faveur de la recherche et du développement, une Europe économe en ressources, la stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois, l'initiative «jeunesse en mouvement» et la lutte contre l'exclusion sociale. C'est en ces domaines que l'Europe peut se distinguer.

Nous faciliterons ainsi la transition vers une économie qui gère efficacement ses ressources et qui résiste au changement climatique. La lutte contre le changement climatique, à l'intérieur comme en dehors de nos frontières, reste une priorité absolue. Cette année, les secteurs de l'énergie et des transports bénéficieront d'une attention toute particulière. Ils sont indispensables pour faire du défi de l'Europe durable un avantage compétitif.

Le marché unique est et restera l'épine dorsale de l'économie européenne. C'est un marché intérieur de 500 millions de consommateurs, qui est source d'emplois, facteur de compétitivité et garant de prix abordables; un marché où le consommateur a le choix. Les petites et moyennes entreprises doivent pouvoir en exploiter tout le potentiel, car elles sont le moteur de la création d'emplois au sein de l'Union européenne.

Faire entrer le marché unique dans le XXI<sup>e</sup> siècle est une priorité de la Commission, qui fera de nouvelles propositions d'ici à 2012. C'est également le thème d'un rapport que j'ai demandé à Mario Monti de préparer et qu'il présentera très prochainement.

Je me permets d'insister sur la place centrale de l'inclusion sociale dans notre vision de l'Europe 2020. La véritable force d'une société réside dans les possibilités qu'elle offre aux citoyens les plus faibles. Nous devons saisir toutes les occasions de stimuler l'emploi et la cohésion sociale. Pour ce faire, nous devons être prêts à exploiter les secteurs émergents qui seront source de nouveaux emplois. Les citoyens doivent acquérir les compétences nécessaires afin que le niveau d'emploi soit élevé et puisse se maintenir. Cela facilitera aussi la transition économique. Nous devons nous efforcer d'atténuer les effets de la crise sur les jeunes en facilitant le passage de l'école et de la formation vers l'emploi. À cette fin, une large plateforme européenne de lutte contre la pauvreté sera instituée, dans le cadre de l'actuelle année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce projet contribuera, bien entendu, à la concrétisation du principe de cohésion économique, sociale et territoriale.

Les préoccupations et le bien-être des citoyens européens seront toujours au centre de l'action de la Commission. Le plan d'action mettant en œuvre le programme de Stockholm que la Commission adoptera plus tard dans la journée se focalise précisément sur la nécessité, pour les citoyens, de voir les avantages de l'intégration européenne se concrétiser, dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice.

À lui seul, le plan d'action est un programme de travail exhaustif pour la Commission. Il porte sur la liberté, la sécurité et la justice et place les citoyens au cœur des politiques, en leur permettant d'exercer plus facilement leurs droits spécifiques. Ce plan vise par ailleurs à créer une Europe ouverte et sûre, grâce à un effort particulier de lutte contre la criminalité transfrontalière et à la fixation d'une politique commune d'immigration et d'asile

En matière de liberté, de sécurité et de justice, en dix ans, l'Union européenne est passée du principe de libre circulation des personnes à une politique commune. À ce jour, les résultats engrangés sont impressionnants. Toutefois, en ces temps de sortie de crise, plus que jamais, nous devons promouvoir et défendre les valeurs européennes et, surtout, profiter au maximum de la mise en œuvre du traité de Lisbonne. Dans le plan d'action figure une liste exhaustive de mesures pour la mise en œuvre des priorités existantes en la matière, que ce soit au niveau européen ou au niveau international.

En outre, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne nous donne la possibilité de nous montrer plus ambitieux. La détermination de l'Union européenne à répondre aux attentes et préoccupations des citoyens sera renforcée grâce au rôle accru du Parlement et grâce à un processus décisionnel plus efficace au sein du Conseil. La perspective d'une plus grande cohérence entre États membres dans les décisions prises au Conseil et le contrôle juridictionnel exercé par la Cour de justice devraient également y contribuer.

Gardant la perspective de 2020 à l'esprit, nous devons aussi considérer des tendances à long terme qui influenceront directement le quotidien des citoyens. Les actions que nous lançons aujourd'hui porteront leurs fruits plus tard. La Commission va lancer une consultation publique sur l'avenir des pensions et déterminer comment assurer la pérennité et la pertinence des régimes de pension. Naturellement, dans ce domaine, les moyens de pression sont nationaux, ce qui ne doit toutefois pas nous empêcher de veiller à ce que l'Union européenne y contribue au maximum.

Pour ce qui est des relations extérieures, le nouveau poste de haut représentant/vice-président et l'ouverture du service européen pour l'action extérieure sont des outils qui permettront de renforcer la politique extérieure de l'UE et d'en augmenter la cohérence. Nous fixerons les priorités stratégiques de nos politiques commerciales; nous ferons progresser les négociations commerciales et travaillerons avec nos partenaires aussi bien sur les questions d'accès aux marchés que sur le cadre réglementaire et sur les déséquilibres mondiaux. Nous projetterons les objectifs contenus dans la stratégie Europe 2020 sur les marchés mondiaux, par l'intermédiaire du G20, par exemple.

La Commission devra également relever les défis de la géopolitique énergétique pour garantir une énergie sûre, stable, durable et abordable.

Le programme international de développement et la soumission d'un plan d'action communautaire en prélude au sommet des Nations unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2015 figurent aussi parmi les principales priorités de la Commission. Lors du Conseil européen de juin, ils serviront de point de départ à une position européenne, élaborée en vue de la réunion plénière à haut niveau des Nations unies pendant laquelle les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) seront passés en

revue. Un plan d'action mondial devrait être adopté pour que les OMD puissent être atteints d'ici 2015. Nous voulons que l'Europe soit ouverte et exprime sa solidarité à l'égard des plus vulnérables de ce monde, par des actes concrets.

Enfin, en vertu de l'accord passé avec le Parlement, nous publierons le réexamen budgétaire dans la deuxième moitié de cette année. Nous y fixerons les principes et paramètres indispensables à l'utilisation optimale des ressources communautaires, en tenant pleinement compte de la stratégie Europe 2020. Parallèlement, nous procéderons à des évaluations plus détaillées de domaines clés tels que l'agriculture et la cohésion. Je peux vous assurer que le Parlement sera pleinement associé à toutes les phases du réexamen budgétaire.

Avant de conclure, je voudrais m'arrêter brièvement sur quelques nouveautés du programme de travail. À l'instar de ceux qui suivront, ce programme doit fournir le cadre dont les institutions ont besoin pour se mettre d'accord sur les domaines auxquels l'Europe doit prêter une attention particulière. Nous devons donc nous montrer politiques et traduire le défi que posent les initiatives pluriannuelles que nous nous proposons de lancer. J'estime que la préparation des programmes de travail à venir doit témoigner de la collaboration spéciale que la Commission et moi-même voulons établir avec le Parlement européen, pendant notre mandat.

Le programme présente trente-quatre initiatives que nous avons promis de soumettre avant la fin décembre. Je suis sûr que vous conviendrez du caractère ambitieux du programme des huit prochains mois.

Il présente, de plus, une série d'initiatives pour l'année 2010 et après. La liste indicative mentionne des initiatives sur lesquelles la Commission prévoit de travailler ces prochaines années. Elles ne déboucheront pas forcément toutes sur des propositions concrètes. En vertu du principe de réglementation intelligente, nous devons effectuer une analyse minutieuse des pistes à suivre et de la forme que les initiatives prendront.

Le programme de travail sera révisé chaque année. Nous identifierons à cette occasion de nouvelles initiatives stratégiques et adapterons la structure pluriannuelle en conséquence. Cette approche «évolutive» augmentera la transparence et la prévisibilité au profit de toutes les parties intéressées, en préservant la souplesse requise pour faire face à d'éventuels imprévus. Ces dernières années, nous avons appris qu'il fallait toujours prévoir l'imprévisible et que les avant-projets stratégiques ne peuvent être définis une fois pour toutes, mais qu'ils doivent s'adapter à la réalité de terrain.

Chers députés, nous sommes fiers de vous présenter aujourd'hui le programme de travail de la Commission pour l'année 2010. C'est un programme certes ambitieux, mais néanmoins nécessaire et réaliste pour ce qui est de l'élaboration des politiques européennes de l'année à venir. C'est un programme réaliste pour autant que toutes les institutions soient disposées à travailler ensemble et à coopérer afin de présenter des résultats aux citoyens d'Europe, en temps voulu. Il est nécessaire, car, pour que l'année 2010 marque un tournant, nous ne pouvons faire comme si de rien n'était. Enfin, ce programme est ambitieux, car, plus que jamais, l'Europe doit se montrer forte et apporter aux citoyens les solutions qu'ils cherchent. C'est ce qu'ils attendent de nous et nous devons œuvrer à leur prospérité et à leur bien-être.

**Le Président.** – Merci, Monsieur Barroso, pour cette présentation très fouillée des principales initiatives de la Commission pour les huit mois à venir.

Si vous me le permettez, je tiens à préciser que le partenariat stratégique auquel vous avez fait allusion est très important à nos yeux. Nous faisons la distinction entre autorité exécutive et autorité législative, mais notre coopération est indispensable pour le bien des citoyens. C'est pourquoi vos propos sur la nécessité d'un contact aussi étroit que possible entre nos deux institutions nous réjouissent. Votre présence et celle des commissaires à la séance d'aujourd'hui est la meilleure preuve de l'adéquation qui existe entre les intentions et les actes de la Commission. Nous vous en remercions vivement.

József Szájer, au nom du groupe PPE. – (HU) Monsieur le Président, au nom du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens), nous sommes heureux que la Commission ait fait preuve d'ambition dans son travail et nous présente son programme 2010. Nous en concluons qu'elle est bien là et qu'elle respecte le Parlement et le prend au sérieux. Nous sommes heureux que tout le monde soit là, mais regrettons néanmoins avoir perdu tant de temps cette année. Le retard dans la ratification du traité de Lisbonne a empêché la mise en concordance du programme législatif et du budget pour cette année-ci. Nous sommes absolument convaincus que la procédure sera rétablie en 2011, dès que les problèmes mineurs auront été résolus.

Le traité de Lisbonne est aujourd'hui en vigueur. Les députés européens, la Commission et le Conseil n'ont donc plus d'excuse pour ne pas agir et ne pas travailler. En effet, les dispositions du traité de Lisbonne doivent

être appliquées et il faut satisfaire aux attentes des citoyens que nous devons placer au cœur de nos projets politiques.

Le Parti populaire européen a préparé deux listes portant sur les projets de la Commission. Nous vous avons envoyé le détail avant approbation. Ces deux listes, sur lesquelles je m'arrêterai brièvement, sont en fait une liste de ce que la Commission ne devrait pas faire et une liste de ce que nous voudrions qu'elle fasse.

Premièrement, nous voudrions qu'elle cesse de faire ce qu'elle a toujours fait jusqu'ici, car cela rend le présent débat inutile. La Commission doit éviter que, d'ici octobre, 40 % seulement de nos propositions législatives pour l'année aient été examinées. Si la situation perdure, ces débats sont vains. Le Parlement se voit dans l'impossibilité d'exercer son droit à influencer les propositions de la Commission. C'est pourquoi, nous pensons qu'il faut éviter de mettre sur un même pied les propositions législatives, les programmes de travail et les plans quinquennaux de l'ère communiste qui, de la première à la dernière page, ne contenaient rien de véridique et dont les résultats n'avaient absolument rien à voir avec les objectifs finaux.

Deuxièmement, nous invitons la Commission à ne tolérer ni le mensonge ni la tromperie. À l'heure actuelle, plusieurs pays européens sont en crise, après avoir dissimulé la vérité et menti sur l'ampleur de leur déficit budgétaire. Ils ont caché l'information, alors que nous sommes tous sur le même bateau et que leur façon d'agir affecte énormément de monde. C'est vrai pour la Hongrie comme pour la Grèce. Dans de telles situations, nous voulons que la Commission évite de reculer. Nous voulons qu'elle nomme ces pays et leur fasse honte, pour éviter que ces problèmes se multiplient par la suite.

Selon le célèbre penseur de l'ère des réformes hongroise du XIX<sup>e</sup> siècle, le comte István Széchenyi, dissimuler les problèmes ne fait que les aggraver. Par conséquent, au lieu de les masquer, nous devrions plutôt les dévoiler et, à partir de là, réagir catégoriquement. La Commission doit exercer sa compétence en la matière. Comprenez-moi bien. Je ne l'incrimine pas. Ce sont les autorités nationales qui portent la responsabilité de la situation. Cependant, au nom du bien commun, nous aurions dû réagir plus vivement et de façon plus résolue pour obtenir des résultats.

Passons maintenant à ce que la Commission devrait faire. Tout d'abord, elle devrait enfin agir, prendre des décisions et élaborer un ambitieux programme de création d'emplois. Le citoyen européen doit être au centre de son travail, dont le principe directeur doit être «l'emploi, l'emploi et encore l'emploi». Permettez-moi de préciser d'emblée que nous devons nous adresser aux citoyens en des mots qu'ils comprennent. Lorsque j'entends parler de 2020, en tant que député originaire d'un pays anciennement communiste, je pense à nouveau au plan quinquennal ou à un matricule de prisonnier. Pourquoi ne pas appeler la stratégie 2020 «programme de l'UE pour la création d'emplois»? Pourquoi ne pas rebaptiser le programme de Stockholm — un titre que, ceci dit en passant, personne à part nous ne comprend — pour l'intituler «programme européen pour la sécurité des citoyens»? Je m'efforce de mettre en exergue l'importance du vocabulaire utilisé lors du lancement de processus.

Pour nous, les petites et moyennes entreprises doivent activement participer à la création d'emplois. Elles n'apprécieraient pas que le programme 2020 pour la création d'emplois soit imposé au Parlement. Un débat approfondi doit avoir lieu au sein du Parlement européen, tout comme dans les parlements nationaux, et les autorités décisionnelles doivent y être associées. Tirons les enseignements de l'échec du programme de Lisbonne – encore un titre qui ne dit rien à personne! Œuvrons à la sécurité de nos concitoyens et prenons les mesures qui s'imposent. Monsieur le Président, permettez-moi une dernière observation: nous ne vivons pas que de pain. Nous devons renforcer nos valeurs communes. Nous voulons que la Commission poursuive des programmes fondés sur des valeurs, qui traitent du communisme, de la coexistence des minorités nationales et du passé commun de l'Europe. Notre parti vous soutiendra, mais nous vous tancerons vertement si vous vous écartez du programme initial.

**Hannes Swoboda**, *au nom du groupe S&D.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, Mesdames et Messieurs les Commissaires, je vous remercie d'être venus si nombreux. Malheureusement, il n'en va pas de même pour mes collègues. J'ai honte de devoir admettre que certains absents se trouvent pourtant à Strasbourg. Ils sont à Strasbourg, mais ne sont pas venus ici, où ils devraient pourtant se trouver. C'est très triste.

Puisque nous n'avons pas de résolution commune, nous vous présenterons nos remarques individuelles que vous pourrez examiner attentivement. Monsieur Barroso, nous sommes d'accord avec vous: la compétitivité est un point clé, associée à la sécurité sociale dans une Europe durable. Bien entendu, nous devons absolument continuer à lutter contre la pauvreté et le chômage qui augmentent toujours dans certaines régions ou se maintiennent à tout le moins, à des niveaux bien trop élevés. Je vous remercie de l'avoir précisé, car certains

chefs de gouvernement ne semblent pas convaincus. Comment y parvenir, dans un contexte de consolidation budgétaire? Il est clair que nous devons renforcer nos budgets, mais il faut que cela reste proportionnel – j'appelle la Commission à en prendre note – et se fasse chronologiquement, pour éviter que les autres objectifs prioritaires, la lutte contre le chômage et la pauvreté, périclitent.

Je profite de l'occasion pour souligner l'importance du problème, dans le contexte du récent sommet européen sur l'inclusion des Roms, de Cordoue. Vous n'y étiez pas, mais deux membres de la Commission y ont participé: M<sup>me</sup> Reding, vice-présidente de la Commission, et M. Andor, commissaire en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion. Il y a peu, j'ai visité des camps roms en Serbie. Il est inconcevable que de tels endroits existent encore en Europe. J'invite la Commission à faire tout ce qu'elle peut pour combattre la pauvreté et le chômage dans la région.

Je voudrais maintenant passer à la consolidation budgétaire. Nous devons investir davantage. Nous en avons discuté ce matin avec M. Kallas. Nous avons trop peu investi dans les réseaux transeuropéens, par exemple. Aujourd'hui, les problèmes sont visibles, car les mesures du plan Delors n'ont toujours pas été appliquées. Vous parlez de partenariat, Monsieur Barroso. Je vous rappelle qu'il est nécessaire, surtout pour les questions budgétaires et dans la perspective de la future programmation budgétaire, car le Conseil tente déjà clairement de réduire certains petits postes européens. C'est inadmissible.

Monsieur Barroso, vous avez fait mention du rapport Monti. C'est, à n'en pas douter, un rapport important. Vous avez bien fait de demander à M. Monti de le préparer; c'est un expert en la matière. Cependant, lorsque nous parlons du marché unique, nous devons également faire référence à l'économie sociale de marché et, à ce propos, nous accordons aux services publics une importance particulière. Vous avez accepté de soumettre des propositions de directive-cadre. Nous ne voulons pas en couvrir tous les aspects ici et maintenant, mais je pense qu'il faudra que l'identité européenne repose sur ces services publics, surtout si l'on tient compte des récents problèmes de transport. Ils démontrent, entre autres choses, l'importance des services ferroviaires. Qu'ils soient privés ou publics, ces services doivent être réglementés et protégés par une politique commune des services publics.

J'en arrive maintenant à mon dernier point, un point décisif. Vous avez mentionné la crise économique, la Grèce et d'autres pays en difficulté. Lors de notre dernière discussion avec M.Van Rompu, nous étions d'accord pour dire que les initiatives prises par le Conseil européen n'étaient pas à la hauteur de ce que l'Europe peut offrir. Si nous avions fait ce qu'il fallait il y a deux ou trois mois, la Grèce n'aurait pas dû payer des taux d'intérêt élevés. Vous y avez fait référence, mais cela ne suffit pas. La Commission doit le demander avec force.

Vous avez raison, il ne s'agit pas d'intervenir lorsque la crise a éclaté et que les déficits atteignent des niveaux exorbitants, car, dans ce domaine, les malentendus sont fréquents. Il faut prévenir ce type de situation autant que faire se peut, en surveillant les changements économiques et budgétaires. J'entends déjà les gouvernements rétorquer que nous ne pouvons pas contrôler leurs statistiques ou leurs procédures budgétaires. C'est inacceptable. Nous devons le faire afin de prévenir de nouveaux événements comparables à ceux des derniers mois et des dernières années. Pourquoi les statistiques ou les procédures budgétaires nationales doivent-elles demeurer confidentielles? Les gouvernements doivent avoir une certaine liberté, c'est entendu. Ils doivent être libres. Cela dit, les objectifs et les buts européens doivent être respectés, surtout au sein de la zone euro.

Monsieur Barroso, nous sommes prêts à conclure le partenariat spécial dont vous parliez. Toutefois, le Parlement et la Commission doivent y occuper une position forte. Dans les jours à venir, nous négocierons l'accord-cadre qui fixera les détails, mais l'esprit qui le guide en est la clef de voûte. À vous aussi de faire clairement comprendre aux chefs d'État ou de gouvernement qui tentent de détourner le traité de Lisbonne pour renforcer leur position, que ce dernier est destiné à consolider l'Europe. C'est pourquoi la Commission doit se prononcer d'une voix forte. Si tel est le cas, nous nous rallierons à vos positions et les soutiendrons, en dépit de divergences mineures. Cela étant dit, nous devons tous lutter pour une Europe forte. C'est crucial, surtout si l'on repense à l'attitude récente de certains chefs de gouvernement.

**Marielle De Sarnez**, au nom du groupe ALDE. – Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission, je trouve ce programme peut-être trop timide au regard des bouleversements et des enjeux d'aujourd'hui, et je crois que l'on est en droit d'attendre plus d'ambition de la part de la Commission, d'autant plus que vous vous y étiez engagé.

Sur la régulation financière d'abord, je comprends tout à fait ce qu'essaie de faire Michel Barnier. Ça va dans le bon sens, mais je crois qu'on aurait pu aller plus loin et envisager d'autres pistes, telles la séparation des

activités bancaires, la taxation de mouvements financiers ou l'interdiction pure et simple de produits dérivés, aujourd'hui envisagée aux États-Unis.

Cependant – et, pour moi, c'est plus important encore –, je crois qu'on doit absolument tout faire pour privilégier l'économie réelle, les investissements durables qui sont, eux, créateurs d'emplois, par rapport à l'ultrafinanciarisation actuelle de l'économie, et j'aimerais bien que l'on travaille à des projets concrets qui iraient dans ce sens. Aujourd'hui, je ne les vois pas dans ce programme.

Je crois aussi qu'on a besoin de grands projets. S'il y a un moment utile pour relancer l'idée d'Europe ferroviaire, c'est bien aujourd'hui, avec la crise que nous avons vécue. De nos jours, nous avons 28 000 vols quotidiens dans l'Union européenne. C'est réellement le moment de relancer cette Europe ferroviaire dont on parle depuis des décennies.

Mais je crois que rien ne se fera sans une vraie coordination économique et sans gouvernance économique. De ce point de vue, je regrette que ce soit le Conseil qui soit en charge d'un groupe de travail sur cette question; j'aurais préféré que ce soit votre Commission.

On a un besoin vital de coordination budgétaire, économique, industrielle. On a besoin de créer un fonds monétaire européen et de l'assortir à une mise en œuvre de mesures d'assainissement des finances publiques des États membres. On a besoin de travailler, même si c'est un mot qu'on n'utilise plus, à une convergence fiscale. Je pense notamment à la question de l'impôt sur les sociétés. Et on aura besoin de travailler à une ressource propre pour le budget de l'Union. Je crois que ce seraient là des gestes forts, de nature peut-être à retrouver un peu du chemin de la croissance.

Un mot encore sur la future stratégie économique de l'Union pour 2020: je vous en prie, ne renoncez pas à des objectifs chiffrés en matière de pauvreté et en matière d'éducation. Je crois que, de ce point de vue-là, vous aurez le soutien du Parlement européen tout entier. Il s'agit là du modèle de société européen que nous voulons et que nous aimons.

**Rebecca Harms,** au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, chers commissaires. J'aurais voulu que le Parlement fasse preuve du même respect que celui que vous avez affiché envers nous, par une présence plus massive des députés. Nous devrons revenir sur la question.

Le programme de travail que vous nous avez présenté est extrêmement vaste et certains titres semblent très ambitieux. L'introduction même s'intitule «une nouvelle ère». Toutefois, je ne suis pas sûre que les détails qui suivent rendent justice à une approche à l'accent positif. Il est à nouveau question de crise du climat, de la crise économique et de la crise financière. Le cas de la Grèce démontre, une fois de plus, que le fossé qui se creuse n'est pas seulement économique. C'est également un fossé social dû aux variations de niveaux de vie entre citoyens du sud, de l'est et du nord-est de l'Europe. Les défis à relever sont énormes.

Je suis d'accord avec M. Swoboda, surtout lorsqu'il est question d'une Europe sociale et de plus de justice. La situation doit être réexaminée. Nous sommes loin d'être convaincus que ce qui est proposé aujourd'hui suffira à combattre la pauvreté croissante au sein de l'Union européenne.

Avons-nous tiré les conclusions qui s'imposent de la crise financière et de la crise économique qui lui a succédé? Nous pensons que l'approche adéquate à l'intégration financière et économique consiste à avancer de nouvelles propositions de réforme de l'impôt des sociétés. Le groupe Verts/ALE préconise d'aller plus loin et défend le concept d'impôt énergétique. Si, finalement, vous l'introduisez, vous pourrez compter sur nous. Néanmoins, l'expérience de la crise financière nous montre que nous n'avons pas encore une idée très précise de la taxe sur les transactions financières. Nous pouvons évidemment décréter que c'est du ressort des États membres, mais je pense que, parfois, nous devrions présenter des requêtes plus spécifiques, plus précises et nous battre pour les imposer. C'est ce qu'a dit M. Szájer. Il est clair que notre réponse à la crise en Grèce n'a pas été adéquate. Il est intolérable qu'aucune proposition ne porte sur les euro-obligations.

Monsieur Barroso, pendant votre campagne pour un second mandat, vous avez fortement insisté sur les services d'intérêt général. Certains groupes parlementaires vous ont posé des questions à ce propos. Ce que vous dites des services publics et de la façon de les réguler, sous le titre «Placer les individus au cœur de l'Action», me semble totalement déplacé. Déjà une promesse essentielle qui n'est pas tenue!

En ce qui concerne la protection du climat, les directions générales actuellement concernées travaillent sur des scénarios pour 2050 qui présentent des objectifs différents. Pour ce qui est des transports, l'objectif à long terme est une réduction de 70 % alors que, pour l'énergie, elle est de 75 %. Les équipes de M<sup>me</sup> Hedegaard

n'ont pas encore tranché, mais j'espère que leurs objectifs seront plus ambitieux. Toutefois, il semble que les différentes directions générales ne prennent absolument pas en considération l'objectif de deux degrés fixé à Bali. À quoi bon parler d'une nouvelle initiative européenne de diplomatie climatique de premier plan alors que nous avons manifestement renoncé à Bali et aux accords du G8? Le contenu du programme ne permettra pas à l'Europe de faire bonne figure à Bonn, à Cancún ou en Afrique du Sud. Il reste énormément à faire.

**Timothy Kirkhope**, au nom du groupe ECR. – (EN) Monsieur le Président, puisque nous parlons de programmes, permettez-moi de vous rappeler ce que le programme 1992 nous a enseigné. Pour que ses initiatives portent leurs fruits, la Commission doit se fixer une priorité et se concentrer sur une seule politique à la fois. L'établissement d'un marché unique était un objectif pertinent, facile à comprendre pour tous ceux qui y ont participé et, surtout, pour la population. Depuis, dans l'espoir futile de faire grimper sa cote de popularité, la Commission a lancé, l'une après l'autre, une série d'initiatives, sans se demander si l'Europe était l'enceinte appropriée ou si ces initiatives offraient vraiment des avantages palpables. L'approche était mauvaise et n'a donné aucun résultat. Voilà pourquoi nous nous réjouissons de la nouvelle direction prise par le président Barroso.

L'Europe est encore en plein marasme économique et seules des interventions cohérentes permettront d'y remédier. Je ne parle pas uniquement de la crise déclenchée par la défaillance du système bancaire ou de la pression accrue que les situations d'urgence génèrent dans le domaine des transports. Je pense à la crise cachée, à cause de laquelle l'économie européenne a été dépassée par des économies plus compétitives et plus innovantes, situées de l'autre côté de l'Atlantique et en Asie. C'est pourquoi nous soutenons la pièce maîtresse de la Commission: la stratégie 2020. Elle doit encore être peaufinée et des modifications peuvent y être apportées, mais l'orientation générale est bonne. L'Europe doit se doter d'une stratégie de croissance intelligente, durable et inclusive, qui ouvre la voie à des niveaux d'emploi élevés, à la productivité et à l'inclusion sociale. Bravo! Cela doit être la première priorité qui définira la Commission.

Notre future prospérité économique et tous ses bienfaits éventuels dépendent d'entreprises et d'entrepreneurs prospères. Ils sont source de richesse et d'emplois productifs durables. Ils constituent la meilleure politique de lutte contre la pauvreté imaginée à ce jour. La Commission doit être leur alliée, pas leur adversaire. C'est pourquoi nous sommes heureux que la décision ait été prise de relancer le marché unique, de l'étendre, d'insister sur la réglementation intelligente, de garantir l'application cohérente et juste des règles dans toute l'Union européenne. Nous saluons les objectifs suivants: allègement du fardeau administratif et de la bureaucratie, élimination des points d'étranglement, échanges de bonnes pratiques de formation, modernisation du marché du travail et réduction des obstacles au commerce.

Nous soutiendrons le président Barroso lorsqu'il prendra la tête d'une économie européenne prospère et dynamique. Bien-sûr, tout n'est pas à notre goût. Nous craignons que certaines mesures, le projet d'Europe des citoyens ou certaines facettes du programme de Stockholm, par exemple, justifient le non-respect des droits et des responsabilités des États membres. La perspective d'une réforme de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche est encourageante, mais nous craignons qu'elle alourdisse la bureaucratie sans proposer de solution juste aux agriculteurs et aux pêcheurs. Enfin, nous n'acceptons pas que les initiatives communes des États membres en matière d'affaires étrangères soient entièrement reprises par la Commission au lieu d'être laissées au Conseil.

Le groupe ECR a été fondé au nom du respect du principe de subsidiarité. Nous voulons que l'Europe se concentre sur ses tâches essentielles et offre de véritables avantages. Nous espérons que le président Barroso et sa Commission – dont tous les membres sont présents aujourd'hui, soit un par député – saisiront les occasions manifestes que le programme de travail offre pour alimenter une Europe qui joue son rôle et prépare la reprise économique; une Europe qui jette les bases de la prospérité à long terme, dans les années difficiles et stimulantes qui nous attendent.

**Miguel Portas,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*PT*) Monsieur le Président, le programme dont nous discutons aujourd'hui s'intitule «Le moment d'agir». Quand je pense qu'il a fallu cinq jours pour organiser une vidéoconférence entre les ministres de l'Union européenne, je me dois de vous féliciter pour votre sens de l'humour, Monsieur Barroso. Pourquoi est-il temps d'agir? Parce que, jusqu'ici, personne n'a agi? Dans ce cas, le titre est une autocritique. Ou s'agit-il, à l'instar de tous les titres de nos communications bureaucratiques, d'une vaine promesse dissimulée sous des montagnes de mots?

En voici un exemple. Les personnes pauvres l'ignorent, mais cette Année a été déclarée année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Votre document fait état d'une initiative destinée à – et je cite – «veiller à ce que les avantages de la croissance et de l'emploi soient largement partagés». Est-ce une

nouvelle farce? Quelle initiative? Comment peut-elle compenser l'assistance sociale que les États suppriment, au nom de programmes de stabilité?

Comment la Commission envisage-t-elle de partager les bénéfices de la croissance économique alors que celle-ci n'existe pas? Comment pense-t-elle réduire le nombre de pauvres sans toucher au revenu des riches et des très riches? Notre désaccord porte sur les politiques. Un retour à la dictature du déficit piègera les économies, réduira les salaires et les avantages, tout en forçant les investissements publics à battre en retraite. La recette pour une hausse du chômage, en d'autres termes.

Bien qu'il soit temps d'agir, la Commission juge que les États membres de l'Union sont enfin parvenus à se serrer les coudes pour affronter la crise. Demandez aux Grecs quel est leur sentiment. Demandez-leur si notre réaction a été rapide et juste. Quand l'agence européenne de notation du crédit verra-t-elle le jour? Interrogez les Portugais dont les intérêts de la dette grimpent chaque fois qu'un commissaire décide de parler d'économie. Demandez aux citoyens européens. Demandez-leur quelles sont les causes de la situation actuelle. Ils regarderont le messager et finiront par lui sourire parce que, tout compte fait, le sens de l'humour, lui, n'est pas soumis à l'impôt.

**Fiorello Provera**, *au nom du groupe EFD.* – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, pour les entreprises, surtout pour les petites et moyennes entreprises, qui constituent 99 % de l'appareil productif européen, quatre conditions de base doivent être réunies: un accès plus aisé au crédit, un marché du travail plus souple, un allègement des démarches bureaucratiques pour la création et la gestion des entreprises et, enfin, une protection contre la concurrence déloyale.

Nous saluons le travail de la Commission qui, pour rationaliser la législation européenne, a annulé 1 600 dispositions législatives au cours de son premier mandat. Nous soutenons les propositions du groupe à haut niveau présidé par Edmund Stoiber.

Le contexte commercial international est un autre facteur important de la compétitivité des entreprises. En ces temps de crise, il faut renforcer le système de protection du commerce de l'Union européenne. Les entreprises européennes ne peuvent pas concurrencer le dumping social et environnemental exercé par certaines économies émergentes comme la Chine, où le coût de la main d'œuvre est extrêmement bas et où il n'existe ni protection sociale ni aucun des coûts ou des normes strictes de protection de l'environnement qui y sont associés.

La Commission devrait également faire preuve de plus d'agressivité dans la lutte contre la contrefaçon et la protection des droits de propriété intellectuelle.

En bref, dans le programme de travail de la Commission, je ne vois aucune initiative visant à appliquer les orientations politiques de cohésion qui figurent dans le traité de Lisbonne.

L'article 174 du Traité reconnaît, pour la première fois, la spécificité des régions montagneuses. Elles couvrent 40 % de notre territoire et abritent plus de 90 millions de citoyens européens. J'invite donc la Commission à inclure, dans son prochain programme législatif, une proposition de programme-cadre pour le développement des régions montagneuses, qui permettrait de les protéger et d'exploiter tout le potentiel que les énergies renouvelables offrent dans ces régions.

Andrew Henry William Brons (NI). – (EN) Monsieur le Président, il est dit dans le programme de travail de la Commission pour 2010 que l'Union européenne doit relever des défis à long terme, tels que la mondialisation, et qu'elle doit redevenir compétitive. Or, l'UE n'a pas fait face à la mondialisation, elle l'a embrassée. Elle laisse entrer des flots de produits importés de pays en développement où les salaires sont dérisoires par rapport aux salaires européens. Pour que l'UE redevienne compétitive, il faut que nos salaires soient alignés sur les leurs.

Il est clair que je ne suis même pas partisan de l'adhésion à l'Union européenne, mais, même si tel était le cas, j'accuserais les maîtres de l'Europe de trahir les intérêts économiques de leurs populations. Je dirais que l'Union européenne n'est pas du tout une union européenne, mais une union mondiale dont le but est d'assurer la mobilité internationale de tous les biens et services.

Selon moi, les États-nations souverains doivent reconstituer leur structure productive et, ensuite, protéger leurs marchés et l'emploi de leurs ressortissants. Cependant, mon message s'adresse aussi aux europhiles. Les États membres de l'UE, ensemble ou individuellement, ne parviendront pas à protéger leur structure productive et leur agriculture. C'est à leurs risques et périls. Il faut résister à la mondialisation, à titre individuel ou collectif, de peur qu'elle ne nous détruise tous.

Dans ses documents, la Commission prétend qu'il est nécessaire d'élaborer des politiques d'immigration légale afin de contrer les risques posés par le vieillissement des populations. C'est un problème qui préoccupe effectivement bien des pays. Cependant, il faut en identifier les causes. Par choix, nombreuses sont les femmes qui refusent d'interrompre leur carrière et prennent la décision délibérée de ne pas avoir d'enfants – c'est d'ailleurs leur droit le plus absolu –, mais, par ailleurs, il y en a beaucoup qui ne peuvent arrêter de travailler pour des raisons économiques. Elles travaillent non pas par mépris de la maternité, mais pour payer leurs factures.

Cette tendance influence bien sûr le taux de natalité, qui a baissé artificiellement, sous l'effet de forces économiques. Nous ne pouvons pas faire preuve de laxisme à leur égard. Une intervention économique peut agir sur ces forces et produire, en retour, une modification de la structure démographique des familles. L'idée d'importer des familles nombreuses du tiers monde pour remplacer les enfants européens qui ne sont pas nés repose sur une hypothèse particulièrement pernicieuse caractérisée par l'ignorance, en vertu de laquelle nous sommes le fruit d'une éducation et les cultures du tiers monde sont comme un pardessus que l'on peut ôter au point d'entrée et remplacer par un pardessus culturel européen, accordé en même temps que le droit de résidence et de citoyenneté.

Les enfants de ces migrants sont, soi-disant, aussi européens que les autochtones. Ce n'est pas le cas. Les cultures sont le produit des personnes, pas l'inverse. Nous ne sommes pas le fruit de nos cultures. Nos cultures naissent de nos peuples. Remplacer des Européens par des populations du tiers monde équivaut à substituer le tiers monde à l'Europe. Lentement, mais sûrement, en Europe, les Européens sont victimes d'un nettoyage ethnique.

**José Manuel Barroso,** président de la Commission. – Monsieur le Président, en général – nous ne parlons pas de ceux qui ont dit clairement et honnêtement qu'ils sont contre l'Union et l'appartenance à l'Union européenne –, je crois que je peux dire qu'il y a tout de même, dans cette maison, une large convergence autour du programme que nous venons de présenter.

S'il y a un élément commun que j'ai détecté dans les interventions des forces politiques les plus représentatives, c'est l'idée d'ambition. Il nous faut plus d'ambition en Europe. À cet égard, je veux retenir quelques idées qui ont été exposées, et avec lesquelles, d'ailleurs, je suis particulièrement d'accord.

Notre ami, M. Szájer, a parlé du besoin d'éviter, effectivement, le modèle du plan quinquennal des régimes communistes. C'est pourquoi, précisément, nous voulons garder cette flexibilité, qui est importante pour nous adapter à un environnement qui change.

En même temps, je voudrais confirmer une fois encore, en répondant à M. Szájer, mais aussi à M. Swoboda, qu'ils ont raison lorsqu'ils demandent plus d'actions en termes économiques et financiers de la part de l'Union, et quand ils signalent les résistances que les États membres ont opposées, par exemple, à un rôle accru de la Commission en matière de surveillance des comptes publics nationaux.

La première Commission que j'ai eu l'honneur de présider avait présenté un règlement précis pour donner plus de pouvoir d'audit à Eurostat, et cela a été refusé par certains États membres, qui ne voulaient pas que la Commission puisse remplir ce rôle.

J'espère donc que la leçon à tirer de cette crise, c'est que nous sommes de plus en plus interdépendants, que la politique économique en Europe n'est pas seulement une affaire nationale. C'est une question nationale bien sûr, mais aussi une question d'intérêts communs européens, car il faut davantage de coordination. Là,

je crois que M. Szájer, M. Swoboda, M<sup>me</sup> De Sarnez et tous les autres sont d'accord pour reconnaître le besoin de cette politique économique de plus en plus coordonnée.

C'est dans ce sens que nous allons de l'avant, et là je tiens à souligner spécialement l'ambition exprimée par M. Swoboda, et je le remercie, d'un partenariat renforcé entre Commission et Parlement européen lorsque nous parlerons des perspectives financières, du besoin de résister à certaines lectures plutôt dans le sens intergouvernemental qu'on écoute maintenant, ce qui est surprenant, parce qu'effectivement le traité de Lisbonne va exactement dans le sens contraire, celui de renforcer davantage la dimension européenne.

J'espère que nous pourrons tirer les leçons de cette crise en allant vers davantage d'Europe et non vers moins d'Europe. Un exemple – M<sup>me</sup> De Sarnez y a fait référence – est la question de la réglementation financière. C'est tout de même curieux, pour ne pas dire ironique, qu'après tellement de demandes de certains États membres pour des actions en matière de réglementation financière, les États membres, à l'unanimité, se sont

mis d'accord pour réduire l'ambition des propositions que la Commission a présentées après le rapport de Larozière.

Cela montre donc qu'il y a parfois une distance entre les déclarations et les décisions. J'espère qu'ensemble, Parlement européen et Commission, nous pourrons combler cette distance pour essayer d'avoir un peu plus de cohérence au niveau européen, parce qu'effectivement nous avons besoin de cette ambition.

L'important maintenant, je tiens à le souligner, c'est de bien comprendre le principe de subsidiarité. Je suis pour la subsidiarité. Là, je tiens aussi à montrer mon accord, M. Kirkhope, avec cette idée de subsidiarité, mais il faut bien comprendre ce qu'elle signifie. La subsidiarité, c'est décider quel est le meilleur niveau pour décider.

À propos de cette crise du trafic aérien, ce qui se passe est tout de même curieux. J'ai vu aujourd'hui dans la presse, et pas simplement dans la presse eurosceptique ou europhobe, pas seulement dans les tabloïds, mais dans la presse sérieuse, que l'Union européenne admet maintenant qu'elle a commis des erreurs en décidant de suspendre les vols. C'est incroyable!

S'il y a un domaine qui relève des compétences nationales, c'est bien le contrôle du trafic européen. La décision a été prise par chaque régulateur national européen. Mais ceux-là mêmes qui sont contre les compétences au niveau européen protestent maintenant contre l'Europe. On va bientôt dire que c'est la Commission européenne et Bruxelles qui ont créé le volcan en Islande. Tout cela est quand même extraordinaire!

#### (Applaudissements)

Soyons clairs. Il y a différents niveaux de responsabilités: des niveaux nationaux et des niveaux européens. Pour chaque cas, il faut voir quel est le niveau le plus approprié. La Commission est prête, je peux vous le dire, à assumer ses responsabilités, mais je crois qu'on doit bâtir une alliance avec le Parlement européen pour dire clairement ce qui est notre responsabilité et ce qui n'est pas notre responsabilité.

Sinon, nous aurons toujours ce réflexe – et, dans les moments de crise, on sait que c'est plus facile d'avoir recours à la rhétorique nationaliste, populiste – de mettre sous la responsabilité de Bruxelles, comme on dit parfois, ou peut-être de Strasbourg aussi, ce qui, franchement, relève de la responsabilité nationale.

Faisons preuve de bon sens! Concentrons-nous sur ce que nous pouvons faire au niveau européen, là où nous pouvons ajouter de la valeur à notre action, dans le respect, bien sûr, de nos États membres, qui sont des États membres démocratiques. L'agenda 2020, je crois, concentre l'Europe sur l'essentiel.

Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de croissance, mais pas n'importe quelle sorte de croissance, une croissance plus équitable, une croissance plus ouverte, plus durable, une croissance plus intelligente, tournée vers l'avenir.

Nous devons créer de nouvelles sources de croissance pour pouvoir faire face efficacement à notre plus grand problème, dont nous discuterons cet après-midi, le problème du chômage, notamment le chômage des jeunes. C'est là qu'effectivement il nous faut faire cette alliance entre les institutions communautaires, en travaillant aussi honnêtement et loyalement avec nos États membres pour fournir des résultats concrets à nos citoyens.

Je crois que là, nous avons une bonne base pour notre travail des années à venir et, après ce débat, je me sens encouragé – et je crois que c'est aussi le cas de mes collègues – par vos mots d'appui et, dans certains cas, vos mots d'exigence. Nous essaierons d'être à la hauteur de la tâche que vous nous confiez.

#### (Applaudissements)

Le Président. – Merci pour cette déclaration, Monsieur Barroso. Je précise que, dans ses efforts consentis au nom de notre Communauté européenne, la Commission pourra compter sur un allié de taille: le Parlement européen. La plupart des députés soutiennent ces efforts et considèrent aussi que la Commission doit assumer plus de responsabilités, surtout dans le contexte de crise dont nous avons déjà parlé – c'est dans de telles circonstances que nous comprenons combien l'Union européenne et les initiatives de la Commission nous sont précieuses. Les responsabilités du Parlement européen se sont également fortement étendues à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, ce dont nous nous réjouissons. C'est une bonne chose pour les Européens; c'est une bonne chose pour nos concitoyens. Nous devons maintenant assumer plus de responsabilités et exploiter les occasions que le Traité nous offre. Une fois encore, Monsieur Barroso, je tiens à répéter que la Commission et vous-même trouverez ici un allié. Je m'exprime au nom de la majorité des députés européens.

**Diego López Garrido,** *président en exercice du Conseil.* – (ES) Monsieur le Président, je voudrais simplement féliciter la Commission et son président, M. José Manuel Durão Barroso, pour le programme ambitieux et très pro-européen qu'il nous a exposé aujourd'hui. Il est en tous points conforme aux objectifs de la Présidence espagnole de l'Union européenne et au programme du trio de présidences espagnole, belge et hongroise.

Le Conseil travaille avec la Commission et le Parlement européen, que je félicite au passage pour ses interventions constructives sur le programme législatif de la Commission.

La Commission a travaillé très dur. Tout le monde sait que la nouvelle Commission – connue sous le nom de Commission Barroso II – aurait dû entrer en fonction le 1<sup>er</sup> novembre. Pour diverses raisons, elle n'a pu le faire que quelques mois plus tard et s'efforce de rattraper le temps perdu de façon constructive et positive. La Présidence espagnole lui en est reconnaissante. M. Barroso et tous les membres de la Commission – vice-présidents et commissaires – savent par ailleurs que nous collaborons avec elle, dans un esprit que je qualifierais de très constructif. Nous l'en remercions.

La Présidence espagnole remercie aussi le Parlement européen. Chaque fois que nous avons débattu de ces questions, le Parlement européen s'est montré très positif. J'en profite pour l'inviter à adopter les initiatives législatives – c'est de ça principalement que nous discutons aujourd'hui –aussi rapidement que possible, afin de rattraper le temps perdu, comme je l'ai déjà dit. Je suis convaincu que nous pouvons compter sur la collaboration du Parlement.

Le Président. – Merci pour cette déclaration faite au nom du Conseil; merci pour votre soutien au programme de la Commission. À nouveau, je remercie M. Barroso, les vice-présidents de la Commission et les commissaires d'être venus. Leur présence témoigne de l'importance qu'ils accordent à la coopération avec le Parlement. Nous n'en attendions pas moins.

Le débat est clos.

#### Déclarations écrites (article 149)

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) Le programme de travail de la Commission européenne pour 2010 est un programme pluriannuel souple et ambitieux. Il fixe les objectifs suivants: surmonter la crise et soutenir l'économie sociale de marché de l'UE, fixer un agenda social où la personne est au cœur des initiatives européennes; élaborer une politique étrangère ambitieuse, cohérente, à dimension internationale et, enfin, rafraîchir les instruments et méthodes de travail communautaires. Le programme de Stockholm pour «une Europe ouverte et sûre qui se mette au service des citoyens et les protège» est un élément clé de l'agenda social. Il a été adopté lors de la réunion du Conseil européen de décembre 2009. Je salue la Commission d'avoir soumis un plan d'action pour sa mise en œuvre, afin que les citoyens puissent bénéficier d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. Le programme insiste surtout sur la lutte contre la criminalité transfrontalière et renforcera l'application de la politique commune d'immigration et d'asile, grâce à une meilleure coopération policière et judiciaire face, principalement, à la criminalité organisée, au terrorisme et à d'autres menaces.

**Vilija Blinkevičiūtė (S&D)**, par écrit. – (LT) L'Europe doit aujourd'hui faire face à un taux de chômage plus élevé et près de 17 % de la population européenne vivent sous le seuil de pauvreté. Bien des Européens luttent au jour le jour contre ce phénomène, même ceux qui ont un emploi, mais ne peuvent profiter pleinement de la vie. En effet, à cause de la crise, nombreux sont ceux qui touchent un revenu, mais connaissent néanmoins la pauvreté. C'est donc sur ce phénomène que nous devons d'abord nous concentrer. Pour faire remonter les taux d'emploi, il faut créer de nouveaux emplois, mais pas n'importe quels emplois. Ils doivent être de qualité et répondre à la demande du marché. Nous devons accorder plus d'attention au chômage des jeunes. C'est un des problèmes sociaux les plus aigus. Si nous ne donnons pas aux jeunes la possibilité d'entrer sur le marché du travail, l'Europe risque de perdre une génération entière. Par ailleurs, depuis un certain temps, l'évolution démographique de l'Europe nous oblige à envisager le travail des personnes âgées. Nous devons concevoir des relations de travail qui stimulent l'emploi et offrent la possibilité d'une formation continue. Nous devrions aussi discuter du travail des personnes handicapées. Il faut qu'ils puissent intégrer le marché du travail, pas uniquement en raison des changements démographiques, mais également pour leur propre bien, pour qu'elles puissent vivre dans la dignité et l'estime de soi. C'est pourquoi je demande à la Commission comment l'Europe s'y prendra pour créer des emplois? Quelles véritables possibilités aura-t-on d'entrer sur le marché du travail? Comment garantir un emploi de qualité qui permet de réduire la pauvreté parmi ceux qui travaillent?

**Andreas Mölzer (NI),** par écrit. – (DE) Le programme de travail de la Commission pour 2010 comporte 14 pages de banalités et de platitudes habituelles. Effectivement, l'Europe doit apporter une réponse collégiale

à la crise. Cependant, c'est à cause de la politique de la Commission et d'une libéralisation à outrance de tous les secteurs que cette crise a eu un effet aussi néfaste sur l'Europe. Mais personne ne veut rien changer. Au contraire, l'élimination de nouveaux obstacles au commerce souhaitée par la Commission stimulera la mondialisation, favorisera les grosses entreprises et nuira aux États membres et à leurs populations.

La stratégie Europe 2020 doit répondre à la crise. Les dispositions spécifiques de la politique économique et financière paraissent sensées, tout comme le projet de nouvelle structure européenne de supervision des marchés financiers. Nous espérons que le contrôle plus sévère des finances publiques et une discipline budgétaire plus stricte au sein des États membres nous permettront d'éviter de nouveaux problèmes comparables à ceux que la Grèce traverse actuellement. Les nouvelles propositions fiscales de la Commission et la révision de la directive sur la taxation de l'énergie, qui prévoit la taxation des produits énergétiques sur la base de leur contenu énergétique, devraient être rejetées. En effet, la lutte contre le changement climatique, phénomène essentiellement naturel, ne peut porter exclusivement sur le CO<sub>2</sub>. En outre, ces mesures soumettraient l'économie européenne à une pression très forte par rapport à la concurrence en Amérique et en Asie, où aucune initiative de ce type n'est envisagée.

**Richard Seeber (PPE),** par écrit. – (DE) Les priorités du programme de travail de la Commission pour 2010 sont pertinentes. Outre la modernisation des méthodes de travail, facteur indispensable pour stimuler l'économie et augmenter la participation des citoyens européens, la Commission se concentre essentiellement sur la lutte contre la crise financière. De nouvelles perspectives d'avenir doivent être offertes aussi rapidement que possible aux citoyens européens et, surtout, à ceux qui ont perdu leur emploi en raison de la crise actuelle.

En tant que porte-parole du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) concernant l'énergie, j'estime qu'il faut créer autant d'emplois durables que possible et offrir une valeur ajoutée sur le marché du travail, grâce au rôle prépondérant de l'Europe dans la protection de l'environnement. Pour effectuer la transition vers une ère industrielle nouvelle et durable, il faut cesser de considérer la création d'emplois et la protection globale de l'environnement comme deux principes antagonistes. Je pense que la Commission a fait preuve de trop de prudence. Nos devons jeter les bases de cette transition sans plus attendre. Nous avancerons énormément si nous parvenons à améliorer la mise en œuvre des règlements existants.

Joanna Senyszyn (S&D), par écrit. – (PL) Je félicite M. Barroso pour l'ambitieux programme législatif et de travail pour 2010. Malheureusement, le temps file. Il ne nous reste déjà plus que huit mois. Malgré tout, j'espère que les priorités ne resteront pas lettre morte. Les mesures de lutte contre la crise font la force de ce programme, mais elles portent principalement sur la conjoncture économique. Le chapitre sur l'agenda social ne mentionne pas la moindre initiative de lutte contre les discriminations, aucune mesure de lutte contre la violence à l'égard des femmes, par exemple. Pas non plus de volonté ou d'engagement plus fort à satisfaire les objectifs sociaux. Aucune mention d'une stratégie à long-terme pour améliorer la communication avec les citoyens européens. Nous travaillons sur le phénomène de la violence à l'encontre des femmes depuis des années. Il est grand temps que nous disposions d'une législation européenne efficace en la matière. Dans le programme de la Commission, je voudrais trouver une proposition de directive sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Quant aux objectifs sociaux, le projet de création d'une plateforme européenne de lutte contre la pauvreté avant la fin de cette année est important. Il est regrettable que nous n'ayons pas plus de précisions. Elles doivent être fournies lors de la réunion du Conseil de juin. Pour ce qui est de la modernisation de l'Union européenne et de ses instruments de travail, j'insiste sur la communication avec les citoyens. Il faut qu'elle soit érigée en procédure plutôt qu'en outil de campagne électorale. La communication entre l'UE et ses citoyens présente des failles que nous nous devons de combler et, plus tard, d'effacer. Ils doivent sentir qu'ils sont au cœur des activités communautaires. Ce n'est qu'alors que les résultats des référendums ne nous prendront plus par surprise.

**Nuno Teixeira (PPE),** *par écrit.* – (*PT*) Le débat sur le programme de la Commission revêt une importance toute particulière, car il coïncide avec l'avènement d'une ère nouvelle pour l'Union européenne. En ces temps de crise, de par la nécessité d'adopter des mesures qui permettent de relever les défis à long terme, nous devons donner la priorité à la création d'emplois, à la régulation des marchés financiers et à la stabilisation de l'euro. Nous pourrions ainsi redonner confiance à la population ainsi qu'aux acteurs économiques et sociaux.

Permettez-moi de souligner l'importance de la politique de cohésion dans l'application des politiques européennes. Les régions d'Europe ne pourront bénéficier d'une croissance durable et intégrée qu'au moyen d'une politique de cohésion qui offre des résultats visibles et respecte le principe de subsidiarité, ainsi que par la gouvernance au niveau national, régional et local. L'objectif de cohésion économique, sociale et

territoriale doit guider les initiatives de l'UE. Il doit aller de pair avec un financement communautaire approprié et une répartition plus transparente, plus simple et plus efficace des Fonds structurels.

Il faut absolument arrêter les orientations de la politique de cohésion et les perspectives financières de l'après 2013. J'attire votre attention sur les régions ultrapériphériques qui, de par leurs particularités structurelles, sont confrontées à des obstacles qui pèsent lourdement sur leur développement économique. Ces régions doivent bénéficier de mesures spéciales.

**Silvia-Adriana Țicău (S&D),** *par écrit.* – (RO) La préoccupation première de l'UE est de juguler la crise économique et de soutenir son économie sociale de marché. Le taux de chômage européen a atteint 10 % au début de l'année. Parmi les jeunes, il a même atteint 20 %. La hausse de l'emploi est étroitement liée à la politique industrielle de l'UE. Quelles initiatives législatives la Commission envisage-t-elle, dans le cadre de la future politique industrielle de l'UE, pour créer de l'emploi?

Lors de sa réunion des 25 et 28 mars derniers, le Conseil européen a fixé, entre autres objectifs, une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique d'ici à 2020. C'est une première, mais cet objectif ne figure pas dans le programme de travail de la Commission, alors même que des initiatives doivent être prises en la matière, qui peuvent cibler aussi bien les ménages que les entreprises européennes.

En outre, pour la période 2010-2013, le budget communautaire pour l'infrastructure de transport est presque inexistant alors que les défis et aménagements nécessaires sont énormes. Il faut effectivement assurer l'interopérabilité des différents modes de transport et le développement des lignes de train à grande vitesse desservant non seulement les capitales des États membres, mais également d'autres grandes villes européennes. Il faut également aménager des corridors pour le transport de fret et ouvrir le ciel unique européen, assurer la modernisation des ports et le développement du transport maritime. Quand la Commission soumettra-t-elle une proposition sur le nécessaire financement de l'expansion de l'infrastructure transeuropéenne de transport?

## PRÉSIDENCE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

## 5. Coordination de l'aide humanitaire et de la reconstruction en Haïti (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur la coordination de l'aide humanitaire et de la reconstruction en Haïti.

**Kristalina Georgieva**, *membre de la Commission*. – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais exprimer toute ma gratitude aux députés de cette Assemblée pour l'attention que ce Parlement continue d'accorder à Haïti.

Avant de laisser la parole à M. Piebalgs, qui va vous informer de la reconstruction et du développement d'Haïti, permettez-moi de vous exposer les quatre principaux défis humanitaires pour les mois à venir et la manière dont la Commission européenne les aborde.

Le premier est la poursuite de l'aide humanitaire et, en particulier, le logement, les installations sanitaires et les services de santé. La réinstallation des 1,3 million de sans-abris vivant à Port-au-Prince dans des logements temporaires est une entreprise très complexe en raison de problèmes pratiques tels que la propriété foncière, l'élimination des décombres, l'urbanisme et la sécurité. La préoccupation majeure est aujourd'hui les 10 000 à 30 000 personnes qui vivent dans des camps de fortune en zones inondables. À l'approche de la saison des ouragans, elles doivent d'urgence être installées ailleurs. C'est une priorité de notre programme, tout comme le renforcement des capacités de gestion des camps. Nous sommes très attentifs à la mise en place anticipée des stocks de secours. La plupart d'entre eux ont été complètement épuisés après le tremblement de terre. Nous sommes à présent en train de les réapprovisionner et de renforcer les capacités du service de protection civile haïtien, qui s'est, en fait, renforcé à la suite de la crise, afin qu'il puisse les utiliser.

Deuxièmement, nous avons adopté une approche qui consiste à suivre les besoins et nous apportons une aide là où les gens se trouvent, afin de prévenir tout autre déplacement de masse. Nous avons veillé à ce que notre aide atteigne tout le pays et pas seulement Port-au-Prince. Nous avons ainsi contribué à réduire les pressions dans la capitale. Suivant la même logique, nous appliquons aussi une approche qui consiste à considérer l'île dans sa globalité, qu'il s'agisse du problème des réfugiés haïtiens ou de la logistique de l'aide, ou encore de la mise en place anticipée des stocks de secours pour la saison des ouragans. La République dominicaine a aussi son importance et n'est pas oubliée dans notre programme de reconstruction.

Troisièmement, nous veillons à ce que la coordination des donateurs nous permette de nous reposer sur l'avantage comparatif des uns et des autres. Avec les nombreux acteurs présents en Haïti, ce n'est pas évident, mais nous avons toujours été une voix très forte pour la coordination humanitaire dirigée par l'ONU. Lorsque j'étais en Haïti, mon impression était que nous avions vraiment fait du bon travail – tant au niveau des équipes de protection civile des différents pays que dans notre propre travail.

Quatrièmement, nous devons assurer la transition de l'aide humanitaire à la reprise et à la reconstruction. Nous travaillons en très étroite collaboration avec M. Piebalgs pour faciliter cette transition dès que cela sera possible. Je vais vous donner deux exemples précis. Premièrement, dans le secteur alimentaire, nous encourageons l'achat de denrées alimentaires au niveau local. Nous demandons à nos partenaires – même si c'est un peu plus coûteux – d'aller trouver les agriculteurs locaux afin de créer une demande et de les aider à se redresser. Cela, bien sûr, mène au travail de reconstruction. Deuxièmement, nous soutenons aussi les programmes «argent contre travail» de manière, à nouveau, à ce que nous puissions créer une transition de l'aide à la reprise.

Enfin, et surtout, nous sommes très concentrés sur les résultats. L'Europe est numéro un en matière de volume d'aide et elle doit être numéro un en matière de résultats.

Andris Piebalgs, membre de la Commission. — (EN) Monsieur le Président, lors de la conférence internationale des donateurs à New York, l'Union européenne a promis 1,235 milliard d'euros. Nous sommes le plus grand donateur dans le cadre de la reconstruction d'Haïti et, de cette manière, nous serons donc aussi le plus grand contributeur au plan d'action pour la reconstruction du gouvernement haïtien. Je suis fier de la manière dont nous avons agi, parce qu'il s'agissait d'une promesse commune de l'UE, qui consistait en l'aide de nombreux pays de l'UE, comme l'Espagne, la France et le reste de la Communauté. Mais je suis aussi fier que même mon pays, qui n'avait pas eu tellement de relations avec Haïti, ait promis des fonds supplémentaires, et pas uniquement les fonds acheminés via le budget communautaire.

La conférence de New York s'est déroulée dans un très bon esprit. Elle a abouti à un engagement financier très fort, le gouvernement haïtien a très clairement montré son adhésion et de nombreuses parties concernées étaient présentes. Certains députés européens ont pu voir que les ONG, notamment des ONG européennes, avaient leur mot à dire lors de cette conférence. Les entreprises européennes ont aussi été impliquées, tout comme les mécanismes de coordination intérimaires proposés sous la direction du Premier ministre Bellerive et de Bill Clinton. Comme toutes les parties concernées sont impliquées dans ce mécanisme, il garantit que l'argent ne sera pas gaspillé ou utilisé à d'autres fins.

Il est à présent très important que nous concentrions notre aide aussi rapidement que possible. La Commission et les États membres sont déjà en train de préparer un nouveau document stratégique national et un programme indicatif national pour Haïti. Pour soutenir nos efforts communs, nous allons accélérer nos efforts en vue d'établir une maison de l'UE en Haïti, qui nous donnera une plus grande visibilité, mais contribuera aussi à la participation de donateurs non résidents.

Je vais me rendre en Haïti cette semaine pour apporter une aide concrète directe à la reconstruction à long terme dans les domaines de l'infrastructure et de la gouvernance. Cette semaine, je vais signer cinq conventions de financement pour un montant total de plus de 200 millions d'euros, et je vais aussi inaugurer certains des travaux que nous avons déjà accomplis, comme la réhabilitation de la route entre Port-au-Prince et Cap-Haïtien, qui est dans la droite ligne du plan d'action du gouvernement et qui va aussi dans le sens de notre approche consistant à considérer l'île dans sa globalité.

Afin de renforcer les capacités du gouvernement, je vais aussi inaugurer la reconstruction du ministère de l'intérieur, financée à l'aide de contributions européennes. Je vais également inaugurer une école à Mirabelais. Notre priorité va à l'éducation, comme le président Préval l'a demandé, et nous allons aussi annoncer une aide budgétaire plus substantielle. L'aide budgétaire n'est pas une aide aveugle. Nous avons pris de nombreuses mesures de précaution et entrepris de nombreuses visites, et je peux donc vous garantir que votre argent sera utilisé aux fins prévues.

Je vais aussi m'engager à contrôler régulièrement le processus de reconstruction grâce à des visites régulières, et à accélérer la fourniture de l'aide. Je tiendrai le Parlement européen constamment informé des progrès accomplis dans la reconstruction d'Haïti.

Je voudrais aussi souligner qu'il ne s'agit pas seulement de moi, mais de tout le collège: M<sup>me</sup> Georgieva, la haute représentante, M<sup>me</sup> Ashton, et aussi quelques-uns de mes autres collègues qui aideront à superviser

la reconstruction, comme M. Barnier, qui se rendra en Haïti dans quelques mois. C'est la responsabilité non seulement du commissaire responsable, mais aussi de tout le collège.

Nous devons aussi discuter avec les autorités de la meilleure manière d'apporter notre aide. L'engagement à long terme de la communauté internationale ne s'imposera pas si Haïti retourne rapidement à une approche «business as usual». Pour empêcher ce scénario, nous devons nous efforcer d'être efficaces et nous avons déjà évoqué quelques-uns des moyens d'y parvenir. Mais les autorités et la population d'Haïti ont aussi la grande responsabilité de mieux bâtir.

Deux aspects ressortent, en particulier. Sur le front social, le gouvernement devrait être encouragé à nouer des contacts très étroits avec l'opposition ainsi qu'avec la société civile dans son ensemble. Cela permettra de créer un véritable consensus national autour du plan de développement et d'encourager la stabilité nécessaire à sa mise en œuvre. Sur le plan économique, le cadre macroéconomique présenté à New York doit être plus rigoureux et combiné à une orientation claire vers l'emploi et la croissance, qui brisera le cycle de la pauvreté et de l'inégalité.

Gay Mitchell, au nom du groupe PPE. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais remercier les deux commissaires. Je voudrais faire trois remarques. La première concerne la méthode et les mesures qui vont être utilisées pour estimer les besoins de reconstruction d'Haïti. La deuxième est de faire en sorte que les engagements que nous prenons soient tenus, et la troisième est de parler des droits de propriété et de la vulnérabilité des personnes qui vivent, par exemple, dans des cabanes construites sur des terres qui ne sont pas les leur.

Tout d'abord, en ce qui concerne les travaux de reconstruction, permettez-moi de dire que j'ai récemment dirigé le lancement, pour la Banque mondiale, d'un document expliquant, dans un manuel très bien conçu, exactement comment la reconstruction devrait se dérouler. Allons-nous utiliser ce manuel ou allons-nous recourir à des mesures similaires afin de faire en sorte que l'effort de reconstruction en Haïti s'accomplisse avec professionnalisme? La Banque mondiale a fait un excellent travail à cet égard. L'ambassadeur haïtien était présent lorsque j'ai lancé ce manuel.

Deuxièmement, en ce qui concerne les engagements que nous prenons, je suis très heureux d'avoir entendu ce que le commissaire avait à dire au sujet des 200 millions d'euros qu'il transfère presqu'immédiatement. Mais serons-nous de retour ici dans un an, ou dans cinq ans, ou allons-nous enfin tenir les engagements des donateurs envers un pays pauvre qui ne peut simplement pas être laissé à genoux plus longtemps?

La troisième remarque que je voudrais faire est la suivante: l'ampleur de la destruction en Haïti est telle que nous devons vraiment considérer non seulement les dégâts causés, mais aussi la raison pour laquelle ces dégâts ont pris une telle ampleur. Les gens qui ne possédaient pas de terres vivaient dans des ravins et sur les flancs des montagnes, dans des cabanes et dans tout ce qu'ils pouvaient assembler, parce qu'ils ne possédaient pas les terres sur lesquelles ils vivaient. Si les gens avaient des droits de propriété, ils investiraient dans la construction de propriétés qui auraient une chance de résister à de futurs dégâts de ce genre. Je demande donc que ce point soit activement examiné dans le cadre de l'approche adoptée pour lutter contre ce problème.

À nouveau, je remercie les deux commissaires pour leur présentation.

**Corina Crețu,** *au nom du groupe S&D.* – (*RO*) La situation en Haïti est loin d'être stabilisée, comme les deux commissaires, M<sup>me</sup> Georgieva, qui s'est rendue en Haïti fin mars, et M. Piebalgs l'ont souligné. Les travailleurs humanitaires qui sont sur place en train de distribuer de l'aide ou de contribuer au processus de reconstruction tiennent le même discours. Bien que la situation dans la capitale semble revenir à la normale, du moins en ce qui concerne la vie quotidienne de la population, je crois qu'il convient à présent d'orienter les efforts vers les zones rurales, qui continuent à connaître des problèmes majeurs.

Ces questions sont d'autant plus urgentes et même d'autant plus préoccupantes que la saison des pluies approche et que l'état des infrastructures de transport pourrait entraîner une interruption du flux d'aide visant à répondre aux besoins quotidiens de la population. Les efforts de reconstruction sont seulement en train d'être mis en œuvre, comme vous nous l'avez dit. Il est évident que d'autres problèmes liés aux infrastructures vont aussi continuer à surgir en offrant des conditions de vie décentes à la population et en garantissant un niveau minimal de services publics, d'éducation et de soins de santé. Des problèmes liés à la disponibilité de la main-d'œuvre nécessaire et à son degré de formation vont également se faire jour.

Un autre problème majeur est celui des enfants qui ont perdu leurs parents ou qui ont été temporairement séparés de leur famille, et qui se trouvent dans une des situations les plus vulnérables et les plus dangereuses pour leur avenir. Je crois que nous devons être plus attentifs à cet aspect de la crise humanitaire en Haïti, en

raison des actuels problèmes liés au trafic d'enfants et aux adoptions illégales. Enfin, et surtout, je voudrais dire que je suis ravie que la gestion des problèmes d'Haïti reste une priorité pour la Commission. Je peux vous garantir qu'il en va de même pour tous les membres de la commission du développement.

**Charles Goerens**, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, en Haïti, l'approche de la saison des ouragans rend indispensable le maintien de la phase humanitaire et probables d'autres interventions d'urgence.

Pour parer au plus pressé, il importe, en effet, de prévoir des abris assez robustes et en quantité suffisante. Cette mesure devient pertinente étant donné que, d'une part, la reconstruction des logements détruits prend du temps et que, d'autre part, l'exposition directe d'Haïti aux ouragans laisse craindre le pire, comme l'a montré l'expérience récente.

Vouloir sortir de l'humanitaire maintenant serait tout simplement irresponsable. Reporter à plus tard la reconstruction le serait tout autant. Autrement dit, il faut tout faire en même temps: l'humanitaire pour qu'il n'y ait plus de morts inutiles, la reconstruction pour renouer au plus vite avec une vie un tant soit peu normale, la relance de l'économie, qui est essentielle pour générer des ressources de façon durable, le renforcement de la capacité budgétaire de Haïti à très court terme et l'engagement résolu dans la décentralisation.

La conférence des donateurs, qui s'est tenue au siège des Nations unies le 31 mars dernier, a été un succès. Que va-t-il rester de cette conférence lorsqu'on aura tout oublié? Outre les interventions humanitaires, retenons premièrement la nécessité d'un redémarrage rapide de l'économie, que le directeur général du FMI appelle de ses vœux, celui-ci tablant sur une capacité de croissance annuelle de 8 % dans les cinq prochaines années.

Deuxièmement, dans le même ordre d'idées, la relance du secteur agricole devient la priorité économique. Aujourd'hui, Haïti a besoin de 80 % de ses recettes d'exportation pour financer son importation de produits agricoles. Rappelons que, par le passé, Haïti a connu des périodes d'autosuffisance alimentaire.

Troisièmement, c'est sur des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité qu'il va falloir évaluer le développement de Haïti.

Quatrièmement, afin d'inscrire le développement dans la durée, l'appropriation de celui-ci par les Haïtiens constitue une condition sine qua non.

Cinquièmement, le tremblement de terre en Haïti prouve, une fois de plus – s'il en était besoin – qu'il importe de mettre en place sans tarder un dispositif d'aide humanitaire rapide visant la mutualisation des capacités tant matérielles qu'humaines de tous les États membres de l'Union européenne.

Qu'attend-on pour traduire dans la réalité les propositions du rapport de Michel Barnier?

Finalement, l'importance de l'apport européen à la solution du problème haïtien aura été décisive. Merci à la haute représentante, merci aux commissaires Piebalgs et Georgieva ainsi qu'à leurs directions générales, qui méritent notre reconnaissance.

Ryszard Czarnecki (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, je m'adresse à vous au nom de mon groupe politique ainsi qu'au nom du coordinateur de notre groupe, M. Deva. Je voudrais attirer l'attention sur le fait extrêmement important que l'aide internationale à Haïti est actuellement près de trois fois supérieure à ce que le gouvernement haïtien et les Nations unies avaient espéré. Cette aide va atteindre un total de 11,5 milliards d'euros, et il est utile de souligner que le gouvernement haïtien avait espéré une somme légèrement inférieure à 4 milliards d'euros au cours des deux prochaines années. Un point absolument fondamental est de se concentrer sur la construction d'infrastructures, ce que, soi dit en passant, mon collègue M. Deva a souligné lors du dernier débat.

Je voudrais aussi insister sur un point important: la supervision de cette aide. Le gouvernement haïtien est très faible et la distribution de l'aide est en grande partie aux mains d'une élite diversifiée et très étrange. Aussi convient-il que les organisations internationales et l'Union européenne sachent à qui l'argent va réellement.

**Patrick Le Hyaric**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – Monsieur le Président, Monsieur et Madame les Commissaires, nous devons veiller à ce que les promesses de dons à la conférence des donateurs se transforment, désormais, en sommes réelles, et parviennent aussi réellement à leurs destinataires. Évidemment, je ne crois pas que cela suffise pour reconstruire de manière durable Haïti, alors que nous sommes tellement redevables envers le peuple haïtien.

Les citoyens européens eux-mêmes auront été très généreux dans la solidarité mais, malheureusement, le risque est grand d'oublier ou de faire oublier la tragédie que vivent nos frères haïtiens. Or, comme vous l'avez dit, il y a urgence: urgence parce que d'autres cyclones peuvent intervenir et aggraveraient encore davantage les conditions de vie des populations; urgence à reconstruire des maisons et des bâtiments, comme des écoles et des hôpitaux, alors que le gouvernement haïtien commence à évacuer certains campements; urgence à mieux coordonner et répartir l'aide alimentaire et les soins, et urgence, également, à développer un nouveau projet agricole et rural durable pour que Haïti dispose de sa sécurité alimentaire.

Toute l'aide et la coordination de l'aide internationale doivent viser à garantir l'accès des populations haïtiennes aux droits fondamentaux. Par exemple, pourquoi n'inscrirait-on pas le fait que tous les marchés publics de reconstruction devraient être conditionnés à ces droits et contenir des clauses pour l'emploi, le logement l'éducation ou la santé? Il ne peut y avoir de bonne coordination de l'aide et de la reconstruction sans s'appuyer sur le peuple lui-même et ses organisations syndicales, les organisations non gouvernementales et les organisations paysannes.

Nous devrions inciter à l'élaboration d'un projet nouveau pour Haïti visant à éradiquer l'exclusion, la pauvreté, la dépendance et la domination économique et politique.

N'oublions jamais que le terrible dénuement des Haïtiens n'est pas seulement dû à un terrible tremblement de terre. Il est aussi le résultat de la domination et du pillage de nombreux pays sur Haïti, envers lequel nous avons un devoir de solidarité efficace tout en respectant sa souveraineté économique et politique: celle du peuple haïtien.

**Bastiaan Belder**, *au nom du groupe EFD*. – (*NL*) Monsieur le Président, peu après la catastrophe, une évaluation a été réalisée afin d'établir les priorités de l'aide. J'apprends cependant d'une source fiable, à savoir une ONG néerlandaise, qu'on a très peu, voire pas, fait appel aux experts locaux. Il me semble qu'il s'agit de la première condition préalable si nous voulons obtenir le soutien de la population locale. Il est par conséquent impératif que les organisations et les autorités haïtiennes soient impliquées dans l'effort de reconstruction. Les ONG européennes pourraient être particulièrement utiles à cet égard, grâce à leurs bons contacts locaux, et j'ai été ravi d'entendre que les deux membres de la Commission étaient du même avis. Autrement dit, nous devons mobiliser l'aide en Haïti même.

Une autre remarque que je voudrais faire, c'est que, si l'aide alimentaire des États-Unis et d'autres pays peut sembler la bienvenue, elle a cependant décimé l'agriculture et la sécurité alimentaire haïtiennes. Cette situation a eu pour conséquence qu'Haïti est devenue à plus de 50 % dépendante des importations de denrées alimentaires et qu'il n'y a aucune demande pour 35 % des récoltes locales. Nous devons investir de manière significative dans l'agriculture locale si nous voulons garantir la sécurité alimentaire. Ici aussi je déduis des positions des deux commissaires que la Commission est du même avis, et cela me rend très optimiste. Aujourd'hui même, j'ai lu un article d'une pleine page dans le *Frankfurter Allgemeine* sur la situation actuelle en Haïti. C'était vraiment déchirant. Je comprends que le logement et l'éducation sont les priorités de la Commission européenne. Continuez à vous atteler à cet objectif. Je vous souhaite beaucoup de succès et, surtout, l'aide de Dieu.

**Mario Mauro (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais moi aussi remercier les commissaires pour le bon sens dont ils ont fait preuve. Beaucoup de choses ont déjà été faites, mais je pense que je peux aussi dire que nous ne pouvons pas en rester là: un programme à très long terme – un programme presque permanent, je dirais – est plus nécessaire que jamais au vu des conditions apocalyptiques dans lesquelles le pays se trouve.

La période critique n'est probablement pas encore terminée. Comme au premier jour, des gens meurent de faim, de soif et de pauvreté et plus d'un million de personnes sur l'île sont encore sans-abris et devront bientôt faire face à la saison des pluies et des ouragans.

Que faudrait-il faire, alors? Comme le commissaire l'a déjà dit, il faudrait renforcer la coordination entre les institutions et celle-ci devrait être liée à une relation plus productive avec les organisations non gouvernementales, en particulier celles qui, en opérant sur le terrain, peuvent tirer le meilleur des citoyens haïtiens et leur confier davantage de responsabilités.

Nous devons tous prendre conscience qu'être le point de référence pour Haïti et sa population signifie, en un sens, leur faire comprendre que nous voulons voir la valeur et la dignité de chaque personne rétablie et, pour eux, cela signifie voir leurs espoirs de bonheur retrouvés parmi l'immense souffrance causée par le tremblement de terre.

**Enrique Guerrero Salom (S&D).** – (ES) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire, je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances et remercier les familles et collègues des quatre soldats espagnols qui ont trouvé la mort la semaine dernière en Haïti.

Ils étaient officiers spécialisés de l'armée espagnole, mais ils sont partis en tant que simple soldats dans le cadre de l'effort d'aide international et étaient en plein travail humanitaire quand leur hélicoptère s'est écrasé.

Leur exemple montre que, dans la majorité des cas, il n'y pas de contradiction entre sécurité et action humanitaire. En outre, sans sécurité, il est difficile de maintenir l'indépendance et la neutralité du travail humanitaire. Nous devons en être reconnaissants envers les forces armées de nombreux pays européens, dont l'Espagne.

Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire, Haïti a démontré que la pauvreté aggravait fortement les dégâts causés par les catastrophes naturelles et aussi qu'un manque de gouvernabilité entravait la possibilité d'une réponse efficace.

Normalement, la pauvreté et le manque de gouvernabilité vont de paire, et c'était et c'est toujours le cas en Haïti, ce qui signifie qu'en plus de contribuer au processus de reconstruction, nous devons contribuer à la gouvernabilité en Haïti, car c'est la seule manière d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés à New York: qu'Haïti elle-même dirige sa reconstruction et que la société civile participe à ce processus.

**Louis Michel (ALDE).** - Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter les deux commissaires en charge de ces compétences pour leur intervention et leur souci constant d'être extrêmement réactifs. Félicitations donc!

Le séisme en Haïti a été à la source d'un élan de solidarité et de fraternité d'une ampleur exceptionnelle et largement justifiée. Je salue d'ailleurs le courage et les efforts du peuple haïtien, des autorités haïtiennes, de la société civile, des ONG, de la diaspora haïtienne et, évidemment, des donateurs du monde entier.

Les faiblesses structurelles et institutionnelles en Haïti sont connues, et cette catastrophe en a évidemment révélé l'ampleur dramatique. À New York, le 31 mars dernier, les donateurs ont clairement signifié que leur aide financière viendrait en appui au plan haïtien de reconstruction et de développement. Le principe d'appropriation est donc établi pour que les Haïtiens renouent avec un sentiment de confiance vis-à-vis de leurs institutions, ce qui est urgent.

L'assistance des donateurs doit être évidemment bien coordonnée et être de qualité. Il faut, comme le dit le président Préval, rebâtir en mieux, en disciplinant la générosité des contributeurs par la création, entre autres, semble-t-il, d'une commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et la mise en place d'un fonds fiduciaire multidonateur.

Rebâtir en mieux suppose aussi le renforcement de la gouvernance et des institutions fondées sur la primauté du droit ainsi que la décentralisation, qui sont des éléments clés du plan de reconversion et de reconstruction. J'espère, Madame et Monsieur les commissaires, que vous tiendrez évidemment compte de cette orientation, ce dont je ne doute bien entendu pas.

**Michèle Striffler (PPE).** - Monsieur le Président, Madame et Monsieur les commissaires, en ce moment même, des centaines de milliers de personnes vivent encore dans les camps de fortune et, avec la saison des pluies et les ouragans qui approchent, il y a vraiment urgence.

Face à la multiplicité des acteurs humanitaires sur le terrain et en l'absence de capacité étatique, tous les moyens doivent être mis en œuvre afin de renforcer la coordination de l'aide sous l'égide des Nations unies, et afin de délivrer l'aide de manière cohérente et efficace.

Je me suis rendue à New York, à la conférence internationale des donateurs le 31 mars dernier, et je me félicite de la contribution de l'Union européenne d'un montant de 1,3 milliard d'euros pour la reconstruction d'Haïti pour les trois prochaines années. Pour la première fois, l'Union européenne a parlé d'une seule voix à travers celle de M<sup>me</sup> Ashton.

Certes, une aide substantielle a été promise par la communauté internationale, mais les difficultés reposent maintenant sur la bonne utilisation de ces fonds et sur les choix, les modalités et les organes de mise en œuvre de l'aide, sachant que le principal acteur de cette reconstruction doit être la population haïtienne.

Le secteur agricole doit être au premier rang et nous devons renforcer les capacités de production agricole de ce pays. Le Parlement européen suivra de très près le processus de reconstruction, de l'utilisation de ces fonds, et je rappelle combien il est important de penser enfin à la création de la force de protection civile, qui est tant attendue.

**Kriton Arsenis (S&D).** – (*EL*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire, la crise humanitaire en Haïti a mis et, malheureusement, continue à mettre en exergue les problèmes des mécanismes européens de réponse aux crises humanitaires internationales. Nous devons créer des mécanismes de financement fixes. En fait, nous n'avons pas encore de rubriques fixes dans le budget européen pour l'aide financière aux pays tiers, et l'aide à Haïti a principalement été apportée par les pays européens au niveau bilatéral. L'aide doit arriver immédiatement et, dans le cas des personnes touchées par le tremblement de terre en Haïti, l'aide n'était pas encore arrivée une semaine plus tard. Les ressources européennes doivent être utilisées efficacement. Nous devons disposer de personnel spécialisé en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des programmes d'aide humanitaire rapidement et efficacement.

Évidemment, un tremblement de terre a provoqué une catastrophe en Haïti. Cependant, des crises humanitaires peuvent être causées par d'autres phénomènes climatiques, tels que des typhons, des tempêtes tropicales, des inondations et des sécheresses, des phénomènes dont la fréquence et l'intensité vont considérablement augmenter en raison du changement climatique.

Nous savons tous que le changement climatique est un phénomène dont nous, pays développés, sommes à l'origine. Malheureusement, cependant, ce sont souvent les pays pauvres qui en ressentent l'impact. Nous avons une dette climatique envers les pays vulnérables et nous devons tirer des leçons des erreurs commises dans la gestion de la crise en Haïti afin de pouvoir, à l'avenir, répondre à nos obligations mondiales de plus en plus nombreuses.

**Ria Oomen-Ruijten (PPE).** – (*NL*) Monsieur le Président, Madame Georgieva, Monsieur Piebalgs, après l'immense tragédie en Haïti, nous devons regarder vers l'avenir, comme vous l'avez tous deux fait remarquer. La conférence des donateurs qui s'est tenue à New York il y a 15 jours a permis de récolter 7 milliards d'euros ou, du moins, c'est ce qui a été promis. Sur la base du plan d'action du gouvernement haïtien, l'UE a promis 1,6 milliard d'euros. La question que je voudrais à présent vous poser à tous les deux est la suivante: comment ces montants vont-ils maintenant se traduire en une reconstruction durable et stable de l'île? Cela va, selon moi, être un processus de longue haleine.

La deuxième question que je voudrais vous poser est la suivante: que pensez-vous du plan d'action du gouvernement haïtien et pouvez-vous garantir que les fonds considérables qui ont été promis seront utilisés efficacement? Après tout, les Haïtiens n'ont pas seulement des besoins à court terme, mais aussi des besoins à long terme. Comment pouvons-nous encore intensifier les efforts d'aide pour les 1,3 million de sans-abris et faire en sorte que les infrastructures soient reconstruites à moyen terme? C'est important, non seulement pour la population touchée, mais aussi pour la stabilité politique de cette île, dont le gouvernement est incroyablement fragile en ce moment. Vous l'avez confirmé vous-mêmes. Les gens ont l'impression que l'aide ne va pas là où elle est nécessaire. Comment pouvons-nous faire en sorte que la situation politique de ce pays et l'approche de son gouvernement s'améliorent?

(EN) Je voudrais vous demander comment vous voyez notre contribution, en termes de ressources humaines et financières, à cette Commission intérimaire de reconstruction d'Haïti présidée par Bill Clinton?

**Filip Kaczmarek (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, je voudrais remercier M<sup>me</sup> Striffler pour avoir soulevé cette question lors de la séance d'aujourd'hui, ainsi que M<sup>me</sup> Georgieva et M. Piebalgs pour leurs déclarations. Je pense que beaucoup des mesures proposées dans la résolution sur Haïti que nous avons adoptée en février constituent un pas dans la bonne direction et peuvent être à la base de la reconstruction d'un pays frappé par une catastrophe. Ces mesures comportent deux phases fondamentales, et nous parlons aujourd'hui de ces deux phases. La première concerne l'assistance en temps de crise à court et moyen terme, en vue d'aider les gens qui ont les besoins les plus urgents, dont M<sup>me</sup> Georgieva a parlé. La deuxième concerne la reconstruction permanente, qui doit être coordonnée, et l'évaluation des besoins dans le cadre de cette reconstruction, tout en ne perdant jamais de vue que ce sont la population et le gouvernement d'Haïti qui doivent être maîtres de ce processus. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Piebalgs, de veiller à ce que la responsabilité soit aussi assumée par les Haïtiens.

La troisième phase ne concerne que nous. Je parle ici des conclusions qui devraient être tirées afin que notre aide soit mieux coordonnée, et je suis heureux que la Commission y travaille.

**Philippe Juvin (PPE).** - Monsieur le Président, l'Europe a apporté des millions d'euros, des tentes, de la nourriture, des soldats, des médecins. Tout cela est très bien mais au fond, je voudrais citer Jean-Yves Jason, maire de Port-au-Prince, qui, au mois de février, a employé le mot «catastrophe», non pas pour évoquer les conséquences du tremblement de terre, mais pour parler de la désorganisation totale du travail humanitaire qui a suivi.

La question que nous devons nous poser est la suivante: comment empêcher que cette désorganisation, qui a coûté beaucoup à Haïti, ne se reproduise? À cette question, Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Commissaires, il y a une réponse que nous connaissons tous, elle a été évoquée ici: c'est la création d'une force européenne de sécurité civile.

Je vous repose cette question: quand la Commission se décidera-t-elle, enfin, à proposer au Parlement la création, précisément, d'une telle force, un même corps, une même doctrine d'engagement, des moyens identiques de commandement, de transport et de communication? C'est possible. Elle peut être mise en œuvre rapidement avant la prochaine catastrophe. Je vous demande maintenant de cesser de parler de coordination et d'agir.

**Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE).** -(IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis satisfait de l'issue de la réunion des pays donateurs, car les sommes importantes mises à disposition sont un excellent résultat. Le principe qui a guidé l'utilisation des fonds, à savoir non pas juste reconstruire, mais mieux reconstruire, était cependant plus important encore.

Haïti doit émerger de cette crise plus forte et avec des bâtiments publics et des habitations privées plus modernes que ceux qui existaient avant que le tremblement de terre ne les balaie. Nous ne devons pas penser que la reconstruction signifiera le retour des bidonvilles ou de conditions socio-économiques telles que celles qui existaient avant.

En soi, l'argent est certes nécessaire, mais les moyens substantiels mis à disposition par les institutions nationales et européennes n'étant qu'une première étape, un plan à long terme et une coordination forte et compétente sont aussi nécessaires.

À cet effet, après avoir critiqué, au sein de cette Assemblée, certains retards initiaux par lesquels l'Europe, dans le contexte de sa représentation de politique étrangère, n'a démontré ni une efficacité exceptionnelle ni une spontanéité exceptionnelle, nous saluons aujourd'hui l'excellent travail effectué par nos institutions dans le domaine de la coordination et espérons que, sur la base de cette position et de cet engagement, les efforts se poursuivront avec un plan à long terme qui pourra être mené à bien grâce à la présence compétente de nos institutions.

**Anna Záborská (PPE).** – (*SK*) Le tremblement de terre en Haïti a été immédiatement suivi d'une assistance humanitaire internationale. Outre les forces armées américaines et canadiennes, je dois aussi saluer le déploiement rapide et efficace de groupes venus de Slovaquie et de l'ordre militaire international de Malte. Les pays qui ont apporté une aide rapide et efficace ne sont pas très nombreux.

Aujourd'hui, à la suite des évaluations initiales du professeur MUDr. Krčmér, expert et docteur qui comprend l'assistance humanitaire, il faut bien dire que beaucoup de gens et des moyens financiers significatifs sont arrivés d'Europe, mais sans l'équipement, les machines, les denrées alimentaires, l'eau et le carburant nécessaires à une intervention efficace de sauvetage des victimes coincées en dessous d'arbres abattus. Pas même l'expérience de plusieurs groupes de sauvetage n'a été suffisante. Les bonnes intentions demandent aussi un côté pratique pour être efficaces.

J'appelle par conséquent les institutions nationales et européennes compétentes à mettre en place aussi rapidement que possible un service d'assistance humanitaire commun, comme nous l'avions demandé dans la résolution sur Haïti. En outre, j'estime qu'il est très important de soutenir la formation en matière d'assistance humanitaire, et de tenir les matériaux et l'équipement nécessaires à disposition dans l'éventualité d'une catastrophe naturelle.

**Franziska Keller (Verts/ALE).** – (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais remercier les commissaires pour leur présentation et pour tous les efforts qu'ils consacrent au cas d'Haïti. Je suis aussi d'accord pour dire que c'est une bonne chose de se concentrer sur l'île dans son ensemble. Même si je suis très critique de toute l'approche de l'Union, je pourrais très bien être d'accord avec votre approche qui consiste à considérer l'île dans sa globalité.

Je vous demande aussi instamment de ne pas oublier les futurs engagements que nous devons prendre. Nous devons tenir les promesses que nous faisons aujourd'hui. Si nous voyons que les États membres ne respectent pas strictement leur engagement de 0,7 %, vous devez être fermes sur ce point et faire en sorte qu'ils présentent leurs plans. Nous devons aussi veiller à ne pas rendre les progrès que nous accomplissons aujourd'hui en Haïti obsolètes en mettant en place d'autres politiques européennes qui empêcheraient l'accomplissement de progrès en Haïti et ailleurs. Nous devons vraiment être cohérents au niveau stratégique afin que nous ne réussissions pas en Haïti seulement pour voir tous nos progrès ruinés à cause d'autres politiques néfastes.

**Anneli Jäätteenmäki (ALDE).** – (FI) Monsieur le Président, l'UE a aidé Haïti, ce qui est une bonne chose, mais, selon moi, cette catastrophe a clairement montré que l'UE devait disposer de groupes d'intervention rapide pour l'action humanitaire et que nous devions développer la gestion des crises civiles.

Il ne suffit pas de donner de l'argent, l'UE devrait aussi être capable d'intervenir rapidement dans ce genre de situation catastrophique, d'apporter une aide et d'envoyer du personnel sur place. La population doit recevoir une aide concrète et pas seulement après une longue période de temps. Si cette aide est certes importante, l'UE ne possède toutefois pas la capacité d'apporter une aide locale et une aide rapide.

J'espère que nous focaliserons notre attention sur ce point et que des groupes d'intervention rapide seront créés.

**Kristalina Georgieva**, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais laisser un peu de temps à M. Piebalgs pour répondre à certaines des questions sur la reconstruction à long terme.

Ce débat a été très utile et très encourageant pour nous. Avant de passer aux questions, permettez-moi de me joindre à M. Guerrero Salom pour exprimer mes condoléances aux familles des quatre soldats espagnols qui ont trouvé la mort et de tous ceux qui ont perdu la vie lors de la catastrophe et, maintenant, lors des efforts de reconstruction en Haïti.

Je voudrais commencer par la plus grosse question politique, qui concerne l'amélioration des capacités de réponse de l'UE. J'ai été très heureuse de voir mon collègue, le commissaire Barnier, dans la salle, en raison de tous les efforts qu'il a consacrés à ce sujet. Le 26 avril, nous aurons l'occasion de discuter plus en détail du programme de travail en commission du développement, programme qui comprend, pour 2010, le renforcement de la capacité de réponse et une communication sur ce sujet.

Je peux vous assurer qu'il s'agit d'une très grande priorité pour notre équipe. Nous collaborerons très étroitement avec les États membres et avec le Parlement pour trouver une solution qui améliore notre capacité à répondre aux catastrophes, et il y a une logique très simple derrière cela. À une époque où l'intensité et la fréquence des catastrophes augmentent et où les budgets de nos pays vont être serrés au cours des années à venir, il n'y a pas d'autres moyens à part renforcer la coordination européenne et construire une base de ressources qui puissent être déployées efficacement en termes d'impact, de coûts et de résultats. Je peux vous dire que, demain, nous effectuerons notre première visite de pays sur ce sujet. Cela va être une très grande priorité pour notre équipe dans les prochains mois.

Permettez-moi à présent de passer aux quatre questions qui ont été posées.

La première concerne la combinaison d'une réponse aux priorités immédiates à la reconstruction à long terme et notre endurance. C'est vraiment important, car si nous passons trop rapidement de l'aide aux personnes dans le besoin à la reconstruction, nous risquons une tragédie très grave. Nous avons dû faire face à cela dans le cadre de la fourniture de denrées alimentaires, où le gouvernement haïtien suggérait que nous passions de la fourniture de denrées alimentaires à un système d'argent contre travail et de nourriture contre travail uniquement, ce qui est extrêmement souhaitable, mais ne peut être mis en œuvre partout en même temps. C'est quelque chose que nous surveillons de très près.

Globalement, sur la question de la sécurité alimentaire, notre nouvelle politique au sein de l'Union européenne est très progressiste, parce qu'elle insiste sur toutes les autres choses de la même manière, encourageant l'achat local de denrées alimentaires pour l'aide humanitaire à chaque fois que cela est possible. Nous avons fait de ce thème le sujet d'une discussion lors d'une session matinale à New York, à laquelle nous avons invité des ONG, des ONG haïtiennes et internationales, et j'étais très fière que ce soit les ONG européennes qui aient lancé la discussion sur les questions de la sécurité agricole pour Haïti et d'une plus grande productivité agricole en Haïti.

Je voudrais aborder la question du logement. C'est une question qui n'est pas simple du tout, parce que les habitants ne veulent, en fait, pas bouger d'où ils se trouvent pour l'instant. Ils ne veulent pas bouger pour toute une série de raisons. Premièrement, même si leurs maisons sont sûres, ils ont peur d'y retourner à cause du traumatisme qu'ils ont vécu. Deuxièmement, parce que sont des quartiers entiers qui se sont déplacés ensemble et qu'ils ont peur de perdre le tissu social qui les maintient ensemble. Ce n'est donc pas simplement une mauvaise politique ou un manque de désir, c'est aussi le phénomène social qui fait suite à une catastrophe de cette nature qui fait qu'il n'est pas facile de pousser les personnes à quitter une zone inondable pour des terres plus sûres. Mais nous nous y attelons en priorité.

Permettez-moi de finir par la question de la durabilité à long terme. Il s'agit de durabilité de la gouvernance, mais aussi de durabilité écologique. J'ai eu le privilège discutable de survoler Haïti et le Chili à quelques semaines d'intervalle. À Haïti, une île écologiquement détruite, cela a bien sûr eu des implications pour l'ampleur de sa destruction. Au Chili, depuis des dizaines années, le gouvernement met en œuvre un programme de reforestation qui stabilise le sol et, en conséquence, crée un meilleur environnement, ce qui est évidemment très utile pour la population. Nous réfléchissons à long terme quand nous pensons au Chili.

Cela ne relève pas de ma compétence, mais je me dois d'aborder le sujet en tant qu'ancienne employée de la Banque mondiale. Je suis d'accord avec vous: ce que la Banque mondiale propose concernant cette coordination au sein du fonds multi-donateurs, mais aussi comme approche de gestion d'un projet institutionnel, est quelque chose que nous devons prendre à cœur et suivre.

**Andris Piebalgs**, *membre de la Commission*. – (*EN*) Monsieur le Président, comme d'habitude, si je n'avais qu'un souhait à formuler dans ma vie politique, ce serait d'avoir plus de temps au Parlement pour répondre aux questions qui me sont posées. Je ne vais pas pouvoir répondre à toutes les questions posées aujourd'hui, mais je vais examiner quelques-unes d'entre elles.

Le soutien du Parlement est très important pour la Commission, parce qu'Haïti n'est pas un cas auquel seule la Commission est attentive. Il semble que toute la société européenne souhaite que la Communauté européenne fasse de la reconstruction un effort majeur.

C'est comme dans un manuel: une évaluation a été réalisée au niveau international, les gouvernements ont élaboré des plans, ceux-ci ont fait l'objet de débats avec les ONG, il y a eu divers avis favorables et il y a une commission intérimaire qui coordonne tout le processus. Nous ne sommes absolument pas en train de créer un processus parallèle. Nous travaillons sur les mêmes bases et sur un terrain bien préparé.

Concernant l'engagement de la part de l'UE, nous avons pris un engagement politique et nous le tiendrons. Je crois que la même chose est aussi vraie pour les autres participants. Nous travaillons sur les droits de propriété. C'est un des éléments à risque. Nous avons un cadastre foncier et nous allons y travailler, mais il pourrait y avoir des risques.

Les risques pourraient incontestablement venir de l'appropriation du processus politique. L'effort de reconstruction peut être soutenu s'il y a un processus politique qui étaye le développement à long terme d'Haïti et si la population y croit. C'est là la grande difficulté et tout ce que nous pouvons faire, c'est soutenir la population et la société politique haïtiennes dans ce processus. Je crois que cela peut être mis en place et que cela pourrait être un succès.

Concernant la transparence du processus, toute la structure des donateurs internationaux a été établie de manière très claire et rationnalisée avec beaucoup de transparence. Tous les processus européens sont tout à fait transparents et offriront toutes les garanties que l'argent sera dépensé non seulement dans le but fixé, mais aussi correctement et efficacement.

Enfin, je crois que nous ne devrions pas sous-estimer les personnes qui travaillent sur le terrain – des États membres, de la Communauté et aussi du reste de la communauté internationale. Je voudrais aussi exprimer mes condoléances aux familles des personnes qui ont trouvé la mort en aidant Haïti à se reconstruire. Il y a beaucoup d'autres personnes qui travaillent encore et essayent de faire de leur mieux. Elles sont la garantie que, si le processus est bien organisé, ce sera un succès.

**Le Président.** – Le débat est clos.

(La séance, suspendue à 13 h 10, est reprise à 5 h 05)

Déclarations écrites (article 149)

**Franz Obermayr (NI)**, par écrit. – (DE) Il est à présent temps pour nous de procéder à un examen intérimaire de l'effort d'aide en Haïti. Les principales questions que nous devons nous poser sont les suivantes: avec quelle rapidité et quelle efficacité l'aide a-t-elle été et est-elle toujours apportée? L'aide contribue-t-elle au développement durable en Haïti? Comment tout l'effort d'aide a-t-il été coordonné? Comment l'UE était-elle représentée en matière de politique étrangère? Je suis particulièrement intéressé par les deux dernières questions, parce que le tremblement de terre dévastateur a été le premier test auquel la haute représentante, M<sup>me</sup> Ashton, a été soumise. L'objectif du bureau de la haute représentante est de renforcer le rôle de l'UE en tant qu'acteur mondial. M<sup>me</sup> Ashton pensait toutefois que cela ne valait pas la peine de se rendre en Haïti peu après le tremblement de terre pour apporter un soutien symbolique et elle n'a pas non plus pu faire en sorte que l'aide apportée à Haïti soit coordonnée efficacement. Certains États membres ont lancé des campagnes d'aide individuelles et d'autres ont agi conjointement. M<sup>me</sup> Ashton aurait dû se charger de garantir une meilleure coordination. En outre, le gouvernement haïtien n'a pas été suffisamment impliqué. La haute représentante devrait maintenant enfin réaliser en quoi consiste son travail. Elle devrait formuler des propositions constructives en vue de structurer l'aide humanitaire et financière à la suite de catastrophes majeures. Il y a un travail de développement énorme à réaliser au cours des prochains mois, et cela s'applique aussi à M<sup>me</sup> Ashton.

Jarosław Leszek Wałęsa (PPE), par écrit. – (PL) Mesdames et Messieurs, nous sommes réunis ici aujourd'hui pour débattre de la coordination européenne de l'aide à Haïti. Pendant ce temps, les commentateurs internationaux critiquent notre action non coordonnée. Trois mois se sont déjà écoulés depuis le tragique tremblement de terre et il semblerait que nous soyons toujours incapables de parvenir à une position commune sur l'aide à Haïti. En janvier, nous avons écouté de nombreux discours sur le rôle de l'Union sur la scène internationale, mais c'est une honte de voir la faiblesse et l'indécision avec lesquelles l'Union a agi jusqu'à présent. L'allocation par l'Union européenne de 1,2 milliard d'euros d'aide à Haïti est à saluer. Les donateurs mondiaux ont déclaré qu'ils donneraient 5,3 milliards de dollars pour la reconstruction d'Haïti sur deux ans. À plus long terme, la valeur de leur aide va atteindre 9,9 milliards de dollars. Ce sont des sommes très optimistes. Le cataclysme en Haïti m'a cependant fait penser à un pays qui s'est effondré il y a longtemps. Le tremblement de terre était une catastrophe naturelle, mais l'étendue actuelle de la pauvreté en Haïti est le résultat de l'effondrement économique, politique et social. L'effondrement et la violence de ces dernières années en Haïti sont le résultat de relations brutales avec le monde extérieur – avec certains États et des préoccupations internationales – qui remontent à des centaines d'années. La communauté internationale a laissé tomber Haïti. Faisons-en plus à présent pour rattraper cela.

## PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

## 6. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

#### 7. Heure des questions au président de la Commission

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des questions au président de la Commission.

Questions sur divers sujets au nom des groupes politiques.

Ensuite, en deuxième partie de séance – questions sur la situation de l'emploi dans l'Union européenne.

**Othmar Karas**, au nom du groupe PPE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, le Centre des études européennes, les problèmes de la Grèce, la stratégie Europe 2020 et la recherche de solutions à la crise économique et financière nous indiquent tous clairement qu'en prenant les mesures nécessaires, nous atteindrons bientôt les limites de ce qui est possible en vertu des Traités existants. Par ailleurs, de nombreux États membres se réfugient dans une nouvelle forme d'intergouvernementalisme, de nationalisme et de protectionnisme, au lieu de se tourner vers l'Europe.

Qu'avez-vous l'intention de faire pour surmonter ces problèmes, pour établir les objectifs communs nécessaires et pour créer des instruments européens crédibles afin que nous puissions agir efficacement et apporter les bonnes réponses?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Il est vrai que, assez étonnamment, certains hommes politiques nationaux font une lecture intergouvernementale du traité de Lisbonne. Le traité de Lisbonne a été adopté précisément pour accroître la dimension européenne, pour renforcer les pouvoirs du Parlement européen, pour faciliter la prise de décisions à la majorité qualifiée et pour renforcer le rôle de la Commission dans la surveillance économique et les affaires extérieures. Cette lecture est donc assez surprenante, mais c'est un fait.

Le rôle de la Commission est, bien sûr, d'être la gardienne des Traités, conformément à l'article 117 du traité de Lisbonne, de protéger le droit européen et d'être ferme quant au respect du droit européen, parce que le jour où l'Union européenne ne sera plus une Communauté de droit, elle ne sera plus une véritable Union.

Deuxièmement, son rôle est d'encourager les initiatives et de prendre des initiatives. À cet effet, elle fera son travail en tentant de présenter des propositions qui, je l'espère, recevront le soutien de ce Parlement. Dans mes lignes directrices politiques, j'ai mentionné la relation spéciale avec le Parlement, et j'ai réellement l'intention d'en faire une réalité.

**Othmar Karas,** *au nom du groupe PPE.* – (*DE*) À Madrid, M. Rehn a proposé un paquet qui n'a pas encore été adopté, mais qui impliquait de discuter des sanctions dès le début du débat. À mon avis, nous ne devrions pas commencer nos discussions par les sanctions à l'égard des États membres, parce que cela serait mettre la charrue avant les bœufs. Nous devrions plutôt établir les objectifs communs, projets communs et instruments communs dont nous avons besoin en plus de ce qui est déjà en place et alors seulement devrions-nous envisager des sanctions pour des comportements qui démontrent un manque de solidarité. Quel est votre avis sur cette approche?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Comme vous l'avez dit, Monsieur Karas, aucune décision n'a encore été prise. Un premier débat a eu lieu avec les ministres des finances et, en fait, la Commission va présenter une communication le mois prochain sur la gouvernance économique renforcée. Nous aspirons à renforcer le bras préventif et correctif du pacte de stabilité et de croissance. Nous allons déposer des propositions en vue d'une surveillance plus efficace et plus large des déséquilibres macroéconomiques de la zone euro et nous allons explorer les options en vue de la création d'un mécanisme de résolution de crise, mais nous allons nous concentrer sur le fond.

Nous pensons qu'il est possible, avec les Traités actuels, d'en faire beaucoup plus en termes de surveillance de la zone euro et de l'union économique et monétaire s'il y a une véritable volonté de la part des États membres de coopérer et de respecter les Traités.

Martin Schulz, au nom du groupe S&D. – (DE) L'article 125 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne est ce que l'on appelle la clause de non-renflouement ou de no bail out, autrement dit, l'interdiction, pour les États membres de l'UE, d'assumer les dettes d'autres États membres. Que pensez-vous du fait que le paquet d'aide élaboré pour la Grèce va à présent avoir pour résultat que des pays tels que la République fédérale d'Allemagne, par exemple, vont prêter de l'argent à l'État grec pendant trois ans à un taux d'intérêt de 5 % tout en l'empruntant eux-mêmes, dans le cadre d'un engagement de trois ans, à un taux de 1,5 %? Sur un total estimé de 8,4 milliards d'euros, cela fait un bénéfice de 620 millions d'euros. La clause de non-renflouement ne prévoit-elle pas aussi que, si un État membre ne peut reprendre les dettes d'un autre État membre, il ne peut pas non plus gagner de l'argent sur les dettes d'un autre État membre? Êtes-vous disposé à discuter avec le gouvernement allemand ou avec d'autres gouvernements de ce qui me semble être un mécanisme totalement inacceptable?

José Manuel Barroso, président de la Commission. — (EN) Il est vrai, Monsieur Schulz, que le traité de Lisbonne n'autorise pas ce que l'on appelle le renflouement des États membres. La solution trouvée jusqu'à présent — qui n'a pas encore été activée parce que cela n'a pas encore été demandé — est, selon la Commission, totalement conforme au Traité. Je tiens à le souligner. Je sais qu'un débat est en cours dans certains cercles en Allemagne — et, en fait, dans certains autres États membres, mais particulièrement en Allemagne — et je voudrais dire qu'il est tout simplement faux de dire que ce à quoi nous avons assisté était une sorte de renflouement. Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une coordination de prêts. La Commission aura cette responsabilité. Le FMI va aussi participer au programme qui, je dois dire, est un programme créatif. C'est une solution qui n'a été possible qu'après des discussions approfondies avec nos États membres, mais elle est totalement conforme aux Traités et, bien sûr, elle respecte les dispositions du traité de Lisbonne.

Permettez-moi de conclure sur une note politique pour dire que je trouve assez extraordinaire qu'il ait été si difficile de trouver une solution de solidarité pour la Grèce alors qu'il a été possible d'en trouver une pour la Lettonie, la Hongrie et la Roumanie. Si nous pouvons trouver ces solutions de solidarité et de responsabilité

en dehors de la zone euro, je pense qu'il est assez évident que nous devrions aussi les trouver à l'intérieur de la zone euro.

**Martin Schulz,** *au nom du groupe S&D.* – (*DE*) Monsieur Barroso, je comprends que vous tentiez d'éviter de répondre à ma question, car c'est une question désagréable. Je vais donc la répéter.

Il existe au moins une possibilité que les États membres qui peuvent emprunter de l'argent à de meilleures conditions que ceux auxquels ils le prêtent puissent tirer profit des dettes d'un autre pays. Étant donné que la clause de non-renflouement dispose que les États membres ne peuvent reprendre les dettes des autres, ils ne devraient pas non plus être autorisés à tirer profit de ces dettes. Êtes-vous disposé à dire ouvertement à M<sup>me</sup> Merkel ou à M. Sarkozy, par exemple, ou à qui que ce soit d'autre, que vous êtes opposé à cette pratique?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) J'aborde ce sujet avec ces dirigeants et d'autres depuis de nombreuses semaines, alors je peux vous dire très franchement, Monsieur Schulz, que, malheureusement, la seule solution possible était celle-ci. La Commission avait demandé depuis le début un signal de solidarité avec la Grèce plus concret, tout en respectant toujours, bien sûr, le principe de responsabilité. Mais ce que nous devons faire à présent, c'est faire en sorte que la Grèce puisse être encouragée à revenir au financement du marché dès que possible et, en fait, la solution trouvée est une solution où des prêts des États membres de la zone euro vont être octroyés à des taux d'intérêt non concessionnels. Le tarif des prêts du FMI a été jugé être un point de comparaison approprié en vue de fixer les conditions de prêt bilatérales des États membres de la zone euro, avec toutefois quelques ajustements qui ont été convenus le 11 avril.

**Guy Verhofstadt**, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission, tout d'abord, en ce qui concerne la *no bail-out clause*, le traité ne dit pas cela. Le traité dit qu'on ne peut pas obliger un État à reprendre des dettes. Le traité ne dit pas que c'est interdit de reprendre des dettes. Il faut dire cela, sinon cela devient la cacophonie sur le traité. Je répète: le traité dit clairement que l'on ne peut pas obliger un État à reprendre des dettes. Donc, tout ce qui est concocté au niveau de la Grèce concerne des choses qui sont possibles sur la base du traité et qui peuvent être appliquées.

Ma question est un peu différente. Les taux d'intérêt sur les emprunts grecs sont montés à nouveau à 7,6 %, soit 450 points de base de plus que le taux allemand. D'autres mesures sont donc nécessaires, et je pense à des réformes de fond très importantes: fonds monétaire européen, marché obligataire européen, stratégie 2020 plus ambitieuse.

Ma question est, Monsieur le Président de la Commission: à quel moment pensez-vous déposer un paquet, avec des réformes de ce genre-là, entre autres des réformes que M. Olli Rehn a déjà entamées, sur la table du Conseil? Parce que c'est cela qu'il faut faire maintenant, déposer un paquet ambitieux de réformes à côté de la mesure spécifique pour la Grèce.

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – Tout d'abord, cher Monsieur Verhofstadt, et en réponse aussi à Monsieur Schulz, soyons absolument clairs et honnêtes entre nous: s'il y a des questions que vous voulez poser à M<sup>me</sup> Merkel, vous devez les lui poser. Je ne suis pas là pour répondre au nom de M<sup>me</sup> Merkel. Je suis là pour répondre au nom de la Commission. Il faut être clair.

Du point de vue de la Commission, soyons clairs également. La solution qui est trouvée respecte scrupuleusement ce qu'on appelle la clause de *no bail-out*. Nous avons, bien sûr, été très prudents sur ce point. En ce qui concerne les mesures que nous allons prendre, la communication et les propositions que nous allons faire seront présentées le mois prochain. Je veux parler de la communication pour la gouvernance renforcée dans la zone euro. Un débat d'orientation a déjà eu lieu et Olli Rehn a reçu mandat de la Commission en vue d'une première discussion avec les ministres des finances. Je peux donc vous dire que, dans le courant du mois de mai, vous connaîtrez le sens des mesures que nous présenterons, pour l'avenir, en faveur du renforcement de la gouvernance dans la zone euro, ainsi que dans l'Union européenne, d'une façon générale.

**Guy Verhofstadt,** *au nom du groupe ALDE.* – Monsieur le Président, puis-je demander au Président de la Commission si l'idée du fonds monétaire européen fera partie de cette proposition?

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – Monsieur le Président, une réponse concrète sur ce point: je peux vous dire que le sens de notre réflexion s'oriente contre l'idée de créer une nouvelle institution dans le cadre de l'Union économique et monétaire.

Je ne suis pas sûr, du moins personnellement, que ce soit la bonne idée, mais je peux vous dire, à titre personnel puisqu'il n'y a pas encore de décision du collège, que l'idée d'une facility pour la stabilité financière dans la

zone euro me paraît bonne. Nous sommes d'ailleurs en train d'explorer différentes pistes pour prévoir et renforcer des mécanismes d'assurance comme ceux répondant aux préoccupations qui ont suscité l'idée du Fonds monétaire européen.

**Daniel Cohn-Bendit**, au nom du groupe Verts/ALE. – Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission, j'aurais aimé un Président de la Commission qui dise simplement de demander à l'Allemagne de prêter au taux où elle-même doit emprunter. Cela fait 3 %. Vous pourriez au moins le dire publiquement; cela ferait partie du débat en Allemagne, mais vous n'êtes pas capable de dire ces simples choses.

Je voudrais poser une autre question sur ACTA. Vous négociez depuis 2008 l'accord ACTA, contre la piraterie et la contrefaçon. En mars, une résolution du Parlement européen vous disait de réduire les négociations d'ACTA à la contrefaçon. Vous allez nous publier demain – merci, cela fait un an que nous attendons cela – l'évaluation des débats et un texte adopté à l'issue du sommet de Nouvelle-Zélande.

Vous savez qu'au terme de ces négociations, le Parlement devra dire oui ou non. Ne serait-il pas plus intelligent de faire participer plus clairement ce Parlement et d'avoir ainsi une transparence sur les négociations? Sinon, vous allez vous retrouver avec ce Parlement dans la même situation que celle que vous avez connue avec SWIFT. À partir de maintenant, je vous demande donc de faire preuve de davantage de transparence et de nous donner les textes des négociations, tout comme ceux-ci sont fournis aux grandes entreprises. Le Parlement vaut bien une grande entreprise.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – Monsieur le Président, Monsieur Cohn-Bendit, il n'y a pas de doute, et j'ai le plus grand respect pour le Parlement. C'est pour cela d'ailleurs que c'est la Commission, et de façon plus concrète, le commissaire Karel De Gucht, qui a obtenu de nos partenaires dans cette négociation l'autorisation de rendre publics tous les textes de la négociation. Ils vont être rendus publics, comme vous le savez, demain le 21 avril.

Cette négociation a commencé avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, vous le savez aussi sans doute, et nous avons également intérêt à y associer étroitement le Parlement. Il existe de nouvelles compétences du Parlement en termes de négociations internationales et la Commission est en faveur d'un rôle accru dans l'accompagnement, par le Parlement, des négociations internationales.

**Daniel Cohn-Bendit,** *au nom du groupe Verts/ALE.* – Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission, il ne faut pas jouer sur les mots: que vous le demandiez ou pas, si vous ne publiez pas la transparence, vous ne pouvez pas continuer les négociations, étant donné que vous avez le traité de Lisbonne.

Le problème n'est donc pas que vous demandiez à vos partenaires de publier les comptes rendus pour le Parlement; vous devez le faire, parce que, sinon, le Parlement ne vous dira jamais «oui», parce que vous êtes aujourd'hui dans le traité de Lisbonne.

Dans le traité de Lisbonne, donc, vous êtes obligé, aujourd'hui, d'avoir de la transparence avec le Parlement, parce qu'à la fin vous devez avoir un «oui» du Parlement, ce qui n'est pas sûr, vu l'état des négociations et du texte que nous connaissons.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – Vous avez parlé de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne: je soutiens beaucoup le renforcement du rôle du Parlement européen dans ce domaine également et le texte qui va être rendu public demain, pour lequel il fallait obtenir l'autorisation de nos partenaires de négociation, est le texte des négociations, the draft negotiation text. Nous allons le faire. Vous comprenez sans doute que certaines négociations internationales sont plus sensibles et demandent des réserves pour certains domaines mais nous voulons, autant que possible, associer le Parlement, dont le traité de Lisbonne a reconnu, à juste titre, les compétences dans le domaine des négociations internationales.

**Timothy Kirkhope**, *au nom du groupe ECR*. – *(EN)* En mars, la Commission européenne a annoncé qu'elle allait conduire une autre révision de la directive sur le temps de travail, après l'échec de la précédente révision. C'est sur l'insistance du Parlement que les dérogations nationales à la directive ont été abandonnées, ce qui a mené à l'impasse. Comme nous nous en souvenons tous, les députés européens du parti travailliste britannique, à la solde de leurs syndicats, ont voté pour la suppression de la dérogation britannique, malgré des instructions contraires de leur propre gouvernement.

Maintenant que nous avons une nouvelle révision et compte tenu du fait que de nombreux pays européens veulent que leurs travailleurs aient le choix d'avoir des horaires de travail plus flexibles, M. Barroso peut-il confirmer que cette Commission-ci proposera une directive qui respectera les dérogations nationales à la semaine de travail de 48 heures?

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je n'ai pas encore de projet de proposition législative en poche. Il est trop tôt, à ce stade, pour avoir une idée définitive du contenu des éventuels changements. Comme vous le savez, il y a un document de consultation qui adopte délibérément un ton ouvert. Je voudrais aussi entendre l'avis des partenaires sociaux.

Les nouvelles règles devraient protéger les travailleurs des risques pour la santé et la sécurité que représentent des heures de travail excessivement longues et un repos insuffisant. Elles devraient aussi être suffisamment flexibles pour permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale et pour encourager la compétitivité des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises.

Je pense que nous devons trouver une solution à cela, Monsieur Kirkhope, très franchement parce que, comme vous le savez, il est certaines affaires devant la Cour de justice qui nous obligent à trouver une solution.

Nous allons donc essayer de trouver un large soutien en faveur d'une nouvelle proposition et éviter les longues discussions qui ont marqué la dernière tentative de réviser la directive.

**Timothy Kirkhope**, au nom du groupe ECR. – (EN) Je comprends que M. Barroso ne veuille pas préjuger de l'issue de la consultation de la Commission. Cependant, il y a un certain nombre de personnes au sein de l'UE – en particulier les trois millions de personnes au Royaume-Uni qui bénéficient actuellement de la dérogation – qui vont attendre de lui un engagement que, lors d'une crise économique, sa Commission ne rende pas les choses plus difficiles pour les personnes qui veulent travailler. Je crains que le commissaire Andor ne nous ait pas donné cette assurance au moment de son audition de confirmation, mais je suis sûr que M. Barroso va à présent le faire.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Vous êtes très gentil, Monsieur Kirkhope, mais, à part la Grande-Bretagne, il y a, en fait, aussi 26 autres États membres dans l'Union européenne. Vous comprendrez donc que, si nous sommes certes très réceptifs aux inquiétudes que vous avez exprimées, je dois aussi écouter d'autres inquiétudes légitimes.

C'est un sujet très difficile et extrêmement sensible. Nous devons trouver le juste équilibre entre la flexibilité que vous mettez en évidence pour les petites et moyennes entreprises et la protection des travailleurs, auxquels, j'en suis sûr, vous êtes aussi favorable. C'est ce que nous allons faire. C'est pourquoi nous demandons aux partenaires sociaux d'aussi présenter une proposition constructive.

**Lothar Bisky**, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*DE*) Monsieur Barroso, vous avez parlé de votre programme de travail et celui-ci a fait l'objet d'un débat au Parlement. Vous avez dit que vous vouliez tenir compte des remarques critiques. J'ai une question. Récemment, nous avons beaucoup parlé de la crise et de la manière de la surmonter. J'ai cependant l'impression que très peu de choses ont changé dans la manière dont les banques fonctionnent.

Je serais aussi intéressé d'entendre la réponse à une autre question. Pensez-vous que la Commission et nous en avons fait assez? Si non, que pensez-vous qu'il soit encore nécessaire de faire pour lutter contre les causes de la crise financière à plus long terme, afin que les banques ne puissent pas continuer à fonctionner comme elles le font actuellement?

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (*EN*) Aujourd'hui même, dans le programme de travail, nous avons présenté notre action dans le secteur financier. Nous en avons mis en œuvre une grande partie, mais une autre part importante reste à faire.

Je pense que les propositions de la Commission étaient les bonnes. En fait, je regrette que, dans certains cas, le niveau d'ambition ait été revu à la baisse par les États membres, par exemple en ce qui concerne le cadre de supervision que vous êtes actuellement en train d'examiner au Parlement, et nous allons présenter quelques propositions – j'en ai présenté une liste complète aujourd'hui au Parlement – dans un avenir proche.

Je pense toutefois qu'il y a certaines choses spécifiques, pour être plus concret, que nous pouvons faire. Par exemple, je soutiens l'idée d'une taxe bancaire. Je pense que ce devrait être un sujet pour le G20. Je pense qu'il est juste que le secteur bancaire, après tous les problèmes qu'il a causés à la situation économique mondiale, contribue lui aussi à l'avenir de nos économies.

Donc, comme toujours, c'est une question d'équilibre. Nous ne voulons pas compromettre ce qui est un secteur très important de nos économies – le secteur financier –, mais nous pensons que des mesures supplémentaires sont importantes pour rétablir la confiance dans le secteur financier.

**Lothar Bisky,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*DE*) Monsieur Barroso, j'ai une autre petite question. Le président de la Deutsche Bank, M. Ackermann, est un homme difficile à impressionner. Il a récemment déclaré franchement qu'il voulait réaliser des bénéfices de 25 %. Ne pensez-vous pas que cela défie les mesures prises par la Commission et les différents gouvernements? Il ne change rien. Il a déclaré qu'il voulait une fois encore réaliser des bénéfices de 25 %. Voilà ce que dit M. Ackermann, le président de la Deutsche Bank, qui est une banque extrêmement importante.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Je suis désolé, je n'ai pas suivi les déclarations du président de la Deutsche Bank et je ne peux pas faire de commentaire sur quelque chose dont je n'ai pas connaissance.

William (The Earl of) Dartmouth, au nom du groupe EFD. – (EN) Parce que la crise financière était une crise du crédit et une crise bancaire qui a eu lieu et tire son origine dans les grandes banques commerciales – la Royal Bank of Scotland, IKB, Fortis et d'autres –, acceptez-vous que la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, en plus d'être extrêmement dommageable pour le Royaume-Uni, soit une initiative réglementaire mal dirigée et mal guidée de la part de la Commission, qui vise totalement la mauvaise cible?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Absolument pas. Je pense que c'est une très bonne initiative qui vise précisément à rétablir une certaine confiance dans ce qui est un secteur très important de nos marchés financiers. Je pense qu'il est dans l'intérêt du secteur financier d'être crédible. Soyons honnêtes et ouverts à ce sujet. Il y a actuellement un problème de crédibilité dans le secteur financier et celui-ci est dû, disons, au comportement irresponsable de certains acteurs majeurs de ce secteur, pas seulement en Grande-Bretagne, comme vous l'avez dit, mais aussi dans d'autres pays d'Europe, en dehors de la situation qui a démarré aux États-Unis. Nous avons besoin d'un niveau de réglementation correct. Nous pensons que la réglementation que nous avons proposée est l'équilibre adéquat et qu'elle n'a pas pour objectif de créer des difficultés au secteur financier. Au contraire: elle vise à renforcer la confiance. Le secteur financier a besoin de ce genre de crédibilité pour financer l'économie.

**William (The Earl of) Dartmouth,** *au nom du groupe EFD.* – (EN) Comment la directive GFIA, qui vise les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, va-t-elle rétablir la confiance dans le secteur financier alors que le problème concerne les grandes banques commerciales? Telle est ma question.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Je suis désolé, mais je ne suis pas d'accord: le problème ne concerne pas uniquement les grandes banques.

En fait, le problème créé aux États-Unis n'a pas été créé uniquement par les grandes banques. Il a aussi été créé par les banques non commerciales, par les sociétés d'investissement, ainsi que par les fonds spéculatifs. Nous ne sommes donc pas d'accord avec l'analyse selon laquelle il a été créé par les grandes banques. En fait, certaines des grandes banques commerciales traditionnelles ne sont pas responsables de la crise.

Il y a de nombreux acteurs qui ont une responsabilité dans la pagaille, disons-le très clairement, qui a été créée dans le secteur financier. Nous pensons qu'un niveau de réglementation adéquat est le meilleur moyen de régler le problème, tant pour les banques que pour les autres types d'instruments ou d'opérateurs sur le marché.

**Andrew Henry William Brons (NI).** – (EN) Monsieur le Président, le service européen pour l'action extérieure sera responsable auprès de la haute représentante. Le rôle de la haute représentante, selon l'article 18, est de mener la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, sous mandat du Conseil. Le Conseil, malgré tous ses défauts, contient au moins des représentants des États membres.

Cependant, des voix influentes au sein des groupes politiques de ce Parlement préconisent que la Commission joue un rôle beaucoup plus décisif dans le service. Certains préconisent, en particulier, que la Commission mette à disposition au moins 50 % du personnel du service pour l'action extérieure et que le service ne soit pas soumis à l'influence de l'intergouvernementalisme. Je m'excuse pour ce terme. Il n'est pas de moi, mais je le vois comme un code pour le Conseil et le Conseil européen. En outre, bien sûr, la haute représentante est *ex officio* vice-présidente de la Commission.

Tout cela semble indiquer la probabilité qu'en réalité, la politique étrangère de l'UE sera gérée par la Commission et que l'idée qu'elle est gérée par la haute représentante, sous mandat du Conseil, serait une fiction juridique. Êtes-vous d'accord?

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Je ne suis pas d'accord. Nous n'en sommes pas là. En fait, comme vous le savez, la création de la fonction institutionnelle de haut représentant/vice-président de la Commission est l'une des innovations les plus importantes du traité de Lisbonne et l'idée est de réunir ce que nous appelons généralement des compétences intergouvernementales et des compétences communautaires.

Pour la politique étrangère et de sécurité commune, cela restera essentiellement intergouvernemental: c'est la prérogative des États membres. Il y a néanmoins d'autres compétences communautaires qui ne devraient pas être transférées au bras intergouvernemental maintenant. Elles devraient être maintenues, bien sûr, dans la méthode communautaire.

La haute représentant/vice-présidente de la Commission coiffe, comme nous le disons habituellement, une double casquette. Elle devra réunir, à l'aide des meilleures synergies, ces deux compétences. Il y aura donc, bien sûr, des compétences qu'elle pourra développer à l'intérieur de la Commission, en tant que vice-présidente de la Commission, mais en travaillant aussi main dans la main avec les États membres et avec le Conseil. Je pense que c'est la contribution en vue d'avoir des relations extérieures de l'Union européenne plus cohérentes et plus constantes, de renforcer la défense de nos intérêts et de promouvoir nos valeurs dans le monde.

**Andrew Henry William Brons (NI).** – (*EN*) Je vois la cohérence interne de ce que vous dites en tant qu'euro-intégrationaliste, ce que je ne suis pas.

Cependant, en fait, ce que vous suggérez, c'est bel et bien que nous allions au-delà du traité de Lisbonne, ce qui n'est pas une bonne chose, et que nous supprimions presque le Conseil qui, comme je l'ai dit, malgré tous ses défauts, contient au moins des représentants d'États-nations.

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (EN) Je ne pourrais jamais laisser entendre que la Commission va à l'encontre des Traités, parce que son rôle est de garantir que les Traités sont respectés. Ce que je demande vraiment aux États membres de faire, c'est de respecter le Traité, et toutes les institutions doivent respecter le Traité.

Le Traité établit un équilibre et cet équilibre doit être respecté. Cela représente un progrès par rapport au passé, où nous avions des institutions complètement différentes pour gérer ce qui est, en fait, un intérêt commun très important – à savoir, la défense des valeurs européennes dans le monde. J'estime qu'il est possible, dans le respect total du Traité, de réaliser exactement ce que le Traité vise à réaliser. Cela peut se faire dans un esprit de bonne coopération entre toutes les institutions et dans le respect total, bien sûr, de nos États membres.

**Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je viens du sud de l'Italie et, dans notre région, l'économie est basée sur les petites et moyennes entreprises, sur les industries du textile, de la confection et de la chaussure, et sur l'agriculture.

Aujourd'hui, ce type d'industrie est en sérieuse difficulté à cause de l'afflux de produits venus de Chine et des marchés asiatiques. Produire une chaussure dans notre région, dans le sud de l'Italie, coûte 13 euros. Le coût du produit fini chinois est de 5,50 euros. Une grenouillère produite par nos soins coûte 4 ou 5 euros, tandis qu'une grenouillère chinoise coûte 1 euro.

Les entrepreneurs délocalisent afin de survivre ou ferment leurs portes et, dans ce cas, des milliers d'emplois sont perdus et cela provoque une crise de la consommation et un appauvrissement de la région.

À chaque fois que je rencontre des entrepreneurs, ils me demandent: «Qu'est-ce qui vous empêche d'imposer des droits de douanes, d'imposer des taxes?». Car en Chine, les coûts de production sont faibles parce que des enfants de 12 ans travaillent dix heures par jour sans prestations de sécurité sociale, sans assurance et sans droits aux soins de santé.

Je sais que des mesures protectionnistes ne sont pas souhaitables, mais quelle est la réponse? Monsieur Barroso, quand je rencontre des entrepreneurs, que dois-je leur dire que l'Europe fait pour lutter contre une crise irréversible dans laquelle tant d'entreprises font faillite, tant d'emplois partent en fumée et des régions entières d'Europe, notamment les régions les plus pauvres, le sud de l'Italie, traversent une crise sérieuse et irréversible? Je voudrais pouvoir leur donner des réponses, Monsieur Barroso, et je voudrais les entendre de votre part.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Je comprends votre inquiétude et c'est une inquiétude très légitime, et je voudrais dire un mot au sujet des petites et moyennes entreprises qui, en fait, sont, comme vous le savez, le moteur le plus important de la création d'emplois en Europe.

Maintenant, comment pouvez-vous répondre à ce problème de concurrence venue d'autres régions du monde où les normes sont moins strictes, tant en matière d'emploi qu'en matière d'environnement? Je pense que la solution n'est certainement pas de fermer nos frontières, parce que l'Union européenne est de loin le plus grand exportateur du monde. La solution est donc d'encourager le travail décent et le renforcement des normes sociales partout dans le monde. C'est un sujet que nous avons introduit au G20; c'est un sujet pour lequel nous avons fait campagne avec l'Organisation mondiale du travail, et qui s'inscrit dans notre dialogue avec d'autres partenaires. Cependant, je pense vraiment que ce n'est pas une solution — sauf en cas de dumping — d'agir au moyen d'instruments anti-dumping et ce n'est pas non plus une solution de fermer nos frontières à d'autres partenaires commerciaux très importants de l'Europe. Ce serait contreproductif pour nous.

**Georgios Papanikolaou (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, pour rebondir sur les références à la gestion du problème grec de tout à l'heure, tous ceux d'entre nous qui suivent de près l'évolution et la gestion de ces problèmes se rendent compte, et beaucoup d'entre nous ont le sentiment, que le Conseil a écarté la Commission du coude.

La Commission a été, depuis le début je pense, un facteur d'équilibre pour les petits et moyens États membres de l'Union face au Conseil. Aujourd'hui, je pense que son rôle dans les problèmes auxquels la Grèce est confrontée, et elle n'est pas la seule, se limite à une action et à des déclarations de nature technocratique.

Ma question est la suivante: nous parlons de l'économie, de l'union monétaire avec des éléments supranationaux plus sérieux. Nous parlons aussi de l'ambitieuse stratégie Europe 2020 que la Commission est en train de préparer et nous parlons de lutter contre le chômage et la pauvreté. Comment, alors que la Commission ne joue pas le rôle qu'elle devrait jouer, va-t-il être possible de mettre ces ambitieuses stratégies en œuvre?

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (EN) Le problème du chômage, comme vous le savez, dépend de la situation économique générale. Soyons totalement clairs à ce sujet. Nous ne pouvons pas rétablir les niveaux d'emploi que nous avions avant la crise avant de revenir à davantage de croissance en Europe.

C'est pourquoi nous concentrons nos efforts sur les nouvelles sources de croissance et, en fait, pourquoi nous tentons de rétablir cette croissance qui est d'une importance cruciale pour l'Union européenne.

C'est notre priorité pour le moment. Cela dit, il y a des mesures qui ont été prises spécifiquement pour l'emploi. Nous avons, dans notre stratégie UE 2020, des propositions relatives aux nouvelles compétences, aux nouveaux emplois, à des programmes pour les jeunes, mais l'essentiel est de rétablir les conditions de croissance, notamment la confiance en notre économie.

Quant à la situation grecque, comme vous le savez, il y a aussi beaucoup à faire au niveau de la confiance dans l'avenir de l'économie grecque. C'est pourquoi cela dépend tellement de la correction de certains déséquilibres fiscaux.

**Frédéric Daerden (S&D).** - Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission, la situation de l'emploi en Europe est très préoccupante, comme mes collègues viennent de le souligner. En 2009, 2,7 millions de personnes dans la zone euro ont perdu leur emploi. De plus, le taux de risque de pauvreté de la population ayant un emploi est monté à 8 % des travailleurs en Europe, sans compter que près de 17 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté.

Face à cette situation, ne pensez-vous pas qu'une stratégie fondée sur deux axes principaux doit être mise en ceuvre? D'une part, en renforçant le travail décent – la stratégie 2020 aurait mérité de comporter ce thème plutôt que strictement l'emploi pour la croissance; par ailleurs, pour développer une société durable et solidaire, comptez-vous faire la promotion de la création d'emplois verts et intelligents? –, d'autre part, en augmentant le taux d'emploi global en Europe, avec un accent particulier sur celui des jeunes – vous en avez parlé –, mais aussi des plus de 50 ans.

À ce titre, l'augmentation des demandes du Fonds d'ajustement à la mondialisation et les restructurations dans divers secteurs démontrent la nécessité de développer une politique industrielle globale.

**José Manuel Barroso,** président de la Commission. – Tous les problèmes que vous avez évoqués, Monsieur le député, sont abordés dans la stratégie 2020. Le travail décent, j'en avais déjà parlé dans mes orientations politiques, tout comme l'existence d'une véritable politique industrielle pour l'Europe, non pas la vieille politique industrielle, mais une politique qui vise à doter l'Europe d'une industrie durable, une politique plus moderne, plus orientée vers la durabilité.

Pour ce qui concerne les jeunes, nous avons au moins deux des initiatives phares qui leur sont consacrées, soit les initiatives *Youth on the move* et *New skills for new jobs*. Nous avons mis en exergue quelques objectifs, par exemple en matière d'éducation, de lutte contre la pauvreté et de lutte en faveur de l'inclusion sociale. Cette dimension est présente dans la stratégie 2020, précisément parce que nous considérons que la lutte contre le chômage est maintenant la première priorité. Je crois que le développement de cette stratégie va nous permettre d'obtenir d'importants résultats dans la lutte contre le chômage.

**Sergio Gaetano Cofferati (S&D).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, ces dernières années, le chômage a augmenté dans tous les pays d'Europe – bien que sous des formes différentes selon les pays – et est voué à augmenter encore.

Les économistes s'accordent tous à dire que cela prendra au moins deux ans avant que les timides signes de reprise qui sont évidents ici et là deviennent la norme et que, en toute éventualité, pendant au moins 10 ans, la reprise sera tellement limitée qu'elle ne créera pas d'emplois supplémentaires. Cela signifie que nous allons connaître une augmentation du chômage, avec des pertes d'emplois parmi les personnes qui ont actuellement un emploi, et que nous allons simultanément avoir des générations de jeunes gens qui ne peuvent pas et ne pourront pas entrer sur le marché du travail.

Je voudrais vous demander si vous ne pensez pas qu'il est nécessaire, face à une telle situation, de promouvoir une mesure visant à garantir un revenu standard en Europe pour tous ceux qui perdent leur emploi et de considérer la question des jeunes comme une sorte d'urgence et, partant, de proposer une mesure spécifique en matière de formation qui leur serait profitable, pendant toute la période où ils restent en dehors du marché du travail.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (*EN*) Votre analyse de la situation sur le marché du travail est fondamentalement juste. En fait, la situation continue à se détériorer, bien qu'à un rythme plus modéré que dans le passé. Nous commençons aussi à observer des signes de stabilisation plus réguliers dans certains États membres.

Cela fait toutefois neuf mois que l'économie a commencé à reprendre après une profonde récession, et cela pourrait prendre un certain temps cette année avant que la reprise fragile de l'activité économique ait un effet sur l'inversion de la tendance sur le marché du travail. C'est pourquoi notre priorité est à présent l'emploi. Pour les jeunes, le chômage est particulièrement préoccupant, comme vous l'avez dit. Nous avons plus de 20 % de jeunes sans emploi en Europe. C'est pourquoi nous avons lancé trois initiatives pour cette année. J'ai déjà parlé de deux d'entre elles. Il y a aussi l'initiative pour l'emploi des jeunes. Parmi les initiatives spécifiques que nous allons développer, il y a précisément le développement de la formation professionnelle à travers davantage de programmes d'apprentissage, financés par le Fonds social européen, ainsi que des initiatives favorisant une expérience d'apprentissage de qualité sur le lieu de travail après l'obtention du diplôme, ce que l'on appelle les stages, notamment la possibilité d'effectuer des stages dans d'autres États membres.

**Graham Watson (ALDE).** – (*EN*) La semaine dernière, la Fondation européenne pour le climat a lancé sa feuille de route pour 2050. Ce plan présente trois moyens pour l'Union européenne de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 80 % d'ici 2050, conformément à nos aspirations de Kyoto. Nous pourrions le faire à un coût légèrement plus élevé que le coût habituel. Nous pourrions être presqu'entièrement autosuffisants en ressources énergétiques et nous assisterions à une création d'emplois nette significative grâce à la décarbonisation de notre économie.

Cependant, cela ne peut être fait qu'au niveau européen. La Commission va-t-elle adhérer à cette feuille de route? Va-t-elle s'efforcer de donner à l'Union européenne un nouvel élan en proposant les mesures politiques nécessaires? Étant donné les possibilités de création d'emplois, allez-vous, Monsieur Barroso, utiliser l'idée pour inciter les États membres à prendre les mesures nécessaires?

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (*EN*) J'ai connaissance de ce rapport de la Fondation européenne pour le climat et, en fait, dans le cadre de la stratégie 2020, nous avons proposé une initiative phare pour une Europe qui utilise les ressources de manière rationnelle, dont l'objectif est précisément de découpler la croissance des ressources, donnant à l'Europe un avantage compétitif par rapport à d'autres partenaires internationaux.

Cet objectif a aussi été entièrement traduit dans le programme de travail de la Commission pour 2010 et au-delà. La Commission a l'intention d'élaborer une orientation pour la transition de l'Europe vers une économie faible en carbone, qui utilise les ressources de manière rationnelle et qui soit à même de faire face

au changement climatique d'ici 2050, en particulier grâce à la décarbonisation du secteur de l'énergie et des transports, offrant ainsi un cadre à long terme pour la politique et l'investissement. J'insiste sur le mot investissement.

Nous pensons que l'agenda climatique peut aussi être, comme le montre le secteur des énergies renouvelables, une manière de créer davantage d'emplois en Europe, que nous appelons généralement des «emplois verts».

**Helga Trüpel (Verts/ALE).** – (*EN*) Plusieurs annonces récentes de nouveaux outils informatiques, comme Google Books ou l'iPad, faciliteraient l'accès aux contenus culturels au format numérique, notamment ce que l'on appelle les «*e-books*», ou livres électroniques. Cependant, la plupart de ces initiatives viennent des États-Unis. Que fait la Commission pour favoriser la numérisation de notre patrimoine culturel sur le continent européen?

José Manuel Barroso, président de la Commission. — (EN) La Bibliothèque numérique européenne, qui s'attaque au défi de mettre en ligne les collections de nos bibliothèques nationales, de nos musées et de leurs archives. Il s'agit d'une tâche majeure de notre époque de numériser, mettre à disposition et préserver la richesse de notre culture. Cependant, nous devons le faire sans compromettre les droits d'auteur et d'éditeur, y compris les ouvrages épuisés et ce que l'on appelle les ouvrages «orphelins». Nous devons aussi évaluer si nos efforts financiers et les partenariats public-privé qui existent ici et là sont à la hauteur de ce défi sociétal très important.

Dans cette perspective, j'ai demande à la vice-présidente Kroes et au commissaire Vassiliou d'établir un comité des sages. Je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui que M. Maurice Lavie, M<sup>me</sup> Elizabeth Nigerman et M. Jacques Decare vont se voir confier cette mission. En tant que comité des sages, ils vont encourager l'idée de conserver notre patrimoine très important grâce à la numérisation, dans le respect total, bien sûr, des droits de propriété. Je me réjouis de recevoir leurs recommandations sur ces questions importantes d'ici la fin de l'année.

**Ryszard Czarnecki (ECR).** – (*PL*) Monsieur Barroso, je voudrais savoir quel sera, à votre avis, l'effet sur l'emploi dans le secteur de l'aviation des fermetures des espaces aériens qui durent maintenant depuis plusieurs jours Aujourd'hui, la une de l'influent *Financial Times* disait que les fermetures, qui ont touché près de 7 millions de passagers et ont causé l'annulation de 80 000 vols, avaient causé des pertes de 200 millions de dollars par jour pour le secteur de l'aviation. Selon vous, comment cela va-t-il affecter l'emploi dans ce secteur? Je crois en effet comprendre que c'était la principale raison de votre absence et de l'absence de M. Van Rompuy aux funérailles du président polonais à Cracovie.

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (*EN*) Tout d'abord, en ce qui concerne les funérailles, je veux distinguer totalement cette question du reste.

J'avais un grand respect pour le président Kaczyński. J'ai travaillé de manière très loyale avec lui. J'ai tout fait pour être présent à ses funérailles.

J'étais présent à toutes les cérémonies auxquelles j'ai pu assister et qui ont marqué le décès du président Kaczyński, de son épouse et de tous ceux qui ont trouvé la mort dans ce tragique accident. Je ne comprends vraiment pas comment il est possible de faire ce genre de critique à l'encontre des institutions européennes en se servant de la mort de tant de personnes.

J'ai essayé de me rendre aux funérailles du président Kaczyński jusqu'au tout dernier moment. Le problème, c'est que je n'ai reçu l'information que le vol organisé par les autorités belges était annulé que samedi seulement, très tard dans la soirée. Il n'était plus possible pour moi de partir.

Je veux donc être absolument clair sur ce point: j'ai fait tout ce que j'ai pu pour rendre hommage, non seulement aux personnes qui sont décédées dans le tragique accident, mais aussi à la Pologne en tant que nation.

Concernant le problème, si je peux à présent utiliser l'autre minute pour répondre à la question sur le secteur de l'aviation, nous sommes conscients des conséquences très importantes de ce problème volcanique sur le secteur et c'est pourquoi nous faisons déjà notre travail afin de voir comment nous pouvons aider, si nécessaire, le secteur européen de l'aviation.

Il subit de sévères pertes économiques qui sont causées par l'impossibilité d'exercer ses activités commerciale depuis plusieurs jours. Il faut trouver une solution globale pour aider le secteur à sortir de la crise et, en fait, nous avons un précédent, qui est la crise qui a suivi le 11 septembre. Nous étudions donc toutes les solutions

possibles en termes d'assouplissement des règles en matière d'aides d'État, comme nous l'avons fait dans le passé. Nous en avons discuté lors de la réunion du collège aujourd'hui.

**Nikolaos Chountis (GUE/NGL).** – (*EL*) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, selon des statistiques officielles, le chômage au sein de l'Union européenne a fluctué entre 8 et 9 % entre 2000 et 2006, pour la gloire de la stratégie de Lisbonne, qui parlait de plein-emploi.

La Commission déclare dans un rapport récent que le chômage va atteindre et dépasser 10 % en 2010, un «volcan social», pour utiliser le langage du moment.

En outre, dans une série de pays qui appliquent des programmes d'austérité, tels que l'Irlande et la Grèce, ainsi que dans des pays tels que la Roumanie, la Hongrie et la Lettonie, où le Fonds monétaire international a dû intervenir, le chômage a atteint des niveaux record.

À la lumière de tout cela, je vous pose la question suivante: la Commission a-t-elle étudié les répercussions de ces politiques d'austérité, que vous préconisez et que vous poussez les pays à suivre en vue de sortir de la crise? Avez-vous étudié les répercussions sur l'emploi et sur un pays dans lequel le Fonds monétaire international a dû intervenir? Croyez-vous que le chômage va chuter en Europe à la suite de ces politiques?

**José Manuel Barroso,** président de la Commission. – (EN) Nous ne forçons personne à prendre des mesures. Concernant la Grèce, des décisions ont été prises par les autorités grecques, mais vous comprendrez certainement que cette situation de déséquilibres macro-économiques dans l'économie grecque est très négative pour la croissance ainsi que pour l'emploi.

Il est clair que, sans un retour de la confiance dans les finances publiques grecques, il n'y aura pas de croissance ni d'investissement en Grèce. Sans croissance, nous ne pouvons pas créer d'emploi. C'est pourquoi nous ne devrions pas établir de stabilité et de rigueur macro-économiques en contradiction ou en opposition avec la croissance. Le problème est de savoir comment nous pouvons parvenir à une transition, comment nous pouvons maintenir un stimulus dans les économies qui disposent de la marge pour le faire et, en même temps, respecter les équilibres de stabilité macro-économique nécessaires. C'est pourquoi il est dans l'intérêt de l'économie grecque et des travailleurs grecs que les finances publiques grecques soient crédibles le plus vite possible.

**Paul Rübig (PPE).** – (*DE*) Ma question concerne l'éruption volcanique qui va, bien sûr, avoir un impact sur les émissions de particules et de CO. Croyez-vous qu'il est possible d'évaluer les niveaux de particules qui devraient être pris en considération à l'avenir afin d'empêcher que des emplois soient mis en danger? Nos directives en matière de qualité de l'air prévoient des restrictions significatives à cet égard.

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (EN) Ce problème volcanique échappe sans aucun doute au contrôle des institutions européennes ou des gouvernements nationaux. Il s'est produit et nous devons à présent réagir à ses conséquences.

Concernant le secteur de l'aviation, nous avons déjà dit que nous étions en train d'étudier ce que nous pouvions faire, également sur la base du précédent de l'après 11 septembre.

Concernant la situation économique, je pense qu'il est trop tôt pour procéder à une évaluation globale du préjudice causé, et il est probablement préférable d'éviter les scénarios très dramatiques - ou, disons, de panique. Selon nous, l'important est à présent de se pencher sur les dommages et d'essayer de voir ce que nous pouvons faire au niveau européen, en n'oubliant pas une chose importante - au niveau européen, nous sommes responsables de 1 % du budget public. Les 99 autres pour cent sont dans les mains des États membres. Je pense donc qu'il est injuste de se tourner vers l'Union européenne pour tenter de résoudre tous les problèmes, alors que nous n'avons pas les moyens de le faire.

**Piotr Borys (PPE).** – (*PL*) Monsieur Barroso, dans la stratégie 2020, vous avez présenté des taux d'accroissement de l'emploi très ambitieux, de 63 % à 76 %, et une réduction du chômage chez les jeunes en décrochage scolaire pour atteindre 10 %, mais vous avez aussi mis l'accent sur l'éducation, qui est la clé du développement, de sorte qu'à l'avenir, 40 % des citoyens européens possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Par rapport à cela, je voudrais poser la question suivante: le Fonds social européen et les fonds consacrés à la recherche et au développement seront-ils maintenus dans le futur budget de l'Union européenne? Car c'est, en fait, la clé en vue de mettre l'accent sur les méthodes modernes, l'innovation et l'accroissement de l'emploi. Ne pensez-vous pas que nous devrions aussi insister sur le développement de micro-entités? Car c'est la

meilleure manière d'encourager le travail indépendant, et les taux de travail indépendant sont encore trop faibles aujourd'hui. Par conséquent, dans ce contexte, ces questions semblent justifiées.

**José Manuel Barroso**, *président de la Commission*. – (EN) Oui, vous savez que nous avons proposé que l'éducation soit un des objectifs de la stratégie UE 2020, notamment la lutte contre le décrochage scolaire et l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur. Nous pensons qu'il est impossible de discuter de compétitivité européenne sans s'attaquer au problème de l'éducation.

C'est pourquoi nous essayons de convaincre tous les États membres d'accepter cet objectif, après quoi des ressources devront certainement être mobilisées, provenant en partie des États membres et en partie de l'Union européenne. Nous devons ensuite discuter des perspectives financières. Nous n'y sommes pas encore, mais je pense que certaines actions devraient aussi être entreprises au niveau européen, afin de compléter les efforts accomplis par les gouvernements nationaux. En fait, dans le Fonds social, nous avons déjà quelques actions pour les jeunes, dans le domaine de l'apprentissage et des stages. C'est notre intention. Nous ne pouvons pas anticiper quels fonds seront disponibles pour le Fonds social, mais nous pensons assurément que nous devrions avoir une ambition suffisante au niveau des instruments européens.

**Jutta Steinruck (S&D).** – (*DE*) Hier, les médias nous ont appris que l'usine Opel d'Anvers allait fermer. Ce n'est qu'un des nombreux exemples de perte d'emplois en Europe. Jeudi prochain, les syndicats industriels européens organisent une journée de manifestation dans toute l'Europe. Ils demandent que l'emploi et l'avenir de l'Europe en tant que base industrielle soient sauvegardés. Les membres des syndicats veulent le plein-emploi, mais ils veulent aussi des politiques européennes efficaces et des réponses définitives aujourd'hui, pas dans cinq ans.

Votre programme de travail ne fournit pas d'informations très définitives à cet égard. Vous avez juste fait référence aux lignes directrices et à la prise de position sur la stratégie Europe 2020. Ce n'est selon moi pas assez précis. Vous devriez donner des exemples. Que prévoyez-vous de faire afin de rétablir nos secteurs industriels stratégiquement importants en Europe et quel rôle la Commission joue-t-elle en vue de faire en sorte que l'industrie automobile résiste à l'épreuve du futur et de sauvegarder l'emploi?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Les lignes directrices en matière d'emploi dépendent beaucoup de la croissance économique globale, mais nous avons l'intention de renforcer l'aspect «emploi» dans notre stratégie UE 2020. En fait, nous avons quatre lignes directrices: accroître la participation au marché de l'emploi et diminuer le chômage structurel, développer une main-d'œuvre qualifiée, promouvoir des emplois de qualité et l'éducation et la formation tout au long de la vie, rendre les systèmes d'éducation et de formation plus performants et augmenter la participation à la socio-éducation, et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Il s'agit de lignes directrices générales qui doivent maintenant être suivies par les institutions européennes avec tous les instruments dont elles disposent, ainsi que par les gouvernements nationaux. Il est vrai qu'il n'y a pas de solution magique ni de panacée au chômage en Europe. Cela doit aussi venir des mesures générales prises pour la croissance en termes de respect de la stabilité financière, en termes de confiance dans nos marchés, en termes d'exploitation du potentiel du marché intérieur. C'est le seul moyen d'y parvenir.

Quant à l'industrie automobile, nous savons bien sûr qu'il y avait une surcapacité non seulement en Europe, mais aussi dans le monde, et nous suivons cela de très près avec l'industrie elle-même, notamment avec les syndicats du secteur.

**Hannu Takkula (ALDE).** – (FI) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, le chômage et l'exclusion des jeunes sont un gros problème. Comme vous l'avez dit, 20 % des jeunes sont sans emploi.

Le problème est aussi qu'alors que de nombreuses personnes se font licencier, une grande proportion d'entre elles ont plus de 50 ans. Dans le même temps, cependant, certaines personnes dans certains États membres disent que nous devons allonger la durée du travail, que nous devons repousser l'âge de la retraite, et certains disent aussi que nous avons besoin de plus de travailleurs de l'étranger. Cela demanderait donc une importante migration de main-d'œuvre. Selon moi, il y a là quelque chose de contradictoire.

Je voudrais poser la question suivante: si les gens veulent allonger le temps passé à travailler, alors, pourquoi les plus de 50 ans ne se voient-ils pas offrir la chance de continuer à travailler, pourquoi sont-ils licenciés? Pourquoi ne créons-nous pas des possibilités pour nos jeunes, mais leur disons-nous, à la place, que nous avons besoin de main-d'œuvre de l'étranger?

Quelle est la stratégie européenne à cet égard? Ne pouvons-nous pas proposer une telle stratégie? Je crois que nous sommes tous d'avis que l'on devrait trouver du travail aux jeunes gens talentueux et qu'ils ne devraient pas être exclus. Notre société payera toujours le prix fort pour l'exclusion.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Je veux gagner cette lutte de concurrence au niveau mondial. Une chose est sûre: nous avons besoin de davantage de gens, de travailler plus et plus longtemps - et j'ajouterais mieux, de façon plus compétitive.

Il n'y a aucune contradiction entre avoir des vies professionnelles plus longues et avoir une certaine immigration en Europe. En fait, c'est assez extraordinaire, mais, aujourd'hui, il y a près d'un million d'emplois vacants en Allemagne et près d'un demi-million au Royaume-Uni. Cela montre qu'il y a un problème de concordance entre l'offre et la demande de travail.

Il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Je crois que les réformes des retraites sont aussi une manière de contribuer à cela. Je veux souligner que, pendant cette crise, les États membres n'ont pas recouru à la politique traditionnelle qui consiste à pousser les gens à quitter la main-d'œuvre de manière anticipée. Ils ne l'ont pas fait. En fait, il a été possible de maintenir les gens au travail plus longtemps. C'est important parce que, pour que l'Europe reste compétitive, nous devons accroître le taux d'emploi en Europe.

**Joanna Katarzyna Skrzydlewska (PPE).** – (*PL*) Monsieur Barroso, vous avez déclaré dans votre discours d'aujourd'hui qu'une des priorités de la Commission dans sa politique de l'emploi était d'aider les diplômés et les jeunes à être efficaces en vue d'entrer sur le marché du travail.

Nous savons que le taux de chômage dans ce groupe social est actuellement très élevé. En Espagne, il est actuellement de près de 40 %, tandis qu'en Pologne, il est de 20 % et ce chiffre est, malheureusement, en constante augmentation. Je pense qu'un des problèmes est que les matières enseignées ne correspondent pas aux besoins du marché du travail et que l'accès à une première expérience de travail est limité.

Selon vous, pouvons-nous parler d'inefficacité du programme Leonardo da Vinci dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle? Que pensez-vous du programme? La Commission européenne est-elle en train de préparer de nouvelles mesures et, si tel est le cas, quelles sont-elles, en vue de faire face au chômage croissant chez les jeunes? Que pouvez-vous offrir et proposer aujourd'hui, Monsieur Barroso, aux jeunes d'Europe?

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (*EN*) Le chômage des jeunes est actuellement le problème le plus dramatique en matière de chômage en Europe parce qu'il est de plus de 20 %.

C'est pourquoi nous avons annoncé trois initiatives concrètes: «Jeunesse en action», «Emploi des jeunes» et «De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois». «Jeunesse en action» pour améliorer l'efficacité et l'équité des systèmes d'éducation et de formation européens, «Emploi des jeunes» pour trouver des moyens de surmonter les conséquences de la crise sur les jeunes, et «De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois» pour une meilleure correspondance des compétences et de l'offre de travail avec la demande.

J'ai mis en évidence la situation dans deux des plus grands États membres d'Europe, parce que, d'ici 2020, 16 millions d'emplois supplémentaires nécessiteront des qualifications élevées et, par exemple, le Fonds social européen dépensera 13,5 millions d'euros entre 2007 et 2013 pour promouvoir des mesures d'adaptabilité pour les travailleurs et les entreprises.

Il y a donc certaines mesures que nous pouvons prendre au niveau européen, au niveau communautaire, pour compléter l'action de nos États membres à l'égard du problème du chômage des jeunes.

Elisabeth Schroedter (Verts/ALE). – (DE) Monsieur Barroso, je ne suis pas d'accord avec vous. Vous avez dit que la stratégie Europe 2020 contenait des mesures en vue d'exploiter le potentiel de création d'emplois verts au sein de l'Union européenne. Ce n'est pas vrai. Vous n'avez simplement pas inclus ce point à la stratégie et je me demande pourquoi. Il est évident que si vous voulez générer de l'emploi, l'écologisation de l'économie est une possibilité significative pour la création d'emplois. Pourquoi cela ne fait-il pas partie de la stratégie Europe 2020? Que prévoyez-vous de faire en vue d'exploiter pleinement le potentiel de création d'emplois d'une économie durable en Europe, en particulier étant donné que le président du Conseil européen a fait de cela un point important de son concept, parce qu'il croit que cela offre une possibilité majeure? Qu'est-ce que la Commission a l'intention de faire?

**José Manuel Barroso,** *président de la Commission.* – (EN) Je dois vous rappeler que c'est la Commission qui a lancé le paquet sur le changement climatique et l'énergie et que nous avons mis en évidence le grand potentiel

de création d'emplois dans certains secteurs de ce que l'on appelle l'écologisation de l'économie et que c'est, bien sûr, la priorité pour l'avenir, un des objectifs les plus importants de la stratégie UE 2020.

Nous avons placé nos objectifs en matière de climat et d'énergie au centre de la stratégie UE 2020: 20 % de réduction de gaz à effet de serre, 20 % d'énergies renouvelables et 20 % de gains en efficacité énergétique.

Par exemple, pour atteindre cet objectif de 20 % d'énergies renouvelables, nous allons créer des emplois dans tout le secteur des énergies renouvelables. C'est donc assurément l'élément central de notre stratégie économique pour l'avenir et, en fait, nous en avons fait un des objectifs fondamentaux. La croissance, pas seulement une croissance intelligente et une croissance équitable, mais aussi une croissance durable.

**Liisa Jaakonsaari (S&D).** – (*FI*) Monsieur le Président, beaucoup de choses ont été dites ici au sujet des jeunes, ce qui n'est que justice. Il y a un autre groupe de personnes qui sont aussi durement touchées par cette crise de l'emploi, et ce sont les femmes. C'est-à-dire que, pour le moment, alors que les économies nationales s'endettent et que les États membres réduisent leurs budgets, ces réductions budgétaires concernent souvent des domaines tels que les soins de santé et l'éducation, dans lesquels les femmes travaillent.

Je voudrais aussi vous demander, Monsieur Barroso, ce que vous allez dire et ce que vous avez l'intention de faire aux États membres qui réduisent les ressources humaines, l'éducation et les soins de santé, en dépit du fait que la stratégie 2020 dise que nous devons investir dans ces domaines? Étant donné qu'en ce moment, la musique d'ambiance dans les États membres est «réduire, réduire, réduire» et non «investir, investir, investir dans les personnes», qu'avez-vous l'intention de faire à ces États membres?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Pour les femmes, il a augmenté pour atteindre 9,3 % en février 2010, contre 9,8 % pour les hommes, il est donc plus faible chez les femmes. Il est cependant vrai, comme vous l'avez dit, qu'à l'avenir, l'emploi des femmes pourrait causer davantage d'inquiétude, car certains des secteurs qui vont être les plus touchés par les durcissements fiscaux à venir sont précisément ceux qui dépendent le plus de l'emploi des femmes.

Ce que nous devons faire, c'est demander aux États membres de refléter cela dans leurs politiques et de ne pas accepter que les femmes soient désavantagées dans cette transition. Nous pensons que le taux d'emploi cible – et nous en avons aussi discuté avec les États membres au Conseil européen – devrait viser à favoriser l'emploi tant des hommes que des femmes. En fait, dans certains États membres, il y a un grand potentiel à cet égard. Dans certains États membres, le taux d'emploi des femmes reste très en-deçà de celui des hommes.

**Le Président.** – Monsieur Barroso, je vous remercie pour vos réponses et pour votre présence lors de l'heure des questions ici au Parlement européen. Je pense que c'était intéressant.

Je vous remercie, chers collègues, pour avoir été actifs au cours de cette dernière heure.

Nous nous réunirons aussi le mois prochain lors de l'heure des questions avec le président Barroso.

# PRÉSIDENCE DE M<sup>ME</sup> DAGMAR ROTH-BEHRENDT

Vice-présidente

#### 8. La stratégie européenne pour les relations avec l'Amérique latine (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport de José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, au nom de la commission des affaires étrangères, sur la stratégie européenne pour les relations avec l'Amérique latine (2009/2213(INI)) (A7-0111/2010).

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, rapporteur. – (ES) Madame la Présidente, Madame la Haute représentante, je tiens à dire que ce rapport, tel qu'il a été adopté par la commission, d'une part se félicite de l'élan imprimé par la Présidence espagnole de l'Union européenne - que je ne vois pas dans l'hémicycle, ce qui m'étonne puisque nous parlons d'une question liée à l'Amérique latine - et, d'autre part, accueille favorablement la communication de la Commission intitulée «L'Union européenne et l'Amérique latine: un partenariat entre acteurs mondiaux». Je pense qu'il est difficile de trouver deux régions ayant plus de points communs en termes de valeurs et d'intérêts que l'Europe et l'Amérique latine.

Les chiffres, Madame la Présidente, sont connus de tous: ensemble, les deux continents représentent plus d'un milliard d'habitants, plus de 25 % du produit intérieur brut mondial et, si l'on y ajoute les pays des Caraïbes, presque un tiers des pays qui composent les Nations unies.

Tout le monde sait également qu'en dépit d'un léger déclin, l'Union européenne est le principal bailleur d'aide au développement, le premier investisseur dans la région et le deuxième partenaire commercial de l'Amérique latine (le premier pour le Mercosur et le Chili).

Cependant, et cela est plus important encore que les chiffres, nous voyons dans l'Amérique latine bien plus qu'un marché pour l'Europe. Nous partageons toute une série de principes et de valeurs, qui sont la démocratie pluraliste et représentative, le respect des libertés et des droits fondamentaux, la liberté d'expression, l'État de droit, la primauté du droit, le respect des règles du jeu et le rejet de toute forme de dictature ou d'autoritarisme.

Ce sommet, Madame Ashton, intervient à un moment très particulier du calendrier pour l'Union européenne et pour l'Amérique latine. C'est un moment particulier pour l'Union européenne car depuis que nous avons achevé le processus de réforme, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, nous sommes trop occupés à surmonter et à contempler nos propres problèmes, notamment la crise économique et monétaire. Nous avons vu que, pour la première fois, le Fonds monétaire international est appelé à venir en aide, non pas à un pays d'Amérique latine, mais bien à un État membre de l'Union européenne et de l'Union monétaire.

Lorsque nous examinons les taux de croissance de l'Union européenne de l'an dernier, nous voyons que nous avons enregistré une croissance négative de 5 % en moyenne, tandis que l'Amérique latine a enregistré une croissance négative de seulement 1,8 %. Si nous nous penchons maintenant sur les perspectives de croissance pour l'année prochaine, nous voyons que l'Union européenne s'attend à un taux de croissance moyen de 0,7 %, contre 5 % pour l'Amérique latine. Cela signifie que le prochain sommet ne sera pas un sommet Nord – Sud comme les précédents, mais un sommet entre partenaires égaux. À cet égard, je pense que nous pouvons regarder en arrière, ne fût-ce que brièvement, et être satisfaits de ce qui a été réalisé au cours des dernières années.

Naturellement, il reste encore beaucoup à faire. En effet, Madame Ashton, entre 2000 et 2010, l'Union européenne a conclu des accords d'association avec le Mexique et le Chili. Sur la même période, les États-Unis ont conclu des accords avec l'ensemble de l'Amérique centrale, avec la Colombie et le Pérou, ainsi qu'avec plusieurs pays du Mercosur. Par conséquent, il nous faut rapidement rattraper le temps perdu, tenter de bâtir un partenariat stratégique avec le Mexique et le Chili, appliquer la clause évolutive contenue dans ces accords et conclure des accords avec l'Amérique centrale, dans le cadre desquels nous devrons nous montrer plus généreux. Dans le même temps, le Parlement se félicite de l'initiative que vous avez présentée en vue de créer la Fondation Europe - Amérique latine, ainsi que la facilité d'investissement.

Mais ce sommet, Madame Ashton, n'est pas un sommet comme les autres. Les enjeux sont on ne peut plus clairs. Si la part du commerce avec cette région, qui est déjà passée de 25 % à un peu plus de 15 % en raison de l'émergence de pays tels que la Chine, continue à décliner, nous finirons par ne plus avoir aucun poids. Par conséquent, à l'instar de la Présidence espagnole, je vous demande d'envoyer, en tant que haute représentante et vice-présidente de la Commission, un message précisant clairement l'engagement de cette nouvelle Europe que nous construisons envers nos amis d'Amérique latine.

**Catherine Ashton,** vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. – (EN) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, je suis ravie d'être de retour au Parlement européen et j'attends avec beaucoup d'impatience ce débat sur les relations avec l'Amérique latine.

Je voudrais commencer par remercier M. Salafranca pour son excellent rapport. Je pense qu'il illustre parfaitement la convergence des points de vue de nos deux institutions en ce qui concerne l'importance et comme il l'a très justement souligné - les perspectives du partenariat entre l'Union européenne et cette région. Je me félicite vivement que le Parlement soit déterminé à soutenir le renforcement de nos relations avec l'Amérique latine, y compris par le dialogue interparlementaire. Nos efforts conjoints sont essentiels à l'élaboration d'une politique cohérente et au développement d'une forte présence de l'UE dans la région. Je suis d'accord pour dire que le sommet qui s'annonce constitue l'occasion idéale de réaffirmer notre engagement envers la région et notre détermination à approfondir le partenariat.

Comme le signale très justement le rapporteur, le partenariat a été un véritable succès. Aujourd'hui, l'UE est le deuxième partenaire commercial de l'Amérique latine et le principal investisseur dans la région. Notre

coopération s'étend au-delà des thèmes économiques pour couvrir des questions stratégiques essentielles telles que le changement climatique, la non-prolifération, la lutte contre la drogue, ou encore la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde.

C'est avec ces principes à l'esprit que la Commission a élaboré, l'an dernier, sa stratégie pour l'Amérique latine, intitulée «L'Union européenne et l'Amérique latine: un partenariat entre acteurs mondiaux». Nous nous étions fixé pour objectifs d'intensifier le dialogue dans la région et de soutenir l'intégration régionale, de renforcer les relations bilatérales - en tenant compte de la diversité de la région - et d'adapter les programmes de coopération de manière à les rendre plus ciblés et axés sur les résultats.

Je suis ravie que nous ayons entrepris un certain nombre d'initiatives depuis lors. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Brésil et le Mexique en vue de conclure des partenariats stratégiques, tandis qu'avec le Chili, nous avons œuvré à la création de l'Association pour le développement et l'innovation. Avec le Pérou et la Colombie, nous avons achevé les négociations concernant un accord commercial multipartite et nous espérons terminer rapidement les négociations en vue de conclure un accord d'association avec l'Amérique centrale. Nous tentons également de relancer les négociations avec le Mercosur. Nous avons intensifié le dialogue politique dans plusieurs domaines: le changement climatique, les migrations et la lutte contre les drogues illicites. Ce dialogue et ces négociations revêtent une importance capitale. Ils contribuent au renforcement de nos relations.

Il y a également beaucoup de choses concrètes à faire au niveau de l'intégration régionale. Il importe que l'UE et l'Amérique latine soient en mesure d'unir leurs forces pour exercer leur influence dans certains domaines prioritaires. En ce qui concerne le sommet, je suis d'accord pour dire qu'il s'agit d'un événement extrêmement important. Nous voulons établir un plan d'action concernant la coopération dans des domaines primordiaux la science, la technologie et l'innovation, l'environnement, le changement climatique, etc. Deuxièmement, nous voulons prendre acte des progrès qui ont été accomplis avec les différentes sous-régions et renforcer les partenariats bilatéraux. Troisièmement, comme l'a souligné M. Salafranca, nous voulons lancer le Fonds d'investissement et établir la Fondation UE - Amérique latine et Caraïbes. Nous travaillons dur pour renforcer les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine dans un monde en évolution constante et nous nous efforçons d'utiliser au mieux les atouts dont nous disposons.

J'ai hâte d'entendre le point de vue des députés et je me tiens prête à répondre à vos questions.

**Catherine Grèze,** *rapporteure pour avis de la commission du développement.* – Madame la Présidente, chers collègues, avant le sommet de Madrid, dans un contexte de crise financière, sociale et environnementale, l'Union européenne a un rôle à jouer, un rôle de coopération pour le développement.

Championne attitrée des droits de l'homme et de l'aide au développement, elle doit relever ses nombreux défis en Amérique latine. Rappelons que l'UE est la plus grande donatrice, avec près de trois milliards d'euros en dix ans. La commission du développement se réjouit de l'engagement de la Commission à faire respecter les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans l'éducation.

Je me réjouis également de retrouver dans le rapport AFET la reconnaissance des féminicides et la priorité de la lutte contre le changement climatique.

Je regrette toutefois l'absence de mesures concrètes et d'une véritable stratégie pour le développement. Après Copenhague, la commission du développement avait appelé l'UE à prêter attention aux projets novateurs en Amérique latine, comme ceux présentés au sommet de Cochabamba cette semaine ou comme le projet Yasuni ITT en Équateur.

Le respect des droits politiques, sociaux, environnementaux et culturels des populations indigènes doit être au cœur de nos relations transatlantiques. Nous avons aussi insisté sur le respect des conventions de l'OIT, bafouées en Colombie. Les normes écologiques et sociales minimales doivent être respectées.

Nous regrettons enfin l'absence de toute référence aux services publics, l'eau et la santé, dans le rapport AFET. Personnellement, je ne crois pas en la multiplication des structures d'étude au budget ridicule, qui ne permettent pas un véritable dialogue avec la société civile. Je ne crois pas en l'opportunité d'ouvrir plus de lignes budgétaires qui rognent sur les lignes d'aide au développement pour des objectifs ambigus. Je ne crois pas à tout accord dont la priorité ne serait pas le respect des droits de l'homme et de l'environnement.

Le sens du partenariat UE-Amérique latine n'est pas la seule protection des bénéfices commerciaux. Les accords de libre-échange avec le Pérou et la Colombie sont un piètre contre-exemple. Notre devoir est de favoriser l'intégration régionale et de nous opposer à tout accord signé qui affaiblirait cette intégration.

Il est de notre responsabilité de défendre, en premier lieu, les droits de l'homme et le respect de l'environnement dans toutes nos relations extérieures.

**Pablo Zalba Bidegain,** au nom du groupe PPE. – (ES) Madame la Présidente, Madame la Haute représentante, chers collègues, je crois sincèrement que nous devons considérer l'Amérique latine comme un partenaire commercial de la plus haute importance.

Nous pensons qu'il convient de relancer les négociations visant à conclure un accord entre l'Union européenne et le Mercosur. Cet accord concerne 700 millions de personnes et sera l'accord birégional le plus ambitieux du monde.

Nous pensons également que les négociations relatives à l'accord entre l'Union européenne et l'Amérique centrale devraient être achevées avant le sommet de Madrid qui se tiendra en mai.

Les accords d'association conclus avec le Mexique et le Chili, qui se sont avérés être une grande réussite, doivent également être approfondis. Nous devons par conséquent nous réjouir de la conclusion de l'accord de libre-échange avec la Colombie, qui sera bénéfique aussi bien pour l'Europe que pour ce pays d'Amérique latine.

Nous pensons qu'il est désormais du devoir du Parlement européen de ratifier ces accords en temps utile et de veiller à ce qu'aucun pays de la Communauté andine souhaitant conclure un accord ne soit exclu.

Naturellement, nous pensons également que les accords de libre-échange peuvent et doivent contribuer à favoriser le développement des droits et libertés des citoyens.

Enfin, nous sommes convaincus que la meilleure voie à suivre pour l'avenir est, d'une part, d'approfondir les accords conclus avec les différents pays et groupes régionaux et, d'autre part, de favoriser les accords d'intégration régionale entre les pays d'Amérique latine.

**Emilio Menéndez del Valle,** *au nom du groupe S&D.* – *(ES)* Madame la Présidente, Madame Ashton, avant tout, permettez-moi de féliciter M. Salafranca Sánchez-Neyra pour la qualité de son rapport.

Vous n'êtes pas sans savoir que le sommet de mai sera l'occasion idéale de donner un nouvel élan aux relations entre les deux parties. Il convient de féliciter la Présidence espagnole pour le travail qu'elle a réalisé dans ce sens. Néanmoins, je pense que le plus important, c'est que ces relations continuent à être approfondies et renforcées après la fin de cette Présidence. Et vous avez là un rôle important à jouer, Madame Ashton, car s'il est une région dans le monde avec laquelle l'Europe partage de nombreuses affinités historiques, culturelles et institutionnelles, c'est bien l'Amérique latine. Cette relation est d'autant plus importante que, grâce à la volonté des citoyens d'Amérique latine eux-mêmes, mais aussi au soutien constant apporté par l'Europe aux institutions démocratiques, ces institutions ont désormais atteint un haut niveau de consolidation.

Ce rapport, auquel mon groupe a apporté une contribution que je pense pouvoir décrire comme satisfaisante, constitue un bon message à envoyer lors du sommet de Madrid, en mai. J'espère qu'il contribuera aux résultats de ce sommet et permettra de souligner combien il importe de faire progresser la relation stratégique entre l'Union européenne et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Naturellement, nous soutenons l'adoption de la facilité d'investissement en Amérique latine et la création de la Fondation Europe - Amérique latine et Caraïbes en vue de ce sommet.

Par ailleurs, bien que nous ayons conscience des difficultés rencontrées ces dernières années, nous espérons que le sommet de Madrid permettra de relancer définitivement les négociations avec le Mercosur.

Nous nous félicitons également de l'avancée significative réalisée dans le cadre des négociations pour l'accord multipartite avec le Pérou et la Colombie. Nous sommes convaincus que, le moment venu, il sera possible de trouver une formule adéquate et intelligente pour permettre l'intégration de l'Équateur et laisser la porte ouverte à la Bolivie.

Enfin, comment ne pas se réjouir de la conclusion plus que probable et tant attendue de l'accord avec l'Amérique centrale et de l'incorporation, désormais acceptée, du Panama dans cet accord et ces négociations?

Je voudrais terminer, Madame la Présidente, en disant que, bien sûr, tout ceci doit être envisagé dans le cadre de ce que le groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen considère comme la philosophie socio-politique de base dans ce domaine. Cela implique de soutenir les différents processus d'intégration en Amérique latine, d'exiger le respect des droits de l'homme et d'adopter une approche

inclusive de développement, tout en s'efforçant de maintenir ouverts les canaux de dialogue, quelles que soient les difficultés rencontrées, et d'approfondir les liens avec nos partenaires stratégiques afin de progresser en direction de ces objectifs.

**Vladko Todorov Panayotov**, *au nom du groupe ALDE*. – (*BG*) Madame la Présidente, Madame Ashton, chers collègues, je voudrais tout d'abord vous dire à quel point j'apprécie l'énorme contribution apportée par M. Salafranca au développement des relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine, et le rôle exceptionnel qu'il a joué en élaborant ce rapport. Le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Amérique latine pour la période allant jusqu'en 2015 se développera dans le contexte de l'Agenda 2020, l'accord élaboré au niveau mondial en vue de lutter contre le changement climatique et de concrétiser nos aspirations de créer une économie verte, respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi je tiens à souligner que l'Amérique latine est un partenaire stratégique auprès duquel l'Europe devrait s'efforcer d'étendre son influence économique et culturelle. Ce partenariat revêt une importance d'autant plus grande dans le contexte actuel de crise économique mondiale, car il ouvre de nouvelles possibilités d'échanges commerciaux, scientifiques et technologiques, qui nous permettraient de sortir de la crise encore plus forts, avec une stabilité accrue.

**Ulrike Lunacek**, *au nom du groupe Verts*/*ALE*. – (*ES*) Madame la Présidente, je voudrais m'exprimer en espagnol, tout du moins dans la première partie de mon intervention.

Je voudrais également évoquer les résultats des négociations entamées depuis le moment où le rapport de M. Salafranca a été déposé pour la première fois. Je pense que ce processus s'est avéré bon, puisque vous avez accepté plusieurs de nos propositions, même s'il me faut évidemment souligner que si ce rapport avait été rédigé par le groupe Verts/Alliance libre européenne, le résultat serait très différent. Mais c'est ainsi que fonctionne le Parlement.

Vous avez déclaré, Monsieur Salafranca, que vous souhaitiez voir la relation entre l'Union européenne et l'Amérique latine comme une relation entre partenaires égaux. Je dois dire que j'apprécie assez cette idée, mais le problème consiste à déterminer qui sont ces partenaires: s'agit-il des gouvernements, qui sont également différents, ou s'agit-il des citoyens, qui réclament plus d'informations, plus de droits - notamment pour les femmes - ou une lutte plus intense contre la pauvreté?

C'est un point qu'il nous faut clarifier et qui, je pense, fait cruellement défaut dans ce rapport. Je dois cependant admettre que nous sommes parvenus à éclaircir certains aspects. Je suis également satisfaite que le groupe Verts/ALE ait réussi à inclure les droits culturels des peuples indigènes, une proposition qui émanait de la commission du développement. La question des féminicides, un aspect très grave de la violence contre les femmes, a également été incluse, tout comme la décision de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Je pense qu'il s'agit là d'avancées majeures. Il y a également la question du changement climatique, qui affecte les populations des deux continents. Il suffit de voir ce qui se passe par exemple avec les glaciers.

Il y a toutefois un point sur lequel l'avis du groupe Verts/ALE divergeait de celui des autres groupes. En effet, nous ne voulions pas continuer à négocier les accords d'association comme nous l'avons fait jusqu'ici. Nous aurions préféré conclure un accord avec l'ensemble de la communauté andine, et pas seulement avec la Colombie et le Pérou.

Je voudrais conclure en posant une question très concrète à M<sup>me</sup> Ashton:

(EN) Je poursuivrai en anglais. Madame la Haute représentante, je voudrais vous poser une question très concrète, que nous n'avons malheureusement pas été en mesure d'inclure dans ce rapport. Exprimerez-vous votre opposition à l'encontre de certains mégaprojets tels que la construction du barrage de Belo Monte, sur le fleuve Xingu, au Brésil, qui détruira de vastes étendues de terres occupées par des peuples indigènes et qui ne constitue pas non plus la meilleure solution en termes de consommation énergétique?

Un mouvement de protestation s'élève actuellement au Brésil, auquel participent des centaines d'organisations de la société civile. Des actions en justice ont également été lancées. Je voudrais que vous m'expliquiez ce que la Commission et vous, en tant que Haute représentante, entendez faire pour protéger l'environnement en Amazonie, pour les peuples qui y vivent et pour nous tous qui habitons sur cette planète.

**Charles Tannock**, *au nom du groupe ECR*. – (EN) Madame la Présidente, Madame la Haute représentante, je voudrais féliciter M. Salafranca Sánchez-Neyra pour son excellent rapport sur la relation et le partenariat stratégiques entre l'UE et l'Amérique latine.

Après son élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale en 2004, l'UE a assez logiquement recentré la PESC vers l'Est, autrement dit la Russie, l'Asie centrale et la Chine. Néanmoins, les échanges commerciaux entre l'Amérique latine et l'UE continuent de croître rapidement. Par conséquent, cette région largement démocratique avec laquelle nous avons tant de choses en commun ne doit pas être oubliée.

Plus tard cette année, le Brésil franchira une nouvelle étape dans son émergence en tant que grande puissance économique et politique mondiale. Une élection présidentielle sera en effet organisée afin de désigner le successeur du président da Silva, obligé de se retirer au terme de ses deux mandats. À l'instar du Mexique, le Brésil est désormais considéré comme un partenaire stratégique de l'UE. La Colombie représente également un exemple prometteur de la manière dont la démocratie peut véritablement prospérer en Amérique latine et a entamé les négociations en vue de conclure un ALE avec l'UE. Dans ce pays également, une élection présidentielle se prépare et la population regrettera sans aucun doute le leadership visionnaire d'Álvaro Uribe.

À l'inverse, le Venezuela est dirigé par un démagogue populiste, Hugo Chávez, qui n'a affiché que peu de considération pour la démocratie et la liberté d'expression. La Bolivie et l'Équateur ont également montré une tendance inquiétante à suivre l'exemple peu recommandable de Chávez et du Cubain Fidel Castro.

Enfin, il est vivement regrettable qu'en Argentine, la présidente Kirchner ait choisi de détourner l'attention de la vie politique nationale et de sa piètre performance en tant que présidente en abordant, en des termes belliqueux, la question des îles Malouines, dont les habitants souhaitent rester Britanniques.

**Bastiaan Belder,** *au nom du groupe EFD.* – (*NL*) À la lumière de l'excellent rapport de M. Salafranca sur la stratégie européenne pour les relations avec l'Amérique latine, je voudrais demander au Conseil et à la Commission, qui sont tous deux représentés en la personne de la baronne Ashton, de prendre de toute urgence des mesures dans trois domaines particuliers.

Mon premier point concerne la nécessité de demander la pleine coopération des pays d'Amérique latine, et notamment du Brésil, en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité, dans toutes les tentatives internationales visant à trouver une solution pacifique au conflit avec l'Iran concernant l'arme nucléaire. Nous avons besoin de leur coopération et de leur soutien dans cette affaire.

Mon deuxième point concerne la nécessité de demander la pleine coopération des pays d'Amérique latine dans la lutte permanente contre les réseaux terroristes islamistes. Cela s'applique, en particulier, au Venezuela, car le Hezbollah n'y est pas implanté par hasard, pas plus que l'Iran.

Mon troisième point concerne la nécessité de demander la pleine coopération des pays d'Amérique latine dans la lutte contre le fléau mondial que constitue l'antisémitisme. Encore une fois, le président Chávez est l'une des personnes suscitant de nombreuses inquiétudes, mais il n'est pas le seul. L'Institut Stephen Roth a récemment publié un rapport qui souligne plusieurs aspects plutôt inquiétants dans ce domaine.

Enfin, la semaine dernière, la presse européenne a gardé le plus grand silence sur l'influence croissante de la Chine en Amérique latine. Cela signifie-t-il que l'Union européenne se retrouvera parfois coincée entre ces deux partenaires stratégiques de Bruxelles?

**Bruno Gollnisch (NI).** - Madame la Présidente, le rapport de M. Salafranca contient beaucoup de choses intéressantes. Il est très complet. L'Europe ne peut pas se désintéresser des relations avec un ensemble qui, comme le rappelle le considérant J du rapport, comporte 600 millions de personnes, représente 10 % du produit intérieur brut mondial et auquel nous sommes unis par des liens historiques particuliers, tout spécialement en ce qui concerne les nations latines que sont l'Espagne, le Portugal, l'Italie, dont beaucoup de ressortissants sont venus habiter en Argentine, et même la France, qui est encore présente en Guyane.

Je déplore, cependant, que le rapport n'aborde pas plus frontalement deux questions essentielles.

D'abord celle de la mondialisation, du libre-échange imposé à l'échelle du monde, de la division internationale du travail, présentée à tort comme la panacée et qui pose des problèmes économiques et sociaux extrêmement graves, non seulement en Europe, mais aussi en Amérique latine.

Deuxièmement, l'autre problème est celui de l'indépendance vis-à-vis de *big brother*, c'est-à-dire du grand frère américain, dont nous ne sommes pas les ennemis mais enfin, il faut quand même rappeler que la doctrine Monroe, qui avait pour but à l'époque, soi-disant, d'éviter toute recolonisation par l'Europe de l'Amérique latine, s'est transformée en un protectorat de fait dont on a vu, il y a quelques années, les effets, en particulier, par la brutalité de l'intervention au Panama.

Alors, je suis d'accord pour que nous traitions des questions comme la production de stupéfiants, mais nous ne sommes pas chargés de dicter aux peuples d'Amérique latine le droit, la raison, la justice, l'égalité entre les hommes et les femmes.

Il nous semble qu'il faut nous consacrer aux problèmes strictement essentiels.

**Elena Băsescu (PPE).** – (*ES*) Je voudrais tout d'abord féliciter M. Salafranca Sánchez-Neyra pour son excellent travail sur ce rapport.

(RO) Le parlement européen est en train d'envoyer un message clair en faveur d'un renforcement des relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine, d'autant plus que le sommet UE - Amérique latine doit se tenir dans un mois. Dans le même temps, les relations entre l'UE et l'Amérique latine constituent l'une des priorités de la Présidence espagnole. Cependant, je pense qu'il subsiste un énorme potentiel inexploité pour intensifier les échanges commerciaux entre les deux régions.

C'est pourquoi l'Union européenne doit libérer des ressources pour promouvoir les produits européens sur le marché de l'Amérique latine. À cet égard, certains produits roumains sont déjà bien implantés dans la région. Notre voiture nationale, la Dacia, en est un exemple. La Roumanie possède une longue tradition de bonne coopération avec l'Amérique latine, puisque notre héritage latin est un élément que nous avons en commun.

Je voudrais souligner que je me félicite de l'approche tripartite mentionnée par le rapporteur, qui implique la participation de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des États-Unis. Dans le même temps, nous devons tenir compte des projets de coopération qui permettront de renforcer le statut juridique du FMI et d'améliorer l'égalité d'accès à l'éducation et à la main-d'œuvre.

Enfin, le rapport de M. Salafranca et le sommet de Madrid devront poser les fondements du développement à long terme du partenariat stratégique entre l'UE et l'Amérique latine.

**Ramón Jáuregui Atondo (S&D).** – (*ES*) Madame la Présidente, je tiens moi aussi à féliciter M. Salafranca Sánchez-Neyra. Je pense qu'il s'agit là d'un rapport très important.

Mes chers collègues, il y a des millions de raisons pour que nous considérions l'Amérique latine comme un continent très important pour l'Europe: il y a des millions d'Européens qui y vivent et il y a des millions de Latino-américains qui sont venus en Europe pour échapper aux souffrances qu'endurait leur peuple, et qui ont trouvé refuge et asile en France, en Allemagne, en Suède et en Espagne.

Mes amis, l'Amérique latine est très importante pour l'Union européenne et c'est pourquoi je me félicite du fait qu'au cours des prochains mois, il sera peut-être possible, en grande partie grâce au travail abattu par M<sup>me</sup> Ashton et par la Présidence espagnole, de conclure quatre grands accords d'une importance majeure avec la Colombie, le Pérou, le Mercosur et l'Amérique centrale. Ces accords revêtent une importance vitale pour l'Union européenne et, surtout, pour l'Amérique latine.

Cependant, Mesdames et Messieurs, nous devons aider l'Amérique latine. Il s'agit de pays dotés de structures étatiques peu solides, de services publics encore très faibles en raison d'une pression fiscale très basse, où la démocratie est encore imparfaite et où les droits de l'homme ne sont pas toujours respectés. Nous devons aider le peuple latino-américain. Nous devons toujours garder cette vision à l'esprit.

Madame Ashton, je voudrais vous communiquer deux messages, ou plutôt, deux recommandations qui me semblent cruciales. Pour travailler en Amérique latine, nous devrons également pouvoir compter sur le soutien des entreprises européennes. Notre politique extérieure doit être menée avec une forte présence économique de nos grandes sociétés en Amérique latine, qui peuvent apporter une contribution majeure au développement de la région en favorisant l'émergence d'une culture de responsabilité sociale dans ces pays et en s'engageant en faveur de leur développement.

Enfin, nous devons former une alliance mondiale avec l'Amérique latine afin d'œuvrer ensemble à la gouvernance mondiale. Ensemble, nous serons plus forts.

**Gesine Meissner (ALDE).** – (*DE*) Madame la Présidente, Madame Ashton, Monsieur Salafranca, en tant que membre de l'Assemblée parlementaire Europe - Amérique latine, je suis vraiment très satisfaite de votre rapport, car il est essentiel que nous continuions à renforcer la relation entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

De nombreux progrès ont été réalisés depuis 1999. L'Amérique latine a une population de 600 millions d'habitants et la population est presque aussi élevée ici, en Europe. Nous partageons des valeurs communes et un attachement similaire aux droits de l'homme. Nous sommes également liés par notre volonté de promouvoir la paix et la démocratie. Cependant, les deux continents se trouvent dans des situations très différentes. Dans un partenariat, il convient de veiller à ce que les deux partenaires jouissent plus ou moins de la même puissance, et ce n'est pas encore le cas ici.

L'Amérique latine est confrontée à de nombreux problèmes, parmi lesquels un taux élevé d'analphabétisme, mais aussi un manque d'infrastructures, un manque général d'éducation, un déficit démocratique et des violations des droits de l'homme. Fort heureusement, nous n'avons pas autant de problèmes. Là-bas, de nombreuses personnes gagnent leur vie grâce à la drogue et c'est naturellement quelque chose qui doit changer. En tant que partenaire commercial majeur étant également fortement impliqué dans l'aide au développement, il est de notre devoir de veiller à ce que l'Amérique latine reçoive toute l'aide dont elle a besoin pour poursuivre son processus de démocratisation. Je voudrais que le partenariat permette aux peuples d'Amérique latine de vivre en paix, comme nous avons la chance de le faire dans l'Union européenne, mais aussi d'apprendre les uns des autres, comme nous le faisons.

C'est pourquoi je suis très favorable à l'idée d'une charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité, ainsi qu'à la création d'une Fondation Europe - Amérique latine. Je pense que cela nous permettrait d'approfondir encore notre partenariat et nous aiderait vraiment à réaliser des progrès supplémentaires.

**Edvard Kožušník (ECR).** – (*CS*) Mon collègue M. Salafranca Sánchez-Neyra a commencé par signaler que l'Europe et l'Amérique latine partageaient des valeurs très similaires. Toutefois, il existe une exception.

Au mois de mars, nous avons discuté de la situation à Cuba. Cuba est un acteur stratégique de cette région qui ne devrait pas être ignoré lorsque nous élaborons une stratégie européenne pour les relations avec l'Amérique latine. Le régime cubain de type stalinien, avec ses pratiques totalitaires, s'efforce de détériorer les relations entre l'UE et l'ensemble de la région. L'Amérique latine ne mérite pas cela. Elle est un partenaire important pour l'UE, même sans le régime cubain. Notre partenaire à Cuba ne devrait pas être le régime actuel, mais les acteurs du changement et l'opposition démocratique. J'ai le plus grand respect pour tous les opposants à la dictature communiste cubaine et je voudrais remercier le Cardinal Jaime Ortega pour le discours courageux qu'il a tenu - c'était hier, je pense - face au régime.

Je pense que la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la liberté d'expression, l'État de droit, la primauté du droit et le rejet de toute forme de dictature ou d'autoritarisme constituent non seulement le socle de notre partenariat stratégique birégional, mais aussi une condition sine qua non à son existence.

**John Bufton (EFD).** – (EN) Madame la Présidente, au début de ce débat, la baronne Ashton a aimablement déclaré qu'elle se tenait prête à répondre à toutes nos questions. Madame la Baronne, je voudrais donc vous demander de répondre à la question suivante.

Les propositions avancées par la commission des affaires étrangères portent notamment sur les négociations pour l'adoption d'une charte euro-latino-américaine pour la paix et la sécurité, qui serait basée sur la charte de l'ONU.

De quel côté vous placez-vous lorsque l'Argentine demande formellement au Secrétaire des Nations Unies, Ban Ki Moon, de remettre en question la souveraineté britannique sur les îles Malouines?

Le ministre argentin des affaires étrangères, Jorge Taiana, a demandé à l'ONU d'intercéder auprès du Royaume-Uni pour empêcher de nouveaux actes unilatéraux en relation avec le forage pétrolier dans la région.

Lors d'un récent sommet réunissant les dirigeants d'Amérique latine et des Caraïbes, les 32 pays présents ont apporté leur soutien unanime aux revendications de l'Argentine concernant les îles Malouines.

Pensez-vous qu'en s'appuyant sur le principe d'autodétermination consacré dans la charte de l'ONU, la Grande-Bretagne devrait maintenir sa souveraineté sur les îles et défendrez-vous ses intérêts conformément au droit international? Merci de répondre à cette question.

**Angelika Werthmann (NI).** – (*DE*) Madame la Présidente, chers collègues, le partenariat stratégique birégional entre l'Union européenne et l'Amérique latine existe depuis 1999. Parmi les principes fondamentaux sur lesquels s'appuie ce partenariat figurent le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi

que le droit à l'éducation. Cependant, il est un fait que ces principes sont souvent violés. Par ailleurs, près de 42 millions de personnes en Amérique latine sont analphabètes. L'Union européenne est à la fois le principal investisseur en Amérique latine et un important partenaire commercial.

Enfin, je voudrais dire que le fait que les femmes soient socialement désavantagées et que les discriminations à l'encontre des peuples indigènes se poursuivent, pour ne mentionner que deux des nombreux points problématiques, constitue une violation des droits de l'homme universels. Il reste beaucoup de choses à faire dans ce domaine et des améliorations doivent encore être apportées.

**Marietta Giannakou (PPE).** – (*EL*) Madame la Présidente, je voudrais féliciter M. Salafranca pour son rapport extrêmement complet et argumenté. Je rejoins également la haute représentante et vice-présidente de la Commission européenne en ce qui concerne l'importance qu'elle attache à ces efforts visant à instaurer un partenariat plus étroit.

Les progrès réalisés par l'Amérique latine au cours de ces vingt dernières années sont indéniables et il faut reconnaître que ce qui nous inquiétait durant les années 80, à savoir l'existence de nombreuses dictatures, appartient aujourd'hui au passé. Cependant, le commerce de la drogue, le blanchiment d'argent, le terrorisme et les énormes problèmes causés par la pauvreté, l'insécurité et le chômage dans la région sont quant à eux bien d'actualité.

C'est pourquoi, nous demandons, avec l'aide du Parlement européen et de M<sup>me</sup> Ashton, qu'une importance particulière soit accordée aux secteurs de l'éducation et de la culture. Les pays d'Amérique latine sont les seuls pays dont nous pouvons dire qu'ils sont étroitement liés - plus que n'importe quels autres pays tiers - à l'Europe au niveau de l'histoire, de l'éducation et de la culture, et je pense qu'un accent particulier devrait être placé sur ces secteurs.

Le rapport de M. Salafranca contient un programme intégré et propose la création d'une fondation - idée à laquelle le Parlement européen tient également beaucoup - et bien sûr, il appelle le Parlement européen à jouer un rôle renforcé dans les relations avec ces pays. Je pense que c'est ce que nous devons retenir du rapport d'aujourd'hui.

Emine Bozkurt (S&D). – (NL) Madame la Présidente, après avoir été négligée par l'Europe pendant de nombreuses années, l'Amérique latine a acquis, ces derniers mois, une importance de plus en plus forte aux yeux de l'Union européenne. La Commission européenne a adopté une communication dans laquelle elle reconnaissait l'importance des régions d'Amérique latine en tant qu'acteurs mondiaux et partenaires. Les négociations relatives aux accords d'association sont également en bonne voie. Je ne peux que souligner l'importance stratégique d'entretenir de bonnes relations avec l'Amérique latine. Je pense tout particulièrement aux négociations en cours en vue de conclure un accord d'association avec l'Amérique centrale, dont le dernier cycle a démarré hier. L'objectif est de finaliser et de récapituler le contenu des négociations.

Si, sur le fond, je ne peux que me féliciter de la conclusion d'un accord d'association avec l'Amérique latine, je me dois également de souligner que le respect des droits de l'homme est un point sur lequel nous ne pouvons transiger. Cet accord devrait contribuer à améliorer la situation des droits de l'homme en Amérique centrale et constituer pour ces pays une incitation constante au respect des droits de l'homme. Ce que nous sommes en train d'élaborer n'est pas qu'un simple accord commercial; il s'agit également de créer des interconnexions au moyen de dialogues politiques et d'une coopération.

L'accord d'association est important pour l'Amérique centrale. La région se caractérise par un niveau élevé de pauvreté et cet accord doit contribuer à améliorer la situation économique des personnes qui y vivent. Pendant les négociations, l'UE ne doit donc pas ignorer le fait que l'Europe et l'Amérique centrale ne sont pas des partenaires égaux dans cet accord. Les deux régions ne partent pas du même point et il est donc essentiel que l'accord présente une certaine asymétrie. En résumé, cet accord doit être équilibré et ne doit pas profiter uniquement à l'Europe et aux grandes sociétés établies en Amérique centrale. Au contraire, sa première priorité doit être d'améliorer la situation des citoyens ordinaires et des petites entreprises.

Pour conclure, nous avons opté pour une approche interrégionale et il nous faudra faire en sorte qu'aucun pays ne soit lésé par rapport à ses voisins.

**Liam Aylward (ALDE).** – (GA) Madame la Présidente, j'accueille favorablement ce rapport et je félicite le rapporteur pour son excellent travail. Je voudrais attirer votre attention sur les questions commerciales entre l'Union européenne et l'Amérique latine.

Il convient de veiller à ce que les questions commerciales soient abordées sur un pied d'égalité. Les agriculteurs européens doivent se plier à de nombreuses règles et ils produisent des aliments et des produits de haute qualité. Ces normes élevées entraînent des coûts plus importants pour les agriculteurs et producteurs européens, qui risquent donc de subir un désavantage sur le marché face à l'importation de produits moins chers et de qualité moindre.

Mais ce n'est pas seulement l'intérêt des producteurs européens qui est en jeu. L'Union européenne a fait du très bon travail pour protéger et renforcer les droits et la santé des consommateurs. Nous sommes obligés de veiller à ce que les produits importés en Europe ne compromettent pas ces droits et ne mettent pas en péril la santé des consommateurs européens.

(La présidente retire la parole à l'orateur)

**Marek Henryk Migalski (ECR).** – (*PL*) Madame la Présidente, je vais essayer de ne pas dépasser la minute qui m'est impartie. Peut-être Francis Fukuyama avait-il tort lorsqu'il a déclaré que la démocratie libérale était la fin de l'histoire, mais s'il est un point sur lequel il avait certainement raison, c'est bien lorsqu'il affirmait que la démocratie libérale était la meilleure chose qui puisse arriver à une population. Si seulement tout le monde pouvait vivre dans de telles conditions...

Malheureusement, en Amérique latine, la démocratie a été remplacée par le populisme et le capitalisme par le socialisme ou le populisme économique. À ce propos, je voudrais adresser une requête à M<sup>me</sup> Ashton. Madame la Commissaire, pourriez-vous faire en sorte que notre expérience, l'argent des contribuables européens et notre savoir-faire soient dirigés, en premier lieu, vers les pays qui suivent la route de la démocratie et qui s'efforcent de construire une économie de marché, et non vers ces pays où règnent des dictatures populistes?

**Corina Crețu (S&D).** – (RO) La stratégie visant à renforcer les relations avec l'Amérique latine s'est avérée cruciale depuis le moment de son lancement. Ce partenariat stratégique a donné plus de consistance aux relations entre nos deux régions et a facilité le financement de projets et de programmes à hauteur de plus de 3 milliards d'euros au cours des dix dernières années.

Heureusement, les pays d'Amérique latine se sont jusqu'à présent montrés plus à même de faire face à la crise économique et financière que certains pays développés. Cependant, le niveau de pauvreté demeure extrêmement élevé et a même augmenté dans certaines franges plus défavorisées de la population, en raison de la nature chronique de la polarisation sociale et du dysfonctionnement politique et institutionnel dans la région. En Bolivie, par exemple, près de 60 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre s'élève à 26 % au Brésil et à 13,9 % en Argentine. C'est pourquoi je suis convaincue que l'aide au développement devrait être centrée sur la création de capacités institutionnelles dans ces pays, dans le but d'atténuer les disparités sociales.

Il importe que le rapport de M. Salafranca encourage l'intensification du dialogue afin d'identifier les méthodes qui nous permettront de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, je crois qu'il est vital que nous veillions à ce que cette stratégie prévoie l'inclusion de la société civile et des organisations non gouvernementales dans ce dialogue et dans les actions visant à mettre en œuvre les objectifs de la stratégie.

**Emma McClarkin (ECR).** – (*EN*) Madame la Présidente, en tant que membre d'EuroLat, je tiens à féliciter la Présidence espagnole et M. Salafranca pour avoir souligné l'importance de nos relations avec l'Amérique latine.

Le changement climatique et le réchauffement mondial devraient demeurer une priorité de l'agenda politique entre l'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et l'engagement en faveur des objectifs de Copenhague devrait être renforcé.

Par ailleurs, le dialogue relatif à l'énergie et à l'approvisionnement énergétique devrait être intensifié afin de lutter contre le changement climatique et favoriser une consommation d'énergie durable.

Mais nous avons beaucoup de choses à partager, non seulement au niveau commercial, mais aussi dans le domaine de la culture et de l'éducation. L'objectif ultime consiste à stimuler nos relations commerciales avec l'Amérique latine grâce à une innovation accrue des deux côtés et à une meilleure éducation. À cet égard, je voudrais d'ailleurs souligner la nécessité d'informer davantage les Latino-américains sur le programme Erasmus et les opportunités fantastiques qu'il peut offrir sur le plan personnel, professionnel et pour améliorer les contacts et les relations commerciales entre nos deux continents.

**Miroslav Mikolášik (PPE).** – (*SK*) Je me réjouis du renforcement des relations entre l'UE et l'Amérique latine, qui constitue l'une des priorités de la Présidence espagnole, dans la mesure où il sera bénéfique pour les deux parties et peut apporter des avantages aussi bien aux États membres de l'UE qu'aux pays d'Amérique latine.

Avec plus de 600 millions d'habitants, l'Amérique latine dispose d'un énorme potentiel humain, mais aussi de ressources naturelles abondantes. Elle représente 10 % du PIB mondial.

En tant que principal bailleur d'aide au développement, premier investisseur et deuxième partenaire commercial de l'Amérique latine, l'UE devrait continuellement s'efforcer de consolider sa position dans la région.

Pour instaurer une coopération régionale pleinement opérationnelle et fondée sur des valeurs communes telles que la démocratie, l'État de droit et la défense des droits de l'homme, par exemple, il faudra améliorer certains aspects des mécanismes du partenariat birégional actuel. Il faudra également promouvoir cette approche lors de la prochaine session plénière de l'assemblée EuroLat, qui se tiendra à Séville au mois de mai.

**Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE).** – (ES) Madame la Présidente, je voudrais également profiter de ce débat pour signaler un problème très préoccupant, une situation dont nous avons été informés il y a quelques jours à peine et qui concerne la Colombie.

Il a été découvert que les services de sécurité de l'État colombien étaient directement impliqués dans des affaires de persécution, de création de faux témoignages et de criminalisation de certains membres de l'opposition.

Ces informations nous ont été communiquées par la sénatrice Piedad Córdoba. Elles font partie du dossier que les services de sécurité colombiens sont en train de préparer à son encontre. Nous avons été informés que le gouvernement colombien, ou en tout cas cet organisme, essayait de créer de manière artificielle des liens entre cette personne et les groupes de guérilla, autrement dit les FARC. Par ailleurs, et c'est encore plus grave - et je m'adresse ici directement à M<sup>me</sup> Ashton - l'opération intitulée «Opération Europe» fait référence à la volonté explicite de poursuivre, attaquer et discréditer les autorités des droits de l'homme en Europe, et notamment la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen.

Je pense que cette situation est grave, très grave, et requiert des explications de la part du gouvernement colombien. Je crois qu'en marge de ce rapport, il est essentiel que nous tirions les choses au clair et que nous demandions aux autorités colombiennes ce qu'elles entendent entreprendre pour résoudre ce problème.

### PRÉSIDENCE DE M. GIANNI PITTELLA

Vice-président

**Andreas Mölzer (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, après plus de 300 ans de règne colonial et après que le continent fut le théâtre de la guerre froide, l'Amérique latine est désormais devenue l'une des régions émergentes du monde. Le fait que le président russe, M. Medvedev, ait visité l'Amérique centrale et du Sud est une preuve manifeste de sa volonté de renforcer les relations économiques entre la Russie et l'Amérique du Sud. Il montre également que l'UE est en bonne voie pour améliorer ses relations avec ce continent, dont la population est plus étendue que celle de l'UE-27.

Cependant, il ne s'agit pas seulement d'entamer des négociations avec le bloc commercial du Mercosur. Il faut également tenir compte de tous les pays plus petits qui n'appartiennent ni à cette région économique, ni à la Communauté andine. L'UE n'est pas seulement le principal investisseur ou le premier ou deuxième partenaire commercial, elle est également le principal bailleur d'aide au développement. D'un point de vue financier, nous jouons déjà un rôle majeur et, selon moi, nous devons profiter de cette position pour développer les relations entre l'Europe et l'Amérique latine.

**Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, cela fait déjà quelques temps que l'Union européenne et l'Amérique latine ont développé un partenariat stratégique destiné à instaurer une coopération effective entre les deux régions.

Je voudrais vous rappeler que des sommets bilatéraux sont organisés régulièrement depuis 1999 et que cette année encore, nous ne dérogerons pas à la règle. En fait, une autre réunion UE - Amérique latine est prévue pour le mois de mai à Madrid.

C'est donc avec plaisir et enthousiasme que je m'exprime aujourd'hui dans cette Assemblée en faveur du rapport rédigé par M. Salafranca Sánchez-Neyra. Je m'associe aux compliments et félicitations formulés par tous les intervenants, ou du moins par la plupart d'entre eux. Ils sont totalement partagés et justifiés. En réalité, le rapport vise à consolider les liens déjà forts qui existent entre les deux régions sur le plan politique, historique, culturel et économique et c'est pourquoi l'initiative visant à créer une fondation me semble tout à fait opportune et absolument essentielle.

En tant que membre de la commission de l'agriculture et du développement rural, je souhaiterais mettre l'accent sur cet aspect spécifique de l'économie et vous citer quelques chiffres qui prouvent qu'il s'agit d'une zone de première importance et en pleine expansion, représentant 600 millions de consommateurs et produisant des matières premières essentielles.

Le prix des matières premières agricoles en Amérique latine a récemment profité des légères perturbations météorologiques, qui ont favorisé un approvisionnement constant et abondant dans la plupart des pays producteurs de la zone et le retour de nombreux investisseurs. Par ailleurs, je voudrais vous rappeler que l'Union européenne, qui est le premier investisseur en Amérique latine et le principal bailleur d'aide au développement, a prévu d'investir 3 milliards d'euros dans la région pour la période 2007-2013.

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais mentionner le thème du changement climatique - qui a également été abordé récemment dans les commissions compétentes, donnant lieu à l'adoption de rapports importants - pour reprendre une partie de cette résolution qui bénéficie de mon soutien le plus total.

Par conséquent, j'appelle à un dialogue et à une coopération avec l'Amérique latine sur la lutte contre le changement climatique, afin que les objectifs de Copenhague puissent être atteints plus rapidement. La coopération avec les principaux pays en développement est essentielle si l'Europe veut atteindre les objectifs climatiques qu'elle s'est fixés.

**Peter Skinner (S&D).** – (EN) Monsieur le Président, je voudrais moi aussi saluer le travail qui a été réalisé et me joindre aux commentaires qui ont déjà été formulés.

Cependant, comme certaines personnes l'ont peut-être remarqué, il reste encore quelques points problématiques en ce qui concerne la Colombie et la situation des droits de l'homme dans ce pays. En l'absence de certains de mes collègues, parmi lesquels Richard Howitt, qui ne peut être présent aujourd'hui en raison de l'éruption volcanique, je me dois de souligner un point qu'il avait lui-même soulevé, à savoir que les syndicalistes en Colombie ont été confrontés à des problèmes particuliers. Je voudrais demander à la Commissaire et à toutes les personnes concernées de tenir compte de cette situation dans toutes les stratégies et actions que nous envisageons de mener sur ce continent.

**Catherine Ashton,** vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. — (EN) Monsieur le Président, à l'instar des députés, je voudrais commencer par féliciter une nouvelle fois M. Salafranca pour son excellent rapport, mais je voudrais aussi - comme l'ont fait le rapporteur et d'autres intervenants - remercier la Présidence espagnole pour le travail qu'elle a accompli, non seulement pour préparer le sommet, mais aussi pour soutenir les initiatives qui ont été prises.

Le sommet qui s'annonce est important. Il nous permettra de renforcer les relations évoquées par les députés. Une réunion des ministres des affaires étrangères sera également organisée en marge du sommet, ce qui revêt une importance particulière à mes yeux. J'espère que nous pourrons profiter de cette occasion pour approfondir nos relations avec plusieurs des États qui seront présents à cette réunion.

Plusieurs députés ont également souligné l'importance du commerce et le rôle des entreprises européennes, point sur lequel je les rejoins complètement. Nous sommes les principaux investisseurs dans cette région. Je me réjouis que certains collègues aient mentionné le rôle de l'innovation, qui, selon moi, est également crucial. Naturellement, comme je m'y attendais, de nombreuses interventions ont mis l'accent sur les droits de l'homme et sur la nécessité de veiller à ce que cet aspect soit clairement intégré dans toutes les relations dynamiques que nous entretenons et dans tous nos travaux.

Certains députés ont soulevé des points spécifiques du rapport, concernant notamment les féminicides et, bien sûr, la situation des peuples indigènes. La Commission a toujours défendu les droits des peuples indigènes et continuera à suivre de près les projets qui ont été décrits.

S'agissant de la Colombie en particulier, je connais parfaitement l'opinion, non seulement de cette Assemblée, mais aussi des syndicats européens et internationaux, avec lesquels j'étais en contact dans le cadre de ma précédente fonction. Nous continuons à suivre la situation de très près. Nous avons pris note des progrès

significatifs qui ont été réalisés. Les députés pourront constater que l'accord commercial contient une clause solide concernant les droits de l'homme, ainsi que des engagements qui, je l'espère - lorsque nous évaluerons leur mise en œuvre - permettront de dissiper quelque peu les inquiétudes. Quoi qu'il en soit, ce thème sera continuellement au centre de nos relations avec la Colombie.

Je rejoins également les députés qui ont souligné le rôle déterminant que nous jouons avec ces pays dans le cadre des questions internationales plus larges. Les exemples du Brésil et de l'Iran ont été cités. J'ai justement eu une discussion à ce sujet avec Celso Amorim, le ministre brésilien des affaires étrangères, et nous avons décidé de rester en contact pour débattre de cette question importante.

La question des îles Malouines a également été évoquée. Les États membres ont ratifié la convention des Nations unies sur le droit de la mer. Les îles Malouines sont un territoire associé à l'Union et l'État de droit y sera appliqué.

Le changement climatique est également un thème fondamental sur lequel nous menons un dialogue très constructif avec cette région. Enfin, je suis vraiment ravie que certains d'entre vous aient mentionné Erasmus et l'importance des programmes éducatifs dans ce contexte.

Pour conclure, je voudrais une nouvelle fois féliciter M. Salafranca.

**José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra,** *rapporteur.* – (*ES*) Monsieur le Président, je voudrais remercier tous mes collègues pour leurs interventions.

Je voudrais vous dire, Madame Ashton, que l'élément fondamental qui permettra à ces relations de progresser dans les années à venir sera la mobilisation de la volonté politique. Ce sont des raisons politiques qui étaient à l'origine du dialogue ministériel de San José en 1985; ce sont des raisons politiques qui ont conduit à l'institutionnalisation du dialogue avec le groupe de Rio en 1990; et ce sont des raisons politiques qui nous ont poussés à aller plus loin en instaurant un mécanisme de sommets.

Pour répondre à M. Kožušník, je voudrais dire que nous sommes effectivement une communauté de valeurs et je tiens à souligner qu'au cours de la dernière période de session, nous avons adopté une importante résolution sur Cuba, dans laquelle nous réclamions la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers

politiques. Je voudrais profiter de cette occasion pour demander à M<sup>me</sup> Ashton d'intercéder en faveur d'une dissidente, Marta Beatriz Roque, qui se trouve en liberté conditionnelle pour des raisons de santé. Elle vient tout juste d'acquérir la nationalité espagnole grâce à un dossier défendu par un ancien député européen, Fernando Fernández Martín, et nous souhaitons qu'elle puisse venir en Espagne afin d'y être soignée.

Cependant, il est temps de traduire les paroles en actes concrets et cette volonté se reflète dans les accords d'association. Je pense, Madame Ashton, que les accords que vous avez négociés avec la Colombie et le Pérou sont tous les deux très bons. Je pense que, si la situation des droits de l'homme en Colombie reste préoccupante, elle s'est néanmoins nettement améliorée. Le peuple colombien réclame la paix et mérite cet accord. Je suis également convaincu que la majorité de ce Parlement y est favorable.

Madame Ashton, nous devons laisser à l'Amérique centrale un peu de place pour respirer dans ces négociations. Nous représentons 25 % de leurs exportations, alors qu'ils représentent 2 % des nôtres. Nous devons nous montrer généreux et, comme vous l'avez souligné, nous devons relancer les négociations avec le Mercosur.

Pour conclure, Monsieur le Président, je pense que l'Union européenne est à la fois en déclin sur le plan économique et renforcée, grâce à la présence de la Haute représentante.

Par conséquent, je pense que cette dernière devra faire un effort important pour démontrer notre volonté politique lors du sommet de Madrid et pour maintenir les relations avec l'Amérique latine au sommet de l'agenda de l'Union européenne.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu pendant la première période de session de mai.

#### Déclarations écrites (article 149)

**George Sabin Cutaş (S&D),** par écrit. – (RO) L'Union européenne est le premier partenaire commercial de l'Amérique latine, le deuxième dans le cas du Mercosur et du Chili. Les États membres de l'UE constituent également la principale source d'investissements directs en Amérique latine. Cependant, les relations entre

ces deux régions vont bien au-delà du simple aspect commercial, puisqu'elles englobent également des éléments historiques, institutionnels et culturels.

Dans ce contexte, je pense qu'il convient d'élaborer un accord commercial prévoyant une coopération plus étroite avec l'Amérique latine. En réalité, les efforts continus déployés pour signer un accord d'association avec le Mercosur constituent un premier pas dans cette direction.

L'accord d'association représente un instrument qui contribuera à promouvoir les intérêts économiques, sociaux et géopolitiques des deux régions. Il s'agira également du premier accord d'association intercontinental entre le Nord et le Sud qui offrira une alternative à d'autre tentatives d'intégration moins équitables, telles que la zone de libre-échange des Amériques.

Une coopération commerciale plus étroite entre l'Amérique latine et l'Union européenne faciliterait la mise en œuvre de politiques de cohésion économique et sociale visant à promouvoir le développement économique et la prospérité dans les deux régions. J'espère que nous assisterons à la présentation de conclusions satisfaisantes, allant dans cette direction, lors du sommet entre l'Union européenne et le Mercosur le 17 mai.

## 9. Ordre du jour (suite): voir procès-verbal

## 10. Kirghizstan (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle la déclaration de la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur le Kirghizstan.

**Catherine Ashton,** haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je suis ravie d'avoir l'occasion de faire une déclaration sur le Kirghizstan. Comme ce Parlement le sait très bien, la situation sur le terrain reste plutôt fluctuante et tendue. Le Kirghizstan a assez bien attiré l'attention des médias et du monde politique et j'ai suivi l'évolution de près depuis le début, en faisant deux déclarations - l'une le 7 avril et l'autre le 8 avril.

J'ai envoyé presque immédiatement une délégation dans ce pays, dirigée par le représentant spécial de l'UE, Pierre Morel, et nous sommes restés en contact étroit tout au long de sa visite.

Les efforts coordonnés entre l'UE, les Nations unies et l'OSCE qui ont été entamés la semaine dernière à Bichkek se poursuivent en ce moment et dureront jusqu'à la résolution de la crise et de ses conséquences. Hier, je me suis entretenue avec le ministre kazakh des affaires étrangères, M. Saudabayev, qui est aujourd'hui en visite à Bichkek en tant que président en exercice de l'OSCE et qui vient, à l'instant, de m'envoyer un message pour m'informer qu'il a achevé sa mission.

La démission du président, remise conformément à l'article 50 de l'actuelle constitution kirghize, et son départ du pays devraient réduire la tension politique. Cependant, cela ne signifie pas la fin de la crise et nous avons un travail considérable à accomplir.

Avant tout, nous devons assurer la stabilité et l'ordre public et, bien que la situation se soit généralement apaisée, la violence continue. Nous avons appris hier que jusqu'à cinq personnes ont été tuées dans des émeutes qui se sont produites dans la banlieue de Bichkek. Toutes les parties doivent être prudentes et éviter la provocation. Le rétablissement de l'ordre public doit être une priorité. Les citoyens et les entreprises du Kirghizstan doivent pouvoir mener leur vie quotidienne sans crainte pour leur vie ou pour leur intégrité physique.

Le deuxième problème concerne la légitimité du gouvernement provisoire. Bien que le président Bakiev ait officiellement démissionné, le gouvernement provisoire doit établir un plan clair visant à rétablir l'ordre constitutionnel et démocratique et l'État de droit.

Des éléments propres à un tel plan ont été annoncés: une nouvelle constitution est en cours d'élaboration et est soumise au référendum, et des élections présidentielles et parlementaires sont programmées.

Nous nous réjouirons d'examiner ce plan. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est essentiel que la procédure constitutionnelle soit complète et participative. Des représentants de tous les partis et groupes ethniques devraient pouvoir contribuer à un nouveau projet de constitution avant qu'il ne soit soumis à un référendum.

Je peux annoncer à cette Assemblée que les premières indications sont encourageantes. J'espère qu'elles seront confirmées au cours des prochains jours et j'en discuterai lundi avec les ministres, à Luxembourg.

Si nous sommes convaincus que le gouvernement provisoire s'engagera à rétablir rapidement la légitimité et qu'il veut réellement rejoindre la famille démocratique, nous serons prêts à apporter le soutien politique, financier et technique nécessaire.

Avec l'aide de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, nous pourrions contribuer au travail relatif à la réforme constitutionnelle et à la mise à jour de la législation électorale. L'élection présidentielle de l'année dernière nous a montré qu'un grand progrès est encore possible.

Avec l'OSCE, nous sommes disposés à travailler sur les préparatifs et sur les modalités de la surveillance des élections et, avec le peuple kirghize, nous sommes prêts à faire ce que nous pouvons pour concrétiser leurs aspirations à une société démocratique et ouverte.

Troisièmement, il est clair que le Kirghizstan a besoin d'un aide matérielle. À très court terme, nous voulons répondre aux besoins humanitaires que les événements récents ont pu occasionner.

Sur la base des informations que nous avons reçues de nos partenaires présents sur le terrain - la Croix-Rouge et le programme des Nations unies pour le développement -, il ne semble pas y avoir de grands besoins humanitaires insatisfaits en ce moment. La Commission, par l'intermédiaire de la DG ECHO, continuera, bien entendu, de surveiller la situation humanitaire dans ce pays et la rectifiera le cas échéant.

Nous maintiendrons l'aide en cours, notamment dans les domaines des droits de l'homme, de l'enseignement et de l'élimination de la pauvreté.

Quatrièmement, à la suite des événements dramatiques qui se sont produits ces deux dernières semaines, il y a un fort besoin de justice et des comptes à rendre. À Bichkek, plus de 80 personnes ont été tuées et des centaines de personnes ont été blessées lors de fusillades commises contre les manifestants. Il n'est pas possible de laisser ces événements de côté. Il est nécessaire de faire la lumière sur ce qui s'est réellement passé, sur les responsabilités et sur ce qu'il convient de faire pour éviter que cela ne se répète à l'avenir.

Enfin, comme la crise récente l'a démontré, il est indispensable d'entreprendre de véritables réformes économiques et sociales. Malheureusement, l'exemple du Kirghizstan montre qu'un mauvais gouvernement et le manque de vraies réformes peuvent entraîner une instabilité politique et, finalement, la violence.

Les perturbations et les nombreux pillages qui ont suivi et, à présent, la montée de la criminalité organisée à grande échelle aggravent la situation.

Lundi, je discuterai avec les ministres du cadre politique dans lequel l'Union européenne sera disposée à répondre aux besoins les plus urgents, mais bien sûr, aujourd'hui, j'aimerais vraiment entendre les points de vue des députés sur cette question.

**Elmar Brok**, *au nom du groupe PPE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Baronne Ashton, chers collègues, je voudrais vous remercier vivement pour votre évaluation de la situation. Je crois que vous avez raison de dire que nous devrions d'abord essayer de rétablir l'ordre public et protéger les vies humaines et ensuite commencer à construire sur cette base.

D'un autre côté, comme vous l'avez expliqué dans votre dernière observation, nous savons clairement à quel point un développement économique et social est nécessaire, puisqu'il constitue également un critère important pour la stabilité politique. Bien entendu, cela comprend aussi l'égalité, qui subit souvent les conséquences de la corruption et d'autres facteurs similaires. Que ce soit à juste titre ou non, il s'agissait évidemment de l'une des causes des heurts.

Nous devons savoir que ces pays sont si instables que nos efforts visant à apporter la stabilité en contribuant à une amélioration de la construction de l'État, de la démocratie et de l'État de droit sont primordiaux. L'ensemble de la région est d'une grande importance stratégique pour nous, pas uniquement les pays individuels. Il ne s'agit pas seulement des sources d'énergie disponibles, mais bien de la région dans son ensemble, en particulier si nous tenons compte de l'orientation religieuse des anciennes républiques de l'Union soviétique. Si cela devait revêtir la forme du fondamentalisme, les conséquences pourraient être catastrophiques pour nous.

C'est pourquoi il est extrêmement important d'apporter de l'aide à ces pays, non seulement dans le contexte de l'aide elle-même, mais également en tenant compte de nos intérêts.

Nous devrions nous rappeler que les pays voisins de cette région, dont certains très grands pays, ont la responsabilité de veiller à ce que ces faiblesses ne soient pas mises à profit dans le but de rétablir les anciennes relations de pouvoir qui ne laisseraient aucune place au développement moderne.

**Hannes Swoboda**, *au nom du groupe S&D*. - (*DE*) Monsieur le Président, Madame la baronne Ashton, je voudrais également vous remercier pour votre déclaration. Un dictateur ou un président qui se comporte comme un dictateur est écarté du pouvoir. Son successeur jubile et se réjouit de pouvoir apporter la démocratie à ses sujets. Après quelques mois, il est dans la même situation et l'on dirait que la démocratie n'a été rétablie que pour offrir à son fils ou à d'autres membres de sa famille des fonctions confortables et bien payées.

Nous espérons que ce cycle ne se répétera pas et que M<sup>me</sup> Otunbayeva a une approche différente. Son passé et l'attitude dont elle a souvent fait preuve en sont des indices. Toutefois, des indices ne suffisent pas. Nous avons besoin de preuves réelles. Si elle ne veut pas connaître le même destin que son prédécesseur, elle doit adopter une autre approche et faire en sorte d'aider la population de son pays. J'espère que le président qui a perdu le pouvoir sera assez raisonnable pour ne pas continuer de fomenter la discorde et qu'il tâchera réellement de mener une vie paisible en exil, ce qui permettra au peuple kirghize de construire un État démocratique.

Malheureusement, la situation que j'ai décrite ne s'applique pas seulement au Kirghizstan. Des circonstances similaires existent aussi dans d'autres pays. Nous souhaitons bonne chance au représentant du Kazakhstan dans sa fonction au nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Néanmoins, la situation au Kazakhstan est également loin d'être idéale. Il en va de même à propos de l'Ouzbékistan et d'autres pays. La manière dont nous pouvons encourager le développement de la démocratie dans ces pays – puisqu'il ne s'agit pas d'un produit que nous pouvons simplement livrer; elle doit naître dans ces pays – est une question que nous devons suivre. C'est une région très sensible, comme M. Brok l'a déjà dit. M. Morel effectue du bon travail en tant que représentant spécial, mais cela ne suffit pas.

Je voudrais rappeler à tout le monde que durant la Présidence allemande dirigée par M. Steinmeier on a élaboré une stratégie pour l'Asie centrale, dont nous avons peu entendu parler récemment. Je voudrais donc vous demander de reprendre cette stratégie et de la convertir en une stratégie de stabilité pour la région. Il ne s'agit pas simplement de l'approvisionnement en énergie provenant du Turkménistan et passant par le Kazakhstan. Il s'agit aussi de la stabilité et, plus particulièrement, de la stabilité d'une région qui est très proche de l'Afghanistan. Nous savons que dans certains pays, comme l'Ouzbékistan, la situation est très fragile et problématique. Bien sûr, la question est en fin de compte humanitaire, car il ne devrait vraiment y avoir aucune victime.

Dans ce contexte, nous devons à nouveau tenter de mettre en place une stratégie pour l'Asie centrale, qui porte sur l'économie, la démocratie et l'humanité. Je voudrais vous demander de saisir l'opportunité que représente le cas du Kirghizstan pour renouveler cette stratégie pour l'Asie centrale et pour lui donner un nouvel élan.

**Niccolò Rinaldi,** *au nom du groupe ALDE.* – (*IT*) Monsieur le Président, Madame la Baronne Ashton, chers collègues, c'est par un passage merveilleux que se termine l'épopée kirghize de Manas - qui n'est pas une petite œuvre littéraire, puisqu'elle est vingt fois plus longue que l'Odyssée et l'Iliade réunies et qu'elle permet de comprendre l'histoire du pays - où l'épouse du héros, qui représente l'ensemble de la population, veut protéger sa mémoire des attaques étrangères et défendre sa tombe. À la fin, elle décide que le nom indiqué sur sa tombe sera celui de son épouse, au lieu de celui du héros, Manas, précisément pour s'assurer qu'elle reste intacte face aux attaques de l'ennemi.

Ce genre de dévouement pour le bien public, pour le peuple, devrait être ce que nous attendons de la nouvelle classe dirigeante kirghize, ce qui n'est, en réalité, pas vraiment neuf. Bien entendu, je conseille à la haute représentante d'adopter une attitude constructive et - je dirais - à la fois positive et prudente à l'égard du gouvernement intérimaire, mais aussi de réclamer une série de réformes, un ensemble de mesures, qui doivent être claires.

Il faut non seulement une commission d'enquête internationale qui examine ce qui s'est passé, non seulement un programme clair concernant le rétablissement des règles démocratiques - puisque, par définition, ce gouvernement provisoire n'est pas reconnu comme un gouvernement légitime choisi par la population -, mais également des réformes destinées à lutter fermement et efficacement contre la corruption et pour établir finalement au Kirghizstan un pouvoir judiciaire indépendant, ce qui est bien loin de la situation actuelle.

De plus - et ceci est lié à la question du pouvoir judiciaire et à la corruption -, il convient de rationaliser la nomenclature bureaucratique et l'administration publique qui sont extrêmement oppressives. En fait, c'est le premier test réel de la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale dans une situation critique et d'urgence telle que celle que le Kirghizstan connaît actuellement.

Nous ne devons pas laisser ce pays, où l'influence des États-Unis est à présent très limitée, tomber sous l'emprise plutôt étouffante de la Russie d'aujourd'hui et je crois donc que nous avons tous l'occasion de nous engager.

**Ulrike Lunacek**, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la baronne Ashton, nous savons à quel point on a espéré en 2005, au moment de la révolution des tulipes, que tout changerait au moment de l'entrée en fonction d'un nouveau président, qui prenait vraiment au sérieux les besoins et les intérêts de la population en matière de démocratie et de cogestion. Malheureusement, ce ne fut pas le cas et, à présent, il a connu le même destin que son prédécesseur.

Dans le cas présent l'Union européenne doit exercer une influence significative. Madame la Baronne Ashton, je me suis réjouie que vous ayez annoncé avoir envoyé le représentant spécial, M. Morel, dans cette région. Je pense que c'était à la fois raisonnable et utile. Cependant, il est également nécessaire que l'UE revoie maintenant sa stratégie pour l'Asie centrale pour la rendre réellement efficace. J'espère que le Conseil commencera à travailler sur cette question lundi prochain.

Je voudrais savoir comment vous avez l'intention d'aborder cette question. Comment allez-vous vous assurer qu'une procédure vraiment complète sera mise en œuvre en vue de l'élaboration d'une constitution à laquelle tout le monde participera, comme vous l'avez proposé? Nous devons aider cette région et le Kirghizstan à progresser vers la coopération et à cesser les affrontements. Je pense que c'est essentiel pour l'avenir de toute la région et au-delà.

Marie-Christine Vergiat (GUE/NGL). - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, effectivement la situation au Kirghizstan est particulièrement instable. Pourtant, ce pays a été, et est peut-être encore, de ceux qui semblaient les plus ouverts à la mise en place d'institutions démocratiques.

La révolution des Tulipes en 2005 a soulevé, une fois encore, un immense espoir. M. Bakiev a failli, incapable de répondre aux besoins et aux demandes de la population, laissant se développer la corruption, y prenant lui-même sa part avec un certain esprit de famille, vidant les caisses, si l'on en croit certaines déclarations, et installant un régime de plus en plus autoritaire, dont les opposants politiques, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes ont largement fait les frais.

Après les émeutes du 7 avril, un gouvernement provisoire a été mis en place. Mais M. Bakiev ne semble pas pour autant renoncer, même s'il a quitté le pays, et de nouvelles émeutes ont effectivement eu lieu, comme vous l'avez dit, hier dans le sud du pays et autour de la capitale.

Madame la Commissaire, ce pays a effectivement une importance stratégique considérable, et pas seulement en termes militaires. Il ne doit pas être le terrain de jeu de certaines grandes puissances. L'Union européenne, malgré certains discours, n'est toujours pas assez présente dans cette région du globe. Son soutien, sa présence diplomatique restent timides. Il suffit de lire les dépêches qui tombent en ce moment sur la situation dans ce pays pour s'en convaincre. Il n'est question que des États-Unis, de la Russie et du Kazakhstan, pays qui assure actuellement la présidence de l'OCDE. Pourtant, le soutien de l'Union européenne est essentiel pour assurer l'indépendance de ce pays. Vous avez raison, Madame la Haute représentante, la priorité doit aller au rétablissement de l'État de droit, mais il faut très vite aller au-delà et mettre en place, comme cela a déjà été dit par certains de mes collègues, une véritable stratégie pour cette région du monde.

Oui, nous devons aider ce pays à combattre la pauvreté; 40 % de la population y vit en deçà du seuil de pauvreté. Oui, il faut faciliter le développement économique et, comme vous l'avez dit, notamment en matière d'éducation, de santé mais aussi par rapport à l'eau, qui est une priorité essentielle dans cette région du monde. Oui, nous devons, bien sûr, soutenir la démocratie et la défense des droits de l'homme. C'est aujourd'hui l'urgence absolue.

Notre engagement, Madame la Commissaire, peut et doit être d'empêcher ce pays de basculer vers l'intégrisme et un nouveau régime autoritaire. Il ne s'agit pas de nous ingérer dans les affaires intérieures de ce pays, mais au contraire d'aider les Kirghizes à retrouver confiance en la démocratie. C'est la clé pour que ce pays ait un rôle moteur dans cette région du monde.

**Fiorello Provera**, *au nom du groupe EFD.* – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, la situation au Kirghizstan est cruciale pour la stabilité de l'Asie centrale, une région dans laquelle l'Europe a des intérêts particuliers dans l'approvisionnement en matières premières et en énergie.

À la suite des émeutes du 7 avril, il s'avère nécessaire de rétablir les conditions qui conduiront à l'élection libre, légale et rapide d'un régime démocratique, si celui-ci est compatible avec la situation locale. Il est inquiétant qu'un stock considérable d'armes ait été volé par des bandes criminelles, avec tous les risques d'augmentation des actes illégaux, des conflits armés et des actes terroristes que cela implique dans cette région.

L'Europe et d'autres organisations, comme l'OSCE, pourraient contribuer à aider le pays à mettre en place des institutions qui soient stables, opérationnelles, moins corrompues et plus démocratiques. Pour témoigner de ce soutien, nous pourrions organiser une mission d'observation des prochaines élections.

Nous ne pouvons toutefois pas prétendre qu'une nouvelle constitution ou qu'un nouveau régime parlementaire seront suffisants pour parvenir à une véritable démocratie. Cela dépend inévitablement de la croissance politique des citoyens et d'une connaissance étendue de la législation et des droits des individus. Nous devons fournir une aide à long terme à ce sujet.

**Inese Vaidere (PPE).** – (EN) Monsieur le Président, les émeutes de la semaine dernière ont mené le Kirghizstan à une crise politique, judiciaire et économique. Sa cour constitutionnelle a été pratiquement dissoute et les mesures du gouvernement intérimaire semblent manquer de coordination. Entretemps, le frère de Kurmanbek Bakiev a annoncé que la lettre de démission rédigée à la main est un faux et que Bakiev n'a pas démissionné de lui-même.

D'après des témoins oculaires, de nouveaux groupes locaux essayant de prendre la place des gouvernements régionaux ont vu le jour. De même, des groupements ethniques sont apparus, entraînant la crainte d'une augmentation de la violence ethnique. Des groupes criminels agissent en toute liberté dans le pays. De grandes quantités d'armes sont en circulation et des vols sont commis. La sûreté, la sécurité et les intérêts des citoyens de l'UE dans ce pays sont toujours compromis.

L'actuel gouvernement intérimaire est incapable de contrecarrer ces menaces. La situation n'est pas claire du tout pour la population locale. La haute représentante Ashton a exprimé son inquiétude dans deux déclarations, mais il est plutôt nécessaire d'entreprendre de toute urgence des actions plus actives et concrètes. Il est crucial que l'UE adopte une position ferme sur la situation au Kirghizstan, un pays stratégiquement important. Nous devons renforcer notre présence dans ce pays, en coopérant avec les Nations unies, les États-Unis et l'OSCE pour défendre les intérêts des Kirghizes et des citoyens de l'Union européenne qui, pour le moment, ne peuvent protéger leur vie et défendre leur propriété. Il est évident que l'UE doit mener une enquête indépendante afin de déterminer les causes et les conséquences des émeutes.

En ce qui concerne les ressources matérielles de la Banque kirghize et de l'agence pour l'investissement et le développement, il est nécessaire de les évaluer avant d'accorder toute nouvelle aide financière. L'inactivité et l'hésitation de la part de l'Union et l'absence de véritable stratégie et de vraies tactiques peuvent avoir des conséquences très dangereuses et affaiblir les propres intérêts économiques et politiques de l'UE, ainsi que sa crédibilité, dans cette région et dans le reste du monde.

**Eleni Theocharous (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, Madame Ashton, durant les vingt années de son indépendance, le Kirghizstan a été gouverné par un régime corrompu et peu de progrès ont été réalisés pour améliorer ses institutions démocratiques. Pour ce qui est des quinze dernières années, je peux vous l'assurer, étant donné que j'ai personnellement participé en tant que membre de l'OSCE ainsi que dans le cadre d'autres fonctions.

Les personnes qui gouvernaient le pays jusqu'à hier et les personnes qui les ont renversées sont toutes des maillons d'un même système corrompu. L'armée occupe la capitale, mène des recherches et procèdent à des arrestations pendant que nous parlons. Malgré cela, nous devons donner une chance au régime actuel, car nous sommes proches d'une guerre civile et de la division du pays.

Le peuple kirghize est un peuple pacifique et j'imagine que vous êtes nombreux à l'avoir connu grâce au livre du célèbre écrivain Chingiz Aitmatov, qui était ambassadeur à Bruxelles jusqu'à il y a quatre ans. Cependant, les difficultés financières et les inégalités sociales, ainsi que les interventions de pays étrangers, ont provoqué des explosions qui peuvent, dans certains cas, atteindre les limites de la guerre civile. À ce sujet, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'idée selon laquelle le peuple kirghize peut repousser le terrorisme.

Comme je l'ai dit, le risque de division du Kirghizstan entre le Nord et le Sud est réel et est entretenu par des agents étrangers, tandis que son adhésion à l'OSCE et la présence constante de l'OSCE dans le pays ne semblent pas porter leurs fruits en matière de démocratisation. Bien entendu, ce pays connaît une crise humanitaire permanente, qui n'est certes pas majeure, mais les institutions démocratiques n'ont pas fait l'objet d'une modernisation ni d'améliorations durant toutes ces années. Les gens vivent bien en dessous du seuil de pauvreté.

C'est pourquoi le Parlement européen doit intervenir, en coordination avec les autres institutions de l'Union européenne, avec la Commission et le Conseil, et doit revoir la stratégie suivie jusqu'ici dans cette région.

Une délégation solide du Parlement européen doit surveiller les progrès accomplis dans le domaine de la démocratisation et octroyer de l'argent de manière contrôlée, afin de développer les institutions et l'enseignement, car la déstabilisation du Kirghizstan risque réellement de déstabiliser l'ensemble de l'Asie centrale et occidentale et l'Europe. Si l'Union européenne veut exercer efficacement un rôle de maintien de la paix, elle doit agir maintenant.

**Elena Băsescu (PPE).** – (RO) La situation au Kirghizstan est une source d'inquiétude particulière. Ce pays occupe une position stratégique en Asie centrale. Il accueille sur son territoire une base militaire américaine, qui contribue largement aux opérations menées en Afghanistan, ainsi que des troupes russes.

Il est regrettable que les manifestations de ces dernières semaines aient tourné à la violence et aient occasionné des décès. Les autorités doivent prendre des mesures destinées à protéger la vie des civils. Pas plus tard qu'hier, de nouvelles émeutes ont éclaté entre des groupes ethniques kirghizes, russes et turcs. Étant donné que de grandes communautés russes et ouzbèkes vivent dans ce pays, si de nouveaux heurts interethniques continuent, la stabilité de l'ensemble de la région sera compromise.

Madame Ashton, l'Union européenne doit accorder une attention particulière au conflit au Kirghizstan, apporter une aide humanitaire et contribuer à la stabilisation de la situation.

Ivo Vajgl (ALDE). – (SL) Madame Ashton, nous sommes ici pour discuter des événements alarmants qui se sont produits au Kirghizstan et pour contribuer, autant que nous le pouvons, à la stabilisation de la situation dans ce pays. Une approche proactive de la part de l'UE à l'égard du Kirghizstan est particulièrement importante, mais il est aussi crucial que nous maintenions un niveau élevé d'engagement de principe à propos d'une autre question, qui a été supprimée de l'ordre du jour de cette séance. Toutefois, puisque cette question est d'actualité et que des vies humaines sont en jeu, je me sens dans l'obligation d'attirer votre attention sur ce sujet. Je veux parler de la situation critique de militants pacifistes sahraouis – du Sahara occidental – détenus dans des prisons marocaines, qui font la grève de la faim et qui risquent leur vie. Amnesty International a également attiré notre attention sur leur situation pénible. Je voudrais donc demander, Madame Ashton, que vous et vos collègues accordiez une attention immédiate à ce problème parce que, dans le cas contraire, il pourrait être trop tard.

**Charles Tannock (ECR).** – (*EN*) Monsieur le Président, les récents événements qui ont eu lieu à Bichkek sont alarmants et marquent tristement la fin de la révolution des tulipes, ou révolution colorée, de 2005, où le président Bakiev avait promis la démocratie et les droits de l'homme, alors qu'au lieu de cela il a apporté la corruption, le népotisme et une autocratie croissante.

Le Kirghizstan est toujours le pays le plus petit et le plus pauvre d'Asie centrale et il a subi, ces dernières années, une infiltration préoccupante d'islamistes radicaux dans la vallée de Fergana. Par conséquent, la stabilité doit être la priorité de l'UE dans cette région.

Il est aujourd'hui correct et approprié de reconnaître le nouveau gouvernement Otunbayeva, ce qui constitue un exemple inhabituel d'intérêt commun entre l'UE et la Russie, qui a en fait soutenu la révolution et a renversé le régime de Bakiev. Comme la présidente Roza Otunbayeva a rempli brièvement la fonction d'ambassadrice auprès du Royaume-Uni, elle connaît bien le fonctionnement de l'Union européenne.

Pour terminer, l'Asie centrale constitue une région stratégique en matière d'énergie et de sécurité mondiale, et la capacité opérationnelle de la base aérienne américaine au Kirghizstan est d'une importance vitale pour soutenir également la FIAS en Afghanistan.

**Piotr Borys (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, cinq ans après la révolution des tulipes, où le président Akaïev a démissionné, une révolution sanglante a éclaté. Deux raisons peuvent bien sûr l'expliquer: premièrement, le problème du népotisme et de la corruption et donc l'absence de fondements d'un État démocratique et, deuxièmement, les problèmes financiers et économiques du pays.

L'initiative de M<sup>me</sup> Ashton, qui signifie que M. Morel peut nous présenter aujourd'hui un rapport complet sur ce qui s'est réellement passé au Kirghizstan, semble assez importante. Je voudrais lancer un appel pressant concernant la situation au Kirghizstan. Comme nous le savons, ce pays subit l'influence de la Russie et accueille également une base militaire américaine. La participation active de l'UE devrait principalement se baser sur la mise en place du fondement d'un pays démocratique et sur la garantie d'une sécurité intérieure. Un total de plus de 80 décès est un mauvais signe pour la construction du Kirghizstan. Je réitère donc mon appel pressant et je croise les doigts pour la mission de M<sup>me</sup> Ashton.

**Cristian Dan Preda (PPE).** – (RO) Kurmanbek Bakiev n'est pas le premier et ne sera certainement pas le dernier dirigeant politique à provoquer la déception et la désillusion, et à être considéré comme un dictateur, malgré la lueur d'espoir qu'il y avait au départ, et après que son nom a été initialement associé à l'optimisme démocratique.

Cette situation s'explique de manière simple. En raison du manque d'institutions stables, les hommes et les femmes politiques risquent de décevoir et de se retrouver impliqués dans ce cycle de conflits, de corruption et de chantage. Aucun de nous ne devrait oublier que le président Bakiev a profité de l'existence d'une base militaire russe et d'une base américaine sur le territoire du Kirghizstan pour continuellement faire chanter l'Occident.

La solution consiste donc à créer des institutions sur la base d'une vaste procédure de consultation, d'un large consensus et d'un degré élevé de compromis entre les forces politiques. Cependant, la priorité principale est de mettre un terme de toute urgence à la violence, comme la haute représentante l'a indiqué. La violence est grave et il est impératif de trouver une solution le plus rapidement possible afin d'y mettre fin, car, dans le cas contraire, elle empêchera la mise en œuvre d'un processus de construction politique.

**Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Madame la baronne Ashton, chers collègues, la situation au Kirghizstan est, le moins que l'on puisse dire, alarmante, surtout en tenant compte des déclarations de l'ancien ministre des affaires étrangères, qui pense que le destin du Kirghizstan semble s'orienter de plus en plus vers l'espace économique et frontalier de la Russie.

Une semaine après la chute du gouvernement de l'ancien président Bakiev, qui a fui son pays en avion le 15 avril, personne ne connaît la destination politique finale du pays ou les futures intentions politiques. Ce qui est clair, néanmoins, c'est le rôle du ministère russe de la défense, qui a facilité le départ en avion de l'ancien président Bakiev après que le peuple est descendu dans les rues pour réclamer sa démission.

Un grand nombre d'armes sont en circulation au Kirghizstan, qui est un petit pays qui ne compte que 5,3 millions d'habitants et qui est le seul pays au monde qui accueille une base militaire américaine et une autre russe. La tension s'étend maintenant jusqu'aux pays voisins et l'Union européenne doit prendre note de la priorité et de l'occasion qui se présentent en ce moment et qui consistent avant tout à contrecarrer une éventuelle guerre civile et à aider le pays à se diriger, au cours des six prochains mois, vers une république parlementaire démocratique dirigée par une présidence stable.

Comme vous l'avez déclaré, Madame la baronne Ashton, tout cela peut avoir lieu si nous pouvons apporter deux types de contributions proactives: premièrement, une contribution diplomatique, mais également, comme vous l'avez dit, Madame la Haute représentante, une contribution matérielle substantielle. Notre capacité à fournir une aide appropriée en vue de la diminution des tensions sociales sera décisive.

Madame la baronne Ashton, agissons rapidement et le mieux possible, car cela constituera un autre test important pour l'Europe. Nous ne sommes pas à Haïti, mais au Kirghizstan. Essayons au moins d'arriver à temps cette fois.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, lorsque l'Union soviétique s'est disloquée au début des années 1990, bon nombre de personnes pensaient que les jeunes démocraties se développeraient d'elles-mêmes. Nous savons maintenant que ces nouveaux États ont hérité d'énormes problèmes provenant de l'Union soviétique. Durant l'ère soviétique, les différences entre les groupes ethniques ont été en grande partie refoulées, ce qui explique pourquoi ces pays connaissent aujourd'hui tant de conflits religieux et culturels. La démocratie ne se met pas en place du jour au lendemain et elle n'existera pas tant que des familles corrompues s'enrichiront aux dépens du pays et de ses citoyens.

Le bruit court que les tireurs isolés qui ont tiré dans la foule à Bichkek seraient des mercenaires ouzbeks et tadjiks. Il s'agissait apparemment d'une tentative de déclenchement d'un conflit international qui aurait pu mettre toute l'Asie centrale en danger. La politique étrangère de l'UE devrait permettre de désamorcer la

situation. Toutefois, l'intervention militaire est une approche inappropriée, comme le montre clairement la présence allemande en Afghanistan. Il est essentiel d'apporter une aide à l'économie et au développement qui soit intelligente et ciblée. Nous devons en priorité lutter contre la corruption et priver les clans locaux de leur pouvoir. Ce n'est vraiment qu'à ce moment-là que la démocratie aura une véritable chance de s'installer en Asie centrale.

**Malika Benarab-Attou (Verts/ALE).** - Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet Europeana prend une dimension nouvelle et ambitieuse. Cette bibliothèque numérique de l'Union européenne permettra d'offrir une approche de notre culture dans sa diversité et sa richesse. L'implication forte de nos différents pays dans ce projet est primordiale. Un aspect crucial de cette initiative touche à une valeur fondamentale: le respect de la diversité culturelle et linguistique.

Un des horizons de notre continent est l'Afrique, mais nous avons noirci cet horizon par l'esclavagisme et par le colonialisme. Nous avons un devoir de reconnaissance et de réparation envers ces peuples. La compensation financière ne saurait répondre à cette seule nécessité, mais nous pouvons, grâce au projet Europeana, contribuer à rendre aux peuples africains des pans de leur culture dans sa dimension de littérature orale.

Amadou Hampâté Bâ, un intellectuel malien, a dit: en Afrique, un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. Travailler à numériser des œuvres de littérature orale, souvent collectées par des équipes d'ethnologues et d'anthropologues, promouvoir leur accès gracieux par le biais d'Europeana, leur permettant ainsi d'avoir une dimension universelle, serait une manière de sauvegarder et de faire vivre la diversité culturelle de l'humanité, à laquelle nous sommes tous attachés.

**Catherine Ashton,** vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. – (EN) Monsieur le Président, aujourd'hui, je serai également présente à la Commission. Les honorables députés ont soulevé un certain nombre de points importants et je vais essayer de reprendre et d'aborder le plus grand nombre possible de ceux-ci durant le bref temps dont je dispose.

M. Brok, M. Tannock et d'autres personnes ont parlé de l'importance du fait qu'il s'agit de l'un des pays les plus pauvres d'Asie centrale et, bien sûr, de l'un des principaux bénéficiaires de l'aide de l'UE par habitant. Je suis absolument d'accord sur le fait que le développement social et économique est un élément essentiel de

la stratégie que nous devons proposer. M<sup>me</sup> Swoboda a également indiqué qu'il est crucial que nous nous assurions que la réforme mise en place est une véritable réforme politique. Nous travaillons en étroite collaboration avec les Nations unies et avec l'OSCE. Les personnes qui se sont rendues dans cette région ces derniers jours sont toutes d'accord pour affirmer que nous devons considérer l'importance de la réforme comme un élément central des prochains événements et je suis tout à fait d'accord en ce qui concerne la stabilité politique de la région. C'est fondamental.

Nous devons réexaminer cela très attentivement. Il existe une stratégie pour cette région de l'Asie centrale, elle sera révisée, mais je l'examine dans le contexte du service pour l'action extérieure et de ce que nous devrions faire dans cette région pour combiner les différents éléments de l'aide de la Commission et du Conseil. M. Rinaldi, ainsi que d'autres députés, je pense, a bien expliqué que nous devons adopter une attitude prudente, positive et constructive et je suis également d'accord avec certains députés qui ont parlé de la valeur et de l'importance de l'État de droit. C'est essentiel pour tout ce que nous entreprendrons dans ce pays pour nous assurer que le principe de l'État de droit est effectivement appliqué, non seulement dans le système juridique, bien entendu, mais aussi dans la réforme politique et constitutionnelle, qui est capitale.

M<sup>me</sup> Lunacek a signalé que les élections étaient – je pense que la formulation exacte se trouve dans les notes que j'ai reçues – très loin de répondre aux normes que nous voudrions voir appliquer dans le monde entier. Et je pense que les éléments que je voudrais inclure dans l'ensemble des choses à retenir comprendraient l'aide financière, bien sûr, et – ce que j'ai déjà mentionné – l'État de droit, la réforme politique et constitutionnelle et les élections, ainsi que le lien que nous voulons établir dans le domaine économique. Pour en citer un bref exemple évident, il s'agit de l'un des pays les plus riches en eau dans cette région et il approvisionne les régions environnantes en eau, comme les députés le savent. Nous les avons aidés dans leur gestion de l'eau pendant plus de cinq ans et j'espère que nous pourrons reprendre ce travail, qui est essentiel, dès que la crise sera surmontée et qu'un gouvernement légitime sera solidement installé.

Ce ne sont que quelques-uns des éléments que j'inclurais. Je pense que le niveau de présence dans cette région est probablement approprié. Pierre Morel y a passé plusieurs jours et il vient de revenir. Il fera un compte rendu à M. Borys, de la commission des affaires étrangères, le 27 avril, afin de donner à cette commission

les dernières informations concernant tous les événements. Nous restons en contact par message textuel plusieurs fois par jour, nous nous sommes parlé plusieurs fois et il a également été en contact avec des collègues. Nous avons eu une présence significative grâce à lui et je rends hommage à M. Morel et à son équipe pour le travail qu'ils ont accompli.

Je pense que nous ne pouvons jamais sous-estimer l'importance de la démocratie, comme l'a déclaré M. Provera.

Nous devons surmonter les quelques problèmes que M<sup>me</sup> Vaidere a abordés – l'instabilité, les rumeurs, l'insécurité, les problèmes qui sont clairement très importants – et, comme je l'ai indiqué, nous avons déterminé ce que nous voulions faire durant ces premiers jours essentiels et j'espère que les députés considéreront que c'était une réaction appropriée.

Pour terminer, je voudrais dire que certains membres du gouvernement en formation sont les anciens défenseurs des droits de l'homme qui faisaient partie de l'opposition, que l'ancien président a opprimés et que l'UE, y compris les députés de ce Parlement, bien sûr, a soutenus. Donc, bien que je ne me fasse pas d'illusions sur la nature de la politique dans ce pays et, d'ailleurs, dans la région, je pense que nous devons essayer de donner une chance à ce gouvernement de se former correctement, d'accepter d'entreprendre les réformes politiques et constitutionnelles – qui seront fondamentales –, d'organiser les élections promises et, s'il est disposé à réaliser tout cela, nous devons lui apporter notre soutien dès maintenant et à long terme. Compte tenu de cela, je suis très reconnaissante pour les commentaires formulés et nous mènerons la stratégie comme je l'ai décrite.

#### Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu au cours de la première période de session de mai.

#### Déclarations écrites (article 149)

**Paolo Bartolozzi (PPE),** *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, chers collègues, l'agitation populaire qui a éclaté ces derniers jours dans la capitale du Kirghizstan a interrompu la révolution des tulipes, qui, en 2005, a suscité des espoirs de changement démocratique dans l'ancienne république soviétique.

C'est avec une grande préoccupation que le Parlement européen suit l'évolution de la crise politique dans ce pays. Il le fait non seulement en raison de la situation géostratégique cruciale de ce pays pour la Russie et les États-Unis, mais aussi parce que la stabilité de l'Asie centrale, son développement politique et économique et la coopération interrégionale revêtent un intérêt pour l'UE, notamment en raison de l'importance de l'Asie centrale pour nos approvisionnements en énergie et pour notre partenariat économique et commercial.

Il est indispensable d'éviter le risque de déclenchement d'une guerre civile et d'un «deuxième Afghanistan». Nous mettons tous nos espoirs dans la médiation diplomatique que les présidents des États-Unis, de la Russie et du Kazakhstan – ce dernier intervenant en tant que président en exercice de l'OSCE – mettent en place dans leurs négociations avec le gouvernement kirghize intérimaire pour l'établissement de l'ordre public et de la légalité constitutionnelle, en vue de la tenue d'élections libres et de la résolution des problèmes du pays.

En tant que président de la délégation UE - Asie centrale, j'espère, malgré les récentes émeutes interethniques, que nous ferons tout notre possible pour apporter la paix dans le pays et le retour durable de la vie démocratique au Kirghizstan.

Krzysztof Lisek (PPE), par écrit. – (PL) La stabilisation de la situation en Asie centrale garantira une bonne collaboration avec l'UE. Personne ne doute que le Kirghizstan joue un rôle particulier ici. Ce pays est important pour l'Union européenne pour des raisons stratégiques, puisqu'il possède des sources d'énergie et des ressources naturelles et aussi parce qu'il accueille une base militaire américaine qui soutient les forces de l'OTAN en Afghanistan. En même temps, l'incapacité de mener des réformes appropriées après l'indépendance du Kirghizstan a conduit à la situation dramatique que nous observons aujourd'hui. Pour le moment, concentrons-nous sur la sécurité des civils et sur l'aide humanitaire à leur apporter. De plus, nous devrions adopter toutes les mesures possibles pour empêcher la radicalisation du pays. Nous devons empêcher le déclenchement d'une guerre civile. À long terme, il est essentiel d'élaborer une nouvelle stratégie pour l'ensemble de la région. Il est nécessaire que nous mettions rapidement au point une position bien définie de l'UE, qui couvre des aspects-clés tels que la prévention du fondamentalisme religieux, la lutte contre la pauvreté et la corruption, la construction de la société civile, la défense des droits de l'homme et la démocratisation. Plus particulièrement, nous devrions envoyer une équipe d'observateurs aux prochaines élections. Nous devons nous informer de ce qui se déroule et, tout en évitant l'ingérence dans les affaires intérieures, nous devrions tout mettre en œuvre pour aider le Kirghizstan à devenir une démocratie et, après

la stabilisation de la situation, à mener des réformes efficaces. Je pense que l'envoi d'une nouvelle aide de la part de l'UE au Kirghizstan doit être subordonné à l'introduction de réformes qui garantiront l'ordre public et le respect des droits de l'homme.

**Kristiina Ojuland (ALDE),** *par écrit.* – (ET) Monsieur le Président, Madame la baronne Ashton, je me réjouis que le représentant spécial de l'UE se soit rendu au Kirghizstan. Nous devons connaître les intentions du gouvernement intérimaire dans ce pays. Il faut garantir la fin des violences au Kirghizstan et l'instauration de l'État de droit et de la démocratie. Durant la révolution qui a eu lieu dans ce pays, les forces qui ont pris le pouvoir ont reproché au président Bakiev les restrictions imposées à la liberté de la presse, la violence exercée contre les journalistes, l'arrestation de chefs de l'opposition, la corruption, l'éloignement des valeurs démocratiques et la situation économique déplorable du pays. Nous devrions donc espérer voir le Kirghizstan se transformer bientôt en un État démocratique, gouverné par le principe de l'État de droit. En même temps, notre espoir ne sera justifié que si nous sommes nous-mêmes disposés à consacrer des ressources à la mise en œuvre de ce plan, car l'économie kirghize qui tente de se redresser ne peut pas s'offrir l'aide nécessaire à la réalisation des réformes sociales, économiques et politiques attendues depuis longtemps. Le but étant d'instaurer un développement durable dans la région de l'Asie centrale, nous devons non seulement apporter une aide économique, mais aussi apporter au gouvernement intérimaire notre savoir-faire en matière de réformes, comme nous l'avons fait au Kosovo, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et ailleurs. A cet égard, il convient de signaler que l'Estonie a apporté ce genre d'aide à l'Ukraine et à la Géorgie, ce qui montre qu'il ne faut pas sous-estimer notre expérience de la communication avec les populations vivant dans la région de l'ex-Union soviétique. Compte tenu du changement de régime qui se produit, nous ne pouvons rater aucune occasion de faciliter l'adoption de valeurs démocratiques au Kirghizstan. Il serait irresponsable de notre part de ne pas aider le Kirghizstan et de le rendre dépendant de certains de ses grands voisins.

## 11. Sommet UE-Canada (débat)

**Le Président.** - L'ordre du jour appelle la déclaration de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur le sommet UE-Canada.

**Catherine Ashton**, vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. — (EN) Monsieur le Président, le Canada est un des partenaires les plus anciens et les plus proches de l'Union européenne. Nous travaillons ensemble sur une large gamme de questions - à la fois de manière bilatérale et, bien sûr, dans le monde entier.

Notre relation repose sur une histoire partagée qui remonte loin et sur des valeurs communes auxquelles nous tenons profondément. C'est sur cette base que nous coopérons pour défendre nos intérêts communs, au service, bien sûr, des citoyens européens et canadiens, mais aussi de la promotion de la sécurité et de la prospérité dans le monde.

Il s'agit donc d'une relation importante. Nous devons l'alimenter et investir en elle pour réaliser tout son potentiel. Tel est le but du prochain sommet UE-Canada qui se tiendra à Bruxelles le 5 mai.

Le moment est bien choisi. En effet, comme le Canada assure la présidence du sommet du G8 et du G20 à la fin de juin, notre sommet UE-Canada nous permettra de faire le point et d'aligner nos stratégies sur les thèmes mondiaux qui figureront à l'ordre du jour des sommets du G8 et du G20, par exemple comment promouvoir une reprise économique durable, la coopération en matière de réforme et de régulation du marché financier, la lutte contre le changement climatique et la lutte contre la prolifération nucléaire.

J'ai participé récemment à la réunion des ministres des affaires étrangères du G8 au Canada où nous avons évidemment abordé bon nombre de ces questions.

Nous aurons également la possibilité de débattre des relations bilatérales UE-Canada et de notre façon de travailler ensemble dans le domaine des crises régionales. Nous tablons sur un sommet centré sur ses objectifs et professionnel.

En ce qui concerne nos relations bilatérales, le sommet s'efforcera d'améliorer et de moderniser la relation entre l'UE et le Canada. Ce sera pour nous une excellente occasion d'apporter notre soutien au niveau politique le plus élevé afin d'aboutir à un accord économique et commercial ambitieux le plus tôt possible.

Nous allons dresser le bilan des progrès réalisés durant les trois premiers cycles de négociations et nous imprimerons également un nouvel élan à ces négociations, en ayant à l'esprit leur importance pour la

multiplication des échanges et la création d'emplois. En ce qui concerne les échanges, le sommet devra envoyer le signal clair que l'UE et le Canada rejettent le protectionnisme, en rappelant notre engagement à parvenir à une conclusion ambitieuse, globale et équilibrée du cycle de Doha pour le développement.

Ce sommet devra également traiter de la question de la réciprocité des déplacements sans obligation de visa. Notre objectif est clair: nous voulons le plus tôt possible parvenir à une situation dans laquelle tous les ressortissants de l'UE peuvent se déplacer au Canada sans obligation de visa.

Nous aurons également l'occasion de débattre de notre coopération en matière de gestion des crises, laquelle s'étend rapidement, ce dont je me réjouis. Plusieurs opérations de gestion de crises sont actuellement en cours, notamment notre mission de police en Afghanistan, où notre coopération avec le Canada est exemplaire.

Haïti figurera également à l'ordre du jour du sommet pour des raisons évidentes. Le Canada joue un rôle très important à Haïti. Le lien entre la gestion des crises et le développement à plus long terme est l'un des domaines dans lesquels nous pouvons et nous devons renforcer nos efforts communs. J'ai insisté sur ce point lors de la conférence de New York sur Haïti le 31 mars. Cette conférence était co-présidée à la fois par l'UE et le Canada, ainsi que par la France, l'Espagne et le Brésil.

Avec mes collègues Andris Piebalgs, commissaire au développement, et Kristalina Georgieva, commissaire à la coopération internationale, à l'aide humanitaire et à la réponse aux crises, j'ai eu le plaisir d'annoncer à New York que l'UE contribuerait pour plus de 1,2 milliard d'euros à la reconstruction et au développement d'Haïti.

L'UE et le Canada se sont engagés à long terme à aider Haïti sur la voie de la reconstruction; à reconstruire pour un avenir meilleur.

Le sommet couvrira le changement climatique. Compte tenu du contexte de l'après Copenhague, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique continueront de figurer en tête des priorités et nécessiteront des politiques énergétiques adaptées. Il existe un large soutien en faveur de l'idée que la coopération UE-Canada devrait se concentrer sur les mécanismes de financement ainsi que sur l'aide au développement propre des pays tiers.

La conséquence du changement climatique pour l'Arctique constituera un autre élément important de nos discussions lors du sommet. Nulle part ailleurs les effets du changement climatique ne se font autant sentir que dans la région de l'Arctique. Les changements environnementaux ont un impact croissant sur les populations la biodiversité et le paysage de l'Arctique - à la fois sur terre et en mer. La protection de la région, y compris de sa population, est un objectif essentiel de la politique arctique de l'UE en pleine évolution, comme je l'ai dit lors de la session plénière du mois de mars, pour ceux qui s'en souviennent. Comme plus de 40 % de la masse émergée du Canada se trouve dans le Nord, ce pays partage notre intérêt pour la protection de l'environnement arctique et pour le développement économique et social durable de la région.

Enfin, lorsque nous parlons d'améliorer et de moderniser la relation entre l'UE et le Canada, nous visons l'accord-cadre de 1976 entre la Communauté européenne et le Canada. Il est toujours en vigueur, mais dépassé. La coopération UE-Canada s'est étendue à d'autres domaines comme la politique étrangère et de sécurité ou une coopération plus étroite dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Par conséquent, nous avons besoin d'un accord-cadre modernisé qui englobe tous nos accords sectoriels, y compris l'accord économique et commercial global, et nous sommes en pourparlers exploratoires avec le Canada afin de remettre cet accord au goût du jour.

Dans un monde aux défis énormes et en constante évolution, nous avons besoin de partenaires. Le Canada fait partie des partenaires les plus importants de l'Union européenne. Nous tablons sur un sommet productif aux résultats clairs.

**Elisabeth Jeggle**, *au nom du groupe PPE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Madame Ashton, Mesdames et Messieurs, merci, Madame Ashton, pour votre déclaration détaillée. Comme vice-présidente de la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada, je suis particulièrement heureuse que nous discutions au Parlement du sommet à venir entre l'UE et le Canada. Comme vous le savez, le vote a malheureusement été reporté au début du mois de mai. Je voudrais néanmoins présenter brièvement les points qui sont importants pour le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens).

Depuis 1959, le Canada est un des partenaires les plus proches et anciens de l'Union européenne. Le Canada et l'Union européenne ont de nombreuses valeurs en commun et sont viscéralement favorables à une approche

multilatérale des défis mondiaux. En 2010, le Canada assure la présidence du G8 et accueillera son prochain sommet. Pour ce qui est des négociations actuelles concernant un accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada, il importe pour nous d'approfondir et de renforcer les bonnes relations entre les deux partenaires à l'occasion du prochain sommet.

C'est pourquoi nous plaidons dans notre résolution commune pour une approche coordonnée et cohérente des défis auxquels nous sommes confrontés, en particulier pour ce qui concerne la crise économique et financière, la politique étrangère et de sécurité, la coopération au développement, la politique climatique et énergétique et les négociations du cycle de Doha. Nous demandons aussi que le sommet à venir entre l'UE et le Canada trouve une solution au problème de la réintroduction partielle par le gouvernement canadien d'une obligation de visa pour les ressortissants européens de République tchèque, de Bulgarie et de Roumanie. Dans ce contexte, nous saluons l'ouverture d'un bureau des visas auprès de l'ambassade canadienne à Prague et la mise sur pied d'un groupe de travail réunissant des experts en la matière.

Enfin, je voudrais souligner encore une fois que je suis convaincue que le sommet UE-Canada permettra d'approfondir une relation déjà étroite entre les deux parties. Merci pour votre engagement et votre attention.

**Ioan Enciu,** *au nom du groupe S&D.* – (*RO*) Comme M<sup>me</sup> Ashton, la haute représentante, l'a dit elle aussi, le Canada est un des plus anciens partenaires de l'Union européenne et le sommet de cette année est important afin de poursuivre et de consolider cette étroite coopération dans tous les domaines: économie, commerce, changement climatique et armée. Je me réjouis des mesures qui ont été prises jusqu'à présent et qui visent la signature d'un accord commercial UE-Canada et j'espère que la réunion de cette année apportera l'élan nécessaire à sa finalisation.

Compte tenu de la situation économique actuelle et de l'état du climat, je me dois d'insister sur la nécessité d'une étroite coopération afin de trouver des solutions de remplacement aux sources traditionnelles de production d'énergie, qui respecteront les caractéristiques particulières des deux parties, l'Union européenne et le Canada, qui se sont engagées dans le développement et l'utilisation d'une technologie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>. En même temps, il faudrait également promouvoir la coopération dans le secteur énergétique et climatique et dans le secteur maritime dans la région de l'Arctique.

Le sommet abordera également des questions délicates. Je fais référence ici aux questions écologiques, au réchauffement de la planète, à l'ACAC, à l'AECG, au secteur bancaire, à la stabilisation des marchés financiers et économiques, à la conférence CITES et à l'accord UE-Canada sur les données PNR. Je pense que, compte tenu des expériences du passé, l'Union européenne et le Canada parviendront à résoudre autant de ces questions que possible. Ces questions doivent cependant être abordées avec tact et compréhension, sans aucune récrimination, simplement en regardant vers l'avenir et en prenant en considération les intérêts des citoyens des deux partenaires. La garantie de la réciprocité des relations bilatérales est l'un des principes de base de l'Union européenne. Nous espérons que, dans un avenir proche, le Canada supprimera les exigences de visa concernant les ressortissants roumains, tchèques et bulgares, pour garantir ainsi un traitement juste et équitable à tous les citoyens de l'Union européenne.

Enfin, compte tenu que l'avis du Parlement européen est nécessaire pour la signature de tout traité international, il faut l'impliquer et le consulter dès la phase initiale de tout projet. Je profite de cette occasion pour demander à la Commission d'établir une communication efficace avec le Parlement européen afin d'obtenir des résultats durables.

**Wolf Klinz,** *au nom du groupe ALDE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le partenariat entre l'UE et le Canada fonctionne très bien, non seulement dans le domaine de l'économie, mais aussi pour les questions de politique étrangère, comme l'Iran, l'Afghanistan, Haïti et d'autres cas similaires.

Malgré cela, nous sommes confrontés à plusieurs défis sérieux. Je suis sûr que la force de notre partenariat et de notre amitié nous permettra de les surmonter. Je pense à cinq points en particulier. Premièrement, nous devons réguler comme il se doit le secteur financier. Le G20 a promis beaucoup et je crois qu'il importe de montrer clairement au sommet du G20 de Toronto, organisé par le Canada, que les pays du G20 prennent des mesures concrètes et ne font pas que des promesses.

Mon deuxième point a déjà été mentionné. Nous avons des objectifs très similaires en ce qui concerne la politique climatique. En Europe, nous avons vraiment des choses à apprendre du Canada en ce qui concerne les projets de piégeage et de stockage du carbone et d'autres développements dans ce secteur. Nous espérons pouvoir convenir de normes communes en matière de réductions.

Mon troisième point concerne la nécessité d'un nouvel accord commercial. Je pense que nos objectifs sont très proches dans ce domaine également. Je voudrais souligner deux points qui appellent une action et sur lesquels nous entendons nous rapprocher, mais pour lesquels nous sommes encore un peu éloignés. L'un deux a trait au déplacement sans obligation de visa, que vous avez déjà mentionné, Madame Ashton. J'espère qu'il sera possible de traiter les minorités ethniques de l'UE de la même manière que tous les autres citoyens de l'UE.

Mon dernier point se rapporte à l'accord concernant les données des passagers qui a expiré à l'automne de l'année dernière. Il est toujours en vigueur de facto, mais il ne possède plus de base juridique. Nous avons besoin d'une nouvelle base juridique pour pouvoir produire un nouvel accord. Cette nouvelle base juridique doit garantir que les droits civils sont respectés. Les possibilités technologiques modernes de mise en réseau ne doivent pas servir à rendre disponibles telles quelles toutes les données sur les noms, les dates de naissance, les détails de vol, les cartes de crédit, etc., de sorte que ces données puissent être utilisées à mauvais escient. Nous espérons pouvoir travailler ensemble pour créer une base juridique qui corresponde à notre concept européen des droits civils.

**Reinhard Bütikofer,** au nom du groupe Verts/ALE. -(DE) Monsieur le Président, Madame Ashton, le Canada est un bon ami et un important partenaire de l'UE. C'est aussi un acteur international important et une démocratie mûre depuis longtemps dont nous pouvons apprendre beaucoup de choses. Toutefois, comme cela fait longtemps que nous n'avons plus adopté de résolution sur le Canada dans notre Parlement, nous devrions profiter de cette occasion pour considérer plus sérieusement la relation entre l'Europe et le Canada que ne le fait cette résolution.

Je trouve qu'il est plutôt embarrassant que la résolution fasse référence aux nombreux défis communs, mais qu'elle n'inclue pas la politique concernant l'Arctique. Il n'est pas question de protéger l'Arctique en établissant des objectifs et des normes. L'Arctique est seulement mentionné en passant et le fait que le Canada a empêché en mars la participation de la Suède, de la Finlande et de l'Islande, ainsi que des peuples indigènes, à une réunion internationale sur l'Arctique, d'une manière plutôt inamicale, est complètement passé sous silence.

Je regrette que les problèmes des sables bitumineux, du thon rouge et de l'interdiction de la chasse au phoque ne soient pas traités. Il ne s'agit pas de provoquer le Canada. Néanmoins, quand on a une discussion sérieuse avec un ami, il est idiot et honteux de ne pas mentionner les problèmes existants. Il n'est fait aucune mention du fait que le Canada n'a pas adopté une attitude particulièrement positive à Copenhague. Le problème de la politique des visas, surtout en ce qui concerne la République tchèque et ses Roms, devrait être souligné plus clairement.

Nous devons travailler ensemble en toute amitié, mais nous ne devons pas occulter les problèmes car cela ne sert personne. C'est pourquoi mon groupe veillera au moment du vote à ce que le problème des sables bitumineux et de l'importation de produits dérivés du phoque figure dans la résolution.

**Philip Bradbourn**, *au nom du groupe ECR*. – (*EN*) Monsieur le Président, en tant que président de la délégation pour les relations avec le Canada, je salue chaleureusement cette résolution, qui est en fait une première partie d'un sommet UE-Canada. Comme cela a été dit, le Canada est un des plus anciens partenaires de l'Europe et le renforcement de nos relations atlantiques est devenu une priorité pour les deux partenaires. Comme la baronne l'a dit dans ses remarques en introduction, les discussions progressent avec le Canada sur un accord économique et commercial global qui constituera, espérons-le, la norme des futurs accords commerciaux entre l'UE et les pays tiers.

Le Parlement devra approuver ces accords et j'espère que la Commission informera pleinement les députés, surtout la délégation interparlementaire et la commission du commerce international, et qu'elle les impliquera à toutes les étapes de ces discussions.

Je peux soutenir sans réserve la résolution qui nous est soumise car elle est concise et qu'elle colle aux questions du sommet et à nos relations avec le gouvernement canadien. La résolution donne une coloration positive aux futures discussions et illustre la volonté de ce Parlement de s'engager positivement avec notre plus ancien partenaire commercial. Elle peut servir non seulement la réputation de notre Assemblée, mais aussi les négociations futures avec d'autres pays tiers.

**Joe Higgins,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – *(EN)* Monsieur le Président, il n'y a eu aucune évaluation des effets sociaux, environnementaux et économiques d'un accord économique entre l'Union européenne et le Canada.

Le Syndicat canadien de la fonction publique, qui compte 600 000 membres dans des secteurs comme la santé, l'éducation, les municipalités locales, les services publics et les transports, s'inquiète sérieusement des effets d'un tel accord. Le Syndicat national des employées et employés généraux du service public, qui compte 340 000 membres au Canada dans les secteurs public et privé, est tout aussi inquiet, tout comme l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui compte 165 000 membres.

Ces travailleurs sont inquiets parce qu'ils estiment qu'un tel accord sera mis en œuvre tout d'abord dans l'intérêt économique des grandes entreprises à la fois au Canada et dans l'Union européenne, et non pas dans l'intérêt des travailleurs ou de la justice sociale.

Les entreprises transnationales européennes et canadiennes veulent faire leur entrée sur le marché de la fourniture de services publics au Canada - en visant une maximisation des profits, bien sûr. Elles voient dans un accord UE-Canada le vecteur d'une large privatisation dans des secteurs comme le transport public, la distribution d'eau et d'électricité. Un tel développement serait de mauvais augure pour les salaires et les conditions des travailleurs canadiens. Cela pourrait être le début d'un nivellement par le bas exactement de la même manière qu'en Europe, où la Commission européenne elle-même appuie les droits des entreprises privées fournisseuses de services qui exploitent les travailleurs, comme elle l'a démontré en assignant le Luxembourg en justice pour avoir voulu que les travailleurs migrants dans le secteur des services reçoivent la même protection que les travailleurs luxembourgeois.

Le secteur de l'eau au Canada est la cible privilégiée des multinationales. Quelques multinationales européennes ont par le passé causé des dégâts dans des pays comme la Bolivie avec la privatisation de l'eau, et leur sinistre influence se fait déjà sentir au Canada.

Heureusement, la population canadienne est prête à lutter pour protéger son approvisionnement public en eau. Elle devra rester vigilante.

Les syndicats européens du secteur public sont également concernés et j'invite à la fois les syndicats canadiens et européens à faire réellement campagne pour protéger le caractère public des services publics avec un contrôle démocratique plutôt que de privilégier la maximisation du bénéfice privé. Il ne faut pas seulement une convergence au niveau des dirigeants, mais aussi une implication réelle de la base pour protéger les services publics.

**Anna Rosbach**, *au nom du groupe EFD*. – (*DA*) Monsieur le Président, l'Europe et le Canada entretiennent un bon partenariat depuis de nombreuses années, il est donc tout naturel que nous cherchions à étendre le libre-échange. Cela étant, la méthode actuelle est-elle la meilleure, vu le temps que les négociations ont duré? L'appareil de l'UE est-il trop lourd et bureaucratique pour s'occuper de cette tâche?

Le Canada voudrait un accord de libre-échange avec l'UE, mais en même temps, il refuse d'interdire l'horrible méthode de mise à mort des phoques qui est absolument contraire à toutes les règles du bien-être animal.

De même, le Canada veut avoir le droit de taxer la navigation dans le passage du Nord-Ouest en toute saison. Toutefois, une route au nord de l'Amérique doit être disponible gratuitement pour tous. Le passage du Nord-Ouest est une route idéale pour économiser du temps, de l'argent et du carburant et pour bénéficier à l'environnement. Il améliore la compétitivité de tous les pays de l'hémisphère Nord. Pour cette raison, j'invite instamment le Canada à se ranger derrière les idées de l'accord de libre-échange et à laisser tomber toute idée de taxation de l'utilisation de la haute mer.

Andreas Mölzer (NI). - (DE) Monsieur le Président, comme s'il n'était pas déjà suffisamment embarrassant que les informations aient filtré en plein milieu des négociations sur un accord économique et commercial global (AECG), les bruits courent que le Canada serait contraint d'adapter sa législation en matière de droit d'auteur aux normes américaines et européennes dans le cadre de l'AECG et de l'accord commercial anti-contrefaçon (ACAC). Il semble que l'AECG fasse référence à une privatisation, une dérégulation et une restructuration significatives. Cela implique que l'on empêche les collectivités locales d'appliquer des lignes directrices locales ou ethniques spécifiques en matière de marchés publics. Bien sûr, cela a du sens de soumettre des marchés publics plus importants à appels d'offres, mais il doit y avoir des règles pour garantir que la corruption et le népotisme ne sévissent pas.

Alors que nos collectivités locales se plaignent déjà ici de ne pouvoir recourir à des entreprises qui font preuve d'engagement social et d'être obligées en général d'accorder des contrats aux firmes qui dominent le marché, il devient encore plus incompréhensible que nous imposions des réglementations similaires à d'autres pays. Lorsque des accords de libre-échange permettent aux entreprises multinationales de poursuivre des

gouvernements en justice pour dommages et intérêts à cause de leurs décisions en matière de politique environnementale et de santé, il est clair que l'Union européenne a tiré trop peu de leçons de la crise financière et économique, et qu'elle continue de se fourvoyer dans son orientation néolibérale.

Si l'UE veut réellement être là pour ses citoyens, comme les harangueurs publics le disent toujours, alors elle doit abandonner cette mauvaise voie et s'ériger en rempart contre la mondialisation, tout en soutenant les puissances amies comme le Canada.

**Cristian Dan Preda (PPE).** - (RO) Comme d'autres collègues, je voudrais tout d'abord souligner que le sommet UE-Canada représente une grande occasion d'approfondir notre partenariat avec cette démocratie importante. Cette relation est extrêmement importante pour l'UE car elle implique des partenaires qui partagent les mêmes valeurs et qui travaillent ensemble depuis longtemps.

En même temps, je voudrais vous rappeler la déclaration du précédent sommet UE-Canada de Prague en mai 2009, qui a réaffirmé l'objectif commun des partenaires, je cite, «d'améliorer la libre circulation, en toute sécurité, des personnes entre l'UE et le Canada, en vue d'étendre dès que possible à tous les citoyens de l'UE la possibilité de se rendre au Canada sans visa».

Un an plus tard, nous sommes obligés de constater que cet objectif est loin d'être atteint. Actuellement, non seulement les Roumains et les Bulgares sont toujours soumis à l'obligation de visa, mais, comme vous le savez, les visas ont été réintroduits pour la République tchèque l'année dernière.

Je pense que nous avons là avant tout un problème de réciprocité. Étant donné que, comme vous le savez, tous les États membres de l'UE ont supprimé l'obligation de visas pour les ressortissants canadiens, conformément à notre législation, nous avons par ailleurs, si je puis dire, un problème de cohérence puisque le Canada a supprimé l'obligation de visas pour un des pays candidats, la Croatie, alors que, je le répète, il a maintenu les exigences de visas concernant des ressortissants d'États membres de l'UE.

Je pense donc que le sommet de mai doit enregistrer un progrès significatif, pour ne pas dire décisif, sur la question de la levée de l'obligation de visas pour les ressortissants de tous les États membres de l'UE. Je pense qu'il faut des mesures spécifiques et cet objectif doit figurer aussi haut que possible à l'ordre du jour parce que nous ne nous contentons plus des déclarations de principe. Cette forme de discrimination est extrêmement injuste, surtout pour mes concitoyens, qui viennent d'un pays qui a accompli un progrès technique significatif en termes de suppression des visas.

**Jörg Leichtfried (S&D).** - (*DE*) Monsieur le Président, je me demande pourquoi je me sens toujours obligé de soupçonner la Commission de ne pas vouloir soumettre les choses au Parlement européen. C'est le cas de l'accord de libre-échange négocié avec le Canada. Je voudrais me joindre aux critiques de mes collègues qui ont dit que certains faits sont douteux, en particulier ceux mentionnés par M. Joe Higgins, avec qui je suis entièrement d'accord.

Pour moi, les accords commerciaux sont une bonne chose s'ils promeuvent la prospérité générale des deux côtés, mais pas lorsqu'ils servent quasi exclusivement les intérêts de quelques grandes sociétés multinationales. Quand vous découvrez que la santé, l'éducation ou la sécurité publique font soudain l'objet d'accords commerciaux et qu'elles vont être déréglementées et privatisées, alors vous commencez à soupçonner que l'accord est à l'avantage d'une minorité et portera préjudice à de nombreuses personnes. Je voudrais envoyer un avertissement à ceux qui tentent de contourner le Parlement européen en introduisant des accords de ce genre.

Le deuxième point que je voudrais évoquer est le suivant. Quand on se retrouve avec un partenaire de longue date, comme le Canada, pour négocier, il faut aborder quelques sujets déplaisants. Je pense qu'une discussion et un accord de ce genre devraient inclure la question de l'abattage des phoques. Ce n'est pas pour embêter quiconque, mais pour clarifier la position européenne et trouver une solution qui mettrait fin à une horrible activité lucrative au détriment de petits animaux.

**Marian-Jean Marinescu (PPE).** - (RO) Mon collègue Sebastian Bodu n'a pas pu venir à Strasbourg aujourd'hui et je vais parler pour lui.

À l'heure actuelle, 39 millions de citoyens européens de Roumanie, de République tchèque et de Bulgarie ne peuvent se déplacer au Canada sans visa. Plus de la moitié - 22 millions - sont Roumains. Le fait de conserver l'obligation de visas pour entrer au Canada, à l'instar des États-Unis, crée une situation où quelques Européens sont des citoyens de seconde zone.

La libre circulation des citoyens européens doit être traitée sur le même pied. La question des visas pèse sur les relations entre l'Union européenne et le Canada. Lors des sommets précédents, le président Barroso a plaidé pour qu'une solution soit trouvée à cette affaire. Il faut continuer à soulever cette question.

Dans le cas de la Roumanie, la proportion de demandes de visas rejetées a diminué de 16 % à 5 % entre 2004 et 2008. Environ 200 000 Roumains vivent au Canada, la grande majorité d'entre eux y est arrivée grâce aux programmes d'immigration officiels du Canada. Je ne comprends pas pourquoi le Canada adopte des approches différentes. En 2009, les visas ont été supprimés pour un pays européen qui ne fait pas partie de l'Union européenne, la raison avancée étant qu'un grand nombre de ressortissants de ce pays vivent déjà au Canada.

Je pense aussi que la République tchèque doit bénéficier à nouveau de l'exemption de visas. La raison invoquée pour réintroduire les visas ne doit pas devenir un facteur pour les autres États. Le Parlement européen a introduit la question des visas à l'ordre du jour du sommet UE-Canada. L'UE doit maintenir l'attitude adoptée en octobre 2009, qui consiste à appliquer la clause de solidarité si le problème n'est pas réglé d'ici à la fin de 2010.

Madame la Vice-présidente Ashton, l'obtention d'une exemption de visas pour des États membres serait pour vous un grand succès personnel. Je vous souhaite de réussir dans cette entreprise.

**Kriton Arsenis (S&D).** - (*EL*) Monsieur le Président, le Canada est un des alliés les plus anciens et les plus proches de l'Union européenne depuis 1959. Notre coopération doit cependant toujours reposer sur les valeurs communes et le respect mutuel.

Le Canada est un des dix plus grands émetteurs de gaz à effet de serre au monde. Bien qu'il ait signé et ratifié le protocole de Kyoto, c'est le seul pays à avoir publiquement annoncé son intention de ne pas honorer ses engagements juridiques. Au lieu de réduire ses émissions de 6 % par rapport à celles de 1990, le Canada les a augmentées de 26 %. La production de sables bitumineux en est la cause principale. Les émissions de gaz à effet de serre causées par la production de sables bitumineux sont de 3 à 5 fois supérieures à celles de la production conventionnelle de pétrole et de gaz naturel. La production de sables bitumineux nécessite aussi deux à cinq barils d'eau pour un baril de bitume extrait et engendre ensuite des déchets qui menacent à la fois la biodiversité et la vie des indigènes. Cette production détruit aussi la forêt boréale, un des plus grands puits à carbone de la planète. D'ici à 2020, les sables bitumineux auront probablement produit plus d'émissions que l'Autriche et l'Irlande. Le Canada ne dépense que 77 dollars américains par personne pour les primes écologiques, contre 1 200 dollars américains pour la Corée, 420 pour l'Australie et 365 pour les États-Unis.

Il est extrêmement important de garantir la protection de la forêt boréale et de demander au Canada de respecter les accords internationaux que nous avons signés ensemble, mais que nous sommes les seuls à respecter unilatéralement. Cela devrait constituer la base de toute coopération ultérieure.

**Miroslav Mikolášik (PPE).** - (*SK*) Depuis 1959, le Canada est un des partenaires les plus anciens et les plus stables de l'Union européenne. Je me réjouis de l'amélioration de la situation économique au Canada sous l'actuel gouvernement de droite, ce qui n'a pas été le cas durant les législatures précédentes dans ce pays.

La reprise économique et le regain de vigueur du dollar canadien, qui conduisent à une plus grande prospérité pour les citoyens canadiens, ont également envoyé un signal positif à d'autres pays, en créant des conditions favorables au développement non seulement de la coopération politique, mais aussi économique. Je pense que le sommet UE-Canada de Bruxelles permettra de faire des progrès concrets dans les négociations au sujet d'un accord complexe concernant le partenariat économique.

Avec 1,7 % de l'ensemble du commerce extérieur de l'Union, le Canada est le onzième partenaire commercial de l'UE et l'UE est le deuxième investisseur au Canada, tandis que le Canada est le quatrième investisseur dans l'UE.

En 2008, le volume total des biens a frôlé les 50 milliards d'euros et les services ont représenté 20,8 milliards d'euros. La libéralisation des échanges de biens et de services entre l'UE et le Canada, couplée à un meilleur accès aux marchés, permettra de revigorer et d'approfondir les échanges bilatéraux, ce qui apportera certainement des avantages significatifs aux économies de l'UE et du Canada.

**Jan Březina (PPE).** - (CS) Monsieur le Président, Madame Ashton, Mesdames et Messieurs, la politique commune des visas de l'UE est confrontée aujourd'hui à un défi majeur à cause des exigences de visas imposées par le Canada ces dix derniers mois aux citoyens de la République tchèque. Par cette mesure unilatérale concernant la République tchèque, le Canada a également court-circuité de manière inacceptable les organes

de l'UE responsables de la politique commune des visas. Les droits des citoyens d'un État membre, ainsi que le prestige des institutions de l'UE qui soutiennent ces droits, sont donc menacés. L'action sans précédent du gouvernement canadien vis-à-vis d'un État membre de l'Union soumet toute l'UE à un test de solidarité.

Les citoyens tchèques comptent sur la Commission européenne pour qu'elle remplisse résolument son rôle de défense et de représentation d'un État membre et de ses intérêts légitimes. Le prochain sommet UE-Canada constitue à cet égard une occasion de discuter de la question des visas. Il est grand temps d'entreprendre toutes les démarches pour réaliser une percée dans cette affaire qui n'en finit pas. J'applaudis l'adoption par la Commission, en octobre 2009, d'un rapport appelant le Canada à ouvrir un bureau des visas à Prague et à établir un calendrier pour la levée de l'obligation de visas. Le Canada a rempli la première condition, mais pas encore la deuxième. Dès lors, ni la Commission européenne ni le Conseil ne devraient être satisfaits des progrès réalisés jusqu'à présent. Il ne faut pas relâcher la pression sur le Canada, il faut plutôt l'accroître. Dans ce contexte, je voudrais demander à la Commission de déclarer clairement qu'elle s'engage à proposer, en cas de progrès insuffisants, des contre-mesures impliquant l'introduction d'une obligation de visas pour les fonctionnaires et les diplomates canadiens.

Je pense vraiment que nous ne devons plus traîner les pieds. Les citoyens tchèques n'attendent pas de belles promesses et de bruits sympathiques de la part des organes de l'UE, mais des actions concrètes qui visent un résultat. À mon avis, la balle est à présent dans le camp de la Commission et surtout du président Barroso, qui sera le principal partenaire de négociation du Premier ministre canadien lors du sommet. Si nous ne parvenons pas à agir avec confiance en nous et détermination vis-à-vis du gouvernement canadien, tous nos efforts seront vains et le résultat sera que la foi des citoyens tchèques dans les institutions européennes sera sérieusement sapée. Nos paroles concernant la solidarité européenne sonneront comme des paroles creuses à leurs oreilles.

**Othmar Karas (PPE).** - (*DE*) Monsieur le Président, Madame Ashton, Mesdames et Messieurs, en tant que membre de la délégation de l'UE pour les relations avec le Canada, je voudrais souligner le fait que le Canada et l'UE partagent des valeurs communes. Nos valeurs communes forment la base de la structure de notre société et sont d'une importance fondamentale à cet égard. Nous devrions nous servir plus de ces fondations communes pour assumer la responsabilité commune de restructurer les conditions globales de base. Nos liens historiques et culturels étroits et notre respect du multilatéralisme, y compris notre soutien à la charte des Nations unies, composent les fondements de notre partenariat. Nous devons améliorer et renforcer nos relations à plusieurs niveaux et en particulier, bien sûr, au niveau politique.

L'accord dont nous discutons aujourd'hui sera le premier qui reposera sur le nouveau traité et la Commission doit en être consciente. Les principales exigences pour un processus réussi de prise de décision dans le cadre de cet accord sont la transparence, la coopération et l'inclusion du Parlement. Deux sujets importants ont été soulevés lors de cette discussion. Les règles unilatérales de visas pour les citoyens tchèques sont inacceptables et devraient être abolies. La critique du Canada concernant les règles strictes pour la vente de produits dérivés du phoque montre que ce n'est pas nous qui devons changer, mais le Canada.

Néanmoins, un des objectifs de l'accord UE-Canada consiste à ce que nous travaillions ensemble à créer une zone d'échanges commerciaux plus forte que l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Il ne s'agit pas seulement de coopération économique, mais aussi d'envoyer le signal clair que le protectionnisme est inacceptable. C'est une heureuse coïncidence que M. Joe Biden s'exprime devant le Parlement européen à Bruxelles le jour où se tiendra le sommet UE-Canada parce que la coopération effective et professionnelle avec les deux parties du continent nord-américain est importante pour nous et parce qu'ensemble, nous voulons prendre plus de responsabilités dans le monde.

**Zuzana Roithová (PPE).** - (CS) Madame Ashton, je voudrais vous signaler que le talon d'Achille de la ratification de l'accord entre l'UE et le Canada réside dans l'obligation de visa unilatérale imposée à la République tchèque, à la Roumanie et à la Bulgarie, car elle crée une forme de citoyenneté de seconde zone dans l'UE. La ratification pourra être bloquée non seulement par les autres pays, en signe de solidarité avec nous, mais aussi par de nombreux députés au Parlement européen qui auront parfaitement le droit de le faire si le Canada ne remplit pas sa promesse de durcir sa politique d'asile laxiste, qui est supposée être la condition préalable à la levée des obligations de visas. Madame Ashton, pouvez-vous me dire si vous avez signalé au Canada qu'il est inacceptable pour ce pays de reporter jusqu'à 2013 le durcissement de cette loi d'asile généreuse, qui laisse la porte ouverte à l'abus, et qu'il doit modifier cette loi dès que possible compte tenu des valeurs partagées et des bonnes relations économiques qu'il entretient avec l'Union européenne, et dont les termes doivent figurer dans le nouvel accord commercial? Madame la Vice-présidente, entre-t-il dans vos priorités d'évoquer la question du raccourcissement du délai au sommet avec le Canada, dans deux semaines,

et de lever l'obligation de visa avant la signature de l'accord avec le Canada? Si tel n'est pas le cas, êtes-vous consciente de la possibilité que cet important accord puisse ne pas être ratifié ici par le Parlement européen parce que nous n'avons pas l'intention d'accepter ce comportement du Canada envers trois États membres de l'UE?

Mesdames et Messieurs, je voudrais vous remercier au nom de millions de citoyens pour votre solidarité et me réjouir du fait que le projet de résolution, que nous voterons à Bruxelles, inclut un appel clair en faveur de la modification du système d'asile canadien et d'une levée aussi rapide que possible de l'obligation de visa pour pratiquement 50 millions de citoyens européens.

**Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE). -** (*IT*) Monsieur le Président, Madame la Haute représentante, Mesdames et Messieurs, je pense que la discussion et le débat de cette Assemblée donnent beaucoup de poids à ses actions en vue du sommet de mai.

Les idées exprimées par chacun sont claires: l'importance de nos relations avec le Canada, l'importance du partenariat et de nos valeurs partagées avec un grand pays démocratique avec lequel nous avons le besoin stratégique de coopérer.

Néanmoins, quelques questions ont été posées qui, à mon avis, et sur la base du mandat qui vous est confié par cette Assemblée, doivent être absolument abordées et, si possible, résolues, parce que ce sont les solutions qui comptent finalement, pas les discussions.

La première concerne la nécessité de souligner le principe de réciprocité en rapport avec la libre circulation des citoyens canadiens et européens. Je ne suis ni Tchèque, ni Roumain, ni Bulgare et d'autres collègues roumains se sont exprimés avant moi, mais il n'empêche qu'en tant que citoyen européen, je sens que mes droits sont bafoués si d'autres Européens ne peuvent se déplacer librement au Canada - je parle vite parce que vous me comprenez, Monsieur le Président, peut-être voulez-vous que je répète pour la traduction - mais il n'empêche que je me sens bafoué si des citoyens d'autres pays européens ne peuvent se déplacer librement au Canada, alors que les ressortissants canadiens peuvent le faire dans les pays européens.

Pour en venir à la question du massacre des phoques: nous sommes toujours émus quand des émissions télévisées ou des enquêtes journalistiques nous montrent les actes vicieux et terribles mis en œuvre lors de certaines traques. Nous avons la possibilité dans ce Parlement d'exprimer nos opinions et je pense que nous devrions cesser de nous indigner et de protester et commencer à agir.

Nos relations avec un grand pays démocratique comme le Canada devraient également nous permettre de soulever les problèmes et de demander des moratoires. Je remercie M<sup>me</sup> Ashton pour l'action qu'elle entreprendra et dont elle fera rapport à notre Parlement, à commencer par le sommet en mai.

Olga Sehnalová (S&D). - (CS) Madame la Vice-présidente de la Commission, Mesdames et Messieurs, concernant le sommet UE-Canada à venir, je voudrais mentionner un des principes fondamentaux sur lesquels repose l'UE. Il s'agit du principe de solidarité. Cette valeur doit être respectée en toutes circonstances si l'UE veut garder la confiance de ses citoyens, même dans les cas qui ne posent problème que pour un seul État membre. Comme cela a déjà été dit, en juillet 2009, le Canada a introduit une obligation de visa pour les Tchèques. À la demande de la République tchèque, la question des visas avec le Canada a été incluse à l'ordre du jour de la réunion de février du Conseil «Justice et affaires intérieures». La solidarité avec la République tchèque a été exprimée lors de la réunion par la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie et la Slovaquie, et aussi en termes clairs par la Présidence espagnole. La Commission a elle aussi affirmé sa solidarité, sans qu'il y ait de solution concrète en vue, même après les négociations entre les groupes d'experts. Le temps passe et ne joue décidément pas en faveur de l'UE et de ses citoyens. Les ressortissants tchèques de l'UE ont du mal à avaler qu'ils doivent attendre le vote d'une nouvelle loi canadienne sur l'asile pour que l'obligation de visas soit levée, avec 2013 pour horizon le plus réaliste. Dans ce contexte, ils attendent une aide réelle de l'UE. Nous parlons souvent de la perte de confiance des citoyens vis-à-vis des institutions européennes. Elle s'explique notamment par une approche qui n'a pas été tout à fait solidaire jusqu'à présent.

Chris Davies (ALDE). - (EN) Monsieur le Président, j'espère que la haute représentante félicitera les Canadiens pour leurs compétences diplomatiques parce qu'ils ont quelque chose à nous apprendre. Lors de la récente conférence de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ils se sont ligués avec leurs alliés japonais pour contrer complètement notre tentative d'introduire une interdiction de commercialisation du thon rouge.

La conférence CITES rappelait beaucoup celle sur le changement climatique à Copenhague, où la position de l'UE était floue. Nous avons semblé passer beaucoup de temps à débattre entre nous, plutôt que de débattre avec d'autres au jour le jour et nous avons fini par être battus à plates coutures.

Avant cela, le Japon et ses alliés canadiens ont passé des mois à accomplir des démarches pour gagner des amis et de l'influence ici et là afin de rassembler les voix dont ils avaient besoin pour obtenir le résultat qu'ils souhaitaient. Nous avons fini par apparaître incohérents, désorganisés et faibles.

Le commissaire à l'environnement a dit que cela ne devait jamais plus se reproduire. Il est décidé à changer les choses. Des conférences de ce genre se tiennent dans le monde tout le temps et nous devons veiller à exploiter toutes les compétences diplomatiques de l'Union européenne pour nous assurer de disposer d'une stratégie tournée vers l'avenir, de nous servir de nos ressources de manière efficace et de cesser de boxer dans une catégorie inférieure.

**Franz Obermayr (NI).** - (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais insister sur un problème très sérieux concernant l'application des droits de propriété intellectuelle dans ces négociations. Des commentaires critiques de professeurs de droit canadiens et de professeurs de Harvard indiquent que l'accord envisagé pourrait revenir à réviser complètement le droit canadien en matière de droit d'auteur, de licence et de marque commerciale.

D'une part, les Canadiens estiment être limités dans leur souveraineté et leur droit de se servir de leur propre propriété intellectuelle. D'autre part, des règles strictes et précises régissant la protection du droit d'auteur et l'extension de cette protection pour couvrir les films sont très, très importantes.

Il me semble particulièrement crucial d'inclure l'internet dans toute discussion sur la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle, parce qu'il est impossible de protéger la propriété intellectuelle sur l'internet sans des accords transfrontaliers. Je suis favorable à une interdiction spécifique des enregistrements à l'aide de caméras vidéo dans les cinémas. Cela devrait s'appliquer au Canada. Il est important cependant pour nous de trouver une voie médiane. Nous devrions soutenir la protection de la propriété intellectuelle, mais nous opposer à la surveillance générale et à la persécution sur l'internet.

Bien sûr, il est également important de prendre en considération le fait que le Canada possède une tradition juridique différente et un système juridique différent. C'est un problème très difficile à résoudre, mais j'espère que nous pourrons trouver une solution efficace.

**Paul Rübig (PPE).** - (*DE*) Monsieur le Président, Madame Ashton, Mesdames et Messieurs, nous devrions nous préoccuper avant tout d'apporter un soutien aux petites et moyennes entreprises, en particulier en période de crise économique. Ces entreprises emploient deux tiers de tous les travailleurs et génèrent 80 % de l'impôt. C'est pourquoi il est essentiel que les appels d'offres ouverts donnent la possibilité aux petites et moyennes entreprises de se voir attribuer des marchés publics. Bien sûr, les règlements techniques, en d'autres termes les mesures de facilitation des échanges, doivent être dûment pris en considération eux aussi dans cet accord. J'aimerais savoir s'il y a un accord avec l'Organisation mondiale du commerce afin d'inclure les principes de base des négociations de Doha dans cet accord de libre-échange.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). - (RO) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, le transport aérien est vital pour rapprocher l'Union européenne et le Canada en facilitant le transport des biens et des personnes. L'accord UE-Canada en matière de transport aérien, signé le 18 décembre 2009, et l'accord concernant la sécurité de l'aviation civile entre l'Union européenne et le Canada, signé à Prague le 6 mai 2009, sont deux éléments importants du dialogue transatlantique entre l'Union européenne et le Canada. Le premier accord est provisoirement appliqué jusqu'à son entrée en vigueur après ratification. Le Conseil n'a pas encore reçu de notification à cet égard.

Le deuxième accord n'est pas provisoirement appliqué. Le Conseil doit envoyer la proposition de décision du Conseil et le texte de l'accord au Parlement pour avis.

Compte tenu de l'importance du transport aérien dans la coopération entre l'Union européenne et le Canada, je voudrais vous demander, Madame la Vice-présidente, quand les deux accords entre l'Union européenne et le Canada pourront entrer en vigueur comme il se doit.

**Fiona Hall (ALDE).** - (EN) Monsieur le Président, le Canada est un proche allié, mais l'UE doit être un ami critique si nécessaire. Les performances du Canada concernant le changement climatique ne sont pas bonnes et le Canada a pratiqué l'obstruction durant les négociations de Copenhague. Comme M. Kriton Arsenis l'a dit, l'industrie des sables bitumineux est particulièrement préoccupante. Il faut beaucoup plus d'énergie pour

extraire du pétrole à partir des sables bitumineux qu'à partir d'autres sources. De plus, cette production est très polluante pour l'environnement local.

Comme le gouvernement canadien s'efforce actuellement d'obtenir de la Commission un assouplissement de son approche en matière de mesure du carbone dans la mise en œuvre de la directive sur la qualité des carburants, puis-je demander à la haute représentante si elle soulèvera la question des sables bitumineux lors du sommet?

**Catherine Ashton,** vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. — (EN) Monsieur le Président, ce débat a été extrêmement utile et précieux pour la préparation du sommet. Les orateurs ont couvert une large gamme de sujets différents et je veillerai bien sûr à ce que les deux présidents - le président de la Commission et le président du Conseil -, qui représenteront l'Union européenne au sommet, soient conscients des questions qui ont été soulevées.

Je suis très reconnaissante pour la manière très utile dont les députés européens ont fourni des informations et posé des questions dans des domaines auxquels j'avoue ne pas connaître grand-chose - par exemple en ce qui concerne le transport aérien - sur lesquels je vais devoir me renseigner pour eux.

Je voudrais simplement m'arrêter sur deux ou trois domaines clés qui ont été débattus. Il semble y avoir un consensus parmi vous pour dire qu'il s'agit d'une relation importante. Peut-être que certaines frustrations que j'ai notées dans cette Assemblée découlent du fait que nous reconnaissons l'importance du Canada et l'importance des valeurs partagées qui sont les nôtres. La frustration des députés provenant des pays particulièrement touchés par la question des visas est par conséquent tout à fait compréhensible.

Permettez-moi de commencer par le commerce, car un grand nombre de vos contributions portaient sur ce point. Nous avons raison de viser un accord commercial ambitieux. Cela ne sera pas facile et d'emblée - j'ai lancé les négociations commerciales - nous avons reconnu qu'à cause des intérêts particuliers de l'UE et du Canada, cela n'allait pas être une négociation facile. Nous devons toutefois être très ambitieux des deux côtés.

Les droits de propriété intellectuelle sont un bon exemple. Je veillerai tout particulièrement à ce que le Canada s'assure qu'il dispose d'un bon régime. Je sais qu'il étudie la question, que les discussions et les cycles ont été jusqu'à présent extrêmement positifs et constructifs et que les choses avancent bien.

Je conviens qu'il faut informer dûment la commission du commerce international et, comme M. Philip Bradbourn l'a dit, les détenteurs d'un intérêt particulier au Canada doivent être clairement associés à ce sujet. On procédera à une évaluation de l'impact, qui a déjà commencé à l'heure actuelle, et bien sûr, le Parlement jouera son rôle en consentant ou non à cet accord lorsqu'il sera finalement présenté. Le Parlement a un rôle très clair et essentiel à jouer ici.

Je voudrais ajouter simplement deux choses à cela. L'une est qu'un bon accord commercial profite réellement à nos concitoyens. C'est à cela qu'il sert. Il sert à s'assurer qu'il y a plus de choix pour les consommateurs et plus de possibilités pour les travailleurs. Nous devons veiller à ce que tous nos accords commerciaux donnent de véritables possibilités dans toute l'Union européenne.

En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises, dont je conviens qu'elles sont très importantes, une des statistiques qui m'a toujours semblé très intéressante est que seuls 8 % de nos petites et moyennes entreprises commercent en réalité et seuls 3 % commercent en dehors de l'Union européenne.

J'ai toujours pensé et je continue de penser que si nous sommes capables d'améliorer ces chiffres et d'offrir des possibilités - et les marchés publics peuvent effectivement constituer un des domaines où cela est possible -, il s'agira d'une chance dans les deux sens dont les petites et moyennes entreprises pourront profiter.

Plusieurs députés ont parlé de l'Arctique et nous avons eu des discussions à ce sujet récemment au Parlement. Je conviens qu'il s'agit d'une question très importante, ne serait-ce que parce qu'elle est liée à l'autre question importante que je voulais soulever avant de parler des visas, c'est-à-dire le changement climatique.

Selon nous, le Canada appartenait à ce groupe de pays qui, dans les négociations de Copenhague, ne nous ont pas suffisamment fait avancer. Nous pouvons débattre encore de Copenhague - et il ne fait pas de doute que dans d'autres conversations avec le commissaire responsable, les occasions ne manqueront pas de le faire. Nous avons été intéressés d'entendre le gouvernement canadien déclarer, lors du discours du trône le 3 mars, qu'il soutenait totalement l'accord de Copenhague sur le changement climatique. C'est significatif et ce que nous voulons faire dans le contexte du sommet, c'est encourager et inviter le Canada à se montrer ambitieux, notamment en augmentant son objectif d'atténuation des changements climatiques pour 2020.

Le marché international du carbone est essentiel pour orienter l'investissement vers une économie à faibles émissions de CO<sub>2</sub>. Une partie de ce que nous sommes capables de faire dans nos relations bilatérales consiste à avancer sur ces questions stratégiques de l'investissement, de la technologie verte et de la collaboration, en essayant de soutenir toutes les mesures que nous devons prendre pour atténuer les problèmes du changement climatique.

Le dernier point - il y en avait beaucoup, mais je veux simplement en relever trois - que je voulais bien sûr évoquer concerne toute la question des visas. C'est extrêmement important et comme les États membres, représentés ici par leurs députés au Parlement européen, l'ont dit, trois États membres sont actuellement touchés.

Nous travaillons beaucoup à résoudre cette question. Nous avons beaucoup dialogué avec le Canada et bon nombre des questions que le Canada doit résoudre en termes de législation à mettre en place à l'avenir sont bien connues. Vous avez eu raison de soulever cette question et elle fera partie des discussions.

La deuxième réunion du groupe de travail des experts s'est tenue à Prague. Elle était chargée d'étudier les questions particulièrement pertinentes pour la République tchèque et cela a été facilité par la Commission, donc la Commission est pleinement impliquée.

J'ai bien noté et je retire de ce débat la frustration des députés qui ont évoqué la nécessité de travailler plus vite et plus intensément pour faire face à ce problème et reconnaître ce qui est absolument le point le plus significatif, à savoir qu'il ne s'agit pas d'une question bilatérale, mais d'une question entre l'Union européenne et le Canada et que nous devons la traiter comme telle.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu lors de la première période de session de mai.

### Déclarations écrites (article 149)

**Sebastian Valentin Bodu (PPE),** *par écrit.* – (RO) Actuellement, 39 millions de citoyens européens de Roumanie, de République tchèque et de Bulgarie, ne peuvent pas se déplacer au Canada sans visas. Plus de la moitié, 22 millions, sont des Roumains. Il est intenable de conserver le régime des visas pour l'entrée au Canada de certains d'entre nous parce qu'il crée deux classes de citoyens européens. La libre circulation des citoyens européens doit être traitée sur une base commune, uniforme, alors que la question des visas concerne les relations entre l'UE et le Canada et pas les relations bilatérales entre le Canada et les États respectifs.

Dans le cas de la Roumanie, la proportion des demandes de visas rejetées qui émanent de citoyens roumains a chuté de 16 % à 5 % entre 2004 et 2008. Environ 200 000 Roumains vivent au Canada, dont certains sont arrivés grâce aux programmes canadiens d'immigration officiels. C'est une des raisons qui explique le grand nombre de demandes de visas. C'est le Parlement européen qui a introduit la question des visas à l'ordre du jour du sommet UE-Canada.

La position de l'UE doit consister à appliquer la clause de solidarité si la question n'est pas réglée avant la fin 2010. La levée de l'obligation de visas pour les États membres serait déjà un premier résultat pour la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

**Corina Crețu (S&D)**, *par écrit*. – (*RO*) Je pense qu'une des questions prioritaires à l'ordre du jour du sommet UE-Canada, qui est prévu pour le 5 mai à Bruxelles, doit concerner la levée de l'obligation de visa pour tous les citoyens de l'Union européenne sur la base de la réciprocité et afin d'éliminer la discrimination actuelle qui empêche les Roumains, les Bulgares et les Tchèques de se rendre au Canada sans visa.

Cette situation est d'autant plus étrange que, l'année dernière, les autorités canadiennes ont levé l'obligation de visas de courte durée pour les ressortissants de la Croatie, un pays qui négocie encore son adhésion à l'UE. La Roumanie a fait des progrès significatifs ces dernières années, y compris en ce qui concerne certains critères importants pour la suppression du régime des visas. Le taux de rejet des demandes de visas, le taux de dépassement de la période légale de résidence et le nombre de demandes d'asile baissent régulièrement.

C'est pourquoi la levée de l'obligation de visas reconnaîtrait ce développement, sans oublier qu'une égalité de traitement accordée aux citoyens européens et canadiens contribuerait à renforcer la confiance mutuelle.

(La séance est suspendue quelques instants)

#### PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRINIDIS

Vice-président

## 12. Heure des questions (questions à la Commission)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B7-0207/2010/rev. 1). Nous allons examiner une série de questions adressées à la Commission.

Première partie:

Question n° 25 de Georgios Papastamkos (H-0124/10)

Objet: Création d'une autorité européenne d'évaluation de la capacité d'emprunt

La Commission compte-t-elle proposer la création d'une autorité européenne d'évaluation de la capacité d'emprunt des États membres de la zone euro et/ou de leurs établissements de crédit?

**Michel Barnier**, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, je voudrais remercier M. Papastamkos de cette question sur un sujet que j'estime, dans ma responsabilité actuelle, tout à fait essentiel au bon fonctionnement de l'économie et des marchés financiers.

Les agences de notation jouent un rôle de premier plan dans l'évaluation des risques de la situation d'entreprises, comme d'ailleurs dans la situation des États, et la crise a montré que leur fonctionnement, c'est le moins que je puisse dire, a posé et pose des problèmes avec des conséquences parfois très lourdes. C'est pourquoi le G 20 a pris, à très juste titre, des décisions fortes, celles de mettre en place une supervision et de nouvelles règles de gouvernance.

Je veux rappeler, Mesdames et Messieurs, qu'au moment de la crise, la Commission a très rapidement pris ses responsabilités à ce sujet et a fait de la réglementation des activités des agences de notation une priorité au cours des deux dernières années. Dès septembre 2009, soit un an après la faillite de Lehman, le règlement sur les agences de notation a été adopté avec le soutien du Parlement européen – je rends hommage ici, en particulier, au travail de votre rapporteur, M. Gauzès – pour répondre aux problèmes que le mode de fonctionnement de ces agences soulevait et qui ont contribué sérieusement à la crise financière.

Le règlement dont je parle a introduit un régime d'enregistrement obligatoire pour toutes les agences de notation établies sur le territoire de l'Union européenne. Il a imposé une série d'exigences rigoureuses, d'abord pour s'assurer qu'il soit mis fin à de possibles conflits d'intérêts, ensuite, pour revoir et renforcer la qualité des notations et de la méthodologie de cette notation, enfin, pour s'assurer que ces agences de notation agissent de manière transparente.

Mesdames et Messieurs les députés, j'ai confiance que les nouvelles règles sur les agences de notation dont je viens de parler amélioreront, de manière décisive, l'indépendance et l'intégrité du processus de notation et renforceront la transparence des activités de notation et la qualité de ces notations, y compris celles qui portent sur la dette souveraine des États, des pays de l'Union européenne et des institutions financières de l'Union. Voilà où nous en sommes.

S'agissant, Monsieur le député Papastamkos, de la création d'une agence européenne publique de notation de crédit, telle que vous la souhaitez, cette idée entre dans le débat sur les solutions de rechange possibles au modèle économique actuel des agences de notation, qui est un modèle dit de «l'émetteur-payeur». Les effets d'une telle idée doivent être soigneusement évalués, notamment en termes de responsabilité.

Clairement, Monsieur le député, ma première priorité aujourd'hui est d'assurer une bonne mise en œuvre du règlement de 2009 et de faire fonctionner le système actuel rénové. Mais je ne ferme pas la porte à cette idée que vous soutenez de la création d'une agence européenne. Il faut l'envisager à la lumière de l'évaluation du règlement de 2009 et de ses effets sur les agences de notation. D'ailleurs, cette évaluation est prévue dans le règlement et la Commission doit la soumettre à votre Parlement et au Conseil d'ici décembre 2012.

Ce que je peux confirmer, c'est que la Commission proposera prochainement une modification du règlement sur les agences de notation afin de confier à la nouvelle autorité européenne des marchés financiers, l'AEMF, la responsabilité globale de la surveillance de ces agences. Vous l'aviez demandé, vous, le Parlement européen, à l'occasion de la négociation du règlement, et les chefs d'État se sont mis d'accord sur ce principe. Nous allons donc le faire. Je suis convaincu que le transfert à la nouvelle autorité de la surveillance des agences de

notation de crédit renforcera et améliorera le cadre réglementaire dont nous disposons dans notre Union européenne.

**Georgios Papastamkos (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, je tiens à remercier le commissaire Barnier pour sa réponse. Je tiens à dire, Monsieur le Commissaire, que c'est un sujet sur lequel j'ai exercé un contrôle parlementaire à maintes reprises dès 2006, c'est-à-dire avant que la crise économique internationale éclate.

À mon avis, deux paradoxes sont à relever: il existe des sociétés internationales de notation, mais elles ne sont soumises à aucune surveillance internationale. Le deuxième paradoxe, c'est que des systèmes privés et des intérêts non européens agissent souverainement contre les institutions européennes et les États membres.

Je voudrais - et je demande, Monsieur le Commissaire - que l'Europe agisse plus rapidement et je voudrais savoir où se situe le siège géographique et de quelle manière sera réparti le chiffre d'affaires de ces sociétés de crédit?

**Michel Barnier**, membre de la Commission. – Monsieur le Président, Monsieur Papastamkos, je sais l'engagement qui est le vôtre depuis longtemps, et c'est pour cela que je suis heureux du dialogue que vous ouvrez aujourd'hui pour la première fois entre nous puisque, en ce qui me concerne, je suis là depuis quelques semaines à peine.

Je prends en compte ce nouveau règlement, qui a été proposé par la précédente Commission, sous l'autorité de M. Barroso, et qui améliore les choses. J'ai évoqué les nouvelles exigences qui vont être imposées aux agences de notation et j'ai parlé du dernier progrès qui va être accompli sur la proposition que je vous ferai, conformément à ce que vous avez souhaité, d'une surveillance par l'AEMF.

Vous avez raison dans ce que vous dites: ce n'est d'ailleurs pas le seul domaine où, dans un marché commun et unique maintenant largement intégré, on constate qu'il y a des entreprises, notamment des entreprises financières, qui ne sont plus nationales. Je rappelle, Monsieur Papastamkos que, dans notre Union européenne, dans la moitié des pays, 50 % du secteur bancaire appartiennent à des groupes d'un autre pays.

Nous sommes ainsi dans un marché intégré avec des entreprises largement transfrontalières, et la supervision est restée nationale. Nous avons donc un travail d'intégration à faire, et c'est ce à quoi nous nous attachons. Avec les nouveaux pouvoirs qui sont donnés à l'AEMF, il y aura bien cette supervision internationale, disons européenne, que vous souhaitez.

Maintenant, s'agissant de votre pays qui a subi cette secousse, nous avons le devoir d'être très vigilants. Je ne vais pas faire de procès d'intention sur ce qui s'est passé. Nous avons le devoir d'être vigilants dans tous les cas où les agences de notation se prononcent sur les États, évaluent leur situation économique et celle de leur fonction publique. Pourquoi? Parce que, ce qui est en jeu, c'est en effet un État souverain, le coût de son endettement et, en dernière analyse, la situation des contribuables, dont je pense qu'ils sont trop souvent mis en première ligne. C'est d'ailleurs l'objet des propositions que je viens de faire au Conseil des ministres des finances à Madrid, samedi, pour la prévoyance, la prévention, la gestion des futures crises, de telle sorte que les contribuables ne soient plus toujours appelés à agir en première ligne.

Je suis très conscient des effets des décisions prises par les agences de notation et de la façon dont elles orientent le comportement des investisseurs. Voilà pourquoi nous avons besoin d'une législation forte, exigeante, et il faut que ces agences mesurent bien toutes leurs responsabilités, qu'elles soient surveillées pour le faire. Elles seront surveillées par les autorités européennes dans le cadre des propositions que je vais faire à la fin de cette année.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, je vous remercie pour cet excellent rapport. Celui-ci me rend très optimiste quant au fait que la création de l'autorité européenne d'évaluation de la capacité d'emprunt nous rendra enfin indépendants des organismes privés américains. Toutefois, la question du siège de cette autorité n'est pas le seul élément qui m'intéresse dans ce contexte. Je souhaite également connaître sa composition fonctionnelle et structurelle. En fin de compte, il est important qu'une organisation de ce type dispose de réels moyens d'action. Bien entendu, je souhaite également connaître les conséquences potentielles de ses travaux et de l'attribution éventuelle d'une note défavorable à un membre de la zone euro.

**Michel Barnier,** *membre de la Commission.* – Monsieur le député, M. Papastamkos m'a interrogé sur l'opportunité qu'il soutient de créer une agence européenne de notation qui devrait être, si j'ai bien compris son idée, une agence publique.

Je n'ai pas pris position sur ce sujet. Ce n'était d'ailleurs pas la direction dans laquelle la Commission avait travaillé, puisque sa proposition, à travers le règlement que vous avez adopté, portait sur la rénovation du

système actuel des agences, qui sont des agences privées, et sur le renforcement très rigoureux des exigences de transparence pour éviter les conflits d'intérêts, d'honnêteté, dans le cadre de leur travail de notation. Voilà où nous en sommes. Ce règlement est maintenant là, il va entrer en vigueur le plus rapidement possible, sans tarder, je le dis en passant, puis nous allons compléter ce dispositif par un rôle de surveillance confié à l'AEMF.

S'agissant de cette agence nouvelle que M. Papastamkos appelle de ses vœux, je n'ai pas fermé la porte, mais nous avons vraiment besoin de temps pour évaluer ce changement de business model en quelque sorte, qui est sous-tendu par l'idée d'une telle agence de notation européenne. C'est une idée que je trouve intéressante, mais elle doit être très soigneusement évaluée. Je ne vais donc pas me prononcer sur qui la constituerait, comment elle travaillerait, parce que je ne le sais pas. Une telle agence d'ailleurs poserait la question de l'interférence des pouvoirs publics dans son travail. Les conditions strictes appliquées aux agences de notation de crédit privées devraient également s'appliquer à une agence publique européenne, notamment les règles sur les conflits d'intérêts.

Ces questions se poseraient si nous allions dans la direction de la création d'une nouvelle agence européenne publique. Franchement, pour y répondre en faisant un travail sérieux et en évitant l'improvisation, nous aurions besoin, d'abord de prendre le temps et les décisions nécessaires pour mettre en œuvre le système rénové que vous avez adopté à travers ce règlement, et ensuite de prendre le temps de répondre sérieusement à toutes les questions, notamment celles que je viens de poser.

**Le Président.** – Le règlement stipule que la question est caduque lorsque l'auteur est absent. Toutefois, compte tenu des circonstances exceptionnelles de cette plénière, je lirai à voix haute les noms des députés qui ne sont pas présents et ils recevront une réponse écrite à leurs questions. Aucun débat sur ces dernières n'aura toutefois lieu en plénière.

Par conséquent, les députés qui sont absents, mais qui recevront une réponse écrite suivant l'ordre dans lequel les questions ont été posées, sont M. Balčytis et M<sup>me</sup> Morkūnaitė-Mikulėnienė.

Deuxième partie:

Question n° 28 de Liam Aylward (H-0155/10)

Objet: Choix des consommateurs et téléphones intelligents

La popularité croissante des téléphones intelligents a entraîné la création d'un nouveau marché en termes de technologie, de logiciels et de programmes. Certains opérateurs de téléphones et de dispositifs intelligents cernent les consommateurs et ont organisé le marché de telle sorte qu'ils ont le contrôle absolu sur l'expérience des utilisateurs en ce qui concerne l'accès aux logiciels, aux navigateurs et aux programmes. Il semblerait que, dans ces circonstances, le choix des consommateurs soit restreint. La Commission a-t-elle l'intention de veiller aux droits et aux choix des consommateurs dans ce marché numérique en expansion et peut-elle faire savoir si les systèmes d'exploitation ouverts doivent être la marche à suivre pour les utilisateurs de téléphones intelligents?

**Joaquín Almunia**, vice-président de la Commission. – (EN) La Commission suit de près l'évolution des téléphones intelligents et des marchés connexes. Comme le reconnaît l'honorable député dans sa question, de nouveaux marchés se créent dans certains cas.

La Commission s'engage pleinement à garantir le respect du cadre juridique général de l'Union européenne et des principes de concurrence, tout en tenant compte de l'évolution rapide et dynamique du marché. Des dossiers récents, ceux de Microsoft et d'Intel par exemple, ont démontré la volonté de la Commission de prendre des mesures d'application afin de s'assurer qu'une concurrence par les mérites permette, le cas échéant, aux consommateurs de choisir entre différentes possibilités et, par conséquent, de profiter de l'évolution technique et des innovations. Sur ce plan, bien que reconnaissant la contribution fondamentale de la technologie exclusive à la réussite de l'Europe dans le cadre des technologies mobiles de deuxième et de troisième génération, la Commission est également consciente du développement technique de haut niveau porté par des technologies non lucratives.

La Commission, si elle laisse à l'industrie le choix du modèle économique spécifique qu'elle souhaite utiliser et au marché le choix du vainqueur, souligne l'importance de l'interopérabilité en encourageant une concurrence par les mérites entre les technologies des différentes entreprises et en contribuant à prévenir les verrouillages. Dans ce contexte, la Commission se félicite de l'utilisation des spécifications en matière d'ouverture, susceptibles d'empêcher la transmission déloyale de position dominante entre marchés voisins.

Les plates-formes ouvertes servent cet objectif, en permettant la création de marchés concurrentiels sur des systèmes logiciels.

**Liam Aylward (ALDE).** – (EN) Permettez-moi de remercier le commissaire pour sa réponse. Sur un sujet légèrement différent, plusieurs nouvelles informations ont récemment circulé concernant le concept de censure du contenu mis en œuvre au moyen de cette technologie. Certaines applications ont été refusées par les opérateurs et les fabricants de logiciels en raison de leur contenu politique.

Que peut faire la Commission pour garantir une concurrence accrue au niveau de l'accès à l'information grâce aux nouvelles technologies et pour éviter les violations du droit à la liberté d'expression?

**Joaquín Almunia**, *vice-président de la Commission*. – (*EN*) Je sais que les points que vous soulevez dans votre deuxième question peuvent créer des problèmes de concurrence sur le marché.

Nous suivons de près cette question de manière permanente, mais je ne peux pas commenter les enquêtes particulières en cours actuellement ou en phase de développement. Cependant, je suis pleinement conscient que les questions que vous avez soulevées et que les préoccupations que vous avez présentées au Parlement sont réelles, et mon rôle, ainsi que celui de l'autorité de concurrence, est d'assurer une surveillance et d'éviter l'émergence d'une sorte de position dominante assortie de la fermeture des marchés, d'obstacles pour les nouveaux arrivants et, en définitive, de problèmes pour les consommateurs et les utilisateurs de ces nouvelles technologies, qui doivent bénéficier, et non souffrir, du développement et de l'amélioration des technologies.

**Paul Rübig (PPE).** – (*DE*) Monsieur Barnier, nous avons, dans le cadre du premier règlement sur l'itinérance consacré à l'échange de données et à la téléphonie, instauré une obligation de diffuser. Celle-ci signifie que tout opérateur européen doit être capable d'atteindre chacun de ses clients. À l'heure actuelle, des conflits apparaissent soudainement en raison du fait que les opérateurs retirent ces services des réseaux et ne sont pas prêts à fournir l'assistance requise. Pensez-vous qu'il soit nécessaire que les organismes de contrôle nationaux prennent des mesures dans ce cas?

**Franz Obermayr (NI).** – (*DE*) Je salue le fait que la Commission traite ce sujet dans une perspective de concurrence. Ma question est la suivante: la Cour de justice de l'Union européenne a-t-elle statué sur des affaires similaires, qui pourraient être citées dans le contexte de ce type de restriction d'accès? Des utilisateurs de téléphones intelligents ont-ils déjà tenté d'engager une procédure en justice contre leurs fournisseurs de services?

**Joaquín Almunia**, *vice-président de la Commission*. – (*EN*) En ce qui concerne la question, je pense que nous devons conjuguer, le cas échéant, réglementation et instruments de concurrence.

Pour ce qui est de certains aspects soulevés dans les questions et dans votre intervention, les instruments de concurrence ont été utiles et le resteront, mais je n'exclus pas qu'à un moment ou à un autre, la Commission utilise si nécessaire les pouvoirs de réglementation dont elle dispose. Nous l'avons fait dans le passé et nous pouvons le faire à nouveau à l'avenir.

Je pense que la meilleure solution est une combinaison adéquate entre concurrence et réglementation, non en tant qu'instruments alternatifs, mais en tant qu'instruments complémentaires. Enfin, en ce qui concerne votre question, vous voudrez bien m'excuser, honorable député, car je ne suis pas avocat. Je ne sais absolument rien des plaintes déposées par les citoyens devant les tribunaux. Quoi qu'il en soit, nous recevons des informations, et parfois des plaintes, et nous réagissons chaque fois que cela s'impose, lorsque nous considérons que les informations que nous avons reçues, ou les plaintes envoyées à la Commission, méritent une réaction de notre part - et vous connaissez notre instrument.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse précédente, dans ce domaine, sur cette question, avec ces problèmes, nous avons certaines enquêtes en cours, mais je ne peux divulguer les informations publiquement, puisque je suis soumis à un devoir de discrétion.

**Le Président.** – Les auteurs suivants, M. Toussas, qui est absent, et M. Ziobro, recevront une réponse écrite, comme indiqué précédemment.

Question n° 32 de Nikolaos Chountis (H-0125/10)

Objet: Activité des agences de notation

Le jour suivant l'annonce des mesures d'austérité adoptées par le gouvernement grec, l'agence de notation «Moody's» a menacé de baisser la note des cinq plus grandes banques grecques.

Selon l'agence internationale de notation, la hausse du chômage et la chute du revenu disponible peuvent engendrer des pressions supplémentaires sur le système bancaire grec, déjà confronté à une baisse de rentabilité et à une détérioration de ses actifs.

Étant donné que, dès leur publication, des communiqués de ce type alimentent la spéculation, que pense la Commission de la situation du système bancaire grec?

Quelles mesures compte-t-elle adopter en ce qui concerne l'«activité» des agences de notation?

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) La crise financière en Grèce n'est pas née dans le secteur bancaire, mais dans le secteur public. La vulnérabilité du secteur bancaire a cependant progressé en raison de l'exposition des banques aux obligations du gouvernement grec et, plus important encore, en raison des faibles perspectives de croissance économique.

La Commission, lorsqu'elle réalise sa propre analyse de l'économie grecque et du système financier, prend en considération de multiples sources d'information, notamment les organismes de crédit. Dans ce contexte, la Commission suit attentivement la mise en œuvre des mesures fiscales supplémentaires annoncées par les autorités grecques le 3 mars 2010 et adoptées par le parlement grec le 5 mars 2010 en vue de la réalisation des objectifs budgétaires fixés pour 2010.

La Commission suit de près l'évolution du secteur bancaire grec. Près de 8 % des actifs détenus par les banques sont des obligations ou des emprunts d'État. Toutefois, les emprunts d'État et les prêts non performants ne devraient pas dépasser un niveau de huit pour cent en 2010 en raison de la faiblesse de l'économie.

En outre, les banques grecques sont fortement tributaires des opérations de refinancement de la BCE pour leur financement à court terme, faute d'accès aux marchés monétaires internationaux. La Commission prend ses responsabilités afin d'assurer la stabilité macrofinancière de la zone euro et de l'ensemble de l'Union européenne. Bien entendu, les banques d'autres pays européens sont exposées à la crise grecque, au travers essentiellement de la dette publique qu'elles détiennent, la France et l'Allemagne étant les plus concernées.

Ces risques, s'ils ne sont pas très importants en termes de PIB, sont susceptibles d'avoir un impact plus important sur le bilan des différentes banques. Parallèlement à cela, environ 10 % du bilan des banques grecques sont investis en Europe du Sud et de l'Est, ce qui représente un canal de transmission supplémentaire.

**Nikolaos Chountis (GUE/NGL).** – (*EL*) Monsieur le Président, je remercie le commissaire pour sa réponse. De toute évidence, les banques grecques posent problème. Les liquidités produites par le secteur public grec n'atteignent malheureusement pas l'économie réelle. Toutefois, ce que je tiens à vous faire remarquer, c'est qu'à chaque fois que la Grèce annonce certaines mesures, certaines formes d'emprunt, ces fameuses agences de notation passent par là et abaissent la note de solvabilité de la Grèce et des banques grecques.

C'est un triste rôle. Un débat s'est tenu précédemment et je n'ai pas envie de le répéter. Ces agences de notation, qui sont des entreprises privées américaines, manquent réellement de fiabilité et je juge inacceptable que la Banque centrale européenne et les institutions européennes continuent à les considérer - aujourd'hui encore - comme des acteurs importants. La question qui se pose, et les réponses qui ont été entendues précédemment sont les suivantes: très bien, la question peut être réglée en 2013. L'Union européenne et les institutions peuvent-elles, dès maintenant, arrêter de tenir compte de ces agences de notation?

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) Comme je viens de le dire, dans sa propre analyse, la Commission tient compte des analyses des agences de notation, mais aussi des siennes. La Commission européenne suit de très près les événements dans le secteur public et dans le secteur bancaire grecs, ce qui nous permet de tirer nos propres enseignements et de formuler des propositions destinées au Conseil sur la base de ces conclusions. L'activité des agences de notation constitue, bien entendu, un aspect supplémentaire. Il s'agit d'entreprises privées, très influentes sur les marchés financiers, mais la Commission européenne ne possède aucune responsabilité sur ce plan.

**Morten Messerschmidt (EFD).** – (*DA*) Monsieur le Président, nous sommes tous très préoccupés par les moyens d'action dont nous disposons pour atténuer les problèmes découlant de la crise financière. Monsieur le Commissaire, j'ai vu que aviez suggéré dans les médias l'obligation, pour les États membres, de soumettre à l'avenir leurs projets de budget à la Commission avant que les parlements nationaux en débattent et les adoptent. Je voudrais que vous nous donniez davantage de détails sur la manière dont la Commission pourra, à l'avenir, commenter les projets de budgets des États membres avant les parlements nationaux. Cela semble extrêmement intéressant. Je voudrais en savoir plus.

**Georgios Papanikolaou (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je vous remercie chaleureusement pour votre réponse. J'ai écouté très attentivement les informations que vous nous avez données et votre explication au sujet de la position de la Commission.

Je suis en train d'essayer de parvenir à une conclusion. Si, dans un avenir proche, un autre pays de la zone euro est confronté à des problèmes similaires avec les agences de notation et à des pressions du marché, continuerons-nous à appliquer cette méthode que nous connaissons bien? Adopterons-nous une approche attentiste? Partirons-nous du principe que nous sommes, avec l'approche que nous avons appliquée à ce jour au problème de la Grèce, globalement confrontés à des problèmes structurels dans la zone euro qui peuvent, à un moment donné, concerner d'autres États membres?

Karel De Gucht, membre de la Commission. – (EN) Permettez-moi tout d'abord de rappeler que je réponds à ces questions à la place du commissaire Rehn, qui est souffrant, et que ce n'est pas mon domaine d'attribution. Je suis toutefois en mesure d'affirmer, en ce qui concerne les questions soulevées au sujet du budget national, que notre collègue a examiné pour la première fois la semaine dernière les mesures à prendre afin d'assurer la surveillance future. Il s'agit, bien sûr, de l'un des sujets qui seront abordés, mais il est clair qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant. Il n'y a eu qu'un débat visant à s'assurer que la question serait dûment examinée par le collège. Le commissaire compétent soumettra prochainement des propositions. Vous pourrez bien entendu en discuter directement avec lui par la suite.

En ce qui concerne la deuxième question, aucune raison ne justifie que la Commission adopte vis-à-vis de la Grèce une attitude différente de celle qu'elle adopterait pour tout autre État membre. Aussi, j'espère que ces questions ne nous seront plus posées. Si elles le sont, notre position serait exactement identique.

**Le Président.** – Question n° 30 de **Brian Crowley** (H-0172/10)

Objet: Statégie de l'Union européenne en matière de réseaux à large bande

La Commission peut-elle préciser les mesures qu'elle compte prendre pour promouvoir l'accès à l'internet à haut débit dans l'Union européenne, en particulier dans les zones rurales?

**Neelie Kroes**, *vice-présidente de la Commission*. – (*EN*) Dans un monde qui évolue rapidement dans le sens d'une nouvelle ère numérique, l'Europe doit être prête, avec une infrastructure à large bande de pointe qui portera, bien évidemment, la croissance de demain. Le Conseil de mars 2009 a fixé comme objectif indicatif la réalisation d'une couverture de 100 % d'ici 2013. La stratégie Europe 2020 a placé la barre plus haut en fixant les objectifs de large bande à grande vitesse d'ici 2020 à 30 mégabits par seconde pour tous les Européens, y compris pour les personnes vivant dans les régions rurales, et à 100 mégabits par seconde pour 50 % des foyers abonnés à l'internet.

L'agenda numérique pour l'Europe, l'une des sept initiatives phares du programme UE 2020, définit une stratégie de promotion de l'internet à grande vitesse en Europe et devrait être adopté prochainement. L'agenda sera suivi de trois documents sur le haut débit. Premièrement la communication sur la large bande, qui détaille la mise en œuvre de l'agenda en matière de haut débit. Deuxièmement, la recommandation sur l'accès de nouvelle génération (ANG), qui vise à clarifier la base de promotion des investissements dans l'internet à grande vitesse. Et troisièmement, le premier programme relatif à la politique concernant le spectre radioélectrique, sur lequel se basera la stratégie de la Commission s'agissant de créer un spectre suffisant pour les services à large bande sans fil.

Les actions de promotion de la large bande à grande vitesse figurant dans l'agenda numérique englobent l'engagement de la Commission, mais aussi des suggestions destinées aux États membres. Ces suggestions mettront l'accent sur le développement de stratégies nationales relatives à la large bande intégrant la promotion de l'investissement privé au moyen de règles d'urbanisme, de la cartographie de l'infrastructure et de l'acquittement des droits de passage. Ce faisant, les États membres peuvent sensiblement réduire les coûts d'investissement et les rendre plus rentables. Elles se concentreront également sur la réduction de l'écart financier en utilisant pleinement les Fonds structurels disponibles pour financer la large bande à grande vitesse et, lorsqu'il n'existe pas de mesures incitatives de financement privé, le financement public direct.

La Commission, pour sa part, se penche sur les options disponibles afin d'accroître les investissements publics et privés dans l'ANG, de manière à atteindre les objectifs convenus. L'ingénierie financière figurera parmi les options envisagées afin de réduire l'écart entre ce qui est nécessaire et ce que le marché est prêt à investir.

**Liam Aylward,** *auteur suppléant.* – (EN) Compte tenu du fait que nous vivons dans un monde de plus en plus numérique, comme vous l'avez souligné, où une part très importante de nos activités quotidiennes s'effectuent

en ligne, un groupe a été, à mon avis, abandonné à son sort: les personnes âgées, qui ont un accès limité, voire inexistant, à l'internet. Que pouvons-nous faire pour nous assurer que les seniors ne seront pas exclus de la société, et que pouvons-nous faire pour les aider?

Neelie Kroes, vice-présidente de la Commission. – (EN) La sage décision, c'est une façon de parler, de fixer un objectif indicatif relatif à la réalisation d'une couverture de 100 % d'ici 2013 n'est pas le fait de la seule Commission: elle est également imputable au Conseil. Cent pour cent, c'est 100 %. Par conséquent, tout le monde doit être couvert par ces 100 %.

**Malcolm Harbour** (ECR). – (EN) Je salue chaleureusement cette question posée par M. Crowley et je souhaite bien évidemment le déploiement d'une nouvelle large bande sans fil en Irlande, afin de fournir un accès de première génération aux communautés rurales - une initiative intéressante selon moi.

Je souhaitais précisément vous poser une question concernant un problème soulevé dans le cadre des travaux que j'ai accomplis. Elle concerne les critères régissant les aides publiques visant à soutenir les initiatives locales en matière de large bande. Certaines autorités locales que je connais ont essayé de travailler avec les pouvoirs publics afin de consolider conjointement la demande, de manière à fournir aux investisseurs un ensemble rentable.

Mais apparemment, dans certains cas, cette démarche est considérée comme une infraction aux critères régissant les aides publiques. Par conséquent, permettez-moi de vous demander si ses services pourraient soutenir certains de ces projets locaux, en formulant des lignes directrices claires sur les critères régissant les aides publiques, de manière à aider les partenariats public/privé qui seraient, j'en conviens, essentiels au déploiement du haut débit universel.

**Silvia-Adriana Țicău (S&D).** – (RO) Madame la Commissaire, le plan de relance économique prévoit une somme de 1 milliard d'euros devant couvrir jusqu'à 100 % de l'infrastructure à large bande. Je souhaite vous demander à quel stade se trouve ce projet, compte tenu de l'importance de déployer cette infrastructure.

**Neelie Kroes**, *vice-présidente de la Commission*. – (*EN*) Je vous remercie pour la première question, car effectivement, lorsqu'il est question de haut débit, il ne s'agit pas uniquement de câbles de fibre, mais aussi de dispositifs sans fil, par satellite ou autre. Dès lors, lorsque je réponds à l'honorable député en disant que c'est une couverture de 100 %, je ne précise pas de quelle manière le problème sera traité ou résolu.

Toutefois, je suis assez optimiste en ce qui concerne l'Irlande et son niveau d'investissement. Lorsqu'il était possible de dépenser des Fonds structurels, en se concentrant spécifiquement sur ce type de problème et en investissant en conséquence, l'Irlande a tiré le meilleur parti de cette possibilité. À concurrence d'un peu moins de 50 %. Par rapport à d'autres États membres, j'étais consternée, puisque parfois, ce chiffre atteignait un tiers ou que cette possibilité restait inexploitée. Investir dans ce type d'infrastructure, c'est réellement œuvrer pour l'avenir, la reprise de l'économie et la création d'emplois.

Mais, parfois, je m'estime heureuse et je me félicite de mon expérience passée. J'ai, dans le cadre de mes attributions précédentes, eu le privilège de réviser les règles sur les aides publiques. L'une de ces règles révisées au sujet des aides publiques concernait, par exemple, la large bande. Ce que nous avons fait dans le cadre de la révision, c'est de donner des instructions supplémentaires pour savoir quand elle pouvait être utilisée et de quelle manière.

Soit dit en passant, elle étudie également, avec la Banque européenne d'investissement, les possibilités existantes s'agissant de tirer parti de ses fonds et de soutenir le financement du génie civil. Je pense qu'il est actuellement très aisé, avec la récente révision des règles régissant les aides publiques, de déterminer ce qui est possible et ce qui n'est pas acceptable. Vous pouvez toujours demander conseil aux services de Joaquín Almunia. Par conséquent, n'hésitez pas à le faire lorsque vous doutez.

Globalement, nous devons être conscients que ce sont les partenariats public-privé qui font une grosse différence dans ce type de dossier. Bien sûr, cela dépend de l'État membre et de ce qui est en jeu, mais dans l'ensemble, je pense qu'avec la couverture de  $100\,\%$  - et je le répète -, nous poursuivons un objectif majeur en parlant des  $50\,\%$ . Je sais ce que représentent  $100\,$  mégaoctets, mais que peut-on imaginer? Un clin d'œil fait moins de  $100\,$  mégaoctets. Il s'agit par conséquent d'un pas en avant considérable. Bref, les mesures relatives à la large bande et ce qui nous intéresse dans ce débat sont effectivement prévus avant 2011.

### **Le Président.** – Question n° 33 de **Bernd Posselt** (H-0128/10)

Objet: Le Royaume-Uni, la Suède et l'euro

Quels sont, de l'avis de la Commission, les risques que comporte, pour l'UE en tant qu'espace économique unique, le fait que des États membres tels que le Royaume-Uni et la Suède n'ont toujours pas adopté l'euro? Quelles mesures et initiatives compte-elle prendre dans ce domaine au cours de son nouveau mandat?

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) Les avantages économiques de l'adoption de l'euro reviennent à la fois aux États qui rejoignent la zone euro et à la zone euro dans son ensemble. Une analyse et une argumentation détaillées à ce sujet sont par exemple présentées dans le rapport EMU@10, qui date de 2008.

En vertu des traités, tous les États membres de l'Union européenne sont tenus de rejoindre la zone euro dès qu'ils remplissent les conditions requises. Toutefois, le Danemark et le Royaume-Uni ont négocié une clause d'exemption qui leur permet de rester en dehors de la zone euro.

Si le Danemark et le Royaume-Uni décident de demander leur adhésion à la zone euro, ils seront soumis aux mêmes critères de convergence que tout autre candidat, comme ce fut le cas pour les autres États membres ayant précédemment rejoint la zone euro. La Commission soutiendrait pleinement leurs travaux préparatoires, y compris ceux relatifs au changement de monnaies proprement dit.

La Suède ne dispose pas d'une clause d'exemption. La Suède ne remplit pas tous les critères d'adoption de l'euro à l'heure actuelle. Plus précisément, elle n'est pas membre du mécanisme de taux de change et certains volets de sa législation régissant la banque centrale devront être rendus compatibles avec une adhésion à la zone euro. Néanmoins, la Commission estime que les États membres qui ne sont pas actuellement en mesure de remplir tous les critères de convergence permettant d'adopter l'euro doivent s'efforcer de remplir ces conditions.

**Bernd Posselt (PPE).** – (*DE*) Monsieur De Gucht, je n'ai que deux remarques supplémentaires à formuler. Tout d'abord, la Commission tentera-t-elle d'encourager la Suède à remplir ses obligations? La Suède a une obligation en vertu des traités, elle ne peut être interprétée de façon arbitraire.

Deuxièmement, qu'en est-il de l'Estonie? Pensez-vous que l'Estonie deviendra membre dans un futur proche, peut-être même cette année?

Karel De Gucht, membre de la Commission. – (EN) Comme je l'ai mentionné à juste titre, la Suède ne remplit pas certains critères. J'ai cité les deux critères: elle n'est pas membre du mécanisme de taux de change et certains éléments de sa législation relative à la banque centrale doivent être rendus compatibles avec une adhésion à la zone euro. Il me semble que ce sont des critères qui peuvent être respectés. Ce ne sont pas des critères économiques relatifs à la dette ou aux déficits. Quant à savoir si, oui ou non, la Commission prendra des mesures à cet égard, posez la question au commissaire compétent dans ce domaine, M. Rehn, qui est malheureusement souffrant aujourd'hui.

En ce qui concerne l'Estonie, pour autant que je sache, le dossier se trouve encore sous revue au niveau des critères de convergence et la Commission n'a pas adopté de position définitive sur ce point.

## Le Président. – Question n° 34 de Georgios Papanikolaou (H-0130/10)

Objet: Extension des compressions de personnel au secteur privé

Le 4 mars dernier, le représentant de la Commission Amadeu Altafaj a déclaré que les compressions de personnel dans le secteur public grec seraient très vraisemblablement suivies des mesures correspondantes dans le secteur privé.

Du point de vue économique, une telle évolution aggravera encore la récession, puisqu'elle réduira fortement la demande et la consommation intérieures. Une conséquence directe de cette circularité sera la baisse des recettes de l'État. La Commission pourrait-elle indiquer où elle puise l'optimisme qui lui permet de penser que la réduction de la capacité de consommation constitue pour la Grèce une garantie de sortie de la récession? L'auteur de la question estime en effet qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances particulières en économie pour affirmer en toute certitude que la réduction de la capacité de consommation conduit tout droit à un approfondissement de la récession.

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* –(EN) Les indicateurs montrent qu'au cours de la dernière décennie, les salaires et la productivité en Grèce ont évolué de manière divergente. Cette situation a généré des pertes

de compétitivité, comme en témoignent la persistance des déficits des comptes courants et la baisse des parts de marché à l'exportation. La rigidité du marché de l'emploi et le mécanisme de fixation des salaires ont été identifiés parmi les principaux facteurs à l'origine de la croissance excessive des salaires en Grèce et de l'écart consécutif au niveau des coûts unitaires du travail par rapport à ses principaux partenaires commerciaux.

Ces dernières années, la demande intérieure a été le principal moteur de la croissance économique, alimentée par la progression soutenue des dépenses des administrations publiques et des revenus des ménages. Les dépenses de consommation privée finales par habitant ont augmenté de plus de 80 % sur la dernière décennie. Ce modèle était clairement insoutenable, avec à la clé l'accumulation d'un important déficit fiscal et, partant, un déficit public et une dette de croissance cumulée élevés, une charge d'intérêt et des déséquilibres macroéconomiques en hausse, d'où un niveau important de déficit des comptes courants et de flux sortant de la dette extérieure dû aux déséquilibres touchant les recettes.

La croissance des besoins de financement de l'administration a amené le secteur public à absorber une large part des financements disponibles, avec pour corollaires l'exclusion du secteur privé et un impact négatif sur les perspectives de croissance économique. La modération salariale au niveau de toute l'économie, avec le signal important que constituent, pour le secteur privé, les réductions de salaire dans le secteur public, et les mesures d'austérité fiscale sont par conséquent indispensables pour remettre l'économie grecque sur pied via la restauration de la compétitivité et la réalisation de la consolidation fiscale.

La Commission a conscience que les mesures d'austérité fiscale et de modération salariale peuvent avoir un impact négatif à court terme sur la demande. Toutefois, compte tenu de la situation actuelle de la Grèce, ces mesures sont nécessaires pour restaurer la confiance des marchés et jeter les bases d'un modèle de croissance plus durable pour l'économie grecque à long terme.

La Grèce a adopté un ambitieux programme visant à corriger son déficit et à réformer son administration publique et son économie. Les mesures de consolidation prises par la Grèce sont importantes s'agissant de renforcer la durabilité fiscale et la confiance des marchés. Elles ont été chaleureusement saluées par la Commission, l'Eurogroupe, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international.

Les mesures courageuses inscrites dans le programme de stabilité et dans les trains de mesures annoncés en février et mars 2010 englobent les réductions de salaire envisagées, par l'intermédiaire d'une diminution des indemnités versées aux fonctionnaires et des primes de Pâques, d'été et de Noël, mais aussi des mesures d'amélioration du mécanisme de collecte des taxes et d'élargissement de l'assiette fiscale et de renforcement de l'observation des règles fiscales.

Dans la communication adoptée le 9 mars 2010, la Commission conclut que la Grèce met en œuvre la décision du Conseil du 16 février 2010 et que, sur la base des informations disponibles, les mesures annoncées par les autorités grecques le 3 mars paraissent suffisantes réaliser les objectifs budgétaires 2010.

**Georgios Papanikolaou (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, l'office national grec des statistiques a indiqué dans son annonce la plus récente - je pense que c'est celle d'aujourd'hui - que le chômage atteignait désormais 11,3 % de la population et que près de la moitié de ces personnes (45 %) sont des jeunes de moins de 34 ans. Dans la tranche d'âge la plus productive, entre 25 et 34 ans, le chômage s'élève à 14,6 %. Je tiens également à souligner que cette génération de jeunes Grecs perçoit des salaires extrêmement faibles, sensiblement inférieurs à la moyenne européenne. En Grèce, on l'appelle la «génération 700 euros», et nous craignons que les salaires baissent encore.

Aussi, je pense que nous devons être très prudents lorsque nous faisons ce genre de généralisations, en particulier à une période aussi difficile pour l'emploi, car vous comprendrez que la société grecque est inquiète. Pensez-vous qu'il soit possible, avec un chômage aussi élevé et tous les problèmes que connaît la Grèce, de retrouver le chemin de la croissance avec de nouvelles réductions de salaire et de nouveaux licenciements?

Karel De Gucht, membre de la Commission. – (EN) Nous sommes bien évidemment très préoccupés face à la montée du chômage en Grèce, et pas seulement en Grèce, mais aussi dans le reste de l'Union européenne. Toutefois, il est également très important que les fondamentaux économiques soient respectés, et lorsque les salaires progressent plus rapidement que la productivité pendant un certain temps, un problème finit par se poser. C'est essentiellement ce qui s'est produit en Grèce. Je saisis l'ampleur du problème, en particulier pour les jeunes, et nous suivons activement la situation. Toutefois, nous estimons que la solidité financière à long terme d'un État membre de l'union monétaire est capitale.

**Nikolaos Chountis (GUE/NGL).** – (*EL*) Monsieur le Président, ma question concerne le principe et la raison à la base de la question posée par mon collègue.

Il a déclaré que le représentant de M. Rehn avait évoqué la nécessité de procéder à des réductions dans le secteur privé grec. La question, Monsieur le Commissaire, est la suivante: de quel droit les fonctionnaires de la Commission chargés de la surveillance, les porte-parole de la Commission et, peut-être, les commissaires, parlent-ils, suggèrent-ils, font-ils des projections et exercent-ils une pression quant aux mesures que doit prendre la Grèce dans des secteurs sans lien avec la politique communautaire tels que les salaires, les retraites, l'administration publique et la santé? Qui accrédite ces déclarations et d'où émanent la compétence et l'autorité leur permettant de contester, de demander ou de suggérer cette disposition pour l'économie grecque?

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) Nous ne demandons absolument pas une réduction de l'emploi dans le secteur privé, mais nous voyons le chômage progresser, non seulement en Grèce, mais aussi dans une grande partie de l'Union européenne, des suites de la crise économique et financière.

Ce que nous disons, c'est que nous devons relever l'économie grecque si nous voulons qu'elle soit durable à long terme. Nous devons également préserver l'union économique et monétaire, qui est d'une importance inestimable pour l'ensemble de l'économie européenne. C'est ce que nous disons. Nous ne demandons certainement pas une augmentation du chômage. Il s'agit malheureusement du résultat de politiques menées durant une certaine période.

# Le Président. – Question n° 35 d'Ádám Kósa (H-0133/10)

Objet: Conflit de compétences entre les États membres et l'Union européenne dans les accords conclus avec le FMI

Pour éviter qu'une crise de plus grande ampleur ne se produise, la Commission a provisoirement modifié, entre autres, les règles d'éligibilité des PME aux aides d'État et les a considérablement simplifiées (plan européen de relance économique). Ces derniers temps, la Hongrie traverse une crise financière particulièrement grave due à sa propre politique économique. En vertu de l'accord conclu avec le FMI concernant l'octroi de près de 20 milliards d'euros, la Hongrie se voit contrainte d'aller à l'encontre de valeurs qui sont consacrées dans les traités et qu'elle-même, en tant qu'État membre de l'Union européenne, a déclarées prioritaires, à savoir un niveau d'emploi élevé et la protection des groupes défavorisés. La Commission pourrait-elle dès lors répondre aux questions suivantes: un accord de ce type peut-il être légal? À qui la responsabilité incombe-t-elle dans le cas où, dans un État membre de l'Union européenne, un accord conclu avec une organisation internationale n'ayant aucun lien avec l'Union se traduit par une détérioration dramatique de l'emploi et a également des incidences sur la promotion de l'emploi des personnes handicapées?

Karel De Gucht, membre de la Commission. – (EN) Lorsque la crise financière mondiale a frappé la Hongrie de manière particulièrement brutale à l'automne 2008, la Commission et le Conseil ont très rapidement décidé de soutenir la Hongrie par l'intermédiaire d'un important paquet de soutien fourni par l'Union, d'un montant allant jusqu'à 6,5 milliards d'euros. Celui-ci dépassait la moitié du financement disponible pour des États membres ne faisant pas partie de la zone euro à cette date. En y ajoutant les prêts du FMI et de la Banque mondiale, l'enveloppe atteignait un montant total de 20 milliards d'euros.

Je tiens à signaler que sans cette assistance, la Hongrie aurait été confrontée à des troubles économiques beaucoup plus importants que la baisse de 6 % observée l'année dernière et la stabilisation escomptée cette année. Par ailleurs, étant donné que le gouvernement avait perdu l'accès aux marchés financiers, l'absence d'assistance aurait donné lieu à une politique fiscale encore plus restrictive qu'elle ne l'a été dans le cadre du programme, et la limitation des dépenses aurait été plus sévère. Par conséquent, en limitant l'ampleur de la récession, en évitant une progression plus importante du chômage et en soutenant le financement du déficit, cette assistance internationale a directement contribué à limiter les conséquences sociales de la crise, notamment parmi les franges vulnérables de la société.

Bien entendu, pour que le programme économique soit crédible et pour rassurer les investisseurs au sujet de la capacité de la Hongrie à retrouver des finances publiques saines et une croissance durable à terme, il était important que le gouvernement mette en œuvre une stratégie économique incluant des mesures de consolidation financière. Les États membres sont, en vertu du principe de subsidiarité, responsables de la conception et de la mise en œuvre des mesures de politique sociale. Cela étant dit, l'assistance soutenait les actions du gouvernement visant à réaliser des économies budgétaires et à cibler plus efficacement les dépenses et, en particulier, à aider les personnes défavorisées et les bas revenus.

**Kinga Gál,** *auteure suppléante.* – (*HU*) Merci pour votre réponse. Je voudrais, au nom de M. Kósa, faire une remarque supplémentaire. Après tout, si la Hongrie n'a pas pu bénéficier des milliards d'euros du plan de relance économique européen, c'est précisément parce que les règles de ce genre ne permettaient pas la mise en place d'incitants économiques à plus grande échelle, avec pour corollaire une détérioration supplémentaire de la situation de l'emploi. Il n'a pas été possible, en particulier, d'aider les personnes handicapées à trouver un emploi, ce qui donne lieu à une étrange contradiction sur ce point. Je voudrais connaître votre avis à ce suiet.

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) Je ne suis pas responsable de ce dossier au sein de la Commission, mais il me semble que l'honorable députée fait référence à un paquet de 100 milliards d'euros. Il s'agit néanmoins d'un paquet financé par les États membres eux-mêmes, d'un paquet que ces derniers ont été autorisés à mettre en œuvre. Il ne s'agit pas d'argent mis à la disposition des États membres. Les 100 milliards d'euros figurent au débit de leurs budgets nationaux.

Ce qui s'est passé avec la Hongrie, car c'était nécessaire, c'est qu'une aide supplémentaire de 20 milliards d'euros a été mise à la disposition du pays - une mesure qui n'a pas été prise pour les autres économies. Celles-ci ont uniquement été autorisées à prendre des mesures permettant de surmonter la crise, mais aucun versement effectif n'a été fait aux États membres concernés.

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la réponse que vous donnez ne reflète pas, selon moi, le problème et les conjectures entourant la question. Compte tenu de la situation que connaît la Grèce, je voudrais vous poser la question suivante: avez-vous des inquiétudes concernant l'immixtion du Fonds monétaire international, organisation externe, dans les affaires intérieures de l'Union européenne? Le Fonds monétaire a semé la désolation dans chaque pays où il est intervenu, pourrait-on dire. Par conséquent, la question est la suivante: la Commission s'inquiète-t-elle des raisons à l'origine de l'intervention du Fonds monétaire international au sein de l'Union européenne, d'une part, et quel article de quel traité prévoit la participation du Fonds monétaire international aux procédures de l'Union européenne, d'autre part? Pour quelle raison n'opte-t-elle pas pour une solution européenne dans le cas de la Grèce, conformément à l'article 122, paragraphe 2, des traités?

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) Très brièvement, pour que le FMI intervienne en Grèce, celle-ci devrait bien évidemment lui en faire la demande. Le FMI n'effectue pas d'intervention unilatérale et, comme le sait l'honorable député, il existe entre les États membres et les membres de l'union économique et monétaire un accord concernant le déploiement d'un effort conjoint des États membres de l'Union européenne et du FMI. Toutefois, cette intervention n'aura lieu que sur demande d'un État membre, la Grèce en l'occurrence, et c'est le point actuellement examiné, d'après mes informations.

Le Président. – Question n° 36 d'Eleni Theocharous (H-0139/10).

Objet: Déficit public à Chypre

La crise économique, qui sévit à l'échelle mondiale, frappe particulièrement les pays de l'eurozone.

La Commission dispose-t-elle d'éléments faisant état du déficit public et d'autres indicateurs de l'économie chypriote?

L'évolution de l'économie chypriote et, par extension, de ses indicateurs, est-elle inquiétante? La Commission pense-t-elle qu'il convient d'adopter des mesures concernant la situation financière de Chypre? Dans l'affirmative, lesquelles et à quel délai?

A-t-il été procédé à un échange de vues et les positions et propositions de l'UE, notamment de la Commission, ont-elles été communiquées au gouvernement chypriote?

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi de vous demander s'il serait possible de clore ce débat. Je remplace M. Rehn, et normalement, l'heure des questions s'arrête à 20 heures. J'ai d'autres obligations, ce qui m'empêche de rester. C'est pour moi un véritable problème. Je n'ai pas le temps et je ne peux pas rester.

**Gay Mitchell (PPE).** – (*EN*) Pour arriver ici, j'ai dû effectuer un déplacement très difficile à travers l'Union européenne et je n'accepte pas la réponse du commissaire lorsqu'il déclare qu'il n'a pas le temps. Si vous n'avez pas le temps, quittez cette Assemblée immédiatement. Je suis député européen, j'ai une question qui demande une réponse. J'ai, moi aussi, de nombreuses obligations. Cela fait très longtemps que j'attends pour poser ma question, alors que différentes questions supplémentaires ont reçu une réponse. Je vous saurais

gré de bien vouloir me répondre dans cette Assemblée. Vous faites preuve d'une arrogance considérable lorsque vous dites que vous n'avez pas le temps.

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) Il revient au Président de se prononcer sur cette question. Permettez-moi également d'être très clair sur le fait que je ne réponds pas actuellement à des questions qui me sont posées, mais que je remplace M. Rehn qui, souffrant, ne peut être parmi nous. Vous devez l'expliquer au Président. Je respecte l'autorité du Président au Parlement. Cela ne dépend pas de moi.

**Le Président.** – Vous avez raison de souligner le problème. Vous remplacez le commissaire Rehn, ce qui est bien sûr regrettable, compte tenu de l'importance des questions. Toutefois, l'heure des questions est prévue jusqu'à 20 h 30 dans notre ordre du jour. Compte tenu des circonstances, si je ne puis vous attacher à ce siège, je puis vous dire que ce qui est attendu de vous, puisque le rôle malheureux de remplacer le commissaire Rehn vous a été confié, c'est de répondre à toutes les questions.

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) J'avais compris que c'était jusqu'à 20 heures. Toutefois, comme je l'ai signalé, puisque vous êtes le Président et qu'il vous revient de décider ce que je dois faire, je poursuivrai.

La crise financière, qui a évolué en crise macroéconomique, est la plus grave depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, tant par son intensité que par sa couverture mondiale. La crise a eu un impact dévastateur sur l'économie mondiale, notamment sur les pays de l'Union européenne et de la zone euro. Elle a inévitablement touché Chypre, qui est une économie toute petite et ouverte.

Selon les estimations provisoires publiées par l'office chypriote des statistiques, le produit intérieur brut réel de Chypre a baissé de 1,7 % en 2009. C'est la première fois que l'activité économique de Chypre enregistre un taux de croissance négatif depuis 35 ans.

Ces conditions économiques défavorables, auxquelles s'ajoute la fin du boom des actifs et d'une politique fiscale expansionniste due en partie à des mesures adoptées dans le cadre du plan de relance économique européen, ont entraîné une détérioration des finances publiques. Si l'on en croit la dernière notification des données relatives au PIB transmises par les autorités chypriotes en mars 2010, en cours de validation par Eurostat, les finances publiques ont enregistré un déficit de 6,1 % du PIB et la dette brute de l'État s'est élevée à 56,25 % du PIB en 2009.

Le pacte de stabilité et de croissance impose à la Commission de rédiger un rapport chaque fois que le déficit réel ou prévu d'un État membre dépasse 3 % de la valeur de référence du PIB. La Commission est actuellement en train de préparer ce rapport pour Chypre. Ce rapport, une fois prêt, sera présenté au Conseil, lequel devra se prononcer sur le caractère excessif éventuel du déficit. Si le Conseil conclut dans ce sens, il formulera des recommandations destinées à Chypre et fixera des délais relatifs à la mise en œuvre de mesures de correction efficaces.

Le gouvernement chypriote a, dans l'intervalle, envoyé son programme de stabilité actualisé. Le programme présente la stratégie budgétaire à moyen terme jusqu'en 2013. La Commission est actuellement en train d'évaluer le document actualisé et de préparer sa recommandation destinée à l'avis du Conseil concernant ce programme.

**Eleni Theocharous (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, il serait extrêmement embarrassant que vous ne répondiez pas dès maintenant à la question posée. En définitive, je voudrais que vous me disiez si Chypre court le risque d'être placée sous surveillance et si vous êtes satisfait du programme de convergence. Bien entendu, vous avez parlé des estimations, mais je voudrais savoir si vous êtes satisfait du programme de convergence présenté par le gouvernement.

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) Je ne peux que répéter ce que j'ai dit: une évaluation sera effectuée, c'est la procédure normale que nous appliquons à tous les États membres, notamment à Chypre.

Si la Commission conclut que ce déficit est excessif, elle formulera des recommandations à l'attention de Chypre.

**Le Président.** – Question n° 37 de **Morten Messerschmidt** (H-0142/10)

Objet: La Grèce et la crise actuelle de la coopération européenne

La Grèce connaît actuellement le revers de la coopération européenne. Pendant les années fastes, elle a fait croire à l'Union européenne que tout allait pour le mieux. Mais, une fois l'Europe frappée par la crise, les

choses se sont gâtées. En 2009, le déficit de l'État grec atteignait 12,7 % du PNB, ce qui est nettement au dessus des 3 pour cent autorisés par le pacte de stabilité pour les pays de la zone euro. Et le gouvernement d'Athènes a dû adopter un plan d'austérité qui ampute le budget de l'État de 4,8 milliards EUR. Les Grecs doivent se serrer la ceinture, et tout le monde en fera les frais, des fonctionnaires aux retraités.

En réalité, les cours de change flottants ne sont pas une bonne chose. Ils ne bénéficient à personne et ils ne résolvent aucun problème structurel majeur. Mais force est de constater que l'argent, comme tout, a un «prix»: en Grèce, ce prix se manifeste dans des taux d'intérêt astronomiques, qui gèlent toute activité économique. Quand une situation en arrive à évoluer vers de tels extrêmes, un pays doit pouvoir tirer la sonnette d'alarme et abaisser le loyer de l'argent. La Commission est-elle d'accord avec cette analyse et, dans l'affirmative, reconnaît-elle la faiblesse intrinsèque de l'euro?

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) L'honorable député semble suggérer que l'application d'une politique monétaire indépendante en Grèce permettrait d'atténuer la crise qui secoue le pays. Ce n'est pas le cas. Les taux d'intérêt élevés du gouvernement grec ne sont pas dus à des facteurs de politique monétaire, mais aux primes de risque substantielles découlant des inquiétudes du marché concernant la viabilité de la dette.

Les taux d'intérêts de la BCE se trouvent à des planchers historiques et la Banque centrale européenne a fourni une très importante quantité de liquidités au système financier de la zone euro, notamment aux établissements grecs. Bien entendu, la participation à l'euro nécessite que les ajustements économiques s'effectuent par des moyens autres que le taux de change, comme le démontrent de nombreux documents de la Commission, par exemple le rapport complet EMU@10, qui date de 2008.

Les ajustements en zone euro ne se sont pas déroulés de manière suffisamment progressive par le passé. C'est pourquoi la Commission a souligné la nécessité de renforcer les procédures de surveillance multilatérale de l'Union, fondées sur une pression intensifiée exercée par les pairs, afin d'identifier et de s'attaquer aux points faibles des États membres à un stade précoce. La Commission prépare actuellement des propositions à cette fin, comme je l'ai déjà indiqué en réponse à une question précédente.

**Morten Messerschmidt (EFD).** – (*DA*) Il existe de très nombreux outils pour réguler la devise d'un pays-pour autant que le pays concerné soit indépendant. Néanmoins, c'est précisément ce qui fait défaut aux membres de la zone euro, qui ont abandonné à Francfort un très grand nombre d'instruments dont ils disposaient. Par ailleurs, il est faux d'affirmer que les taux d'intérêt ne diffèrent pas au sein de la zone euro, car il existe des écarts importants au niveau des taux d'intérêts privés des emprunts à moyen comme à long terme, et le taux des obligations grecques est sensiblement plus élevé que le taux des obligations danoises, par exemple - même si nous avons notre propre devise.

Je voudrais que la Commission indique - ou reconnaisse - que la Grèce aurait dévalué si elle n'avait pas été liée par la position fixée par Francfort et que cette dévaluation aurait résolu une bonne part des problèmes auxquels Athènes fait actuellement face.

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) Certainement pas. L'union monétaire repose bien entendu et tout le monde en est parfaitement conscient en adhérant à l'union monétaire européenne - sur le principe de l'impossibilité de dévaluer sa devise, puisque les pays concernés n'ont plus de devise. Il n'y a qu'une seule devise commune.

La devise grecque n'existe plus. La devise utilisée par les Grecs est l'euro. Par conséquent, une dévaluation individuelle est en complète contradiction avec le principe fondamental d'une union monétaire européenne et la Grèce n'est pas devenue membre de l'union monétaire européenne par accident. Elle a rejoint l'union monétaire européenne parce qu'elle a tout fait, vraiment tout, pour en faire partie.

### Le Président. – Question n° 38 de Gay Mitchell (H-0145/10)

Objet: Fonds monétaire européen

L'idée de la création d'un Fonds monétaire européen (FME) a été évoquée ces derniers temps comme instrument pour faire face aux crises du genre de celle qui a touché la Grèce au début de l'année.

Où en est cette proposition? Comment un tel fonds fonctionnerait-il concrètement? Quels sont les obstacles à la création d'un FME et est-elle envisageable aux termes des dispositions actuelles du traité?

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (*EN*) La crise a mis en lumière la nécessité de créer un cadre de résolution des crises pour la zone euro.

Compte tenu de la nécessité d'examiner l'ensemble des implications économiques, juridiques et institutionnelles, il s'agit d'une question à moyen terme plutôt que d'une perspective immédiate.

Les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro ont lancé un signal fort le 25 mars en réclamant la création d'un groupe de travail chargé de travailler sur des mesures destinées au cadre de résolution des crises de la zone euro avant la fin de l'année.

Le débat public relatif à un Fonds monétaire européen a abordé plusieurs éléments pertinents à cet égard. La Commission reconnaît en particulier la nécessité d'établir un cadre de soutien financier d'urgence régi par des conditions strictes et par des taux d'intérêt compatibles avec les incitants.

Néanmoins, aucun organe nouveau n'est nécessaire pour le fournir ou pour définir et vérifier les conditions. La cohérence par rapport au cadre de gouvernance, orienté sur la stabilité, de l'UME doit être garantie. La Commission examine la portée des propositions déposées à cet effet. Plus généralement, un engagement ferme à mener des politiques sérieuses de la part de tous les États membres reste indispensable au bon fonctionnement de l'UME.

Dans ce contexte, la Commission est en train de préparer les propositions concernant le renforcement de la coordination de la politique économique et de la surveillance des pays sur la base des propositions figurant dans la communication présentée récemment par la Commission au sujet de la stratégie Europe 2020.

**Gay Mitchell (PPE).** – (*EN*) Permettez-moi tout d'abord de présenter mes excuses au commissaire. Nous souffrons tous un peu de claustrophobie, puisque certains d'entre nous n'ont pas été en mesure de rentrer chez eux et tentent d'aider certaines familles à s'installer. Je comprends que le commissaire a d'autres obligations et remplace un collègue.

Le commissaire pourrait-il indiquer, par rapport à sa réponse, ce qu'il entend par «moyen terme»? Renvoie-t-il au milieu de mandat de cette Commission? S'agit-il d'un délai d'un an, de 18 mois? Quel délai sera selon lui nécessaire à l'émergence d'une réponse plus définitive dans ce dossier?

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Vous devriez poser la question relative au calendrier spécifique au commissaire Rehn, mais lorsque vous prenez les recommandations que nous avons formulées et l'accord qui a été conclu afin de soutenir la Grèce, plus précisément en combinant des prêts bilatéraux et le soutien du Fonds monétaire international, il est clair que la Commission estime que ce qui vient de se produire ne pourrait en aucun cas être résolu via la création d'un Fonds monétaire européen, car cela prendrait certainement beaucoup trop de temps dans le cas de la Grèce.

Il s'agit par conséquent d'un projet à moyen terme que nous saluons, mais je vous conseille vraiment d'interroger M. Rehn au sujet du calendrier spécifique.

#### **Le Président.** – Question n° 39 de **Rodi Kratsa-Tsagaropoulou** (H-0150/10)

Objet: Mécanismes de surveillance financière des États membres

Le commissaire chargé des affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, a indiqué que la principale leçon à tirer de la crise était que nous devions, de toute urgence, surveiller de manière plus approfondie et plus vaste les politiques économiques, et notamment identifier à temps les déséquilibres et y remédier, afin de garantir la stabilité macroéconomique de la zone euro. Étant donné que la Commission dispose, en vertu des articles 121 et 126 du traité, des instruments et des mécanismes nécessaires pour surveiller les politiques financières des États membres, et compte tenu du fait que la majorité de ces derniers présentent un déficit largement supérieur à la limite de 3 %, la Commission pourrait-elle répondre aux questions suivantes:

Compte-t-elle renforcer l'aspect préventif de la surveillance? Dans l'affirmative, par quels moyens et par quelles procédures? Entend-elle présenter des propositions visant à renforcer la convergence économique au sein de la zone euro? Envisage-t-elle de promouvoir les modifications structurelles qui s'imposent dans les États membres, d'une manière telle que ces derniers puissent les introduire dès que leurs finances publiques le leur permettront?

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) La Commission plaide de longue date en faveur d'une surveillance économique plus approfondie et plus vaste dans la zone euro. L'importance de cette question

a été reconnue par le Parlement européen dans son rapport sur la déclaration annuelle 2009 concernant la zone euro et les finances publiques.

La Commission entend utiliser pleinement les nouveaux instruments du traité afin de renforcer la coordination de la politique et la gouvernance. Une communication à venir présentera de nouvelles propositions relatives au développement d'un cadre complet de prévention des crises et de correction dans la zone euro via le recours au nouvel article 136 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La communication pourrait intégrer des propositions visant à renforcer les volets préventif et correctif du pacte de stabilité et de croissance - des propositions visant à élargir la surveillance des déséquilibre macroéconomiques à l'intérieur de la zone euro et à améliorer son efficacité - et à explorer les options relatives à la création d'un mécanisme de résolution de crise pour les pays de la zone euro.

En ce qui concerne la politique fiscale, l'attention particulière accordée à la durabilité fiscale se justifie en raison de l'impact de la crise sur la dette et le potentiel de croissance, ainsi que des facteurs démographiques qui commencent à déployer leurs effets. Les incitants à l'observation des dimensions préventive et corrective du pacte de stabilité et de croissance doivent être renforcés. L'engagement en faveur la consolidation doit être renforcé en temps utile. Les points faibles sous-jacents des finances publiques doivent être pris en considération de manière adéquate dans le cadre de la conception du volet consacré à la consolidation optimale. Il convient d'accorder une attention nouvelle à la dynamique de la dette, ainsi qu'à la durabilité et à la qualité des finances publiques, notamment des racines fiscales nationales. Il est également nécessaire de s'atteler aux cas de violations continues des règles. En outre, les sanctions doivent être plus dissuasives et les incitants doivent être renforcés.

L'évolution en matière de compétitivité et les déséquilibres macroéconomiques, en plus des déséquilibres fiscaux, constituent un sujet de préoccupation pour tous les États membres. Néanmoins, la surveillance des déséquilibres macroéconomiques et des écarts de compétitivité se justifient tout particulièrement pour les États membres de l'Union européenne liés à l'euro en raison du degré plus élevé de retombées économiques et financières dans les États membres de la zone euro, de la moindre discipline des marchés, de l'absence de risques liés au taux de change et de l'ajustement plus difficile, avec un coût potentiellement élevé pour l'ensemble de la zone euro.

Les divergences dans le domaine de la compétitivité constituent un motif de préoccupation sérieux pour le fonctionnement de l'union monétaire européenne. Au cours de la décennie ayant précédé la crise, la divergence s'est nourrie d'une inquiétante série de déséquilibres économiques internes dans certains États membres, notamment un niveau d'endettement élevé et des bulles immobilières dans certains pays enregistrant un déficit au niveau des comptes courants, ainsi qu'une faiblesse persistante de la demande dans certains pays en situation d'excédent. La divergence des évolutions en matière de salaires et de coûts, l'accumulation d'une dette extérieure durable et l'allongement de l'allocation mythique des ressources ont accru la nécessité d'un ajustement et la vulnérabilité des finances publiques. Les pays fortement dépendants des excédents commerciaux ont, parallèlement, été victimes de la forte contraction des échanges commerciaux internationaux au début de la crise mondiale. Par conséquent, la Commission entend, afin de compléter la surveillance fiscale, présenter des propositions d'élargissement de la surveillance économique dans la zone euro, en s'attelant aux déséquilibres macroéconomiques et à l'évolution de la compétitivité. Son objectif est de mettre en place un cadre de détection précoce, de prévention et de correction efficace des déséquilibres au sein de la zone euro.

Le troisième élément majeur de la proposition de la Commission explorera les options de création d'un mécanisme de résolution des crises. Le mécanisme ad hoc d'assistance financière éventuelle à la Grèce couvre les besoins immédiats. Il est toutefois nécessaire de mettre au point un mécanisme permanent de résolution des crises, assorti de dispositifs décourageant fortement son activation. La mise en place préalable de règles et procédures claires, crédibles et cohérentes régissant la fourniture d'un soutien exceptionnel et conditionnel à un pays de la zone euro rencontrant des problèmes graves renforcera les fondements de l'UME.

Les propositions relatives au renforcement de la surveillance et de la coordination économiques dans la zone euro apportent un complément important à la stratégie globale Europe 2020 pour la croissance et l'emploi. La Commission veillera à assurer l'efficacité de la coordination entre ces deux cadres.

**Rodi Kratsa-Tsagaropoulou (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je vous remercie pour votre réponse. Permettez-moi de revenir sur le sujet de la surveillance et des déséquilibres. Ce que je souhaitais savoir en posant cette question, c'est si la divergence constituera désormais un point majeur à l'ordre du jour. Les déséquilibres financiers, mais aussi la divergence économique; les mécanismes de

surveillance, mais aussi les actions visant à traiter les divergences. Les crises internationales, la crise grecque, ont mis en lumière toutes les faiblesses de la zone euro.

**Karel De Gucht,** *membre de la Commission.* – (EN) Je tiens tout d'abord à m'excuser auprès des interprètes, car je me trouve dans une situation un peu exceptionnelle. Vous pouvez également dire que je me suis efforcé de répondre à toutes les questions avant 20 h 30.

En ce qui concerne la question complémentaire, je pense que vous devez revenir à l'origine de la crise dans votre pays, à savoir l'émergence de ces déséquilibres au fil du temps. Il s'agit d'un très important déséquilibre en ce qui concerne la compétitivité. Les salaires ont enregistré une progression sensiblement supérieure à celle de la compétitivité. Bien évidemment, cet aspect relève principalement des politiques nationales.

Quant à savoir s'il est préférable d'appliquer une surveillance plus étroite, la réponse est «oui». C'est pourquoi nous proposons un nouveau dispositif à cet effet. N'oubliez pas qu'en 2002, la Commission européenne a présenté une proposition relative à la possibilité d'envoyer les auditeurs dans un État membre afin de vérifier les chiffres, par exemple, mais les États membres ont refusé. La Commission a par conséquent toujours eu conscience de l'importance majeure que revêt la surveillance afin d'assurer la compatibilité des budgets nationaux avec l'union monétaire européenne, tout particulièrement dans le cas de la Grèce.

**Le Président.** – Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'Olli Rehn vous doit manifestement une fière chandelle! Vous avez donc quelque chose à négocier avec lui pour la prochaine heure des questions, éventuellement lorsque ce sera à votre tour de vous trouver ici.

L'heure des questions est close.

(Les questions qui, faute de temps, n'ont pas reçu de réponse, recevront des réponses écrites (voir Annexe)).

(La séance, suspendue à 20 h 25, est reprise à 21 heures).

## PRÉSIDENCE DE M. MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

# 13. Création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile (débat)

**Le Président.** - L'ordre du jour appelle la recommandation pour la deuxième lecture de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile (16626/2/2009 – C7-0049/2010 – 2009/0027 (COD)) (Rapporteure: Jean Lambert) (A7-0118/2010).

**Jean Lambert,** rapporteure. – (EN) Monsieur le Président, je ne suis pas sûre que l'inspiration sera au rendez-vous de notre débat, mais il s'agit de toute évidence d'un sujet très controversé terrifiant de nombreux députés de la présente Assemblée, si bien que ceux d'entre nous qui ont le courage d'être présents ici doivent apprécier ce moment.

Je tiens pour commencer à remercier très sincèrement tous les rapporteurs fictifs qui ont travaillé sur ce rapport pour leur participation active et notre capacité à trouver une position de négociation commune et à travailler comme une équipe. Je veux également remercier les deux présidences impliquées - la présidence tchèque et plus particulièrement la présidence suédoise - qui ont fait preuve d'une plus grande ouverture sur la question que ce n'est le cas parfois dans certaines négociations, car nous avons été en mesure de négocier sans avoir le sentiment d'être là pour faire ce que le Conseil veut - enfin, en tout cas, parfois.

Donc, qu'avons-nous réalisé? L'objectif du Bureau européen d'appui en matière d'asile est de proposer aux personnes qui ont besoin de protection un mécanisme décisionnel de qualité et cohérent, et il peut réellement s'agir d'une question de vie et de mort pour les personnes concernées. Il est bien connu qu'il n'existe pas de cohérence entre les États membres. Les différences sont parfois si importantes entre le meilleur et le pire qu'il existe un manque de confiance qui peut donner à ceux qui essaient de rendre des décisions objectives le sentiment d'être lésés par ceux qui ne le font pas. Au bout du compte, ce sont ceux qui ont besoin de protection qui en souffrent.

Certains États membres soumis à des pressions particulières peuvent également avoir un très fort sentiment de manque de solidarité de la part d'autres États membres, qu'ils ne reçoivent pas de réponse concrète réelle

à leur besoin de soutien. Un volet du Fonds pour les réfugiés a été consacré au financement de la coopération entre les États membres, qui a permis certaines évolutions positives, mais qui a également révélé les limites de cette approche plus fragmentaire.

Le Bureau d'appui en matière d'asile a donc vocation à apporter un soutien continu pour promouvoir une approche cohérente et apporter un soutien actif aux pays soumis à des pressions particulières. Des tâches spécifiques lui sont déjà confiées par d'autres actes législatifs.

Le Parlement européen a dû aborder certains éléments clés pendant les négociations, notamment son rôle par rapport au Bureau d'appui en matière d'asile, comment améliorer la solidarité entre les États membres, ainsi que le rôle de la société civile et celui du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés par rapport au Bureau.

Les questions liées au rôle du Parlement se sont articulées autour de la nomination du directeur ou de la directrice et des liens durables à créer avec celui-ci ou celle-ci. Nous avons finalement décidé que le Parlement européen entendrait le candidat recommandé, qu'il ferait part de son avis confidentiel et qu'il serait tenu informé de la suite donnée à son avis.

Le directeur ou la directrice présentera également le rapport annuel à la commission compétente - je n'irai pas jusqu'à dire que nous avons dû nous battre pour cela, mais quand même - et nous pouvons également l'inviter à présenter un rapport sur l'exécution de certaines tâches.

Le rôle du Parlement vis-à-vis des agences est à présent à l'ordre du jour du débat au sein du groupe de travail interinstitutionnel, et je suis à présent membre de l'équipe du Parlement européen chargée de cette question en partie en raison de mes expériences et d'une certaine frustration ressentie avec les négociations sur le Bureau européen d'appui en matière d'asile.

En ce qui concerne la solidarité entre les États membres, alors que le Parlement voulait des mécanismes contraignants, le Conseil voulait ancrer la nature volontaire de la coopération; le libellé final est plus neutre, mais nous avons une évaluation externe du Bureau européen d'appui en matière d'asile, dont nous pouvons nous réjouir et qui concernera l'impact du Bureau sur la coopération pratique en matière d'asile.

Pour ce qui est du rôle du forum consultatif, les États membres disposent d'un savoir-faire réel très abondant, et il nous a semblé évident qu'un tel savoir-faire pourrait être précieux. Nous savons que certains États membres entretiennent des relations actives avec des ONG, et nous voulions aussi garantir que les autorités locales, qui couvrent souvent l'essentiel de ce qui est requis au titre du système commun, aient aussi la possibilité de participer. Nous sommes donc satisfaits d'avoir pu insuffler un peu plus de vie dans cet organe.

En conclusion, nous avons le sentiment que le Bureau européen d'appui en matière d'asile pourrait jouer un rôle très précieux sur le front de la mise en place d'un système commun. Nous espérons qu'il sera de qualité même si nous ne sommes pas tout à fait parvenus à l'inscrire dans le texte définitif - et qu'il permettra de créer un sentiment de confiance et de soutien mutuels. Je demanderais également aux États membres concernés d'être plus ouverts à la contribution que peuvent apporter d'autres institutions, autorités élues et la société civile, parce que, bien qu'il s'agisse de coopération entre les États membres, elle n'est pas totalement intergouvernementale. C'est une institution européenne que nous créons.

**Cecilia Malmström,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, je suis vraiment ravie que nous soyons aussi proche de l'adoption finale du règlement portant création du Bureau européen d'appui en matière d'asile. La proposition de la Commission remonte à février 2009, et le Conseil et le Parlement ont fait preuve d'un engagement extrême envers sa réalisation.

Cela fait de nombreuses années que l'Union européenne poursuit l'objectif de mettre en place un régime d'asile commun, et la Commission et moi-même y sommes encore très attachées.

Nous devons établir un régime juste et efficace, fondé sur des normes communes et des principes communs. Ce régime devrait aussi reposer sur la solidarité; sur la solidarité avec les migrants, avec les pays d'origine et de transit, mais aussi sur la solidarité entre les États membres. Pour renforcer la solidarité entre les États membres, il est important d'instaurer une coopération pratique entre les différentes autorités compétentes en matière d'asile, coopération qui formerait une partie du régime d'asile européen. Pour promouvoir cette coopération pratique, le Pacte européen sur l'immigration et l'asile de 2008 a demandé la mise en place du Bureau d'appui en matière d'asile, laquelle a été décidée dans le programme de Stockholm en 2009. Le Bureau d'appui formera donc une base essentielle d'un régime d'asile commun.

Comme vous le savez tous, le Bureau d'appui sera situé à La Valette. Il fournira un soutien opérationnel et concret aux autorités des États membres, et facilitera l'instauration de la coopération nécessaire entre les États membres et la mise au point de pratiques communes. Cet objectif sera atteint grâce à la formation des personnes chargées de l'examen des demandes d'asile et grâce à l'échange d'informations et de bonnes pratiques. Le Bureau d'appui apportera aussi aide et assistance aux États membres soumis à des pressions particulières, en envoyant des équipes d'experts pour les aider dans l'enregistrement des demandes d'asile.

Je tiens particulièrement à remercier le Parlement européen et tous les rapporteurs - M<sup>me</sup> Jean Lambert, bien sûr, pour son travail, ainsi que M. Moraes qui a déposé les amendements nécessaires pour modifier le Fonds européen pour les réfugiés, ainsi que tous les co-rapporteurs et rapporteurs fictifs. Votre soutien plein et constant a été extrêmement précieux et je suis impatiente de travailler avec vous sur les dernières étapes avant l'ouverture de ce Bureau - espérons très bientôt.

Simon Busuttil, au nom du groupe PPE. – (MT) Monsieur le Président, à mon tour, permettez-moi de féliciter Jean Lambert pour son rapport et l'issue positive de ce dossier, ainsi que pour la loyauté dont elle a fait preuve à notre égard, les rapporteurs fictifs, dans le cadre de la coopération sur ce sujet. Le Parti populaire européen envisage très positivement la création du Bureau d'appui en matière d'asile, car il considère qu'il s'agit d'un grand pas en avant dans l'élaboration et l'application d'une politique commune en matière d'asile dans l'Union européenne. D'un point de vue personnel, en tant que député européen de nationalité maltaise, je suis non seulement satisfait mais également fier du fait que le Bureau aura son siège à La Valette, la capitale de mon pays. Je voudrais faire remarquer que ce bureau doit admettre qu'une politique d'asile commune doit être fondée sur un mot, que l'on a déjà cité, à savoir la solidarité: la solidarité envers les demandeurs d'asile se rendant en Europe qui ont le droit de recevoir aide et protection - c'est l'octroi de cette protection que doit garantir le Bureau -, et, comme l'a déclaré à juste titre la Commission, la solidarité envers les pays qui ont porté seuls et sans assistance la charge sur leurs épaules. Aussi, ce concept de solidarité doit être compris dans sa globalité; en effet, en faisant preuve de solidarité envers ceux qui méritent d'être protégés et envers les Etats membres soumis à une pression disproportionnée, c'est comme si nous considérions les deux faces d'une même pièce. Je dirais que jusqu'à présent, il semble que le message sur l'importance de la solidarité a été compris. Mais nous ne sommes pas encore passés à l'étape suivante. Je voudrais maintenant que nous passions des mots aux actes, et que ce principe devienne une réalité pratique. C'est là où le Bureau d'appui aura un rôle majeur à jouer - il devra donner corps à ce principe, l'appliquer et garantir que les initiatives spécifiques qu'il entreprendra permettront de déployer la solidarité envers tous ceux qui en ont besoin. J'espère donc que ce bureau sera opérationnel dès que possible et je tiens à garantir à tous que, en notre qualité de députés européens, nous surveillerons très étroitement son mode de fonctionnement dans les mois et les années à venir.

**Sylvie Guillaume**, *au nom du groupe S&D.* – Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite tout d'abord féliciter, moi aussi, M<sup>me</sup> Lambert et également M. Moraes pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé et qui nous permettra, dans quelques jours, dès lors que la situation aérienne sera rentrée dans l'ordre, d'adopter formellement le règlement portant création du Bureau européen d'appui en matière d'asile. Nous serons donc, j'imagine, unanimes sur un point: nous réjouir de la création prochaine de ce bureau.

Résolument tourné vers la coopération pratique, le Bureau permettra de réduire les sérieux écarts qui persistent entre les pratiques des différents États membres en matière d'asile, et ce malgré une première phase, dite d'harmonisation, entamée avec Tampere. Cet organe nous permettra d'assurer la cohérence qui fait aujourd'hui défaut dans les pratiques actuelles.

Je souhaite également souligner le rôle important que la société civile, au travers de sa participation aux forums consultatifs, aura dans ce bureau. Celle-ci apportera, par son action de terrain, une vision éclairée des difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile et également sur des carences des systèmes nationaux.

Mais nous devons reconnaître qu'un certain goût amer subsiste dans cette affaire. Pour le Parlement européen, c'est le regret de ne pouvoir jouer un rôle à part entière dans la nomination du directeur du Bureau, par exemple. Et, pour le Bureau lui-même, c'est l'impossibilité de prendre part à la mise en place d'un système de solidarité obligatoire entre les États membres pour soulager les pays situés aux portes de l'Union européenne.

Dans la pratique, cette solidarité volontaire se paie de mots. Or, si l'on refuse même d'évoquer un système plus contraignant, comment pourrions-nous y parvenir? Cette question reste toujours d'actualité dans nos débats, et nous continuerons à le rappeler à nos interlocuteurs, Conseil et Commission.

La création de ce bureau illustre parfaitement le besoin de mettre en place un régime européen d'asile commun. Tous les États membres appellent ceci de leurs vœux, lorsqu'il s'agit de déclarations comme celle du pacte européen pour l'asile et l'immigration en 2008. Mais, étrangement, ces mêmes États membres semblent frappés d'amnésie, lorsqu'il s'agit de passer des mots aux actes et de traduire dans les textes leurs engagements en faveur de règles communes.

Il est par exemple fort regrettable de constater l'empressement avec lequel le Conseil adopte toute une série de mesures dans la lutte contre l'immigration clandestine, comme lors du dernier Conseil JAI de février. Mais il se montre plus frileux dans les négociations sur le paquet «asile», bloqué depuis plusieurs mois déjà. Plutôt qu'un affichage purement et opportunément politique, opéré au travers de mesures répressives, j'appelle les États membres à construire véritablement une Europe de la solidarité.

D'une part, nous savons que ces mesures répressives menacent sensiblement le droit d'accès à l'asile en Europe pour les personnes qui, en raison de la multiplication des filtrages et autres barrières, entreprennent des voyages de plus en plus périlleux. D'autre part, l'Europe pourrait enfin s'enorgueillir d'une réelle harmonisation des procédures d'asile, fondée sur l'octroi de véritables garanties aux demandeurs d'asile.

On le voit, sur le paquet «asile», les résistances des États sont fortes et la tendance est au maintien de pratiques nationales. Ces résistances trouvent un écho retentissant dans des arguments sur les coûts budgétaires d'une telle politique commune, qui paraîtraient insupportables dans un contexte de crise. La responsabilité européenne est pourtant immense face à l'asile.

Insistons sur le fait qu'à ce jour, ce sont en grande majorité des pays tiers, moins bien lotis que nous, qui assument leur part dans l'accueil des réfugiés. Souhaitons donc que ce paquet «asile» rencontre rapidement autant de succès que celui du Bureau, car il est urgent d'agir.

**Marie-Christine Vergiat,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, mes chers collègues, le droit d'asile fait partie des valeurs fondamentales de l'Union et nul n'ose, publiquement, dans ses discours, le remettre en cause. Pourtant, la réalité des politiques européennes et de ses États membres en ce domaine pose question.

C'est en 1999 que l'Union européenne a commencé à harmoniser ses politiques en la matière et l'on semble aujourd'hui se féliciter de voir la chute spectaculaire du nombre de demandeurs d'asile. À la GUE/NGL, nous pourrions aussi nous en féliciter, si un tel chiffre était le reflet de l'amélioration de la situation des droits de l'homme à travers le monde. Nous savons toutes et tous qu'il n'en est rien. S'il en était besoin, nos débats du jeudi après-midi, quand ils ont lieu, sont là pour le prouver.

Depuis 2004, notamment, c'est à une harmonisation vers le bas des procédures et des conditions d'accueil que nous avons assisté. Des écarts de pratique considérables entre les pays existent et nous savons qu'une partie des demandes ont été externalisées et que certains demandeurs, aujourd'hui, n'ont même plus l'occasion de déposer ces demandes. La palme en matière de diminution du nombre de demandeurs revient à la France. La militante des droits de l'homme en France que je suis est bien placée pour savoir à quoi ces résultats sont dus. Il suffit d'avoir accompagné une seule fois un demandeur d'asile dans les services de l'OFPRA pour savoir ce qu'il en est. Voir la façon dont ces hommes et ces femmes sont sommés de présenter les preuves des actes de torture qu'ils ont subis est insupportable.

La proposition que nous examinons aujourd'hui apparaît donc comme une bouffée d'air. Elle contribue à améliorer la mise en œuvre d'un régime européen du droit d'asile. Elle vise à favoriser la coopération pratique entre les États membres, notamment en améliorant l'accès à des informations précises sur les pays d'origine, et c'est une bonne chose. La plupart des propositions faites par le Parlement européen en première lecture ont été retenues par le Conseil et nous savons que nous le devons principalement à la présidence suédoise. Soyez-en remerciée. J'ajouterai que la Suède est pour moi, en quelque sorte, un modèle et j'aimerais beaucoup que d'autres pays s'alignent sur elle en ce domaine.

En première lecture comme en deuxième lecture, en commission, nous avons soutenu notre rapporteure et je tiens, moi aussi, à la féliciter et à la remercier. Nous ferons de même en séance plénière et nous souhaitons vivement que cette petite avancée constitue un nouveau tournant dans la politique européenne en la matière. Qu'au lieu que l'Europe se replie sur elle-même dans ce que nous osons ici, sur ces bancs, appeler l'Europe forteresse, nous puissions au contraire accueillir ces hommes et ces femmes qui ont droit à l'asile, comme le proclament les textes internationaux et la convention européenne des droits de l'homme, que nous allons bientôt ratifier.

**Mario Borghezio,** au nom du groupe EFD. - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai entendu que l'on suggérait que cette mesure repose sur la solidarité. À mon humble avis, il manque quelque chose d'autre, et cette autre chose est la sécurité.

Et pourtant, il suffit de discuter avec les parties concernées par ces questions, par exemple, la police - à cet égard, j'ai eu la chance de voyager avec des membres des forces de l'ordre, des officiers des *Carabinieri* du bureau de Turin, dont je tiens à citer le nom, Romanini et Tavano. Ils m'ont confirmé qu'il arrive souvent que les demandeurs d'asile présentent de fausses cartes et de faux documents; diverses forces de police et autres organes font état de ce genre de cas.

Ne serait-ce pas une bonne idée d'envisager également cette question sous l'angle de la sécurité? Je ne pense pas que la problématique de la sécurité soit abordée de manière très marquée dans le document et, pourtant, elle est très importante, car nous devons éviter de contaminer un principe important, une institution importante présentant une si grande valeur humanitaire, en d'autres termes, le droit à l'asile, avec les intérêts sordides des trafiquants de clandestins qui utilisent souvent l'asile comme un moyen d'infiltrer des personnes qui n'ont aucun droit et aucun lien avec celles réellement victimes de persécution.

Ensuite, l'article 2 du règlement prévoit que le Bureau facilitera, coordonnera et renforcera la coopération pratique en matière d'asile entre les États membres, sous ses multiples aspects, afin de contribuer à une meilleure mise en œuvre du régime d'asile européen commun, y compris dans ses aspects extérieurs. L'article 7 devrait apporter des précisions à cet égard, mais il ne reste que très vague, en indiquant que le Bureau peut établir des formes de coopération avec les pays tiers sur des aspects techniques.

Je crois que nous devons aller beaucoup plus loin, et je me demande pourquoi – alors qu'un grand nombre de personnes, nous y compris, le proposent - personne n'évoque ou n'examine la suggestion d'installer ces bureaux dans des pays tiers également? Qu'est-ce qui empêche de le faire? Je pense que le filtrage est très important, notamment pour alléger la charge de travail et la situation des pays qui sont plus directement concernés. Quelqu'un a parlé des besoins de ces pays, mais ces pays doivent être soutenus, et je crois que des bureaux devraient être établis dans des pays tiers, par exemple, en Afrique du Nord, dans la région sub-saharienne, où il y a une concentration de demandes d'asile et de demandeurs d'asile.

Là, il est nécessaire de filtrer, par le biais peut-être du service d'action extérieure de l'Union européenne, en menant des opérations qui supposeraient une prise de responsabilité par certains pays en développement; il faut les responsabiliser sur la question de l'asile.

Je crois que ces questions sont très importantes et que nous ne devons pas les négliger, ni ignorer les besoins des pays méditerranéens concernés. Il ne suffit pas d'en parler, ni d'envoyer quelques responsables sur place; nous avons déjà nos propres bureaucrates en Italie. Ce dont nous avons besoin pour traiter cette situation, ce sont de l'argent, des ressources et un véritable soutien.

Il a été dit qu'en Suède, les choses se passaient très bien. C'est peut-être le cas, mais la Suède est très loin d'être dans la même situation que Malte, l'Italie, la France et le bassin méditerranéen: c'est là que réside le problème et il faut le traiter - et les pays de l'Union européenne doivent en assumer la responsabilité. Les privilèges et les fardeaux ne vont pas l'un sans l'autre, et comme c'est nous qui portons le fardeau, nous devrions également avoir les moyens d'y faire face.

**Franz Obermayr (NI).** - (*DE*) Monsieur le Président, ce n'est assurément pas une mauvaise idée d'appliquer les règlements sur l'asile de manière uniforme afin de réduire l'immigration secondaire au sein de l'UE et de soutenir les États membres connaissant un très fort afflux de demandeurs d'asile. Toutefois, on peut sérieusement se demander s'il est réellement nécessaire de créer ce Bureau d'appui pour apporter des améliorations et s'il n'interférera pas trop avec les pouvoirs des États membres.

La mise en place de cette agence est une étape supplémentaire sur le chemin de la centralisation de la politique d'asile de l'UE. L'objectif est de parvenir à un niveau élevé de protection basé sur les actions des États membres les plus généreux, tels que l'Autriche. Les différences existantes doivent être supprimées, les pays les plus généreux restant sur la même voie et les autres apportant les changements nécessaires. Tout cela est très bien, mais la création d'un nombre important de nouvelles agences de l'UE (dont le nombre a triplé depuis 2000) et l'extension de leurs attributions vont clairement à l'encontre de la stratégie de Lisbonne qui vise à encourager la déréglementation et la subsidiarité.

Je crois que l'objectif d'une migration circulaire dont il a été beaucoup question - un peu ici, un peu là-bas, occasionnellement ailleurs - est une grossière erreur. Cela ne marche pas dans la pratique et la migration circulaire se transforme souvent en migration permanente. Il y a naturellement d'autres éléments à critiquer.

Des conditions de détention dans l'attente de l'expulsion irréalistes sont mises en place aux dépens de la sécurité et de nos dirigeants. L'extension de la notion de famille à tous les membres de la famille, y compris les grands-mères, aura pour conséquence un afflux supplémentaire de migrants et il est impossible d'améliorer durablement l'accès au marché du travail en cette période de chômage élevé.

Il ne sera pas possible de financer l'extension des prestations de sécurité sociale de base au même niveau que celles en vigueur dans des pays comme l'Autriche et l'Allemagne. Le nouveau Bureau d'appui en matière d'asile n'est donc pas adapté et ne devrait pas être mis sur pied. Nous devons élaborer une stratégie commune en matière d'asile à partir de zéro, parce que la solution que vous recommandez ne fonctionnera pas dans les pays concernés.

**Georgios Papanikolaou (PPE).** - (*EL*) Monsieur le Président, la création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile est effectivement extrêmement importante et, d'un point de vue symbolique, je considère qu'il est important qu'il soit établi à Malte, un pays du sud de l'Europe qui est soumis à de très fortes pressions s'agissant des demandes d'asile, mais aussi de l'immigration clandestine.

Il est très important que nous renforcions et coordonnions davantage la coopération entre les États membres en matière d'asile pour essayer de parvenir, au bout de compte, à définir, à partir des diverses pratiques nationales, une approche uniforme, d'autant plus que nous reconnaissons tous les énormes différences qui existent. Par exemple - ces informations sont à la disposition de la Commission, mais je crois qu'elle le sait déjà - un demandeur d'asile iraquien a 71 % de chances que sa demande soit acceptée dans un État membre mais seulement 2 % dans un autre État membre, et, à côté de cela, il existe aussi différents problèmes entre les États membres.

Le règlement Dublin II fera inévitablement peser un plus lourd fardeau sur certains États membres, comparé à d'autres, et, bien entendu, ce Bureau d'appui en matière d'asile soutiendra aussi les mécanismes de solidarité disponibles au travers du Fonds européen pour les réfugiés. Je pense au transport et à la répartition des réfugiés provenant de pays tiers européens et à la «répartition interne» des réfugiés.

Pour ce qui est de la répartition des réfugiés provenant de pays tiers, nous avançons lentement mais sûrement. Par contre, en ce qui concerne la répartition interne des réfugiés, je tiens à souligner que, bien que nous reconnaissions tous que certains États membres, en particulier dans le sud de l'Europe, sont soumis à une plus forte pression que d'autres, nous n'avons fait aucune proposition spécifique; nous n'avons pris aucune initiative sur ces questions. Nous attendons les propositions de la Commission; nous avons également envoyé une lettre sur cette question à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et, à tout le moins, nous devons nous montrer plus intrépides sur ces questions, parce que les pressions sont fortes.

Pour conclure, je dirai ceci: il est très important que nous mettions au point des mécanismes dans l'Union européenne pour recevoir des réfugiés, accepter des demandes d'asile, non seulement pour des raisons humanitaires et pour les raisons déjà évoquées par de nombreux collègues, mais également pour nous permettre de lutter contre l'immigration clandestine. Nous devons faire passer le message auprès de quiconque cherche une meilleure patrie, un meilleur avenir, qu'en Europe, ceux qui empruntent la voie légale ont au bout du compte de meilleures chances que ceux qui empruntent le chemin de l'immigration clandestine, laquelle exerce, malheureusement, une très forte pression.

John Bufton (EFD). - (EN) Monsieur le Président, la création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile va totalement à l'encontre de la dérogation dont bénéficie le Royaume-Uni sur l'immigration et est en contradiction avec le rejet par le Royaume-Uni de l'acquis de Schengen. La proposition de dépenser 40 millions d'euros pour la création de toute une structure et le recrutement de personnel à Malte pour traiter la problématique des demandeurs d'asile dans l'UE laisse supposer que la présente Commission veut prendre les décisions qui devraient rester entre les mains des gouvernements nationaux.

Une politique européenne commune en matière d'asile, quelle qu'elle soit, menace la souveraineté britannique sur le contrôle des frontières. Les appels répétés invitant à laisser le Royaume-Uni décider qui entre et qui sort du pays, et qui peut y être accueilli, découlent du fait que mon pays doit faire face à un énorme problème de population qui n'a d'égal dans aucun autre pays européen.

La Commission n'apporte ni aide ni soutien lorsque le Royaume-Uni se démène avec ses problèmes. Au lieu de cela, elle prendra l'argent du contribuable britannique pour couvrir les frais encourus pour prendre les décisions à notre place. Il vaudrait mieux consacrer les 40 millions d'euros à la construction de nouvelles écoles, de nouveaux hôpitaux, de nouveaux logements au Royaume-Uni et au financement de services

essentiels tels que l'épuration de l'eau, dont nous avons cruellement besoin pour continuer à offrir à tous et à toutes une qualité de vie décente dans le monde industrialisé.

Une naissance sur quatre est à attribuer à des mères qui ne sont pas nées au Royaume-Uni, ce qui représente 170 000 naissances par an. Où sont les ressources permettant d'aider le contribuable britannique à financer tout cela? Dans votre poche ou consacrées à la construction d'un nouveau bureau en matière d'asile qui ne fera qu'ajouter plus de pression sur le Royaume-Uni?

Lors des campagnes électorales, tous les partis britanniques promettent d'engager des actions dans le domaine de l'immigration, parce que les administrés le demandent avec insistance. Mais Westminster restera impuissant tant que nous serons membres de l'UE, puisque la Commission européenne veut dans le même temps s'approprier tous les pouvoirs en matière d'asile.

Maintes et maintes fois, la Commission n'a montré que du mépris vis-à-vis des besoins et des revendications du peuple britannique. La Commission a-t-elle l'intention d'abroger la dérogation dont bénéficie le Royaume-Uni dans ce domaine également? Les administrés méritent que vous soyez honnêtes avec eux, parce que cette question est très importante pour eux. Vous êtes censés les représenter et ils ont le droit de savoir ce que vous avez prévu.

**Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE)**. – (*IT*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous ne devons pas couvrir du voile de la solidarité la création d'un bureau qui doit soutenir une procédure visant à vérifier la situation réelle des demandeurs d'asile.

Nous croyons que cela est important et utile, mais nous croyons aussi que ce bureau doit garantir, d'une part, que le droit d'asile soit accordé plus rapidement aux personnes qui ont véritablement besoin de cette protection, et, d'autre part, que l'on s'occupe avec fermeté de ceux qui n'y ont pas droit et qui essayent d'abuser du système, parce qu'il est clair que le droit d'asile n'est pas toujours accordé à ceux qui en ont vraiment besoin.

Permettez-moi de revenir très brièvement sur les déclarations de M. Borghezio: certains pays, tels que l'Italie, et en particulier le sud de l'Italie, qui est ma région d'origine, sont des voies d'accès naturelles pour l'immigration et sont particulièrement sollicités par les demandeurs d'asile du fait de leur tradition historique d'accueil des immigrés.

L'Europe doit prendre en considération ce facteur, et l'Union européenne doit concentrer son attention et ses efforts, y compris ses efforts économiques, sur les régions qui accueillent le plus d'immigrés.

**Cecilia Malmström,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je vous suis reconnaissante du soutien énergique qu'une majorité de députés ici présents accorde à la création de cette agence. Comme vous le savez, les États membres ont demandé d'une seule voix la création de cette agence, même ceux bénéficiant d'une dérogation, qui savent que la Commission n'a nullement l'intention d'imposer de changements dans la dérogation du Royaume-Uni. C'est la décision du peuple britannique.

Mais la présente Assemblée plénière s'est elle aussi montrée très favorable à la création d'une agence, et je suis ravie que nous en soyons à ce stade maintenant. Nous savons que les pays méditerranéens sont soumis à une forte pression, en particulier en certaines saisons, et cette agence peut leur apporter aide et soutien. Certains migrants se rendent aussi en Europe septentrionale, orientale, occidentale et centrale; il s'agira donc d'une agence qui s'occupera de toute l'Europe, même si ce n'est pas un hasard si son siège se trouve à La Valette.

Il ne s'agit pas simplement d'une agence supplémentaire. C'est, en réalité, un élément fondamental pour la construction d'un régime d'asile commun et ce sera un instrument important qui soutiendra les États membres, permettra de définir des pratiques et des normes communes et apportera son soutien aux États membres soumis à une pression particulière. L'agence rassemblera des informations, hébergera un portail internet, travaillera avec des experts, etc. Au bout du compte, les États membres resteront souverains quant à l'issue qu'ils accorderont à un dossier, mais certaines procédures doivent être harmonisées.

Comme certains d'entre vous l'ont dit, cela fait partie du processus d'élaboration d'un régime d'asile commun en Europe. Il ne s'agit là que d'un aspect: comme l'a dit, je crois, la rapporteure, nous sommes coincés pour ce qui concerne le reste du paquet «asile». La Commission compte sur l'aide et le soutien du Parlement européen pour progresser sur ces questions de façon à parvenir, dans un avenir pas trop lointain, à établir effectivement une politique commune en matière d'asile dans l'Union européenne.

**Jean Lambert,** *rapporteure.* – (*EN*) Monsieur le Président, permettez-moi de saisir l'occasion pour clarifier une ou deux questions qui ont été soulevées, même s'il est dommage que les personnes intéressées ne soient pas là pour entendre la réponse.

Les obligations en matière d'asile sont clairement énoncées dans les conventions internationales que tous les États membres ont signées individuellement. Cela n'est pas la même chose qu'une politique d'immigration et il importe vraiment de faire la différence.

Pour ceux qui sont préoccupés par l'argent - si vous permettez que je fasse ici une remarque de nature partisane et ayant trait à la politique nationale -, si certains de nos États membres cessaient d'engendrer des demandeurs d'asile iraquiens et afghans, je suis sûre que nous pourrions économiser beaucoup d'argent et épargner beaucoup de misère aux populations.

Pour répondre à certains des autres points soulevés, on espère que l'amélioration de la qualité du système appliqué dans certains États membres pourra accroître la confiance entre les États membres et débloquer certains des autres volets du régime d'asile, ainsi que donner aux États membres le sentiment qu'ils reçoivent un soutien lorsqu'ils sont confrontés à des pressions particulières. Comme d'autres personnes l'ont souligné, si certains de nos États membres sont soumis à des pressions considérables liées à l'afflux massif de personnes en raison de leur situation géographique, bon nombre des pays soumis à des pressions disproportionnées se situent en dehors de l'Union européenne.

J'ai éprouvé beaucoup d'intérêt à écouter un collègue plaider en faveur de l'octroi d'une aide supplémentaire sur place, pour ce qui est du Bureau d'appui en matière d'asile, mais je crains que les amendements qu'il a déposés à cet égard m'aient échappé.

Je tiens également à préciser que le Bureau d'appui en matière d'asile n'a pas vocation à déterminer un statut; il ne se substitue pas aux États membres dans ce domaine.

Dans l'ensemble, je me félicite des commentaires affables de mes collègues, je me félicite de la participation active de celles et ceux qui m'ont apporté leur aide précieuse sur ce rapport, et je suis sûre que nous attendons tous avec impatience - ou en tout cas la plupart d'entre nous - d'être à La Valette le jour où nous inaugurerons le Bureau d'appui en matière d'asile et que nous pourrons commencer le travail.

**Le Président.** - Le moment est venu pour moi de clôturer le débat. Mais avant, je dirais, non sans émotion, que je ne suis pas resté insensible à ce débat, car la personne qui l'a présidé a obtenu le droit d'asile grâce à la générosité et au sens de l'hospitalité des gouvernements et des peuples de France, d'Autriche et de Belgique. Aujourd'hui, je tiens à leur rendre hommage, parce qu'il n'est jamais trop tard pour faire part de sa gratitude, même si cet événement de ma vie s'est passé il y a plus de 40 ans.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu au cours de la période de session de la première semaine de mai.

#### Déclarations écrites (article 149)

**Ioan Enciu (S&D),** *par écrit.* – (*RO*) La mise sur pied du Bureau européen d'appui en matière d'asile est une étape extrêmement importante sur la voie de la création d'un régime d'asile européen commun, comme prévu dans le Pacte européen sur l'immigration et l'asile et le programme de Stockholm.

Le Bureau d'appui permettra de renforcer la coopération entre les institutions européennes, les autorités locales et la société civile, et il recensera les pratiques communes en matière d'asile. Je suis sûr que nous assisterons à un rapprochement des positions des États membres eu égard aux politiques ayant trait à l'asile. Ce travail est absolument nécessaire, étant donné que certains États membres doivent faire face à des afflux importants de demandeurs d'asile. Les États membres doivent aussi coopérer et faire preuve de solidarité, non seulement pour aider ces pays à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent, mais également pour améliorer le régime d'asile européen commun.

Il va sans dire que ce régime reposera, d'un point de vue juridique et pratique, sur l'application pleine et totale de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

# 14. Dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne la simplification

# de certaines exigences et certaines dispositions relatives à la gestion financière (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport d'Evgeni Kirilov, au nom de la commission du développement régional, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne la simplification de certaines exigences et certaines dispositions relatives à la gestion financière (COM(2009)0384 – C7-0003/2010 – 2009/0107(COD)) (A7-0055/2010).

Le rapporteur, M. Kirilov, n'a pas pu venir en raison des perturbations du trafic aérien. La parole est à M<sup>me</sup> Krehl, qui remplace M. Kirilov.

Constanze Angela Krehl, rapporteur suppléant. – (DE) Monsieur le Président, je suis désolée que M. Kirilov ne puisse pas présenter lui-même le rapport. Il a travaillé avec ardeur afin de rédiger pour le Parlement un rapport sur un sujet d'une importance majeure pour les régions et pour les citoyens de l'Union européenne. C'est pourquoi je voudrais vous lire ses notes. Elles sont rédigées en anglais, ce qui est très étonnant de la part d'un député bulgare. Néanmoins, il est heureux que je n'aie pas à parler bulgare. Je suis ravie de pouvoir représenter M. Kirilov au sein de cette Assemblée, alors qu'il n'a pas pu prendre l'avion à Sofia.

(EN) Monsieur le Président, je me réjouis de cette occasion qui nous est offerte ce soir de débattre de modifications importantes des dispositions générales relatives aux Fonds structurels. Ces modifications représentent une part substantielle des efforts communs déployés à l'échelon européen comme à l'échelon national en vue de surmonter les conséquences de la crise économique. Ils sont la suite logique des textes que nous avons adoptés l'an dernier.

En ma qualité de rapporteure sur le rôle de la politique de cohésion en ce qui concerne l'investissement dans l'économie réelle, j'ai invité le Conseil et la Commission à œuvrer en faveur de la simplification des dispositions régissant les Fonds structurels, en vue d'en faciliter l'accès au moment où les États membres en ont le plus besoin

Je suis ravie que les principales recommandations du Parlement en vue de la poursuite de la simplification aient été prises en considération. Je suis convaincue que les nouvelles modifications des dispositions générales, qui simplifient certaines des procédures actuelles, méritent notre soutien. La réduction des charges et formalités administratives inutiles et des dispositions peu claires contribuera à un surcroît de transparence, à un contrôle amélioré et à une réduction des irrégularités.

Cela est également synonyme de mise en œuvre améliorée et de bonne gestion des fonds européens. En voici juste un exemple. Grâce à la modification de l'article 88, les États membres sont encouragés à détecter et à corriger les irrégularités avant que les institutions de contrôle de l'UE ne les décèlent. En cas de réussite, les États membres ne perdront pas les fonds octroyés mais pourront les réinjecter dans d'autres projets relevant du même programme.

Le deuxième groupe de modifications concerne les dispositions relatives à la gestion financière. Les versements anticipés pour les pays les plus touchés par la crise seront accrus pour 2010. Tous les États membres bénéficieront de délais allongés pour dépenser les fonds engagés en 2007 pour des projets qui n'ont pas été approuvés ou exécutés dans les délais impartis.

Ces deux ensembles de mesures sont importants en raison du message qu'ils adressent aux bénéficiaires et de leur utilité pratique. Les mesures de lutte contre la crise sont une manifestation claire de solidarité. Elles offriront aux États membres des crédits additionnels destinés à les aider à sortir de la crise.

Toutes les mesures permettront la réalisation d'un nombre accru de projets, surtout à l'heure actuelle. Cela est essentiel pour la création d'emplois, pour l'investissement et les infrastructures, ainsi que pour l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques.

Les deux types de mesures sont utiles, et elles le seront d'autant si elles sont appliquées au moment propice, mais elles attendent toujours l'approbation finale. Malheureusement, le Conseil a mis un temps considérable pour aboutir à un accord alors que c'est l'organe qui préside à l'adoption du règlement modifié.

Je suis convaincue que, le Parlement détenant dorénavant les mêmes pouvoirs que le Conseil, nous ne reporterons plus l'approbation et l'entrée en vigueur de ces mesures dont le bénéfice est attendu de longue date.

**Johannes Hahn,** *membre de la Commission.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame Krehl, merci beaucoup pour votre rapport. Je voudrais également que vous transmettiez mes remerciements à M. Kirilov. Il a travaillé avec ardeur afin d'être sûr que nous puissions débattre aujourd'hui des modifications proposées aux dispositions générales, après qu'elles sont passées si rapidement par toutes les étapes institutionnelles. J'espère également que nous serons en mesure de les adopter promptement au Parlement à la grande majorité, de manière à ce que les éléments pertinents puissent être appliqués sans délai. C'est une bonne indication du dialogue positif entre le Conseil, le Parlement et la Commission et un exemple éclairant du bon déroulement des interactions entre les institutions.

Quel est le but de ces modifications? À long terme, nous désirons simplifier les dispositions réglementaires mais, à court terme, nous souhaitons également aider les États membres qui ont été le plus durement touchés par la crise économique actuelle. Nous acceptons la proposition de compromis du Conseil, qui a largement gagné les faveurs du Parlement, dans la mesure où, pour nous, il importe de fournir une aide rapide et ciblée et de mettre le programme sur les rails.

L'objectif commun général de cette initiative est d'accélérer la mise en œuvre des programmes. Récemment, nous avons présenté le premier rapport de stratégie et nous avons recensé les aspects qui ne fonctionnent pas particulièrement bien, ainsi que les domaines qui ont connu des évolutions positives au cours des premières années de la période de programmation actuelle. Nous devons adopter un regard critique sur nous-mêmes et examiner les dispositions réglementaires parfois complexes. À mes yeux, ce troisième ensemble de modifications du programme actuel a permis de résoudre ce problème. En outre, nous désirons aider à dépasser la crise.

Que peut-on faire? Pour vous donner quelques exemples isolés: normaliser les seuils pour les grands projets à hauteur de 50 millions d'euros, simplifier les dispositions régissant la modification des programmes opérationnels si – et ceci est très important – cela s'avère nécessaire pour surmonter la crise, rendre possible le financement de mesures d'efficacité énergétique dans le secteur de la construction et de la rénovation de logements, ce qui non seulement aboutira à des économies d'énergie, mais aura également des incidences positives sur les secteurs associés à celui de la construction.

La réglementation actuelle vise en particulier les problèmes de liquidité que connaissent cinq pays – la Roumanie, la Hongrie et les trois États baltes – et, comme nous l'avons dit, elle est destinée à accélérer l'absorption des fonds par suite d'une flexibilité accrue. Il sera possible de mettre plus rapidement en chantier de nombreux projets en utilisant le financement promis de 775 millions d'euros, qui peut être débloqué plus tôt que prévu.

Enfin, dans ce contexte, je voudrais évoquer les 6,2 milliards d'euros qui ont été versés anticipativement en 2009. Cela montre que, même si les Fonds structurels n'ont, au départ, pas été conçus comme source de financement d'urgence, et ne devraient d'ailleurs pas être considérés comme telle à l'avenir, si nécessaire, ils peuvent faire montre de suffisamment de flexibilité pour constituer une contribution appropriée en période de crise.

Je tiens à remercier tout le monde et j'attends avec impatience le débat.

**Regina Bastos,** rapporteure pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales. – (PT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, en ma qualité de rapporteure pour avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales, je voudrais commencer par féliciter M. Kirilov, même en son absence involontaire, et mettre l'accent sur la manière dont il a été en mesure de rédiger cet important rapport et d'en promouvoir l'objectif principal. Je voudrais également remercier M<sup>me</sup> Krehl pour la présentation qu'elle a faite du rapport.

Pour aller droit au but, l'objectif principal consiste à simplifier les procédures et à accélérer la mise en œuvre des programmes financés par le Fonds de cohésion, les Fonds structurels et le Fonds européen de développement régional.

Au cours de la présente crise financière, économique et sociale, la pression sur les ressources publiques nationales s'est fait croissante. Cette pression sera réduite grâce à une meilleure utilisation des fonds de l'Union

et à la fourniture plus prompte de ces ressources aux bénéficiaires les plus durement touchés par la récession économique.

Plus de 20 millions de citoyens européens sont sans emploi, soit 4 millions de plus qu'il y a un an et, hélas, les prévisions en matière de chômage sont encore à la hausse. Cette situation exige que nous veillions à la bonne mise en œuvre des programmes de cohésion, dans la mesure où ils représentent un levier important et puissant pour soutenir l'économie réelle, en particulier les petites et moyennes entreprises et les emplois. Les PME sont le moteur de l'économie européenne, vecteurs d'une croissance durable dans la mesure où elles créent nombre d'emplois de qualité.

La poursuite de la simplification et de la clarification des dispositions réglementaires régissant la politique de cohésion aura indéniablement une incidence positive sur le rythme de mise en œuvre des programmes, notamment en offrant aux autorités nationales, régionales et locales des règles plus claires et moins lourdes d'un point de vue bureaucratique, garantes d'une flexibilité accrue sur le plan de l'adaptation des programmes aux nouveaux enjeux.

**Sophie Auconie,** *au nom du groupe PPE.* – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire Hahn, chers collègues, après avoir travaillé durant des mois de façon collégiale et constructive avec le rapporteur, M. Kirilov, je tiens à lui adresser ici mes remerciements appuyés.

Par la même occasion, je souhaite souligner la qualité du travail effectué avec le Conseil, et notamment depuis la présidence espagnole. Ceci est d'autant plus important que nous débattons ce soir d'un règlement dont les mesures sont attendues par des milliers d'acteurs sur le terrain. Pour ces acteurs de terrain, j'en suis convaincue, la politique régionale est celle qui concrétise le mieux l'Union européenne sur leur territoire, dans leur région.

Pourtant, alors qu'elle est faite pour les aider, la politique régionale est trop souvent perçue comme complexe et contraignante. Il est donc temps d'en changer l'image en simplifiant en profondeur ses règles d'utilisation. Les 350 milliards de fonds européens sont au service de nos concitoyens européens. Aujourd'hui, nous mettons en œuvre une réactivité attendue sur le terrain, dans le contexte de crise économique et sociale que nous connaissons tous.

Si je devais uniquement retenir quelques aspects de ce texte important, je dirais qu'il nous apporte plus de flexibilité et plus de solidarité en Europe. Plus de flexibilité car les mesures de simplification proposées permettent de réduire la quantité d'information à fournir, d'avoir moins de contrôles et d'avoir plus de flexibilité sur les projets générateurs de recettes.

Mais c'est aussi plus de solidarité, car des mesures exceptionnelles sont prises pour lutter contre la crise économique, comme des avances financières –M. le commissaire le disait, ou M<sup>me</sup> Krehl – et un nouveau système de calcul. Avec le vote final qui interviendra au début du mois de mai, nous apporterons donc un grand soutien aux bénéficiaires des fonds européens ainsi qu'aux services instructeurs, mais n'oublions pas qu'il y a encore beaucoup à faire sur la simplification.

**Karin Kadenbach**, *au nom du groupe S&D.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur Hahn, Mesdames et Messieurs, je pense que M. Hahn a bien résumé l'objectif de notre débat de ce soir, qui est d'apporter une aide rapide et ciblée. Il est urgent que nous accélérions la mise en œuvre de ces programmes. À mon sens, cette troisième modification du règlement général relatif aux Fonds structurels constitue une réponse à la crise financière et devrait, comme nous l'avons entendu, permettre l'accès rapide et, surtout, aisé à ces Fonds.

Nous savons d'expérience que les financements réalisés au titre des Fonds structurels ont permis d'améliorer significativement la qualité de vie, la création d'emplois et les perspectives d'avenir pour les citoyens des régions. Je pense qu'en des temps comme ceux-ci, nous avons besoin de la solidarité européenne pour dégager des financements d'urgence. Comme nous l'avons souligné, nous avons besoin à la fois de flexibilité et de solidarité.

Les mesures de lutte contre la crise sont des indications de cette solidarité et nous avons besoin de la flexibilité qu'offrent les versements anticipés pour que ces projets, qui améliorent la qualité de la vie et créent des emplois, puissent être mis en œuvre. Comme le rapporteur – ou, en l'occurrence, ce soir, M<sup>me</sup> Krehl – l'a signalé, l'adoption de ce règlement accuse un retard pratiquement impardonnable. De ce point de vue en particulier, la politique de cohésion future devrait être conçue de manière à ne pas poser d'entraves procédurales ou techniques à la mise en œuvre rapide et efficace de la politique régionale.

Par conséquent, j'appuie l'appel du rapporteur à l'entrée en vigueur rapide de cette modification du règlement relatif aux Fonds structurels. Nous devons offrir une aide rapide et ciblée.

Elisabeth Schroedter, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur Hahn, parlons clairement. La simplification que tout le monde ici appelle de ses vœux supposera que les grandes stations d'épuration et les grandes installations d'incinération de déchets n'auront plus à recevoir l'aval de la Commission lorsque l'investissement dépasse 25 millions d'euros, comme le prévoit actuellement le règlement, mais seulement lorsque cet investissement dépassera 50 millions d'euros. En ce qui concerne les projets d'une valeur inférieure à 50 millions d'euros, la Commission n'évaluera plus les analyses coût-bénéfice, et il se peut même que ces analyses ne soient plus effectuées. À l'inverse de la situation actuelle, plus aucun contrôle ne sera réalisé pour vérifier la conformité des projets à la législation environnementale de l'UE.

Sachant par ailleurs que ces projets sont en partie financés par des prêts, il n'y aura pas non plus d'examen visant à confirmer l'opportunité de faire peser sur les citoyens de la région concernée le poids d'un lourd emprunt, et à déterminer si le poids de ce crédit est proportionnel aux bénéfices attendus dans le chef des citoyens. Il s'agit là d'opérations intéressantes pour les banques puisqu'elles peuvent prélever des frais élevés durant les premières années d'exécution d'un projet. C'est pourquoi les évaluations ex-ante des projets de grande envergure étaient auparavant jugées essentielles pour s'assurer de l'usage approprié des fonds européens. Par conséquent, dans le groupe Verts/ALE, nous sommes d'avis qu'il conviendrait de renforcer les contrôles des grands projets, au lieu de les réduire comme le prévoit le présente proposition. Nous sommes donc contre l'élévation du seuil d'évaluation.

En outre, nous souhaitons que les analyses coût-bénéfice et la conformité à la législation de l'Union soient transparentes vis-à-vis du public et non mises sous le boisseau, comme on l'a observé dans le passé. La réglementation relative aux Fonds structurels continue de pâtir du fait que les grands projets qui bénéficient d'un financement ne peuvent durer que cinq ans à dater de la réalisation de l'investissement. C'est pourquoi les Verts ont déjà demandé un allongement de la durée des projets à dix ans, afin de garantir la durabilité des investissements et de créer des emplois permanents dans les régions.

Si les projets mis en œuvre dans les régions le sont pour une durée plus longue, cela empêchera les responsables de ces projets de puiser dans les subventions européennes avant de lever le camp au bout de cinq ans. Le cas de Nokia en Rhénanie-du-Nord – Westphalie montre les dommages que peut occasionner dans une région la pratique de la pêche aux subventions. À notre sens, la clause de durabilité devrait rester à cinq ans pour les petites et moyennes entreprises, et non être réduite à trois ans comme proposé dans la modification.

Nous, les Verts, y sommes également opposés parce la conjugaison d'investissements plus élevés dépourvus de contrôle à la réduction de la durée des projets risque fortement d'être synonyme d'argent jeté par les fenêtres. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une situation impossible à justifier aux yeux des contribuables européens.

Si nos modifications ne sont pas acceptées, nous ne pourrons pas voter en faveur du rapport. Nous demanderons également un vote par appel nominal de manière à ce que, lorsque les citoyens viendront se plaindre du gaspillage d'argent, nous puissions leur montrer comment les députés ont voté.

(L'oratrice accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**Lambert van Nistelrooij (PPE).** – (*NL*) Monsieur le Président, j'ai une question pour M<sup>me</sup> Schroedter. L'analyse qu'elle a faite reflète une approche plutôt négative. Ma question est la suivante: n'est-il pas vrai que, grâce au cofinancement, les autorités locales qui mettent en œuvre les programmes dans les États membres en se conformant aux cadres stratégiques définis pour chaque pays et aux règles établies ont le devoir d'assumer leurs propres responsabilités? Pourquoi nous dépeint-elle une image si négative? Il n'y a pas de raison de noircir à ce point cette proposition.

Elisabeth Schroedter (Verts/ALE). – (DE) Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais répondre à cette question. L'investissement dans les grands projets est simplifié. Cela concerne les investissements à concurrence de 50 millions d'euros qui, jusqu'à présent, ont été évalués par l'Union, dans la mesure où nous sommes responsables de l'affectation de l'argent des contribuables. Je suis d'avis que la situation devrait rester inchangée en ce qui concerne les grands projets parce que, comme nous le savons d'expérience, ces projets démarrent souvent avec un investissement excessif et finissent par être pris en charge par les citoyens.

**Oldřich Vlasák**, *au nom du groupe ECR.* – (*CS*) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous débattons ici d'une proposition de compromis visant à modifier le règlement, une proposition qui est destinée à simplifier et accélérer l'accès aux fonds européens. Nous avons définitivement un intérêt commun à atteindre cet objectif et nous devrions garder cela à l'esprit au cours des débats sur l'avenir de la politique de cohésion après 2014. L'arrangement proposé s'applique surtout aux grands projets liés à l'environnement et aux infrastructures, des projets qui génèrent des bénéfices et soutiennent les initiatives en faveur de l'efficacité énergétique et de l'exploitation des sources d'énergie renouvelables dans le secteur du logement. La proposition de compromis ne suppose donc pas d'intervention radicale dans l'architecture des fonds européens. Les grands changements ne sont tout simplement pas possibles à l'heure actuelle. Nous ne pouvons gérer qu'une modernisation progressive du système existant. La proposition est un compromis.

Cela étant, je voudrais affirmer mon soutien à la déclaration qu'a déposée la Hongrie en ce qui concerne l'utilisation des instruments d'ingénierie financière dans le cadre du Fonds de cohésion pour des interventions dans le domaine de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables. Par ailleurs, la mesure rétroactive concernant les passifs me préoccupe car elle ne sera pas approuvée avant 2010, alors que les fonds auraient dû être renvoyés dans les coffres de l'UE à la fin de 2009. Dans ce contexte, il s'avère essentiel de clarifier tous les détails techniques de cette législation. Néanmoins, un compromis a été dégagé et le débat devrait donc être clos. Je considère essentiel que la simplification relative aux fonds européens, que nous approuvons aujourd'hui à Strasbourg, soit reflétée sur le terrain dans les États membres. Dans ce contexte, il nous reste beaucoup à faire dans nos régions.

Je dois applaudir les efforts de l'actuel ministère du développement local de la République tchèque qui, au milieu de cette année, a approuvé une modification législative relative au prélèvement de montants des Fonds structurels et du Fonds de cohésion. Cette simplification administrative concerne principalement les procédures d'approbation, ainsi que la planification et la gestion financières, y compris les activités de contrôle et l'aplanissement des disparités.

**Cornelia Ernst,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*DE*) Monsieur le Président, j'interviens au nom de mon collègue qui n'a pas pu venir et je voudrais formuler quelques remarques. La première est que nous nous réjouissons vivement de la simplification relative aux Fonds structurels. Certes, elle comporte des aspects critiquables, que M<sup>me</sup> Schroedter a d'ailleurs signalés, mais je pense que nous ne devrions pas la refuser pour cette seule raison. Nous saluons la simplification et estimons également que le règlement doit être appliqué le plus rapidement possible. Nous avons déjà perdu trop de temps.

Néanmoins, il me faut parler franchement. Le compromis n'est pas exactement celui que nous avions envisagé. Comme tout le monde le sait, la Commission a présenté une autre proposition liée au paiement unique et intégral des demandes de paiement intermédiaire pour une période limitée et aux fins de financer des mesures de politique du marché du travail. Cela n'a pas été accepté pour différentes raisons qui ont été discutées dans le détail en commission du développement régional. Néanmoins, il nous faut nous demander si nous avons fait assez pour mettre en place ce que la Commission a qualifié dans sa communication du 3 juin 2009 d'engagement commun en faveur de l'emploi pour contrer la crise.

L'objectif était de faciliter l'utilisation des Fonds structurels en vue de lutter contre la crise et c'est ce dont nous sommes en train de débattre. Les Fonds structurels européens sont, comme chacun le sait, l'un des outils principaux permettant d'investir dans les compétences des citoyens pour lutter contre la crise et créer des emplois. Si nous considérons l'Europe, il est clair que la crise a eu un impact énorme sur les marchés de l'emploi dans les États membres et qu'il est vraiment nécessaire d'agir. Les taux de chômage ont enregistré des hausses majeures, non seulement dans les cinq pays, mais dans tous les États membres si nous examinons la situation dans le détail. En outre, le chômage joue un rôle essentiel indépendamment de la crise. En Europe, nous enregistrons un taux de chômage très élevé; il ne cesse de croître, et ce indépendamment de la crise.

La proposition alternative qu'a présentée la Commission représente sans aucun doute un pas en avant, que nous saluons, parce qu'au moins cinq États membres dont le PIB a chuté de 10 % depuis 2008 bénéficieront d'un financement assez important. Ces États membres bénéficieront également de versements anticipés complémentaires issus du Fonds de cohésion et des Fonds structurels. Tout cela est très bien mais nous voudrions plus. Vous connaissez notre position compte tenu de ce que nous avons dit en commission. Nous sommes satisfaits tout en n'étant pas si satisfaits que cela, mais tout pas en avant est synonyme de progrès et c'est avant tout ce que nous souhaitons.

(L'oratrice accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**Elisabeth Schroedter (Verts/ALE).** – (*DE*) Monsieur le Président, la question est de savoir pourquoi votre groupe, Madame Ernst, n'a pas déposé d'amendement en plénière. Il était possible de déposer des amendements de façon à réutiliser la proposition initiale de la Commission. Il aurait également peut-être été possible de renégocier avec le Conseil le financement intégral des Fonds structurels européens.

**Cornelia Ernst (GUE/NGL).** – (*DE*) Monsieur le Président, Madame Schroedter, nous pensions que nos chances étaient limitées et c'est pourquoi nous ne l'avons pas fait. Je suppose que mon collègue pensait la même chose. L'examen de l'initiative de la Commission dans son ensemble m'a passionnée. Cependant, à la suite de longues discussions tenues sur ces sujets ces derniers jours, j'ai appris deux ou trois choses. J'aurais voulu davantage. Nous aurions pu, il est vrai, déposer un amendement, vous avez raison. Néanmoins, si nous sommes honnêtes les uns envers les autres, nous savons ce qui arrivera et c'est pourquoi mon groupe a décidé de ne pas déposer d'amendement. Je dois en prendre note moi-même.

Lambert van Nistelrooij (PPE). – (NL) Monsieur le Président, des périodes exceptionnelles réclament des mesures exceptionnelles. Aujourd'hui, le rêve longuement caressé de cette Assemblée d'une procédure simplifiée et de résultats plus rapides s'est concrétisé. En définitive, nous ne voulons rien d'autre que maintenir et créer des emplois et, cette semaine, comme M. Hahn l'a signalé, certains chiffres ont révélé ce que la politique de cohésion a permis de réaliser: 1,4 million d'emplois en plus pour la période précédente. Les fonds européens peuvent désormais être mis à disposition plus rapidement et plus aisément, et ce non seulement pour les grands projets, mais également pour ceux de taille plus réduite. Nous pouvons ainsi continuer à promouvoir l'innovation, les progrès environnementaux, le développement urbain, etc.

Il y a un point sur lequel le Parlement s'est opposé, à savoir la proposition d'éliminer le cofinancement. Cela reviendrait à mettre en péril l'une des pierres angulaires de notre système, grâce auquel les administrations nationales, les autorités locales et, quand c'est possible, les individus contribuent au projet commun de développement régional et urbain. Nous devons désormais nous concentrer sur le maintien des financements pour une durée un peu plus longue, à savoir trois plutôt que deux ans, autre point sur lequel vous avez marqué votre *accord*. Cela laissera de l'argent en sus, le cofinancement sera possible et, en cas de retard, nous serons toujours en mesure de permettre aux projets intéressants de suivre leur cours, ce qui est une bonne nouvelle. Cela ne signifie pas que l'argent quittera la région: oh non, cela signifie que l'argent sera dépensé. C'est le système que nous avons mis en place pour 2007. J'ai une question pour M. Hahn: ne désire-t-il pas que ce bel exemple soit suivi d'un autre? Pourquoi ne pourrions-nous pas réutiliser ce système pour 2008 et 2009? Ce serait une initiative très positive. Pourriez-vous répondre à cela?

Pour finir, nous pourrions également faire montre d'un peu de solidarité. Certains pays n'utilisent pas tous les fonds FSE qui leur sont octroyés, 30 ou 40 % restant non dépensés. Pourquoi n'ont-ils pas fait preuve de solidarité en transférant ces ressources à d'autres pays? C'est tout à fait permis, et cela permettrait à ces pays de se remettre sur leurs rails. Ce qui aurait été un bel exemple de solidarité ne s'est, hélas, pas produit. C'est pourquoi je suis plutôt positif, à tout le moins eu égard au rapporteur. Cette procédure a déjà pris neuf mois et je me demande, à l'instar de M<sup>me</sup> Krehl, s'il serait possible de l'achever au cours du prochain cycle commun de négociations entre le Parlement, le Conseil et la Commission.

**Pat the Cope Gallagher (ALDE).** – (*GA*) Monsieur le Président, depuis 1973, mon pays a reçu environ 18 milliards d'euros des Fonds structurels et du Fonds de cohésion de l'Union européenne. Au fil des ans, la politique de cohésion a contribué significativement à développer et revitaliser l'économie irlandaise. Le Fonds social européen est particulièrement important dans la mesure où nous nous employons à lutter contre le chômage en Irlande et, bien sûr, dans toute l'Europe.

Depuis son adhésion à l'Union européenne en 1973, l'Irlande a reçu plus de 7 milliards d'euros d'aide financière au titre du Fonds social européen.

(EN) Ces fonds ont été utilisés essentiellement pour lutter contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée. Au titre du programme opérationnel de valorisation des ressources humaines en Irlande sur la période 2007-2013, l'Union européenne octroie à l'Irlande 375 millions d'euros dans le cadre du Fonds social européen. Le budget global de ce programme s'élève à 1,36 milliard d'euros.

Cet argent sert à dispenser des formations aux chômeurs, aux personnes handicapées, aux jeunes en décrochage scolaire et aux personnes marginalisées dans notre société. Nous vivons à l'ère de la mondialisation. Pour répondre aux défis et aux opportunités qu'offre la mondialisation à la main-d'œuvre irlandaise, le Fonds social européen soutient également en Irlande l'apprentissage tout au long de la vie, qui peut être adapté aux

réalités d'un marché de l'emploi mondialisé. Ainsi, la crise économique et financière actuelle a prouvé la pertinence et la valeur de ce Fonds important – le Fonds social européen.

**Kay Swinburne** (ECR). – (EN) Monsieur le Président, fondamentalement, ce rapport semble avoir d'excellents objectifs, visant à aider les États membres de l'UE durement touchés par la crise économique et financière en leur octroyant un financement européen. Il présente l'objectif louable de vouloir réduire les tensions qui accablent les budgets des États membres lorsque tombent sur eux des exigences de toutes parts. Abaisser les seuils des projets et simplifier les procédures sont des mesures utiles, tout comme le préfinancement des projets approuvés afin de relancer les économies rapidement.

Sachant que l'Europe enregistre des taux de chômage de plus de 10 %, voire bien plus dans certains États membres, et que ce n'est que maintenant que l'économie semble reprendre lentement des forces, il y a bien des tâches auxquelles les États membres devraient s'atteler pour restaurer leurs finances publiques. Néanmoins, ce rapport semble n'en aborder qu'un nombre limité.

Je me permets néanmoins cet avertissement: l'idée que les États membres ne devraient plus avoir à cofinancer des projets avec leurs propres ressources semble être une politique hautement risquée. On constate déjà que la comptabilité eu égard à l'argent européen injecté dans des projets est bien souvent déficiente en raison de procédures de contrôle insuffisantes. Libérer les États membres de la nécessité de devoir se soucier de la bonne gestion de leur propre argent ne devrait pas être une invitation à l'abus.

Nous devons nous assurer que l'assouplissement des critères de cofinancement ne réduise pas la responsabilisation. Cela étant, il y a peu de chances que ce problème touche les électeurs de ma circonscription au pays de Galles, dans la mesure où, si l'Union poursuit sur sa lancée, nous n'aurons, passé 2013, plus du tout d'argent pour financer les projets en cours, qui sont si généreusement cofinancés par l'Union à l'heure actuelle. Il est très bien de dire que certains des nouveaux États membres sont plus pauvres que les anciens et qu'ils méritent, à ce titre, une aide particulière mais, compte tenu de la dette colossale du Royaume-Uni et du PIB par habitant extrêmement faible de ma région du pays de Galles, lequel a été récemment comparé, ce qui ne nous aide guère, à celui du Rwanda, j'espère que nous ne serons pas oubliés. J'ai découvert par ouï-dire que l'on se proposerait de disqualifier des régions telles que le pays de Galles, et j'espère qu'à l'avenir nous serons éligibles à un financement de transition.

**Andrey Kovatchev (PPE).** – (*BG*) Monsieur le Commissaire, tout d'abord, je tiens à féliciter M. Kirilov pour son rapport. Je salue et soutiens toute initiative visant à garantir et à faciliter l'usage licite des fonds européens de solidarité. L'Union européenne ne peut se permettre d'être comparée par ses citoyens à un volcan crachant des cendres bureaucratiques qui polluent le désir de réduire les disparités entre les régions d'Europe. Il est difficile, voire impossible, d'utiliser les Fonds structurels grâce auxquels nous voudrions atteindre nos objectifs économiques, sociaux et politiques. Je pense que les modifications visant à simplifier les procédures ne devraient pas être exclusivement considérées à la lumière de la crise actuelle, mais qu'elles doivent également, à long terme, faciliter l'accès aux instruments de solidarité de l'Union européenne.

En dépit du retard, je pense que, associée aux modifications présentées dans ce rapport, la proposition de la Commission européenne permettra mieux aux États membres et aux bénéficiaires finaux d'améliorer leur situation dans le contexte de la crise actuelle. Je tiens à souligner le caractère significatif de la modification relative aux charges reportées quant aux ressources envisagées pour 2007. Cette modification offrira une deuxième chance à tous les États membres, y compris la Bulgarie où le degré d'utilisation de ces ressources est toujours très faible, de mettre en œuvre des projets en recourant à des ressources qui, sinon, auraient été perdues. Nous devons en appeler aux pouvoirs publics régionaux et locaux, de même qu'à toutes les autres parties prenantes, et les inviter à tirer parti de cette deuxième chance. Je pense que la flexibilité soulignée dans le rapport, eu égard à la mise en œuvre de programmes encourageant l'utilisation de financements, est l'approche adéquate pour élaborer à l'avenir des politiques de privatisation.

Sur le plan de la simplification des dispositions administratives régissant l'utilisation des Fonds structurels, le rapport représente un pas dans la bonne direction, puisqu'il s'agit de trouver un équilibre entre la facilitation de la coordination de projets au moyen des fonds européens autant que faire se peut, et le contrôle de l'usage qui est fait de ces ressources. La réforme des dispositions réglementaires doit permettre de garantir une transparence accrue aux yeux des citoyens et contribuables européens et aider à établir des conditions réalistes pour les États membres. À aucun moment du processus nous ne devons en oublier l'objectif ultime, à savoir l'établissement de conditions économiques et sociales comparables dans toute l'Union européenne.

**Csaba Sándor Tabajdi (S&D).** – (*HU*) Depuis le déclenchement de la crise économique, il a été reproché en plusieurs occasions à l'Union européenne d'être incapable de réagir de manière appropriée à la situation

de crise. Mon avis sur ce point est que le débat actuel et l'excellent rapport de M. Kirilov sont de flagrantes réfutations de ces reproches et prouvent qu'au contraire, l'Union européenne a été capable de répondre à ces événements. Je ne comprends pas mes collègues qui s'inquiètent d'un éventuel manque de contrôle consécutif aux simplifications envisagées, dans la mesure où ce qui fait toute la valeur de la politique de cohésion est précisément qu'elle est dotée d'un dispositif de contrôle très précis. Par conséquent, nul ne devrait s'inquiéter, et si mes collègues se soucient de ce point, j'espère que cela ne reflète pas un manque de solidarité de leur part vis-à-vis des États membres – par exemple, mon pays, la Hongrie – qui, de leur point de vue, n'utiliseront pas ces fonds à bon escient. Au contraire, nous les utiliserons à bon escient. Ce débat est également très important pour asseoir la nécessité de la politique de cohésion. Je suis ravi de la présence de MM. Hahn et Cioloş. Ce qui m'inquiète par contre, c'est que le premier document de M. Barroso ne mentionne même pas la politique agricole commune et n'évoque que très superficiellement la politique de cohésion, alors qu'il s'agit de politiques européennes indispensables pour l'écologisation de la croissance, l'innovation et la création d'emplois, autrement dit, pour réaliser les nouveaux objectifs de la stratégie Europe 2020. Il convient donc de ne pas affaiblir la politique de cohésion mais, à l'inverse, de la renforcer.

**Iosif Matula (PPE).** – (RO) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, à la suite de toutes les modifications apportées aux cadres législatifs aux niveaux national et européen pour lutter contre les effets de la crise, actuellement, les incidences de cette dernière sur l'économie réelle et le marché du travail se font cruellement sentir. Les taux de chômage élevés touchent sévèrement les économies des États membres mais les financements sont toujours très difficiles à obtenir.

La mise en œuvre efficace des programmes relevant de la politique de cohésion est essentielle dans la mesure où elle stimule significativement l'octroi de subventions à l'économie réelle, à savoir 347 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Il convient de déployer des efforts supplémentaires en faveur des bénéficiaires les plus durement touchés afin d'accélérer le déblocage des fonds destinés à financer les investissements dans les régions des États membres. Je pense qu'un des changements importants réalisés à ce jour réside dans la possibilité de financer un même projet de grande envergure à partir de plusieurs programmes, dès lors que le projet couvre plusieurs régions.

Je tiens à féliciter le rapporteur pour son travail. Je dois toutefois faire remarquer que, quand bien même le rapport était très attendu, les progrès ont été lents. À mes yeux, il conviendrait de dégager des solutions et d'accorder une bien plus grande priorité aux objectifs afin d'éviter de créer des situations où d'excellentes mesures arrivent néanmoins très tard. D'une manière générale, la simplification des procédures administratives stimulera la capacité d'exploiter pleinement les fonds, y compris dans les pays confrontés à ce problème, en d'autres termes, mon propre pays, la Roumanie. L'éruption d'un volcan a bouleversé le monde en cinq jours et menace de déclencher une nouvelle crise. En combien de temps serons-nous capables de réagir? S'il est une chose qui me paraît très claire, c'est que, désormais, nous devons prendre les décisions beaucoup plus rapidement.

#### (Applaudissements)

**Monika Smolková (S&D).** – (SK) Permettez-moi de commencer par applaudir le travail du rapporteur, M. Kirilov. Il est bon que, soucieuses de réagir à la crise économique, les institutions européennes aient décidé d'accélérer le processus de financement des projets de développement régional et de simplifier les dispositions régissant l'utilisation des Fonds structurels. Il devrait également y avoir un allongement de la période d'utilisation des fonds approuvés en 2007, afin de donner aux États membres davantage de latitude pour les exploiter.

En Slovaquie, nous avons un proverbe dont la signification est que l'aide apportée rapidement est doublement efficace. Les États membres les plus touchés par la crise économique attendent avec impatience le règlement dont nous débattons aujourd'hui. La présentation du premier projet de la Commission remonte au mois de juillet de l'année dernière. Nous ne déciderons rien avant le mois de mai. Le processus législatif a pris neuf mois jusqu'à aujourd'hui. Il est peut-être temps de penser à un processus législatif plus simple et plus rapide dans des cas concrets et spécifiques.

La crise, le chômage, la pauvreté et l'accentuation des disparités régionales sont précisément le genre de situations où il importe d'agir plus rapidement et avec davantage de flexibilité. Il nous sera difficile d'expliquer aux chômeurs que l'adoption de la législation qui est censée les aider maintenant, au moment où ils en ont besoin, aura pris plus de trois trimestres.

**Pascale Gruny (PPE).** - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, nous sommes aujourd'hui unanimes pour saluer les mesures de simplification d'octroi des Fonds structurels proposés par le rapport de M. Kirilov.

Cependant, en tant que présidente du groupe de travail du Parlement sur le Fonds social européen, je suis indignée par la longueur de la procédure de révision actuellement en cours. La proposition initiale de la Commission date de juin 2009. Alors même que cette révision a pour but d'aider les États membres à lutter contre la crise économique et sociale, le Conseil a mis six mois à trouver un accord. C'est inadmissible. Certes, la procédure législative a été modifiée en cours de route, instaurant ainsi une parité des pouvoirs entre le Conseil et le Parlement. Mais aujourd'hui, nous, représentants de l'Union européenne, nous ne pouvons justifier ces délais auprès des citoyens.

Je fais ici une courte parenthèse pour saluer la responsabilité dont a fait preuve le Parlement européen en s'accordant le plus possible sur la position du Conseil, afin de ne pas retarder davantage le délai de la procédure. Mais je réaffirme ma déception. Nous avons besoin d'une Union européenne qui sache prendre des décisions rapides qui ont des effets efficaces sur le terrain.

À présent, tournons-nous un instant vers le futur. Les mesures de simplification proposées aujourd'hui pour lutter contre la crise économique sont positives, mais je voudrais ajouter qu'elles auraient pu être encore plus ambitieuses si les procédures qui s'appliquent à la période de programmation en cours, 2007-2013, n'avaient pas été aussi lourdes et compliquées.

À l'aube des négociations du cadre législatif pluriannuel 2014-2020, j'appelle donc le Parlement européen à faire preuve d'audace dans ses propositions en faveur de la simplification de la gestion et de la mise en œuvre des Fonds structurels et de cohésion.

**Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi également de saluer le rapport de M. Kirilov, dont je regrette l'absence aujourd'hui.

La poursuite de la simplification des mécanismes relatifs au Fonds de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion est une bonne idée, et ce sera bon pour les dépenses. En cette période où ces fonds sont également utilisés pour lutter contre la crise, nous devons permettre aux organismes payeurs de dépenser tout leur argent, mais cette mesure que nous avons prise signifie également qu'il y a une excuse de moins.

Une excuse de moins pour qui? Pour les régions qui, par exemple, font appel au Fonds de cohésion et qui, bien souvent, ne parviennent pas à tout dépenser, mais qui continuent d'imputer la responsabilité de leur incapacité à le faire à la nature chaotique et à la bureaucratie excessive des procédures européennes.

Aujourd'hui, cette excuse n'est plus valable. Aujourd'hui, tous les organes responsables de l'allocation des fonds européens sont en position de...

(Le président retire la parole à l'orateur)

**Ioan Enciu (S&D).** – (RO) Les effets de la crise économique se sont fait sentir dès 2008. Les principaux problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés sont le chômage, l'abaissement des niveaux de vie et la pauvreté. Sur le plan des politiques de l'Union européenne, des efforts constants ont été déployés pour développer et améliorer les instruments permettant de lutter contre ces difficultés et, ce faisant, encourager la croissance économique en Europe. Le rapport de M. Kirilov en est un bon exemple. Il a été rédigé sur la base de quelques excellentes et louables propositions de la Commission, dont l'objet est de simplifier les procédures de demande permettant aux États membres d'accéder aux fonds nécessaires.

Je salue et appuie le rapport rédigé par M. Kirilov en ce qui concerne tant le cumul des montants mis à disposition pour des projets d'envergure majeure que l'adaptation de conditions et de critères techniques spécifiques pour faciliter la gestion des fonds mis à disposition. Ces modifications sont conformes à la stratégie Europe 2020, qui encourage la création d'emplois et soutient les investissements consentis en faveur de la protection de l'environnement.

**Sidonia Elżbieta Jędrzejewska (PPE).** – (*PL*) Monsieur le Président, Monsieur Hahn, les orateurs qui m'ont précédée ont déjà évoqué les avantages de la politique de cohésion et je ne désire pas les réitérer. Je voudrais juste souligner que mon pays, la Pologne, et ma région de Wielkopolska bénéficient également de la politique de cohésion. J'en suis très heureuse et voici comment je comprends les modifications du règlement. Je suis satisfaite des efforts constants déployés en vue d'une meilleure absorption des fonds – une meilleure absorption

des fonds qui fait partie de la politique de cohésion. L'amélioration de l'exécution et de l'absorption des fonds nécessite une simplification continue et une libéralisation continue de la législation régissant l'application de cette politique. Voilà comment je comprends la prochaine avancée du règlement, en tant qu'étape sur la voie de la simplification. J'en suis ravie. Je voudrais également dire que les efforts doivent être constants. Nous devons continuer de lutter contre les excès de la bureaucratie et nous devons en toutes circonstances veiller à ce que la législation soit favorable aux bénéficiaires.

**Othmar Karas (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur Hahn, la politique de cohésion représente un instrument politique important. Elle nous offre la possibilité de contribuer à lutter contre la crise, de stimuler la demande à court terme et, dans le même temps, d'investir dans la croissance et la compétitivité à long terme. Il importe de préciser clairement que la politique de cohésion et, en particulier, les versements anticipés et l'exécution plus rapide au niveau local en 2009 ont contribué significativement à la hausse du pouvoir d'achat, ce qui a bénéficié à l'économie et aidé à limiter la chute de la consommation privée. La politique de cohésion constitue également un élément très important de la stratégie Europe 2020. C'est pourquoi je ne comprends pas pourquoi votre collègue, le commissaire Rehn, a lié les mécanismes de sanction en cas de non-respect des dispositions réglementaires relatives au marché financier unique à des restrictions au niveau de la politique régionale.

(Le président retire la parole à l'orateur)

**Marie-Thérèse Sanchez-Schmid (PPE).** - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, le rapport Kirilov sera voté dans quelques semaines et je m'en réjouis car il y a urgence.

Cela fait maintenant presque un an que nos concitoyens et nos élus attendent de la politique de cohésion des mesures concrètes et pérennes face à la crise, un an que les acteurs nationaux et locaux demandent plus de souplesse et de réactivité dans l'attribution des fonds européens.

Aujourd'hui où le Parlement réfléchit à de nouvelles mesures visant à une plus grande transparence dans l'utilisation des fonds de cohésion, il est plus que jamais nécessaire d'aboutir dans notre démarche de simplification de ces exigences. Le rapport Kirilov est une première étape vers cette simplification. Elle doit en appeler d'autres, car la crédibilité et la visibilité de l'action européenne au quotidien sont en jeu.

Ce rapport est aussi la preuve que l'Europe est solidaire, qu'en ces temps de doute sur notre unité, elle sait apporter aux membres qui en ont besoin des mesures adaptées à leur situation. En ces temps sombres et nuageux, le rapport Kirilov peut être une bouffée d'oxygène. J'espère que ce rapport ne sera qu'une simple étape.

Johannes Hahn, membre de la Commission. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont réussi à rejoindre cette Assemblée, qu'ils soient venus de près ou de loin, pour témoigner ainsi de leur engagement dans ce débat. Je tiens à vous remercier parce que vous avez largement appuyé la politique de cohésion et contribué à la prise de conscience que cette politique nous permet d'aider les régions et leurs populations. La députée slovaque a évoqué le dicton selon lequel une aide apportée rapidement est doublement efficace. Cette idée est très européenne me semble-t-il. En dépit des difficultés et des erreurs, nous avons adhéré à ce principe dès le départ.

Ma brève réponse à M<sup>me</sup> Schroedter est la suivante: il est inutile de vous inquiéter de la mise en péril des mécanismes de contrôle simplement parce que nous avons normalisé les seuils de manière à pouvoir évaluer les projets, qui couvrent souvent les deux domaines, d'une manière uniforme. Il existe également des mécanismes de contrôle aux niveaux régional et local. C'est ce que recouvre la notion de gestion partagée. Nous sommes également soumis à d'autres réglementations, notamment en matière de marchés publics et d'aides d'État, qui impliquent des délais que nous, en tant que responsables politiques régionaux, ne pouvons passer outre purement et simplement.

En ce qui concerne l'extension du règlement N+3, je pense que nous devrions adopter une approche très restrictive. Nous devons veiller à ce que les dispositions ne soient pas assouplies et à ce que les régions ne pensent pas qu'elles peuvent se reposer et ne rien faire. Au contraire, elles doivent s'engager à utiliser les fonds mis à leur disposition.

Pourriez-vous faire savoir à M<sup>me</sup> Swinburne que rien n'indique que ce qu'elle craint arrivera, pour autant que le budget alloué soit suffisant. Nous octroierons les fonds régionaux disponibles au pays de Galles ainsi qu'à toutes les autres régions. C'est la raison pour laquelle je désapprouve l'idée d'utiliser l'argent des Fonds structurels en période difficile pour appliquer des sanctions apparentes dépourvues d'effet.

Merci encore pour votre large soutien. J'inclus dans mes remerciements les membres du personnel de la direction générale de la politique régionale qui ont énormément travaillé dans ce domaine.

**Karin Kadenbach,** *rapporteur suppléant.* – (*DE*) Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je transmettrai tous les éloges et les évaluations positives du débat d'aujourd'hui à M. Kirilov. Je voudrais à nouveau souligner deux points.

C'est l'argent des contribuables européens que nous dépensons et c'est pourquoi nous devons rendre l'accès à ces fonds le plus simple et transparent possible. C'est l'objectif de ce rapport. Néanmoins, je pense aussi – et cette demande est adressée à M<sup>me</sup> Schroedter – que nous ne devrions pas sous-entendre que les États membres ne font pas tout ce qui est en leur pouvoir pour se conformer au droit européen. C'est ce que j'ai compris aujourd'hui en lisant entre les lignes et je ne pense pas que nous devrions sous-entendre cela à propos de qui que ce soit. Je pars du principe que tous les États membres et toutes les institutions font tout leur possible pour veiller à l'utilisation efficace et appropriée des fonds européens.

Je voudrais réserver une deuxième remarque à M<sup>me</sup> Swinburne, mais pas exclusivement à elle. Il ne s'agit pas de faire la charité aux régions pauvres. Nous subventionnons les régions pour améliorer le pouvoir d'achat et créer des emplois parce que le pouvoir d'achat dans ces régions fait partie de la contribution générale à l'objectif de rendre l'Europe à nouveau capable de fabriquer et de vendre des produits. Cela renforcera le marché intérieur. En d'autres termes, il ne s'agit pas simplement d'un acte de solidarité générale. Quiconque y connaît quelque chose en économie et en commerce comprendra, non seulement dans une optique sociale mais également dans une perspective économique et commerciale, pourquoi nous avons besoin d'une politique régionale et pourquoi nous pouvons l'utiliser à titre de mesure rapide et efficace, en particulier en période de crise, pour stimuler l'économie européenne dans toutes les régions d'Europe.

#### Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu lors de la période de session de la première semaine de mai.

#### Déclarations écrites (article 149)

**Elena Băsescu (PPE),** par écrit. – (RO) Ce rapport relatif à la modification du règlement portant dispositions générales sur les Fonds structurels et le Fonds de cohésion revête une importance particulière pour les citoyens de l'Union européenne. Un certain nombre d'États membres, dont la Roumanie, n'ont à ce jour que peu puisé dans les fonds européens. Nombre de citoyens, d'entreprises et de pouvoirs publics locaux ont critiqué les procédures compliquées auxquelles ils se sont heurtés lorsqu'ils ont tenté d'obtenir un financement pour leurs projets.

Ce rapport montre le souhait du Parlement européen de résoudre ce type de problèmes. J'appuie les propositions visant à simplifier les procédures d'accès aux fonds européens. La réduction des procédures et formalités administratives inutiles, parallèlement à l'établissement de règles plus claires, contribuera à élever le niveau d'absorption des fonds européens.

Je salue ces mesures, particulièrement bienvenues au moment où la crise économique touche les États membres. Cinq pays européens, dont la Roumanie, prendront part à un processus destiné à accélérer l'absorption des fonds européens. La mise en place d'une nouvelle procédure permettant de procéder à des versements anticipés permettra à davantage de projets d'atteindre leurs objectifs plus rapidement. En outre, la Roumanie bénéficiera de la modification des dispositions relatives à la réduction du risque de perdre les fonds qui ne sont pas utilisés suffisamment rapidement.

**Alain Cadec (PPE),** par écrit. – La crise économique a démontré la nécessité de l'action publique pour soutenir les activités privées en difficulté. La politique de cohésion de l'Union européenne joue à ce titre un rôle essentiel. En octroyant des financements à des bénéficiaires touchés par le ralentissement économique, les fonds structurels constituent un levier pour stimuler l'activité.

Cependant, l'accès aux financements européens reste difficile pour nombre de bénéficiaires potentiels. Les procédures sont complexes et les délais trop longs, alors que l'urgence de la crise nécessite des mesures simples et rapides.

Dans ce souci de clarification, je salue l'initiative de la Commission visant à simplifier la gestion financière des fonds structurels. Les différentes propositions vont dans le sens d'une meilleure efficacité de la politique

de cohésion, sans pour autant avoir un impact trop marqué sur le budget communautaire. Je salue cette approche pragmatique.

La Commission ne doit cependant pas s'arrêter là. Cette réforme nécessitée par un contexte de crise devra être la première étape d'une simplification en profondeur des modalités de gestion des fonds européens. La politique de cohésion doit devenir un instrument d'intervention publique plus efficace dans l'optique d'un soutien concret à l'activité économique.

Ramona Nicole Mănescu (ALDE), par écrit. – (RO) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de féliciter le rapporteur pour le travail qu'il a effectué. Pour ma part, je salue également l'accord tel qu'il a été finalement approuvé au sein du Conseil et de la commission du développement régional. Je pense qu'il est de la plus haute importance que nous adoptions ce rapport le plus rapidement possible de manière à pouvoir offrir aux États membres les plus durement touchés par la crise l'appui financier dont ils ont besoin pour la reprise de leur économie. L'un des aspects essentiels sur lequel ce rapport met l'accent est la simplification des procédures d'accès aux fonds européens et des modalités d'exécution de ces fonds. Nous avons besoin de mesures pour faciliter une reprise rapide, surtout en cette période de crise économique.

Par conséquent, je pense que procéder à des versements anticipés de 2 % du Fonds social européen et de 4 % du Fonds de cohésion est la solution qui s'impose pour les États membres confrontés à d'importants problèmes de liquidités, car elle leur permettra de bénéficier d'une aide constante. Les ressources issues du Fonds social européen devraient contribuer activement à la reprise économique des États membres les plus durement touchés par la crise et, ce faisant, soutenir leurs efforts pour maintenir le niveau d'emploi, améliorer le niveau de qualification professionnelle et, partant, prévenir et combattre le chômage.

Georgios Stavrakakis (S&D), par écrit. – (EL) Je tiens à commencer par féliciter le rapporteur, M. Evgeni Kirilov, de même que tous les membres de notre commission parce que, grâce à leur persévérance et leur esprit de décision, nous avons réussi à tenir un débat aujourd'hui et à procéder directement à l'adoption de ce rapport exceptionnellement important sans plus perdre un temps précieux. Je voudrais souligner le rôle décisif de ces modifications dans l'augmentation de l'absorption des crédits, la réduction de la bureaucratie et de la complexité des règles, l'optimalisation de l'impact du financement sur l'économie dans son ensemble et, par suite, la multiplication des bénéfices pour les citoyens. Au cours de ce débat, le commissaire Hahn a signalé à juste titre que, en dépit du fait qu'il s'agisse peut-être de la politique européenne la plus fructueuse, la politique de cohésion n'a pas que des amis. L'adoption des modifications dont nous débattons aujourd'hui est un pas important, mais la Commission européenne doit de toute urgence accomplir un deuxième pas, à savoir soumettre sa vision de la cohésion politique de demain, ainsi que ses idées et propositions concernant les modifications à apporter au cadre, les opérations et les compétences, les nouveaux instruments, etc.

(EN) Il est grand temps de s'atteler à cette deuxième étape avant que de nouveaux documents non attribués apparaissent.

## 15. Mesures spécifiques pour les marchés agricoles (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur des mesures spécifiques pour les marchés agricoles de Paolo De Castro, au nom de la commission de l'agriculture et du développement rural (O-0036/2010 - B7-0208/2010).

Comme M. De Castro est absent, M. Le Foll, qui le remplace, a la parole.

**Stéphane Le Foll,** *auteur suppléant.* – Monsieur le Président, il nous revient donc de clôturer ces débats de la soirée, et il est déjà tard. Je voudrais d'abord excuser le président de la commission de l'agriculture, Paolo De Castro, qui ne peut pas être parmi nous ce soir pour les raisons que vous savez. Comme d'autres membres de notre Parlement, il n'a pas pu quitter son pays pour venir participer à nos débats à Strasbourg.

La question qui nous occupe est posée par la crise que traverse de manière globale le secteur agricole, tous secteurs confondus. On le sait aujourd'hui, il y a une crise, et surtout une chute des prix et des revenus agricoles, qui touche les productions de céréales, qui touche aussi les productions animales, que ce soit le porc ou les bovins, qui touche également – et je le dis au nom de Paolo De Castro – les producteurs d'huile d'olive, et qui touche et a touché de manière extrêmement sévère les producteurs et le secteur du lait.

Face à cette crise et à cette chute des prix, il va de soi que la commission de l'agriculture du Parlement européen souhaite s'adresser à la Commission afin de savoir, pour l'avenir et dans l'immédiat, comment on peut sortir

de cette crise, et surtout quelles peuvent être les mesures qui pourraient être adoptées dans les mois qui viennent pour aider les agriculteurs, et pour faire en sorte que les marchés agricoles soient moins volatils.

La première question que je voudrais poser au commissaire concerne plus spécifiquement la crise du lait: où en sont les mesures qui avaient été adoptées par le Parlement et le Conseil à propos de cette crise du lait et, en particulier, qu'en est-il de la mise en application du fameux fonds laitier de 300 millions d'euros, qui avait été voté? C'est une première question, parce que je pense que, dès lors que l'on prend des décisions législatives, il faut savoir ensuite comment elles sont appliquées.

Je le disais, toutes les productions, aujourd'hui, sont touchées par une chute des prix et une crise profonde des marchés. Cela nous amène à une question, et à chercher des réponses sur ce qu'on peut appeler la régulation des marchés et la manière dont on peut limiter cette fameuse volatilité des prix.

Quand les prix sont à la hausse, personne ne s'en plaint. Les agriculteurs les premiers ne s'en plaignent pas. Ce sont les consommateurs qui, eux, craignent les hausses de prix agricoles, qui limitent leur pouvoir d'achat et ont des conséquences sur la capacité des consommateurs européens à acheter des produits agricoles.

Lorsque les prix sont bas, et lorsqu'ils chutent de manière durable, c'est à ce moment-là les producteurs qui se trouvent pénalisés dans leurs revenus, et surtout, ce qui est plus grave pour l'agriculture européenne, dans leurs capacités à investir et à préparer l'avenir. L'agriculture est une industrie lourde; les investissements sont importants et le retour sur un investissement est long. On a besoin de stabiliser les prix.

Monsieur le Commissaire, la question de la commission de l'agriculture et de son président, Paolo De Castro, comporte deux points.

Le premier: vous avez annoncé un certain nombre de mesures, avant la fin de l'année, sur le lait. C'est important. Pouvez-vous nous en donner quelques éléments? Deuxième question: au-delà du lait, il y a, sur l'ensemble des marchés, des mesures spécifiques à prendre.

Enfin, la question que nous voulions vous poser, c'est de savoir comment, à moyen terme, la Commission envisage d'anticiper ces crises, d'éviter ces crises et ces chutes de prix. Par quel mécanisme de régulation des marchés peut-on limiter à la fois les hausses brutales et, surtout, les baisses brutales des prix? Comment la Commission travaille-t-elle aujourd'hui et comment envisage-t-elle cette question?

Voilà les trois éléments que je voulais évoquer: le fonds laitier, les perspectives sur la crise laitière et, plus globalement, la manière dont la Commission entend traiter cette question de la volatilité des prix et de la chute des prix.

**Dacian Cioloş,** *membre de la Commission.* – Monsieur le Président, je souhaite remercier tout d'abord M. De Castro et M. Le Foll, de la commission de l'agriculture du Parlement européen, pour avoir soulevé ces problèmes afin d'en discuter ici, dans cette enceinte.

En effet, je dois aussi le reconnaître, les revenus des agriculteurs ont connu une baisse spectaculaire en 2009, qui ne faisait que suivre celle enregistrée en 2008. C'est donc une situation que l'on a rarement rencontrée sur le marché européen. Elle survient dans un contexte dans lequel ce marché s'est ouvert de plus en plus sur le marché mondial et après les réformes que la politique agricole commune a connues ces derniers temps.

Cette situation de crise a touché notamment le secteur laitier. On a vu l'année dernière la situation difficile par laquelle les producteurs de ce secteur sont passés, notamment ceux de régions où la production laitière est essentielle, non seulement pour le secteur agricole, mais aussi pour l'activité économique et pour l'emploi en général dans ces régions rurales.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne a pris des mesures, l'an dernier, d'un côté en mobilisant des mécanismes d'intervention sur les marchés pour arriver à stopper la chute des prix: elle a dégagé un budget important, plus de 400 millions d'euros, pour financer ces interventions sur les marchés. Mais, comme M. Le Foll l'a fait remarquer, un fonds de 300 millions d'euros a également été mobilisé pour donner la possibilité aux États membres de venir en aide aux producteurs les plus touchés dans le secteur laitier.

Cette décision a donc été prise l'année dernière. Elle a donné la possibilité aux États membres de fixer des critères sur la base desquels ces fonds seraient distribués, en les orientant surtout vers les producteurs qui en avaient le plus besoin.

Je dois aussi préciser que ces critères étaient fixés par les États membres et qu'ils ne nécessitaient pas l'approbation de la Commission. Les États membres étaient simplement obligés d'informer la Commission, de lui notifier le choix de ces critères.

Je peux vous annoncer que tous les États membres, à ma connaissance, ont signalé à la Commission leur décision d'appliquer ces mesures. Ils ont donc décidé des critères sur la base desquels ils vont distribuer ces fonds et ce processus de distribution des aides va commencer. Les États membres ont la possibilité, jusqu'au mois de juin, d'assurer la distribution de ces fonds.

Donc, comme je le disais, il y a d'abord eu une phase d'intervention sur les marchés pour équilibrer leur situation. Je pense que la situation actuelle nous montre que cette intervention a été efficace puisque les prix sont stabilisés. Bien sûr, il y a encore des variations, mais elles se situent dans des limites raisonnables, dans les limites normales du marché. Ensuite, il y a les mesures d'aide qui vont arriver bientôt aux producteurs. Voilà pour les mesures qui ont déjà été prises.

Je tiens à répéter ici ce que j'ai dit récemment devant la commission de l'agriculture du Parlement européen: en tant que commissaire, je souhaite tirer les enseignements de la situation spécifique qu'on a connue l'année dernière. Je ne veux pas attendre la réforme de la PAC pour l'après-2013 quand, bien sûr, on viendra avec des réponses plus consistantes pour l'ensemble du secteur agricole. Je ne vais pas attendre l'échéance de la réforme de la PAC 2013 pour avancer des propositions spécifiques pour le secteur laitier, sur la base des conclusions du groupe à haut niveau créé l'année dernière à la suite de cette situation de crise et qui est en train de travailler actuellement. Ce groupe présentera ses conclusions au mois de juin.

Tout de suite après, au mois de juillet, je proposerai un débat au Conseil des ministres de l'agriculture ainsi qu'à la commission de l'agriculture du Parlement, sur la base de ces conclusions. Puis, d'ici l'automne, d'ici la fin de l'année, je viendrai avec des propositions qui nous permettront – spécialement dans le secteur laitier, puisque c'est là qu'on a connu la situation la plus difficile – de prévoir, et d'éviter autant que possible, de telles situations de crise, et donc de proposer des solutions, non seulement pour le court terme, mais aussi pour le moyen et le long terme.

Bien sûr, à partir de là, nous tirerons aussi les enseignements pour d'autres secteurs agricoles dans lesquels nous devrons intervenir. J'aurai peut-être l'occasion de vous donner quelques éléments d'information à la suite des débats que nous aurons aujourd'hui.

La Commission est très attentive à l'évolution des marchés dans les autres secteurs. Sur la base des éléments d'intervention que nous avons actuellement à notre disposition, des mécanismes d'intervention sur les marchés, utilisés notamment comme filets de sécurité, nous ferons en sorte d'éviter que se reproduisent des situations semblables à celle qui a frappé le secteur laitier.

Merci beaucoup. Je serai très attentif aux questions et aux problèmes que vous allez soulever et je reviendrai à la fin avec quelques éléments.

**Peter Jahr,** *au nom du groupe PPE.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur Cioloş, Mesdames et Messieurs, la réorientation fondamentale de la politique agricole visant à mettre davantage l'accent sur l'économie de marché est la bonne approche à suivre. La décision de renforcer les liens entre l'agriculture européenne et le marché mondial est également la bonne. Le succès initial de cette politique était très évident jusqu'en 2007 ou jusqu'au début de 2008. La politique agricole commune offrait un meilleur rapport coûts-avantages. Il n'y avait pratiquement aucune intervention sur le marché et les agriculteurs disposaient de revenus stables, croissants. Cependant, nous sommes aujourd'hui confrontés aux inconvénients de cette réorientation, parmi lesquels d'importantes fluctuations des prix et la chute des revenus des agriculteurs. Tant les agriculteurs que les responsables de la politique agricole devront à l'avenir s'adapter aux importantes fluctuations des prix à la production dans tous les secteurs, et pas uniquement dans le secteur du lait.

Afin de gérer plus efficacement les baisses majeures observées sur le marché, la politique agricole a besoin d'outils qui lui permettent de réagir rapidement, de manière cohérente et sans charges administratives superflues. Je demande donc que des mesures comme les interventions et les aides à l'exportation ne soient pas totalement abolies, mais qu'elles soient incluses dans le budget avec un chiffre nul. Ces instruments ne devraient être utilisés que dans des circonstances exceptionnelles, et non pour des interventions constantes sur le marché. Toutefois, les instruments doivent être prêts à l'utilisation lorsque nous en avons besoin. Nous devons également déterminer, pour la profession agricole, les mesures qui créeront l'égalité sur le marché. Il s'agit notamment de renforcer le statut juridique des groupements de producteurs.

J'espère que la Commission tiendra son engagement de se pencher sur la mise en place de meilleures conditions juridiques fondamentales et qu'elle prendra ensuite rapidement des mesures lorsqu'elles s'avèreront nécessaires pour empêcher que les agriculteurs et les consommateurs ne subissent un grave préjudice.

Marc Tarabella, au nom du groupe S&D. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je m'inscris dans la foulée de vos premiers pas en tant que commissaire à l'agriculture, puisque, depuis votre audition et à quelques reprises, on a pu avec satisfaction vous entendre exprimer le souhait qui est le vôtre, puisque vous avez compris que l'hypervolatilité des cours est un grand ennemi pour l'agriculture et son avenir, de même que pour les agriculteurs, qui ne peuvent plus avoir de perspectives à long terme, alors que, évidemment, les investissements – notamment pour les plus jeunes d'entre eux – se calculent avec des échéances de 20 ou 30 ans.

Par rapport à cela et à cette grande volatilité, il y a tout juste six mois aujourd'hui, qu'avec Stéphane Le Foll et quelques collègues, on a signé un amendement qui visait, notamment dans la production du lait, à réduire de 1 % l'augmentation qui avait été décidée, alors que nous sommes effectivement dans une période de surproduction. Cet amendement avait été rejeté par à peu près 250 voix contre 350.

À l'avenir, vous l'avez dit, nous allons envisager une régulation. Le groupe à haut niveau se réunit et, d'après ce que j'en entends, ce sont effectivement des personnes de grande qualité: non seulement les producteurs sont représentés, mais également la distribution.

Je voudrais que l'on n'oublie pas – et j'espère qu'on ne l'oublie pas – les acteurs qui se trouvent au milieu des deux, entre les producteurs et les distributeurs, à savoir les transformateurs. Parce que les marges, c'est aussi et surtout eux qui les font, plus que la distribution, à mon sens. Je voudrais donc être rassuré quant au fait qu'ils ne soient pas oubliés dans la discussion.

Plus largement que le secteur du lait, effectivement, tous les secteurs agricoles sont touchés par une volatilité, et j'oserais dire aussi que les prix sont hauts. Faisons attention, ce n'est pas nécessairement bon pour l'agriculture, puisque les transformateurs, les utilisateurs se tournent vers des produits de substitution. Et quand les cours redeviennent plus normaux ou plus bas, ces utilisateurs ne reviennent pas nécessairement vers le produit de départ.

Monsieur le Commissaire, je voudrais dès lors savoir – même si c'est peut-être prématuré – si à l'avenir, dans toutes les autres productions, vous avez vraiment l'intention d'instaurer des mécanismes de régulation qui sont très attendus par les producteurs.

**Martin Häusling**, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur Cioloş, la situation est plutôt calme en ce moment dans le milieu rural, non pas parce que les agriculteurs sont satisfaits, mais parce que bon nombre d'entre eux sont actuellement très frustrés. Nous ne pouvons pas nous débarrasser d'eux en leur disant que nous trouverons la solution majeure à la crise agricole en 2013. Nous devons leur donner des réponses maintenant. Nous sommes d'accord sur ce point. Les manifestants pourraient très rapidement reprendre la direction de Bruxelles; nous devons donc leur apporter des réponses.

Dans le secteur laitier, la politique doit être réformée en profondeur. J'ai assisté à la conférence du groupe à haut niveau et j'ai trouvé les réponses données à la crise laitière intéressantes, mais en aucun cas adéquates. S'il s'avère nécessaire de modifier la politique, la décision prise récemment de supprimer les réglementations doit être remise en cause. Au terme de ce processus, nous pourrions dire que l'atterrissage a été très difficile à la suite de la suppression des quotas. Il faut à présent s'interroger de toute urgence sur la façon d'instaurer une nouvelle politique, de définir de nouveaux points de référence et de refaire une place à l'État, c'est-à-dire à l'Union européenne, afin qu'elle établisse des règles plus claires pour le marché. Les marchés ne fonctionnent pas sans assistance. Voilà la réponse à la crise financière ainsi qu'à la crise de l'agriculture. Nous devons établir des règles.

Nous assistons actuellement à un incroyable processus de concentration dans l'agriculture. Je suis très inquiet lorsque je lis dans la presse que l'on construit des exploitations pour jusqu'à 8 000 vaches dans le sud de l'Angleterre, alors que bon nombre de petites exploitations sont contraintes de fermer dans des régions défavorisées. Ces changements entraîneront l'apparition d'un modèle agricole non pas européen, mais américain, avec des entreprises de plus en plus grandes, avec pour conséquence la perte de nombreuses petites exploitations laitières en Europe. N'oublions pas que cela implique également la perte d'emplois.

Monsieur Jahr, nous sommes d'accord sur un point, même si nous pensons qu'il n'est pas bon d'axer notre politique agricole sur le marché mondial. Nous avons besoin d'un statut juridique clair pour les agriculteurs.

Ils sont le maillon le plus faible dans la chaîne commerciale. Ils sont les premiers touchés par les prix de dumping, de plus en plus courants dans beaucoup de régions. Nous convenons de la nécessité urgente d'une déclaration de politique claire sur la façon de réguler les marchés plus efficacement à l'avenir.

Nous devons regarder au-delà des frontières de l'Europe pour voir comment les autres régions réagissent face à ce problème. Personne ne nous dira comment et quand réguler nos marchés. Ces dernières années, nous sommes allés trop loin en supprimant bon nombre des réglementations des marchés. Tournons-nous vers les autres pays – le groupe à haut niveau devrait faire de même – afin de voir quelles règles sont appliquées ailleurs. Il est clair que le Canada a ce que beaucoup d'agriculteurs et de consommateurs considèrent comme un modèle qui a fait ses preuves. Nous ne devrions pas exclure d'emblée ce fait du débat. Nous devrions plutôt également apporter des réponses.

Dans le cadre de la réorientation de notre politique, nous devons veiller à mettre en place des politiques pour les marchés régionaux. L'accent devrait toujours être mis sur les régions, et non sur les 5 % de produits vendus sur le marché mondial. Les aides à l'exportation et les interventions ne doivent pas constituer la règle pour influencer le marché dans le futur. Nous devons nous décider à mettre fin à ce processus.

James Nicholson, au nom du groupe ECR. – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi de dire avant toute chose que je me félicite de l'occasion qui nous est donnée de mener ce débat. Je pense qu'il est très opportun, et la récente crise du secteur laitier, qui a désemparé tant de nos agriculteurs dans l'Union européenne, a clairement montré l'extrême volatilité qui peut affecter nos marchés agricoles. Les prix fluctuent fortement d'une année à l'autre, voire d'un mois à l'autre, généralement en raison de facteurs que nous ne maîtrisons pas, tels que la crise financière mondiale ou le prix du pétrole.

Les répercussions de la chute vertigineuse du prix du lait en 2009 ont été aggravées par l'incapacité de l'UE à réagir suffisamment rapidement. Bien que nous soyons finalement parvenus à appliquer à la fois des mesures de gestion des marchés et des mesures d'aide au revenu, notamment une intervention au niveau du fonds laitier et des restitutions à l'exportation, qui ont quelque peu atténué la souffrance causée, bon nombre de producteurs laitiers ont dû mettre la clé sous la porte ou connaissent actuellement de graves pertes financières.

Selon moi, nous devons adopter une double approche afin d'atténuer les effets de cette chute des prix sur nos agriculteurs. Premièrement, nous devons convenir d'un filet de sécurité minimal pour tous les secteurs vulnérables aux fluctuations des prix. Deuxièmement, nous devons nous assurer que, quels que soient les instruments mis en place, nous serons en mesure de répondre rapidement et efficacement à n'importe quelle crise qui pourrait survenir.

Au Parlement et ailleurs ont lieu des débats animés sur l'assurance d'un revenu équitable et stable pour les agriculteurs. Les différents aspects de l'approvisionnement alimentaire et la chaîne alimentaire en général sont un sujet d'intérêt à la fois pour les agriculteurs et les consommateurs. La réforme imminente de la PAC nous donne une bonne occasion d'aborder ces aspects. Bien entendu, il est important de ne pas saper la compétitivité de l'industrie agroalimentaire en Europe. Cependant, la PAC réformée doit pouvoir répondre aux diverses crises que traverse l'agriculture de manière à stabiliser les marchés et à garantir un revenu équitable à nos agriculteurs.

**Georgios Papastamkos (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, je pars de l'hypothèse que les marchés agricoles sont très instables. Les prix des produits agricoles de base ont considérablement chuté. Parallèlement, les prix à la consommation ont augmenté et les revenus agricoles ont fortement diminué.

Je pense que la PAC, à la suite des réformes et du découplage des aides, est suffisamment orientée vers le marché. Ma principale proposition – et je veux que ce soit bien clair – est que le secteur agricole ne peut pas être régi par les seules règles du marché. Il produit des biens publics et a besoin d'un soutien financier européen public. Je ne peux adhérer aux arguments contradictoires des députés qui proposent une orientation axée sur le marché dans ce domaine, dans des pays qui maintiennent, cultivent et renforcent l'ethnocentricité, le patriotisme consumériste. Cependant, les mesures existantes de gestion des marchés ne fournissent pas le filet de sécurité nécessaire, mentionné par l'orateur précédent, M. Nicholson. Nous avons besoin de mesures supplémentaires, plus flexibles et plus efficaces, des mesures qui garantissent la stabilité des marchés en période de crise. Je pense aussi que nous devons «armer» la PAC d'un mécanisme financier pour faire face aux situations de crise, une sorte de fonds de gestion de crise. Garantir les revenus des producteurs requiert avant tout de préserver la transparence dans la chaîne alimentaire.

En conclusion, nous ne pouvons pas nous contenter de concevoir des instruments de marché pour l'après-2013. Nous savons que la situation – outre celle du secteur laitier – est également critique dans d'autres secteurs extrêmement importants, qui varient d'une zone géographique à l'autre en Europe.

**Csaba Sándor Tabajdi (S&D).** – (*HU*) Le débat a montré qu'il s'agit d'un problème très complexe. Jusqu'à un certain point, MM. Tarabella et Nicholson, ainsi que d'autres, ont signalé que le problème est en partie lié à la chaîne alimentaire dans son ensemble, ce que souligne également le rapport José Bové, à savoir que l'Union européenne a jusqu'ici été incapable de déterminer comment établir un juste équilibre entre producteurs, transformateurs et détaillants. Pour ce qui est de M. Cioloş, je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il serait bon de trouver une solution à moyen et long termes. Il existe quatre options théoriques.

La première, que M. Jahr a également mentionnée, consiste à examiner la position néolibérale, qui a jusqu'ici rejeté et tenté de démanteler les systèmes interventionnistes. Je suis donc tout à fait d'accord pour dire que nous devons nous demander si ces systèmes doivent être rejetés ou s'ils peuvent être utilisés pour réguler le marché.

La deuxième option, proposée par le gouvernement français sur la base du modèle américain, est la régulation contracyclique. La question est de savoir si elle est réalisable en Europe, mais nous devons l'envisager aussi. En effet, l'ensemble du marché est tellement volatil que chaque option doit être étudiée.

La troisième est celle du marché boursier. Récemment a eu lieu une conférence sur la Borsa Merci Telematica Italiana, un système de Bourse en ligne. Nous devons examiner dans quelle mesure les systèmes boursiers peuvent être utilisés. J'ajouterai, à l'intention de M. Cioloş, que pour l'Europe orientale et les pays baltes, le système boursier n'est malheureusement pas très praticable.

La présidence française a également évoqué la possibilité d'établir un système de contrôle des prix dans l'Union européenne. C'est une option à laquelle nous devons aussi réfléchir, de même que nous devons réfléchir – et cette vision est proche de celle de M. Cioloş, si je ne m'abuse – à la possibilité de créer une espèce de fonds, sur le modèle de la réforme des fruits et légumes, qui pourrait être utilisé pour la gestion des risques. Malheureusement, pour les céréales, cela exigerait des sommes colossales. En résumé, je partage complètement l'avis du commissaire: nous devons envisager toutes les options, parce qu'à l'heure actuelle, l'UE est incapable de réguler correctement les marchés.

**Michel Dantin (PPE).** - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, l'agriculture est, vous le savez bien, un secteur économique qui comporte des spécificités qui font que l'intervention publique peut parfois être nécessaire, voire souhaitable, dans l'intérêt des producteurs, des consommateurs et des citoyens. L'intervention publique dans ce secteur économique se justifie tant dans l'Union européenne que dans les autres pays du monde, pour au moins trois raisons.

Les caractéristiques de l'offre de biens agricoles et de la demande de biens alimentaires font que les marchés agricoles sont instables. L'agriculture produit aussi des biens non marchands et participe, au travers des emplois qu'elle génère, à une certaine stabilité sociale dans nos pays, dans nos campagnes. L'agriculture, c'est d'abord la base d'une alimentation abondante, variée et saine. Alors pouvons-nous nous satisfaire de la situation économique actuelle dans nos campagnes, chez nos agriculteurs?

Voici quelques jours, Monsieur le Commissaire, un responsable professionnel m'a donné, pour son département – il se trouve qu'il s'agit d'un département français que vous connaissez bien, un département d'élevage –, les chiffres suivants. Le centre de gestion tient 2 500 comptabilités agricoles. Parmi celles-ci, 800 ont un taux d'endettement supérieur à 80 % et, pour 20 %, le taux d'endettement est supérieur ou égal à 100 %.

Face à de tels chiffres, dont je reconnais qu'ils m'ont moi-même surpris, c'est bien la question, non seulement du revenu, mais aussi de la décapitalisation de l'agriculture européenne, qui doit être aujourd'hui réglée. Moins d'aides, moins d'interventions publiques, plus de contraintes pour produire, voilà un cocktail tout à fait explosif.

Certes, la crise économique générale aggrave la situation. Mais nous devons aussi nous interroger sur certaines décisions de la Commission, sur certaines décisions de vos collègues, Monsieur le Commissaire. L'agriculture reste une monnaie d'échange dans les accords commerciaux. Malgré la situation en Europe, la viande, certaines céréales, les fruits, les légumes, tous sont concernés. Le récent accord entre l'Union européenne et les pays andins, notamment le Pérou et la Colombie, va sacrifier les producteurs des régions ultrapériphériques. Nous ne pouvons continuer dans une telle politique.

**Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je suis originaire du sud de l'Italie. Dans ma région, dans nos régions, la production est axée sur les cultures méditerranéennes, l'huile, les cultures arables et les légumes. On en a peu parlé, étant donné que l'Europe et la Commission ont toujours accordé la priorité à l'industrie laitière et à l'élevage. Pourtant, nous devons aussi mettre l'accent sur les cultures méditerranéennes.

Je puis vous assurer que nous assistons à un phénomène d'abandon rural dans nos régions, causé par les effets du changement climatique et par la désertification. Pour nous, la désertification se manifeste par les mauvaises herbes qui ont envahi les terres où étaient auparavant cultivés des céréales, des fruits et des légumes, par l'abandon des oliveraies et par les terres qui ne sont plus labourées.

Sachez qu'en 1995, avant l'euro, les producteurs d'olives étaient payés 170 000 lires, soit environ 90 euros. Cette année, ils ont reçu 30 euros par cent kilos. Treize ou quatorze ans ont passé, et le prix correspond maintenant à un tiers de ce qu'il était. Nos producteurs vendent de l'huile en gros à deux euros le litre. Ces prix ne leur permettent même pas de couvrir leurs coûts, et nous obligeons les exploitants à s'endetter parce qu'ils vendent à perte.

Nous assistons également à un étrange phénomène: l'huile est achetée en gros à deux euros et son prix de vente au détail dans les supermarchés est de deux euros ou moins. Il est clairement nécessaire de prévoir plus de contrôles. Je serais heureux de vous rencontrer pour vous exposer le problème de l'actualisation du règlement (CEE) n° 2568/91; il y a de nouveaux systèmes de contrôle et nous devons combattre le raffinement et le frelatage, pour le bien des consommateurs et des producteurs également.

Nous ne pouvons pas envisager de nationaliser l'aide dans la prochaine PAC, ni de réduire les aides directes, étant donné que l'absence d'aides directes ou la réduction de leur montant provoquerait une crise agricole en Italie du Sud et dans le bassin méditerranéen.

Monsieur le Commissaire, je conclurai en vous disant que ceux qui possèdent des terres aujourd'hui ne les ont pas gagnées à la loterie, mais les ont héritées de leurs pères ou grands-pères, qui les ont cultivées, qui ont sué sang et eau sur ces terres avant de les léguer à leurs enfants.

Aujourd'hui, ceux qui lèguent leur exploitation à leurs enfants risquent de leur léguer une masse de dettes. L'Europe doit apporter une réponse énergique et forte afin de favoriser la reprise de notre secteur agricole.

**Sari Essayah (PPE).** – (FI) Monsieur le Président, la stabilisation du marché doit être l'un des principaux objectifs communs des politiques économiques. Sur ce point, il semble que nous partagions le même point de vue au sein de cette Assemblée. Dans la PAC, nous avons besoin du filet de sécurité offert par les mesures de marché, pour la protection tant des exploitants que de tous les acteurs de la chaîne alimentaire.

La période de l'après-2013 semble particulièrement alarmante, notamment en raison du retrait des aides à l'exportation et des quotas laitiers, ainsi qu'en raison de l'accroissement des importations en provenance de pays tiers. Il semble par conséquent judicieux que le commissaire déclare à ce stade qu'il envisage de prendre des mesures avant 2013.

Nous devons à présent examiner comment nous allons pouvoir mettre en application les nouveaux instruments administratifs prévus pour le secteur, par exemple les nombreuses mesures visant à établir un système de garantie des revenus, renforcer les capacités des producteurs et des entreprises et améliorer la transparence du marché.

**Ulrike Rodust (S&D).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur Cioloş, j'ai devant moi une analyse de la situation économique dans le secteur agricole allemand. Elle contient une évaluation de 19 100 séries de comptes d'exploitations actives à temps plein ou à temps partiel. Les résultats ont été estimés sur la base de la répartition des exploitations résultant de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 2007.

Durant l'exercice financier 2008-2009, la situation générale s'est largement détériorée. Les chiffres pour les 18 200 exploitations laitières et de cultures arables fonctionnant à plein temps sont passés de 45 400 à 34 400 euros, soit une réduction de 24 %. Des pertes particulièrement importantes ont été enregistrées en 2008-2009. Les résultats d'exploitation ont chuté à 29 300 euros (moins 45 %) et 43 000 euros (moins 18 %).

En revanche, les élevages mixtes...

(Le président retire la parole à l'oratrice)

**Dacian Cioloş,** *membre de la Commission.* – Monsieur le Président, je pense que le débat auquel nous venons d'assister nous montre combien cette crise laitière doit nous pousser à tirer des enseignements, et comme le disait également M. Le Foll au début de son intervention, il convient d'envisager la mise en place de mécanismes de régulation des marchés dans le cadre de la politique agricole commune après 2013.

Je crois franchement que la politique agricole commune, tout en prenant en compte la diversité des agricultures européennes, doit être en mesure, autour des objectifs communs qui sont les nôtres au niveau européen, de proposer des mesures qui nous permettront de remplir le rôle alloué à la PAC dans le cadre du traité de Lisbonne, c'est-à-dire garantir la stabilité des revenus des agriculteurs et assurer un bon approvisionnement des marchés. Les futurs instruments de la PAC doivent donc pouvoir nous permettre d'atteindre, entre autres, ces objectifs. Bien sûr, il y en a d'autres, mais ce sont là les objectifs essentiels que nous devons prendre en compte.

Les mesures de régulation des marchés, qui nous permettront d'éviter des situations de volatilité des prix et des marchés ou d'intervenir dans de telles situations feront l'objet de nos préoccupations et des propositions que la Commission fera dans le cadre de la politique agricole commune après 2013. Je peux vous assurer que nous sommes en train d'y travailler. Je suis fermement convaincu et conscient du fait que, à côté des aides directes que nous devons maintenir, tout en adaptant les critères de leur distribution, les mécanismes de gestion du marché doivent pouvoir jouer un rôle. Bien sûr, le marché doit pouvoir fonctionner. On doit laisser le marché fonctionner quand il peut fonctionner, mais je suis également de l'avis de M. Dantin, lorsqu'il dit que la spécificité du secteur agricole justifie l'intervention publique. Bien sûr, celle-ci doit être ponctuelle et doit viser à corriger le fonctionnement du marché et faire en sorte que celui-ci fonctionne. C'est dans cet esprit que nous ferons des propositions pour la politique agricole commune après 2013.

J'entends bien que, parallèlement au secteur laitier, d'autres secteurs connaissent des difficultés. Ainsi, le secteur des fruits et légumes, lui aussi, est souvent soumis à de fortes variations sur le marché: variation des prix et des quantités commercialisées, des quantités vendues. Ce secteur a connu une réforme il y a quelques années. Nous tirerons également les enseignements de l'application de cette réforme qui donne plus de pouvoir de négociation aux producteurs au sein de l'organisation des producteurs. Je pense, qu'à ce niveau-là aussi, il est possible de tirer quelques enseignements que nous pourrons appliquer dans d'autres secteurs.

Je suis en effet d'avis que, outre l'intervention publique, il faut également donner la possibilité aux producteurs de mieux négocier les contrats et donc de mieux négocier les prix, tout en assurant une certaine stabilité de la production mise sur le marché par le biais de contrats privés. Au-delà de l'intervention publique, je pense donc que nous pouvons trouver d'autres moyens qui permettront au marché de bien fonctionner, tout en donnant aux instances publiques le pouvoir d'intervenir quand le marché ne pourra pas jouer son rôle puisque l'agriculture doit, non seulement, assurer l'approvisionnement des marchés, mais aussi continuer à produire des biens publics. Nous sommes d'accord là-dessus. Alors, pour que l'agriculture puisse accomplir l'ensemble de ses fonctions, il faudra qu'on l'aide.

Pour ce qui concerne les questions liées à la chaîne alimentaire, en particulier les pouvoirs de négociation pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée, des travaux ont été réalisés par le Parlement européen, la Commission a fait une communication et des débats ont eu lieu au sein du Conseil. À partir de tous ces éléments, je pense que nous ferons des propositions afin de trouver des mécanismes qui permettront aux producteurs de mieux négocier leurs marges.

Je pense que j'ai à peu près couvert toutes les interventions et tous les problèmes qui ont été soulevés. Je vous remercie encore une fois de la possibilité que vous m'avez donnée de pouvoir m'exprimer. Le débat ne fait que commencer. J'ai d'ailleurs lancé un débat public avant de faire des propositions sur la réforme de la politique agricole commune après 2013. Je pense qu'à la suite à ce débat et des travaux en cours au sein du Parlement, nous pourrons d'ici l'automne, quand je reviendrai avec une communication de la Commission sur l'avenir de la PAC, faire des propositions qui donneront plus de confiance aux agriculteurs dans leur activité, à ces agriculteurs dont nous avons besoin, non seulement pour ce qu'ils fournissent sur le marché, mais aussi pour ce qu'ils réalisent sur leurs terres.

**Le Président.** – Le débat est clos.

#### Déclarations écrites (article 149)

**Luís Paulo Alves (S&D),** *par écrit.* – (*PT*) Plusieurs marchés agricoles ont connu une chute des prix ces derniers mois en raison de la crise économique et financière qui a touché l'UE, laquelle a affecté la demande pour ces produits. Une baisse des prix est bénéfique pour le consommateur et entraîne à moyen terme une

hausse de la demande, mais dans l'intervalle, de nombreux producteurs mangent leur pain noir. Il est par conséquent crucial d'élaborer une politique agricole européenne qui réponde au problème central: la nécessité de garantir la sécurité alimentaire à long terme à des prix de marché raisonnables. Ce qu'il faut, c'est un modèle agricole qui soit compétitif et économiquement viable et qui réponde aux besoins alimentaires, environnementaux et sociaux des citoyens. Même si la politique agricole commune est orientée vers le marché, elle doit renfermer une série d'instruments destinés à répondre à la nécessité d'indemniser la production de biens publics, que le marché ne rémunère pas, et à contrôler l'extrême volatilité du marché. Elle doit également prévoir une réglementation appropriée, un solide filet de sécurité et une gestion adéquate des risques. Elle doit par ailleurs améliorer la chaîne d'approvisionnement alimentaire, grâce à une transparence accrue et de meilleures pratiques contractuelles qui ne portent pas préjudice aux producteurs. Enfin, il est essentiel de garantir l'égalité de traitement pour les matières premières et les produits agricoles importés.

Alan Kelly (S&D), par écrit. – (EN) Tout d'abord, permettez-moi de dire que je me félicite des initiatives prises par mes collègues, en particulier M. De Castro, qui a pris l'initiative de lancer ce débat. Il est un fait qu'aujourd'hui, nos agriculteurs sont confrontés à des obstacles de taille s'agissant d'obtenir un prix équitable pour leurs produits. L'effet de la récente crise laitière sur les prix n'en est qu'un exemple. L'intervention sur les stocks a joué un rôle dans la stabilisation du marché, de même que le Fonds laitier d'urgence. Mais nous ne sommes pas encore sortis de l'auberge, si je puis dire. Les supermarchés sont une source d'obstacles pour les agriculteurs qui tentent d'obtenir un prix équitable. Comme nous le savons tous, le supermarché moyen aime à se présenter au consommateur comme un «casseur» de prix. Nous devons toutefois veiller à ce qu'il ne continue pas à casser également les prix de nos agriculteurs. Si nous laissons le système actuel poursuivre sur sa lancée, il n'y aura aucun intérêt à être agriculteur, et qu'en adviendra-t-il de notre société rurale? Cela doit changer. J'espère que la Commission est aussi préoccupée par cette situation que nous le sommes au Parlement.

Czesław Adam Siekierski (PPE), par écrit. – (PL) En 2009, les agriculteurs européens ont dû faire face à des difficultés majeures. Leurs revenus ont chuté de près d'un quart, et la crise a touché la majorité des marchés agricoles, dont le lait, les céréales, le porc, le bœuf, les olives, etc. Le secteur laitier a sans nul doute été le plus durement touché. À la suite d'une chute des prix planétaire, les producteurs de lait européens ont essuyé de graves pertes. Les agriculteurs ont fait état de leur situation lors de diverses rencontres et ils ont également manifesté massivement dans de nombreux pays. Aujourd'hui, les fluctuations des prix ne sont plus aussi importantes, mais cela ne signifie pas que les problèmes ont disparu. Quantités de secteurs agricoles sont encore aux prises avec des problèmes de faible demande et de fluctuation des prix. Les mécanismes actuels d'intervention dans le secteur laitier et l'instauration du Fonds laitier se sont avérés insuffisants. Nous pouvons déjà imaginer ce qui se produira lorsque ces instruments viendront à expiration. Nous pouvons clairement nous attendre à des perturbations sur le marché et à de nouvelles baisses des revenus. Je partage l'avis de M. Ciolos, qui a déclaré que la situation du marché laitier devait être résolue immédiatement et que nous ne devions pas attendre 2013, année prévue pour une réforme majeure de la PAC. Le groupe à haut niveau doit rendre une décision en juin; il présentera ses réflexions sur l'amélioration de la situation dans le secteur laitier. l'espère que ce groupe répondra à nos attentes et qu'il présentera un programme équilibré de mesures de stabilisation. Je suis heureux que M. Ciolos partage nos craintes et qu'il ait pris en considération nos suggestions.

### 16. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

## 17. Levée de la séance

**Le Président.** – La prochaine séance aura lieu demain, le 21 avril. Les débats se dérouleront de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures. Je ne sais pas si tout le monde est informé de ce que, demain, la séance sera levée à 19 heures.

(La séance est levée à 23 h 25)